

*sapère*, a été orthographié au XV<sup>e</sup> siècle sous la forme *çavoir*, parce qu'on le supposait issu de *scire*.

L'*hypercorrection* est la faute ou l'écart phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique, né de l'application d'une norme ou d'une règle là où il n'y a pas lieu, par le jeu de l'analogie des paradigmes, par exemple : ainsi lorsqu'un locuteur dit *vous contredites\** pour *contredisez*, c'est parce qu'il applique à *contredire* la conjugaison de *dire*.

### hyperdialectique

On qualifie d'*hyperdialectique* une forme dialectale créée selon une règle de correspondance qui n'est pas valable pour la forme donnée. Ainsi, le grec *philêsô* est une forme hyperdialectique du dorien (forme faussement dorienne qui répond à l'attique *philêsô*, d'après la correspondance ionien *glôtês - dorien glôtâs*) : en effet, dans *philêsô*, *ê* vient de l'allongement de *-e-* et non de l'allongement de *-a-* (radical en *-e-* : *phileo, philtô*).

### hyperonyme

Syn. de SUPERORDONNÉ.

### hyperonymie

On appelle *hyperonymie* le rapport d'inclusion du plus général au plus spécifique.

### hyperurbanisme

On dit qu'il y a *hyperurbanisme* quand il y a adaptation d'une forme dialectale ou régionale au parler de la ville.

### hypocoristique

On appelle *hypocoristique* un mot traduisant une affection tendre. Les hypocoristiques sont le plus souvent des appellatifs familiers comme *frérot, mon chou, fifille*, etc. Les procédés hypocoristiques sont en général la substitution de suffixe et le redoublement de la syllabe initiale.

### hyponymie, hyponyme

L'*hyponymie* désigne un rapport d'inclusion\* appliqué non à l'objet référé, mais au signifié des unités lexicales concernées ; ainsi il y a inclusion du sens de *chien* dans le sens d'*animal* : on dit que *chien* est un hyponyme d'*animal*. Contrairement au terme d'inclusion, qui ne doit s'appliquer qu'aux unités qui ont une référence, *hyponyme* s'emploie aussi bien pour celles qui n'en ont pas. D'autre part, les rapports d'inclusion sont complexes ; plus la classe des référés est petite, plus l'ensemble des traits définisseurs est grand. Ainsi, *animal* est plus inclusif que *chien* pour ce qui est de la classe des référés (*animal* s'applique à *chat*,

*lapin*, etc.), mais *chien* est plus inclusif qu'*animal* pour ce qui est des traits de compréhension (*chien* a tous les traits d'*animal*, qui n'a pas tous les traits de *chien*).

L'hyponymie établit un rapport d'implication unilatérale. *Cramoisi* étant un hyponyme de *rouge*, on peut poser « *x* est *cramoisi*  $\supset$  *x* est *rouge* », mais non « *x* est *rouge*  $\supset$  *x* est *cramoisi* ». L'ordonnement des unités lexicales en superordonnées\* et en hyponymes se fera alors par test : on vérifiera quelle est l'implication admise et quelle est l'implication rejetée. De même l'existence de cohyponymes\* d'un terme superordonné permet d'établir la hiérarchie : *x* est une fleur ; *y* est une fleur ; *z* est une fleur ; donc *x*, *y* et *z* sont cohyponymes entre eux et hyponymes de *fleur*.

Les relations de superordonné à hyponyme sont complexes. On a considéré *œillet de Nive* et *tulipe noire* comme des hyponymes de *œillet* et *tulipe*. Des cohyponymes comme *bicyclette*, *moto(cyclette)*, *vélototeur* n'ont pas eu longtemps de superordonné. On a fini par créer le générique *deux-roues*. Il arrive que les langues utilisent comme superordonnés des éléments très vagues ; en français par exemple : *personne, chose, truc, machin, faire*, etc.

L'hyponymie proprement dite se définit comme une relation d'implication unilatérale (asymétrique), contrairement à l'hyponymie considérée comme une relation réciproque et symétrique ; il s'agit alors de synonymie. L'hyponymie est également transitive en ce sens que si elle relie *a* à *b* et *b* à *c*, elle relie aussi *a*, *b* à *c*.

### hypostase

On appelle *hypostase* le passage d'un mot d'une catégorie grammaticale dans une autre (on dit aussi *dérivation impropre*) ; par exemple, *l'hippogon*, nom propre, peut devenir un nom commun, synonyme de « *avare* ». (V. GLISSEMENT DE SENS.)

### hypotaxe

On donne le nom d'*hypotaxe* au procédé syntactique qui consiste à expliciter par une conjonction de subordination ou de coordination le rapport de dépendance qui peut exister entre deux phrases qui se suivent dans un énoncé long, dans une argumentation, etc. Ainsi : *Cet homme est habile, aussi réussira-t-il, Cet homme est habile et il réussira, Cet homme réussira parce qu'il est habile* sont des formes diverses d'*hypotaxe* (coordination ou subordination)

s'opposant à la simple *juxtaposition* des phrases :  
*Cet homme est habile, il réussira*, procédé syntaxique appelé *parataxe*\*.

### **hypothétique**

On appelle *hypothétique* une proposition conditionnelle introduite par *si*.

### **hypotypose**

En rhétorique, l'*hypotypose* est une figure qui consiste en une description vivante et précise de la chose dont on veut donner l'idée, sorte de tableau vivant. (Ex. : *La Mollesse, opprimée, / Dans sa bouche, à ces mots, sent sa langue*

*glacée, / Et, lasse de parler, succombant sous l'effort, / Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.* [Boileau]).

### **hystérologie**

En rhétorique, syn. de HYSTÉRON PROTÉRON.

### **hystéron-protéron**

L'*hystéron-protéron* est une figure de rhétorique consistant à renverser l'ordre naturel (chronologique ou logique) de deux termes (mots ou propositions). Ex. : *Laissez-nous mourir et nous précipiter au milieu des ennemis* (traduction de Virgile, *Énéide*, II, 353).

# i

## icône

Dans la terminologie de Ch. S. Peirce, on distingue *icône*, *indice* et *symbole*. Ce classement des signes se fonde sur la nature du rapport entretenu par le signe avec la réalité extérieure. Les icônes sont ceux des signes qui sont dans un rapport de ressemblance avec la réalité extérieure, qui présentent la même propriété que l'objet dénoté (une tache de sang pour la couleur rouge). Certains signes des écritures idéogrammatiques antiques (chinoise, égyptienne) semblent avoir été en rapport iconique avec la réalité désignée : par exemple, le signe chinois désignant l'homme, le signe hiéroglyphique désignant la mer, etc. Le portrait sera le type le plus évident d'icône : ce signe traduit un certain niveau de ressemblance avec l'objet modèle. À l'icône s'opposent l'indice\*, sans rapport de ressemblance mais avec un rapport de contiguïté, et le symbole\*, où le rapport est purement conventionnel.

## identification

1. On appelle *identification des unités* une des procédures, avec la segmentation, nécessaires pour déterminer les unités linguistiques et qui consiste à reconnaître un seul et même élément à travers ses multiples occurrences ; ainsi, en dépit de différences phonétiques importantes dans la prononciation, on identifie comme étant un même phonème [t] les réalisations [t] devant [o] et [u], [t'] devant [i] ou [j], etc. En linguistique distributionnelle, deux occurrences sont considérées comme appartenant à la même unité quand elles se rencontrent dans les mêmes environnements.

2. On distingue parmi les fonctions du verbe *être*, la fonction existentielle et les fonctions copulative et prédicative : parmi ces dernières, outre les fonctions attributive et locative, on trouve la fonction identificatrice, ou fonction d'identification. Par elle, le verbe *être* exprime que le sujet a le même référent que l'attribut : ainsi, dans *Ce chien est Médor*, le verbe *être* exprime l'identité de *ce chien* et de *Médor*. Il faut distinguer la fonction identificatrice de la

fonction attributive (*Jean est professeur* et *Cette fille est charmante*).

## identité

On appelle sens d'*identité* l'emploi prédicatif du verbe *être* exprimant l'identité de deux unités, comme dans *Cet enfant est Pierre*, ou *enfant* et *Pierre* sont « identifiés », par opposition aux sens d'appartenance\* et d'inclusion\*.

## idéogramme

On appelle *idéogramme* un caractère graphique correspondant à une idée (concept, procès, qualité). On prend généralement pour exemples d'écriture idéogrammatique l'écriture chinoise et les hiéroglyphes égyptiens sous leur forme la plus ancienne.

1) L'origine de l'idéogramme chinois est dans le pictogramme, représentation stylisée d'objets concrets et de quelques procès : l'homme, les animaux, les principaux mouvements, etc. Aux pictogrammes se sont adjoints, postérieurement sans doute, des notations proprement idéogrammatiques, dès lors qu'on a utilisé les indices (selon le raisonnement « X implique Y ») ou les symboles (le signe notant une idée, mais de façon purement conventionnelle).

Les idéogrammes complexes proviennent de l'analyse d'une idée en éléments déjà représentés dans l'écriture ; par exemple, le signe *bon - aimer* (l'idéogramme ne note pas telle ou telle « catégorie grammaticale », notion étrangère au chinois) s'obtient par combinaison des signes *femme-femelle* et *enfant-mâle*. La réalisation phonique de l'idéogramme complexe n'a bien entendu pas de rapport avec l'un quelconque des signes composants.

Certains linguistes contemporains sont particulièrement attentifs au rôle joué par l'écriture idéogrammatique : la réflexion grammaticale, la conception du rapport entre la langue et le monde, et peut-être même la conception du monde elle-même peuvent être modifiées dans des proportions importantes par l'opposition entre l'usage de l'écriture idéogrammatique et celui de l'écriture phonétique. La grammaire de J. Derrida a trouvé là son origine.

2) L'écriture hiéroglyphique égyptienne, dans son état ancien, attesté, représente un état mixte évoluant vers la phonétisation. On relève conjointement dans les inscriptions des logogrammes (signes-mots), des phonogrammes qui fonctionnent à la fois comme logogramme d'un mot donné et comme transcription du consonantisme des mots homonymes, et des déterminatifs, logogrammes non prononcés servant à distinguer des homonymes en indiquant la classe dans laquelle on doit ranger le signe ambigu (par exemple *maison* s'ajoutera comme déterminatif aux signes désignant des bâtiments).

### Idéographique, idéogramme

On appelle *écritures idéographiques* les systèmes où les graphèmes font référence à des morphèmes et non à des phonèmes. Les graphèmes représentent alors des idées, des notions et non plus des portions phoniques de la chaîne parlée. La plus connue des écritures idéographiques est sans doute le système chinois ; à une époque ancienne, ce dernier représentait chaque notion par un caractère conventionnel (d'abord un dessin stylisé). Par la suite, beaucoup de morphèmes chinois étant formés d'une seule syllabe, les caractères qui les représentaient ont été aussi utilisés pour représenter dans les mots nouveaux polysyllabiques non plus la notion, mais la syllabe. On passe ainsi peu à peu d'un système purement idéographique à un système en partie phonétique. (V. ÉCRITURE.)

### Idiogramme

On appelle *idiogramme* toute variante individuelle ou stylistique d'un graphème dans une écriture manuscrite ; par exemple, les différentes formes de *s*, de *f*, de *p*, etc., réalisées par le même scripteur, sont des idiogrammes, chaque idiogramme conservant les traits particuliers graphiques de la lettre. L'ensemble des habitudes graphiques particulières à une même personne forme l'*idiographie*.

### Idiographie V. IDIOGRAPHÈME.

### Idiolecte

On désigne par *idiolecte* l'ensemble des énoncés produits par une seule personne, et surtout les constantes linguistiques qui les sous-tendent et qu'on envisage en tant qu'idiomes ou systèmes spécifiques ; l'idiolecte est donc l'ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé (son style). La notion d'idiolecte met l'accent

sur certains caractères particuliers des problèmes de la géographie linguistique : tout corpus de parlers, dialectes ou langues n'est représentatif que dans la mesure où il émane de locuteurs suffisamment diversifiés ; mais c'est, au moins au départ, sur des bases non linguistiques que sont choisis ces locuteurs et les énoncés qu'ils produisent ; même si le chercheur relève pour un parler donné des énoncés en nombre suffisant de tous les locuteurs rencontrés dans l'aire étudiée, il postule implicitement que ces locuteurs ont le même parler. La notion d'idiolecte implique, au contraire, qu'il y a variation non seulement d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un village à l'autre, d'une classe sociale à l'autre, mais aussi d'une personne à l'autre. L'idiolecte est au départ la seule réalité que rencontre le dialectologue.

### Idiomatique

On appelle *expression idiomatique* toute forme grammaticale dont le sens ne peut être déduit de sa structure en morphèmes et qui n'entre pas dans la constitution d'une forme plus large : *Comment vas-tu ? How do you do ?* sont des expressions idiomatiques. (V. GALICISME, IDIOTISME.)

### Idiome

1. On appelle *idiome* le parler spécifique d'une communauté donnée, étudié dans ce qu'il a de particulier par rapport au dialecte ou à la langue auxquels il se rattache.

2. Le terme d'*idiome* peut être synonyme de « langue ».

### Idiosyncrasie

Devant un ensemble de données identiques, les sujets ont tendance à les organiser de manière différente selon leurs dispositions intellectuelles ou affectives particulières : ils ont ainsi, chacun, un *comportement idiosyncrasique* ou une *idiosyncrasie*. Un enfant qui dit *j'irai* pour *j'irai* a un comportement idiosyncrasique : ses connaissances lui ont fait admettre que la langue formait le futur en ajoutant toujours *-ai* à l'infinitif, alors que justement il n'en est pas toujours ainsi (entre autres pour le verbe *aller*). Ainsi, la plupart des fautes individuelles sont dues à des comportements idiosyncrasiques. Quand ceux-ci se généralisent, on parle de langue courante ou familière, jusqu'au moment où la forme passe dans la langue écrite. Le plus souvent, les comportements idiosyncrasiques sont dus à des réactions affectives.

**idiotisme**

On appelle *idiotisme* toute construction qui apparaît propre à une langue donnée et qui ne possède aucun correspondant syntaxique dans une autre langue. Le présentatif *c'est* est un *gallicisme*, idiotisme propre au français ; *how do you do ?* est un *anglicisme*. On a ainsi des *anglicismes*, des *germanismes*, des *latinismes*, des *hellénismes*, etc.

**illatif**

On appelle *illatif* un cas\* des langues finno-ougriennes exprimant un mouvement de pénétration dans un lieu clos (ex. : *Il entre dans la maison*).

**illocutionnaire, illocutoire**

À la suite de J. L. Austin, on qualifie d'*illocutionnaire* (ou *illocutoire*), ou *illocution*, tout acte de parole réalisant ou tendant à réaliser l'action dénommée : la phrase *Je promets de ne plus recommencer* réalise l'acte de « promettre » en même temps qu'il indique la nature de la promesse. On distingue notamment, parmi les verbes illocutionnaires, les verbes performatifs (*ordonner*) et les verbes d'attitude (*jurier*). Tout énoncé, pratiquement, peut être considéré d'une manière ou d'une autre comme illocutionnaire.

**imitatif**

On donne le nom de *mot imitatif* à des onomatopées qui reproduisent approximativement un son : *coin-coin* est un mot imitatif. Ces onomatopées sont différentes selon la langue considérée : *cocorico* en français, *cock-a-doodle-do* en anglais.

**immanent**

En linguistique structurale et, en particulier, en glossématique, on appelle *immanente* toute recherche qui définit les structures de son objet par les seules relations des termes intérieurs à cet objet. Ainsi, la glossématique est une linguistique immanente puisqu'elle exclut toute préoccupation transcendantale (extralinguistique) ; de même, on dira qu'une structure est immanente quand elle peut être définie par les seuls rapports des termes entre eux (la structure phonologique d'une langue définie par les oppositions des phonèmes, indépendamment de toute référence à la substance phonique). Ce principe d'*immanence* est remis en cause tant par la linguistique générative que par la pragmatique et les théories de l'énonciation.

**immotivé**

Le qualificatif d'\* arbitraire » ayant pu donner à tort l'idée que le signifiant dépendait du libre

choix du sujet, F. de Saussure a ajouté le caractère *immotivé* : le signe est immotivé en ce sens que, contrairement aux théories sur l'origine onomatopéique des mots, il n'y a eu au départ aucune raison d'utiliser pour désigner l'*arbre* les sons [arbr], ou en latin *arbor* ou en grec *dendron*. Ce n'est qu'à un second acte, dans la dérivation notamment, qu'*arboriculture* est motivé par rapport à *arbre* et que, au contraire, *couper*, dérivé de *coup*, est devenu immotivé, perdant la relation sémantique qui l'unissait au mot racine.

**imparfait**

On donne le nom d'*imparfait* à un ensemble de formes verbales du français constituées d'une racine verbale et d'un affixe exprimant le passé (-ais, -ait, -ions, -iez, -aient) ; l'imparfait situe l'énoncé dans un moment indéterminé avant le moment présent ou avant le moment du récit. Cette indétermination est susceptible d'être interprétée comme une durée, une répétition, une continuité, un état, aussi bien qu'un instant précis. Il s'oppose au passé\* historique ou passé simple.

**imparisyllabique**

On appelle *imparisyllabiques*, en grammaire latine, les noms ou les adjectifs, qui, dans leur flexion, comportent une syllabe de plus aux cas autres que le nominatif. Le mot *consul*, *consulis* est l'exemple traditionnel de la troisième déclinaison imparisyllabique (*consulis* étant le génitif du nominatif *consul*).

**impératif**

1. L'*impératif* est un mode\* exprimant un ordre donné à un ou plusieurs interlocuteurs (dans les phrases affirmatives) ou une défense (dans les phrases négatives) : *Viens. Ne sors pas*. L'impératif français, comme les autres modes, connaît des formes simples et des formes composées, regroupées en deux temps : le présent et le passé, ne comportant, tous deux, que la deuxième personne du singulier, la première et la deuxième personne du pluriel, qui, en l'absence de pronoms de conjugaison, ne sont repérables que dans les variations affixales. Ces formes sont identiques à celles de l'indicatif ou du subjonctif présent : les formes de l'impératif présent de tous les verbes, à la première et à la deuxième personne du pluriel, sont celles de l'indicatif présent (*Chantez/Chantez*). Il en est de même pour la deuxième personne du singulier (*Cours*), exception faite des verbes en *-er* et de certains verbes

en *-ir* (*cueillir, couvrir, offrir, ouvrir, souffrir*, dont l'impératif est identique à la troisième personne du présent : *Chante ; Cueille ; Offre ; Va*). Ces formes reçoivent un *s* graphique ([z] oral) lorsqu'elles sont suivies du complément pronominal *en* ou *y* : *Plantes-en*. Les verbes *savoir, vouloir*, les auxiliaires *être* et *avoir* ont des formes d'impératif identiques au subjonctif présent : *Sache ; Veuille ; Sois ; Aie* ; ces dernières participent à la formation de l'impératif passé. L'impératif n'a pas de valeur temporelle : seul le contexte (adverbes) permet de situer le procès : *Pars tout de suite/demain*. Il permet surtout d'exprimer, à la fois, l'idée d'une action et la volonté de son exécution (en phrase affirmative) ou de son interdiction (en phrase négative).

2. En grammaire générative, l'impératif est un type de phrase (ou modalité de phrase), comme l'interrogation (phrase interrogative) et l'assertion (phrase déclarative) ; c'est un constituant de la phrase de base qui, compatible seulement avec un sujet de deuxième personne (ou incluant une deuxième personne, comme *nous*), déclenche une transformation impérative ; celle-ci, entre autres opérations, efface le pronom sujet de la phrase : Impératif + Vous + venez + demain devient *Venez demain*.

3. On appelle *fonction impérative* la fonction du langage par laquelle l'émetteur tend à imposer au destinataire un comportement déterminé. On l'appelle aussi *conative, injonctive*.

### Imperfectif

Syn. de NON-ACCOMPLI.

### Impersonnel

1. On appelle *construction impersonnelle* la phrase où le syntagme nominal sujet est représenté par un pronom neutre de la troisième personne *il* substitué au sujet de la structure profonde de la phrase (ou *sujet réel*<sup>\*</sup>) ; ce dernier est, quant à lui, déplacé après le verbe. La phrase *Il est arrivé un malheur* est une construction impersonnelle issue de *Un malheur est arrivé*, car le syntagme verbal *est arrivé* a pour sujet apparent un pronom « impersonnel », *il*, et pour sujet réel *un malheur*, placé après le syntagme verbal.

2. On appelle *mode impersonnel* en français le mode du verbe qui ne comporte pas de flexions indiquant la personne ; ce sont l'infinitif, le participe et le gérondif.

3. Le *verbe impersonnel* est le verbe qui n'a pas

d'autre forme que celle de la troisième personne du singulier avec pour sujet le pronom neutre *il* (*il faut, il fait froid*).

### implication

1. On appelle *implication* entre deux propositions une relation telle que, la première étant vraie, la seconde est nécessairement vraie. Ainsi, *Tous les hommes sont mortels et Jacques étant un homme étant admis, la proposition Jacques est mortel est impliquée par (contenue dans) la précédente*. On écrit :

*Tous les hommes sont mortels*  $\supset$  *Jacques est mortel*.

Quand la vérité de la seconde proposition implique la vérité de la première, on dit qu'il y a double implication.

2. La *double implication* entre deux propositions A et B est le rapport réciproque d'implication qui existe quand la vérité de A entraîne la vérité de B et que la vérité de B entraîne la vérité de A.

### implicationnel

L'*analyse implicationnelle* identifie, dans une situation de continuum<sup>\*</sup>, les différents lectures et leur distribution dans la pratique de la communauté linguistique.

### implosif

1. Une *consonne implosive* est une consonne qui se trouve après la voyelle ou le noyau syllabique et qui correspond donc à la phase de tension décroissante de la syllabe.

Dans le mot *rare* [ʀɑ̃], la deuxième consonne est implosive, tandis que la première est explosive. Historiquement, les consonnes implosives, d'intensité plus faible que les consonnes explosives, s'affaiblissent et disparaissent plus facilement.

2. On appelle parfois *glottalisée implosive* l'injctive (dont l'articulation s'accompagne d'une fermeture de la glotte, suivie d'un abaissement du larynx).

### implosion

L'*implosion* est la fermeture qui se produit à la fin d'une syllabe pour la réalisation de la consonne dite « implosive ».

On appelle parfois *implosion* la première phase de la prononciation d'une consonne occlusive comme [p] ou [t], phase qui précède la tenue et la catastase<sup>\*</sup> (dite explosion), et pendant laquelle les organes phonateurs prennent la position de fermeture d'où résulte l'occlusion.

### in absentia

La suite des mots qui par leur succession constituent la phrase réalisée est *in praesentia* pour F. de Saussure. L'ensemble des unités qui, à chaque place, peuvent être substituées aux unités effectivement utilisées est dit *in absentia*. Ainsi, dans la phrase *Les trains vont vite, les et trains et vont et vite*, et aussi la marque -s de *les* et *trains*, la terminaison de *vont* sont *in praesentia*. Au contraire, *ces, mes, ses, certains, les grands* (que je peux substituer à *les*), *voitures, charrettes, avions* (que je peux substituer à *trains*), et ainsi de suite, sont *in absentia*.

La suite des unités *in praesentia* est la suite syntagmatique ; la liste des unités *in absentia* est la liste paradigmatique.

### inaccentué

Une voyelle (ou une syllabe) *inaccentuée*, ou *atone*, est une voyelle ou une syllabe qui ne porte pas l'accent. En français, toutes les syllabes du mot, sauf la dernière, sont *inaccentuées*.

### inaccompli

Syn. de NON-ACCOMPLI.

### inachevé

On appelle *phrases inachevées*, ou *incomplètes*, ou *elliptiques*, les phrases dont les structures profondes comportent un syntagme nominal ou verbal qui n'est pas réalisé dans les phrases effectives. Ainsi, sont dites *inachevées* : les phrases passives sans agent exprimé (*Votre dossier sera étudié*) ; les phrases transitives actives sans objet exprimé (*Pierre lit le soir avant de se coucher*) ; les phrases nominales sans verbe exprimé (*Silence !*).

### inaliénable

La relation entre un nom et son complément indique une *possession inaliénable* (non aliénable) quand le complément du nom est le tout dont le nom de base est une partie intrinsèque ; ex. : *La jambe de Pierre, Les pieds de la table, Les aiguilles d'une montre*, etc. Ainsi, les parties du corps dont les compléments du nom sont inaliénables comportent dans leurs traits distinctifs le trait [-aliénable]. En revanche, les noms qui ne comportent pas cette relation grammaticale avec le possesseur ont le trait pertinent [+aliénable] ; ex. : *La nappe de la table, L'heure de l'horloge, La cravate de Pierre*. Ces deux types de relations de possession se manifestent par une syntaxe différente ; ainsi, le déterminant est défini dans *Pierre a mal à la tête, à la jambe* (inaliénable), mais possessif dans *Pierre a sa cravate mal mise* (aliénable) ; de

même, *Pierre a une cravate* est acceptable, mais non *\*Pierre a une jambe* (sans qualification), si on donne au verbe *avoir* le sens de « posséder ».

### inanimé

Syn. de NON-ANIMÉ. (V. ANIMÉ.)

### inchoatif

On appelle *inchoatif* une forme verbale propre à indiquer le début d'une action qui va progresser. L'inchoatif est traduit en français par un préfixe (*en-*) dans *s'endormir* (« commencer à dormir »), ou par un suffixe dans *vertir* (« devenir vert »), ou encore par un auxiliaire modal (*commencer à* suivi de l'infinitif). En latin, l'inchoatif était traduit par un suffixe (*-sc-*) : *senesco* « je vieilliss ».

### incise, incidente

On appelle *incise*, ou *incidente*, une proposition parenthétique enchâssée dans une autre proposition, sans mot de subordination. Ainsi, dans *L'argent, dit le sage, ne fait pas le bonheur*, la proposition *dit le sage* est une incise. De même, dans *Un jour, je pense, il reviendra, je pense* est une proposition incise ou incidente.

### inclusif

1. On appelle *inclusif* le pronom (ou nom) personnel de première personne *nous* quand il inclut le pronom (ou nom) personnel *tu* et qu'il signifie « moi et toi », par opposition au *nous* exclusif qui exclut *tu* et signifie « moi et lui, par opposition à toi ».

On appelle *inclusif* le pronom (ou nom) personnel de deuxième personne *vous* qui inclut le pronom (ou nom) personnel *tu* désignant un deuxième interlocuteur et signifie « toi et toi par opposition à lui ou eux ». Le *vous* exclusif signifie au contraire « toi, Jean, et lui », par opposition à un deuxième interlocuteur « toi, Pierre ». En français, il n'existe qu'un système de pronoms à la fois inclusifs et exclusifs : *nous/vous*. (V. PERSONNE.)

2. On dit qu'un ensemble A est *inclusif* par rapport à un autre ensemble B quand tous les éléments de cet ensemble B (qui sera dit *sous-ensemble*) appartiennent à A.

### inclusion

1. On dit qu'il y a *inclusion* d'un sous-ensemble A' dans un ensemble A quand tous les éléments de A' appartiennent également à A et qu'il n'y a aucun élément de A' qui n'appartienne pas à A. Ainsi, dans la grammaire traditionnelle, les noms propres (A') forment un sous-ensemble de l'ensemble des noms (A) ; on dit

que  $A'$  est inclus dans  $A$ , et on écrit  $A' \subset A$ .

L'inclusion est une relation réflexive ( $A \subset A$ ), transitive (si  $A \subset B$  et  $B \subset C$ ,  $A \subset C$ , mais non symétrique (si  $A \subset B$ ,  $B \subset A$  est impossible).

La notion d'inclusion a une grande importance en analyse sémique. Dans une famille sémique (champ lexical), le sens de chaque mot est un ensemble ( $S$ ) de sèmes ( $s_1, s_2, s_3, \dots$ ,

$s_n$ , par exemple). L'archiséme  $A$  du champ lexical est un sous-ensemble de  $S$ .

2. On appelle *sens d'inclusion* l'emploi prédicatif du verbe *être* exprimant l'inclusion dans un ensemble, comme dans *Les professeurs sont des fonctionnaires*, ce qui signifie que les membres de la classe des « professeurs » sont inclus dans la classe des fonctionnaires. Le sens d'*inclusion* s'oppose aux sens d'*appartenance*\* et d'*identité*\*.

## incompatibilité

1. L'*incompatibilité* est la relation qui s'établit entre deux propositions quand la vérité de l'une entraîne la fausseté de l'autre (on dit couramment que ces propositions sont contradictoires) ; si les propositions sont  $A$  et  $B$ , l'incompatibilité entre elles s'exprimera ainsi :  $A \supset \text{non } B$ , qui se lira  $A$  implique que  $B$  n'est pas. L'implication peut n'être qu'implicite. Ainsi, *Jacques est grand* est incompatible avec *Jacques est petit*. Il est à remarquer que l'incompatibilité des noms de couleurs, quand ils n'entretiennent pas de relations de superordonné\* à hyponyme\*, n'est pas une conséquence secondaire de leur sens, mais est impliquée par l'apprentissage et la connaissance du sens de chacun des termes. Ces derniers recouvrent, en effet, un continuum : la connaissance du signifié de l'un des termes, *rouge* par exemple, suppose que l'on connaît aussi la frontière de ce qui n'est pas rouge.

L'incompatibilité doit être distinguée de la simple différence de sens. *Rectangulaire* et *rouge* n'ont pas le même sens, mais ne sont pas incompatibles : on peut avancer simultanément à propos du même livre : *Le livre est rouge. Le livre est rectangulaire*. On ne peut pas avancer à propos du même meuble : *Ce meuble est un fauteuil. Ce meuble est une armoire à pharmacie*. *Fauteuil* et *armoire à pharmacie* sont incompatibles. Le problème de l'incompatibilité se pose surtout à l'intérieur d'un champ lexical\* déterminé. Il est peu intéressant de se demander si *banque* et *bicyclette* sont compatibles ou incompatibles. Dans la hiérarchie des unités lexicales, il y a incompatibilité entre les termes de même niveau cohyponymes\*, mais non entre les termes entretenant des relations de superordonné à l'hyponyme.

La complexité des relations d'incompatibilité tient au fait que bien souvent deux (plusieurs) cohyponymes n'ont pas de superordonné, ou que la langue utilise des suites (qu'on considère alors comme « lexicalisées ») pour tenir la place de l'item manquant, ou encore qu'elle crée des sous-catégories par des procédés morphologiques. Ainsi, *neige poudreuse* correspondra à un seul mot esquimau, hyponyme de *neige*. Les cohyponymes *ainé* vs *cadet* correspondront à des termes anglais dérivés à partir d'adjectifs au moyen du suffixe superlatif.

2. On dit que deux termes sont *incompatibles* dans une phrase quand leur combinaison en un constituant supérieur n'est pas interprétable sémantiquement ou que cette combinaison est sémantiquement anormale. Ainsi, le verbe *penser* a dans ses traits distinctifs celui de « à sujet humain », ce qui signifie qu'il n'est compatible qu'avec des syntagmes nominaux dont le nom se réfère à une personne : *Pierre pense* est valide sémantiquement, les deux termes *penser* et *Pierre* sont compatibles, car *Pierre* a dans ses traits le trait « humain ». En revanche, *La table pense* est anormale, les deux termes *penser* et *table* sont incompatibles, car *table* a dans ses traits le trait « objet », qui exclut le trait humain. Si on a la phrase *Les animaux pensent*, la phrase n'est interprétable que si on donne à *animal* le trait distinctif « humain », ce qui signifie que l'on assimile, dans cette phrase, l'homme et l'animal.

**incomplet**

On qualifie d'*incomplètes* des phrases qui contiennent une ellipse. (Syn. : ELLIPTIQUE, INA CHEVÉ.)

**incrémentiel**

Dans la théorie de Z. S. Harris, on appelle *transformation incrémentielle* une transformation, opération effectuée sur une phrase de base, ou opérande, caractérisée par l'addition d'un élément et par un effet de sens systématique. Ainsi, l'addition d'un adverbe dans

*Il est heureux* → *Il est très heureux*

est le résultat d'une transformation incrémentielle, entraînant une modification systématique du sens de la phrase. Les transformations interrogative et négative sont ainsi des transformations incrémentielles.

**indéclinable**

On appelle *indéclinables* les mots qui, appartenant à des catégories de mots déclinables, ont cependant la même forme à tous les cas. On qualifie aussi d'*indéclinables* les mots qui, n'étant pas susceptibles de recevoir des marques de genre, de nombre et de personnes, n'ont qu'une seule forme invariable (adverbe, infinitif).

**indéfini**

1. On appelle *indéfini* un trait inhérent de certains articles, adjectifs ou pronoms, par opposition au trait *défini*, qui caractérise d'autres articles, adjectifs ou pronoms : ainsi, *il est* « défini » par rapport à *ou* ; *le est* « défini » par rapport à *un* ; le trait indéfini [– défini] est interprété sémantiquement par l'absence de toute référence à un syntagme nominal antérieur ou à un élément précis de la situation (*Une personne a téléphoné*, par opposition à *La personne [que tu sais] a téléphoné*) ou par la négation de la valeur générique (*Un homme ne saurait agir ainsi*, par opposition à *L'homme est un animal qui parle*). [V. ARTICLE.]

2. La grammaire traditionnelle a créé une classe d'*indéfinis* pour regrouper les *adjectifs* qui, n'étant ni qualificatifs, ni numéraux, ni possessifs, ni démonstratifs, ni relatifs, ni interrogatifs-exclamatifs, se joignent au nom pour exprimer en général une idée plus ou moins vague de quantité ou de qualité, d'identité, de ressemblance ou de différence ; les *pronoms indéfinis* traduisent sous la forme nominale les mêmes notions. La définition traditionnelle des indéfinis est faite par énumération : les principaux adjectifs indéfinis sont *aucun, autre,*

*chaque, certain, je ne sais quel, maint, même, n'importe quel, nul, pas un, plus d'un, quel, quelconque, quelque, tel, tout, différents, divers, plusieurs.*

On assimile souvent aux adjectifs indéfinis certains adverbess de quantité (ou quantitatifs) suivis de *de* ou *des* et d'un nom complément : ce sont *assez de, beaucoup, bien des, combien de, peu de, pas mal de, tant de, trop de, etc.*

De même, les pronoms indéfinis sont définis par énumération : *aucun, autre* précédé de l'article ou d'un déterminant, *autrui, chacun, je ne sais qui, le même, n'importe qui, nul, pas un, personne, plus d'un, quelqu'un, quiconque, qui que, tel, l'un, autre chose, grand-chose, peu de chose, je ne sais quoi, le même, n'importe quoi, quelque chose, quoi que, rien, tout, aucun, d'aucuns, certains, plusieurs, tous, les uns.*

C'est avec la plus grande prudence, ici plus encore qu'ailleurs, qu'on doit se reporter au « sens » : dans les énumérations données ci-dessus, certains mots sont véritablement « indéterminants » (« indéfinis »), mais d'autres, comme *le même* dans *Je veux le même livre que vous*, expriment une détermination complète. Les adjectifs indéfinis relèvent de la rubrique traditionnelle des adjectifs déterminatifs.

Les adjectifs indéfinis sont analysés en linguistique moderne comme des déterminants : les uns sont des préarticles, comme *tout (toute la ville)*, les autres des postarticles (*une autre personne*). Beaucoup sont des quantifieurs (*assez de*), des distributifs (*chaque*) et des négatifs (*aucun, nul*).

3. On donne le nom de *passé indéfini* au passé composé dans une analyse des formes verbales françaises où l'on met en évidence le caractère indéterminé dans le passé que revêt l'achèvement du procès traduit par ces formes.

**indépendant**

On appelle *proposition indépendante* une proposition qui ne dépend d'aucune autre (qui n'est enchâssée dans aucune phrase) et dont aucune proposition ne dépend (qui ne sert pas de matrice à une proposition enchâssée).

**indéterminé**

On dit d'un terme qu'il est *indéterminé* quand la notion exprimée n'est pas rapportée à des circonstances définies.

**index**

1. Dans le vocabulaire général, un *index* est le table alphabétique des noms cités (propres ou communs), des sujets traités, des termes techniques définis, etc.

2. En lexicographie, on appelle *index* le résultat d'un travail de dépouillement lexical. On distingue :

a) les *index de formes*, qui indiquent dans l'ordre alphabétique les formes dépouillées : l'index de formes ne distinguera pas les homonymes graphiques ou homographes (*marche* dans la *marche* et *il marche*, *vide* dans *il vide* et *le vide*, *la bouteille est vide*, etc.) ;

b) les *index de mots*, qui distinguent les unités de vocabulaire (vocables) et, selon le point de vue adopté, situent les occurrences dans les textes dépouillés, ou indiquent la fréquence de l'unité (index de fréquence).

L'application des méthodes statistiques à ces index a permis l'établissement de vocabulaires fondamentaux ou de vocabulaires d'auteur, ou de tables de concordance\*.

### Indexation

On appelle *indexation* la classification des items lexicaux consistant à leur attribuer des traits distinctifs qui les décrivent à l'intérieur d'un ensemble défini (le lexique d'une langue). Ainsi, *Pierre* est indexé de la manière suivante : [+ nom], [- commun], [+ animé], [+ humain], [+ mâle]...

### Indicateur

1. É. Benveniste donne le nom d'*indicateurs* aux déictiques\* de temps et d'espace (*maintenant* et *ici*).

2. *Indicateur syntagmatique*. V. MARQUEUR SYNTAGMATIQUE.

3. En sociolinguistique, l'*indicateur* est un fait linguistique constant, échappant pour l'essentiel au contrôle des locuteurs, caractéristique d'une communauté et qui permet de reconnaître une appartenance géographique ou sociale. S'oppose à *marqueur* et à *stéréotype*.

### Indicatif

1. On appelle *indicatif* le mode de la phrase assertive (affirmative ou négative). L'indicatif est le mode non marqué définissant le statut de base de la phrase.

2. On appelle *indicatif* l'ensemble de formes verbales qui, en français, constitue le mode des phrases assertive et interrogative : *Paul vient. Paul vient-il ? Je dis que Paul viendra. Je demande si Paul vient.*

3. *Fonction indicative*. V. INDICE.

### Indice

1. Par le mot *indice*, on peut désigner un rapport causal mis entre un événement linguistique et l'objet signifié : l'élévation de la voix est l'indice d'une excitation. (V. SYMPTÔME.)

2. Dans la terminologie de Ch. S. Peirce, on distingue *icône*, *indice* et *symbole*. L'indice est avec la réalité extérieure dans un rapport de contiguïté. Ainsi, on dira que la fumée est l'indice du feu ; contrairement au cas de l'*icône*, il n'y a pas ici ressemblance ; contrairement au cas du *symbole*, il n'y a pas lien conventionnel.

La sémiologie définit l'indice en fonction du mécanisme de l'indication. L'indice est le fait qui fournit une indication. Or, le rapport entre l'indice et la chose indiquée n'est pas simple : loin de constituer exclusivement une liaison immédiate entre signe et réalité positive, l'indice procède aussi par un caractère négatif. L'indice classe un événement (par exemple, ici, l'apparition de fumée) par rapport à une classe plus générale, appelée l'« univers du discours », à laquelle cette classe appartient. « Il n'y a pas de fumée sans feu » comporte référence à un univers du discours où le feu émet de la fumée ; une combustion sans fumée ainsi qu'une fumée sans combustion demandent un univers du discours différent, où le rapport indiciaire est à revoir. Le mécanisme de l'indication est sans doute le domaine sémiologique où se fait le plus aisément l'application des acquis de la logique moderne.

3. *Indice* est également utilisé en analyse du discours : la théorie des *mots-indices* constitue l'hypothèse — souvent implicite, mais parfois formulée — selon laquelle le discours de tel groupe socioculturel ou politique pourrait être classé en fonction de termes révélateurs. On pourrait classer les locuteurs et déterminer leur appartenance en fonction de leur vocabulaire. Mais on se heurte à certaines difficultés : la compétence linguistique étant commune à tous les locuteurs, sauf pour des mots proprement techniques, le vocabulaire utilisé ne sera guère révélateur, puisque le locuteur peut masquer ses énoncés, les reformuler, les rejeter ou les assumer plus ou moins ; d'autre part, un mot peut être assumé par des groupes socioculturels ou politiques différents avec un contenu opposé, que mettra en évidence l'étude des propositions de base qui sous-tendent les unités.

4. Chez L. Tesnière, les *indices* révèlent simplement la catégorie du mot. Ainsi, l'article *le* dans *le jouet* a une *fonction indicative* et souligne, sans opérer de translation, le caractère substantif. Dans le cas de la translation, la catégorie préalable du mot à transférer est différente de la catégorie qui en résulte ; ainsi, *le* dans *le lieu*

du ciel est translatif, puisque *bleu*, à l'origine, est adjectif. Au contraire, il est *indice* dans le *livre*, puisque *livre*, à l'origine, est déjà substantif.

5. *Indice de classe*. V. CLASSIFICATEUR.

**indiciel**

L'aspect *indiciel* de l'énonciation est défini par les participants à la communication, par le temps et le lieu de l'énonciation et par le mode de relation du sujet à son énoncé (*je, ici, maintenant*).

**indirect**

1. Le *complément indirect* (complément de phrase ou complément de verbe) est un complément qui se rattache à la phrase ou au verbe par l'intermédiaire d'une préposition (ex. : *Je viens à Paris. A y réfléchir, je n'en sais rien*).
2. *Discours indirect, style indirect, interrogation indirecte* désignent des énoncés qui reproduisent les paroles de quelqu'un à l'intérieur d'un autre énoncé par l'intermédiaire (ou non) d'un subordonnant (ex. : *Il a dit qu'il ne viendrait pas. Il m'a demandé si je viendrais*). V. DISCOURS.

**individuation**

On appelle *individuation linguistique* le processus par lequel un groupe se caractérise face à un autre groupe grâce à des constantes de l'activité langagière. L'individuation peut être implicite ou explicite, volontaire ou involontaire, repérable ou non repérable.

**inductif**

La *méthode inductive* consiste, en linguistique, à recueillir un corpus d'énoncés et à en tirer, par segmentation et substitution, des classes (ou listes) d'éléments et de règles qui permettent de rendre compte de toutes les phrases.

**industries de la langue**

On donne le nom d'*industries de la langue* à l'ensemble des activités industrielles impliquant la production d'objets langagiers : fabrication de dictionnaires traditionnels, élaboration de dictionnaires ou de base de données électroniques, traduction automatique, intelligence artificielle, etc.

**inessif**

On appelle *inessif* un cas\* utilisé dans certaines langues finno-ougriennes et indiquant le lieu à l'intérieur duquel se place le procès du verbe (ex. : *Il est dans la maison*).

**infection**

L'*infection* est un système complet de coloration des consonnes, particulièrement important en

vieil irlandais. Il résulte de l'anticipation de l'articulation caractéristique de la voyelle suivante : /ti/ est prononcé [tʲi], /te/ est prononcé [tʲe], /tu/ est prononcé [tʲu]. Ce processus phonétique peut prendre une valeur phonologique et morphologique en cas de confusion ou de disparition de certaines de ces voyelles. Ainsi, l'équivalent vieil irlandais du mot latin *vir* présente trois formes distinctes pour le singulier qui s'écrivent respectivement *fer* (nom, acc.), *fir* (voc., gén.) et *fiur* (dat.), mais qui se distinguent phoniquement par la coloration du r final.

**infectum**

En grammaire latine, l'*infectum* désigne le système de formes verbales groupant le présent, l'imparfait et le futur, et exprimant l'aspect non-accompli.

**infinitif**

1. L'*infinitif* est une forme nominale du verbe qui exprime l'état ou l'action, mais sans porter de marques de nombre et de personne. Il peut assumer dans la phrase toutes les fonctions du nom ; il peut être sujet ou attribut (*perdre le rend agressif ; mon rêve est d'avoir une maison à la campagne*), complément d'objet (*je aime sortir*), complément prépositionnel (*c'est à prendre ou à laisser*), complément circonstanciel (*il parle pour ne rien dire*). Comme un verbe, il peut exprimer l'aspect\* (*avoir lu vs lire*) ; il a un objet construit comme celui d'un verbe à un mode personnel (*lire un livre vs la lecture d'un livre*). Comme un nom, il peut être précédé d'un article (*le boire et le manger*) ; en français, cette dernière possibilité est limitée ; elle est, en revanche, très étendue en grec ancien. L'infinitif est la forme d'entrée dans un dictionnaire en raison de ses propriétés nominales.
2. On appelle *transformation infinitive* la transformation\* déclenchée lors de l'enchâssement d'une complétive dans une phrase matrice, lorsque le sujet de cette complétive est sujet, objet ou complément prépositionnel de la matrice. Dans la phrase *Je veux que Pierre vienne*, le sujet de la complétive *Pierre* est différent du sujet de la phrase matrice *je* ; si les deux sujets sont identiques (*\*Je veux que je vienne*), la transformation infinitive, comportant un effacement du *je* de la complétive et l'introduction de l'affixe d'infinitif, sera appliquée : *Je veux venir*. De même *Je promets à Pierre que Paul viendra* devient, lorsque le sujet de la complétive *que Paul viendra* est identique au sujet *je* de *je promets* : *Je promets à Pierre de venir*. Dans la

phrase *Je dis à Pierre de sortir*, le sujet de la complétive est identique au complément prépositionnel de la phrase matrice (*Pierre*).

### infixe

On appelle *infixe* l'affixe\* qui s'insère à l'intérieur d'un mot pour en modifier le sens ; ainsi, en latin l'infixe nasal *n* s'insère parfois dans la racine du mot pour la constitution du verbe ; la racine *frag-* avec infixes *n* devient *frango* (« briser »), la racine *jug-* avec infixes *n* devient *jungo* (« lier »).

### inflexion

On donne parfois le nom d'*inflexion* à la

modification de timbre que subit parfois une voyelle sous l'influence d'une voyelle voisine. Il s'agit d'un cas particulier de métaphonie\*.

### informateur, informant

Quand le linguiste réunit l'ensemble des énoncés qu'il veut soumettre à l'analyse (corpus), il s'adresse à des locuteurs natifs qui ont pour langue maternelle le parler étudié et qui doivent, à propos de chaque phrase, dire si elle est acceptable ou non, grammaticale ou non (V. ACCEPTABILITÉ, GRAMMATICALITÉ). Ces locuteurs, qui peuvent également fournir au linguiste des données à analyser (listes de mots, phrases, etc.) sont les *informateurs*, ou *informants*.

## Information

Au sens que donne à ce terme la théorie de l'information, l'*information* est la signification que l'on attribue à des données à l'aide des conventions employées pour les représenter ; ce terme désigne donc, techniquement parlant, tout ce qui peut se mettre, de quelque manière, sous une forme codée. Pour les théoriciens de la communication, le terme d'information (ou « message »\*) désigne une séquence de signaux correspondant à des règles de combinaison précises, transmise entre un émetteur et un récepteur par l'intermédiaire d'un canal qui sert de support physique à la transmission des signaux. Pour la théorie de la communication, le sens de cette séquence de signaux codés n'est pas considéré comme un élément pertinent.

### Quantité d'information

Deux concepts sont à la base du calcul de la quantité d'information transmise : (1) le concept de capacité d'un code lié au nombre de signaux alternatifs de ce code ; (2) le concept de quantité réelle d'information transmise, proportionnelle au nombre de possibilités du code.

a) *Information et probabilité*. Plus un phénomène est probable, moins il est informant. Sa probabilité permet de quantifier et de mesurer sa quantité d'information. Prenons un exemple, celui de l'état du ciel ; deux cas sont possibles : (1) il y a de gros nuages noirs, on dit « il va pleuvoir », cela n'apprend pas grand-chose ; la probabilité d'occurrence de l'événement est restreinte ; si l'événement ne se produit pas, l'information sera plus grande. On dit que la probabilité d'occurrence d'un fait est inversement proportionnelle à la quantité d'information.

b) *Calcul de la quantité d'information*. On peut définir trois types de probabilités : (1) probabilité certaine positive : coefficient 1 ; (2) probabilité certaine négative : coefficient 0 ; (3) entre ces deux extrêmes, il y a des probabilités partielles (par exemple : il y a 60 chances sur 100 qu'il pleuve) ; on a alors une certaine information qui est calculable : s'il se met à pleuvoir, la probabilité devient certaine et prend le coefficient 1. Lorsqu'on dit qu'il y a 60 chances sur 100 qu'il pleuve, la probabilité est de 0,60. Quand le fait est résolu, la probabilité devient égale à 1. La quantité d'information est alors égale à :  $1 - 0,60 = 0,40$ .

En raisonnant dans l'abstrait, nous pouvons dire qu'un phénomène de probabilité  $x$  a un contenu d'information égal à  $1 - P_x$ . Pour des raisons pratiques, on mesure cette quantité d'information  $I$  non par la probabilité, mais par son logarithme. Soit  $I = \log 1 - \log P_x$  et, comme  $\log 1 = 0$  on a  $I = \log P_x$ .

c) On peut proposer comme mode de calcul un procédé tout à fait différent : le procédé dichotomique. Si nous prenons l'exemple des cartes à jouer, il s'agit, dans un jeu de 32 cartes, de deviner l'une d'entre elles. Le procédé choisi pour identifier la carte est alors l'identification par la *sélection binaire*. On divise chaque fois le champ des possibles en deux parties (noire-rouge ; puis cœur-carreau, etc.).

*Est-ce une noire ? - Non. Est-ce un cœur ? - Oui. Est-ce un honneur ? - Oui.  
Est-ce un as ou un roi ? - Non. Est-ce une dame ? - Non. Donc c'est un valet de cœur.*

Il a fallu 5 questions pour arriver au résultat.  $1/32$  était la probabilité de la carte à trouver. Or, 5 est le logarithme à base 2 de 32. Ainsi, la probabilité définit le nombre d'opérations nécessaires pour identifier une forme.

Cette notion de sélection binaire nous amène à l'idée d'un code simple à deux signaux possibles, tous deux également probables (ou équiprobables). C'est ce genre de code qui a été choisi dans le cadre de la théorie de la communication.

d) *L'information se mesure en unités appelées BITS*. Par définition, un code comportant 2 signaux possibles, tous deux également probables, a une capacité de 1 bit chaque fois qu'il est utilisé. Un code qui a 4 choix possibles a une capacité de 2 bits ; un code qui a 8 choix possibles a une capacité de 3 bits. Autrement dit, la capacité en bits d'un code de ce type est le logarithme à base 2 du nombre de signaux alternatifs qu'il comporte.

Or, moins un signe est probable, plus il transmet d'information : la quantité d'information est inversement proportionnelle à la probabilité du signe  $I = \log_2 \times \frac{1}{P}$

On définit la quantité d'information d'un signal par le logarithme à base 2 de l'inverse de la probabilité du signal.

Considérons un code de deux signaux A et B. Nous faisons un calcul sur 16 occurrences ; après observation, nous trouvons une occurrence de A pour 15 occurrences de B ; la probabilité de A est  $\frac{1}{16}$  ; la probabilité de B est  $\frac{15}{16}$ .

Si l'on reprend la formule :  $I = \log_2 \times \frac{1}{P}$

$$I_A = \log_2 \frac{1}{\frac{1}{16}} = \log_2 16 = 4 \text{ bits} ; I_B = \log_2 \frac{1}{\frac{15}{16}} = \log_2 \frac{16}{15} = 0,093 \text{ bit.}$$

Donc, B, plus fréquent que A, transmet moins d'information. D'autre part, nous pouvons à partir de là quantifier l'information moyenne par signal : 1 occurrence de A = 4 bits. 15 occurrences de B =  $0,09 \times 15 = 1,39$  bit. 16 occurrences portent au total = 5,39 bits.

La quantité moyenne d'information par signal est de  $\frac{5,39}{16} = 0,34$  bit. Or, si les signaux étaient équiprobables, chaque signal aurait une capacité de 1 bit. Donc, la fréquence inégale des signaux réduit l'efficacité du code d'environ 1/3. La capacité totale d'un code n'est réalisée que si tous les signaux ont des probabilités égales d'occurrence. Cette perte d'information, due en particulier au bruit\*, introduit la notion de redondance\*.

## Information, communication et langue

Les langues naturelles possèdent certaines qualités communes à tous les systèmes de communication, si on les envisage comme des systèmes de transmission de l'information au moyen d'un code caractérisable par leur nombre de signaux et leurs règles de combinaison. Mais les codes linguistiques présentent une particularité par rapport aux codes non linguistiques ; ils sont constitués de deux sous-codes, non indépendants l'un de l'autre, définis en linguistique comme relevant de deux niveaux d'analyse spécifique : le niveau morphématique et le niveau phonématique.

Les théoriciens de la communication se sont proposé d'évaluer la quantité moyenne d'information transmise par les langues naturelles en considérant le degré d'incertitude relatif aux différents signaux dans chacun des sous-codes. Ce faisant, ils rejoignaient les recherches poursuivies en linguistique depuis une vingtaine d'années par les distributionnalistes (v. DISTRIBUTIONNELLE [ANALYSE]), préoccupés de décrire les langues en termes de contraintes formelles apparaissant dans l'enchaînement des unités de base, chacune dans leur cadre respectif (morphématique et phonématique). En réalité, les théoriciens de la communication présentaient aux linguistes le modèle mathématique implicite connu sous le nom de modèle à états finis\*, ou de théorie des chaînes de Markov\*, ou de modèle de Markov. (v. aussi COMMUNICATION.)

## Ingressif

On appelle *ingressif* ou *inchoatif* une forme verbale qui exprime une action limitée à son stade initial. Ainsi, en français, la locution verbale *se mettre à* suivie de l'infinitif permet l'expression de l'ingressif.

## Inhérent

Sème inhérent. v. SÈME ; trait inhérent. v. TRAIT.

## Initial

En grammaire générative, un élément est dit *initial* s'il n'est le constituant d'aucun autre élément et, par conséquent, s'il ne figure jamais à droite de la flèche dans aucune règle de réécriture. Ainsi, P (phrase) est l'élément initial des grammaires génératives. En fait, dans une étape ultérieure de la théorie, les éléments à gauche de la flèche pourront se voir écrits aussi à droite, comme SN → SN et SN (syntagme nominal se réécrit : syntagme nominal et syntagme nominal). En ce cas, on voit apparaître P à droite de la flèche, par exemple dans la réécriture de SV, cela signifiant que le syntagme verbal se réécrit auxiliaire, verbe suivi d'un syntagme nominal ou d'une phrase :

$$SV \rightarrow \text{Aux} + V + \left\{ \begin{array}{l} \text{SN} \\ \text{P} \end{array} \right\}$$

Ex. : *Je vois le ciel* (V + SN), *Je vois qu'il ne viendra pas* (V + P).

## Initiale

L'initiale d'un mot ou d'un syntagme est le

phonème ou le groupe de phonèmes prononcés en premier : le phonème [p] dans le mot français *parent*, le groupe [pr] dans le syntagme *pris au piège*.

D'une façon générale, l'initiale est l'élément qui résiste le mieux à l'évolution phonique : ainsi, dans l'évolution du latin aux différentes langues romanes, les phonèmes initiaux se sont maintenus plus souvent que les autres. Cette stabilité de l'initiale s'explique par le fait que c'est l'élément le plus riche en information. L'initiale n'est pas prévisible, tandis que, pour les éléments non initiaux, les règles distributionnelles et, dans une certaine mesure, la connaissance du lexique de la langue considérée réduisent considérablement les possibilités de choix.

Du fait de sa position à la frontière du mot, l'initiale peut subir, lors de l'insertion du mot ou du syntagme dans la chaîne parlée, un traitement particulier. Il s'agit de certaines altérations (aphérèse, assimilation, etc.) dues à l'influence du mot précédent, s'il n'y a pas de pause intermédiaire. On a, dans ce cas, un exemple de sandhi\* initial (beaucoup plus rare que le sandhi final) avec alternance entre une forme absolue (qui correspond à l'initiale du mot prononcé isolément) et une forme incluse, comme en irlandais moderne (*bo* « vache », *an'w* « une vache ») ou dans certains dialectes italiques (en corse : *'sarpi* « serpent », *una'zarpi* « un serpent », *'djakaru* « chien », *u'jakaru* « le chien »).

### injective

Les *injectives* ou glottalisées implosives\* appartiennent à la classe des consonnes glottalisées\*. L'articulation s'accompagne d'une fermeture de la glotte, suivie d'un abaissement du larynx, ce qui provoque une raréfaction de l'air à l'intérieur de la cavité buccale entre les deux occlusions. Le relâchement de l'occlusion buccale précédant celui de l'occlusion glottale, il y a une légère rentrée de l'air externe. La consonne injective est notée par l'apostrophe ['] ou le point interrogatif [?], placés à gauche de la consonne qu'ils affectent.

### injonctif

1. Une phrase *injonctive* est une phrase qui exprime un ordre, donné au locuteur, d'exécuter (ou de ne pas exécuter) telle ou telle action. Les formes verbales spécifiques de ces phrases sont au mode *injonctif* : l'impératif est une des formes de l'*injonctif*. (v. JUSSEF.)

2. L'expression de *fonction injonctive* désigne la fonction du langage dite « conative » ou « impérative » : le locuteur pousse le destinataire à agir d'une certaine manière.

### injure

On appelle *injure* toute parole, toute attitude ou allusion à contenu symbolique perçue et vécue par le sujet injurié comme dévalorisante et blessante pour lui.

### inné

La théorie de la grammaire générative implique que le langage repose sur une *structure cognitive innée*, spécifique de l'espèce humaine, activée par l'environnement, ce processus étant celui de l'acquisition du langage. Le langage apparaît, dans cette hypothèse psycholinguistique, comme une aptitude propre à l'espèce humaine (au contraire de la communication, qui est un processus existant dans les espèces vivantes) ; cette aptitude repose sur des bases biologiques propres à l'espèce humaine, en particulier la localisation du langage dans la partie postérieure de l'hémisphère gauche du cerveau et la dissymétrie des deux hémisphères dans le fonctionnement de l'activité symbolique. Cette faculté de langage permet à l'être humain de construire une « grammaire », c'est-à-dire un système de règles lui permettant de comprendre et de produire un ensemble infini de phrases dans une langue donnée. Cette conception s'inscrit dans la perspective mentaliste issue du rationalisme cartésien et s'oppose donc à la perspective empiriste du béhaviorisme, qui ne voit dans l'activité langagière que le produit d'un conditionnement. Sur le plan proprement

linguistique, une telle attitude implique que les possibilités de variété des diverses langues soient limitées et qu'il faille rechercher les propriétés formelles et sémantiques qui leur sont communes, c'est-à-dire un ensemble d'universaux : système abstrait de contraintes qui portent sur les règles possibles d'une grammaire à tous les niveaux d'analyse (phonétique syntaxique, sémantologique), ainsi que sur les procédures permettant de choisir la meilleure grammaire possible.

L'hypothèse de la structure innée du langage implique un ensemble de caractéristiques qui définissent la grammaire générative :

- a) les universaux du langage, qui définissent la forme de la description linguistique ;
- b) la forme explicite de la grammaire, qui présente la composante syntaxique comme l'élément central et les deux composantes phonologique et sémantique comme seulement interprétatives ;
- c) le caractère formel des règles qui constituent chaque composante ;
- d) l'ensemble des traits et constructions universels (phonologiques, syntaxiques et sémantiques) à partir desquels sont établies les règles spécifiques de chaque langue particulière ;
- e) une méthode pour évaluer laquelle est la meilleure parmi les grammaires possibles d'une langue.

### input

On appelle *input* l'ensemble d'informations qui parviennent à un système et que ce système (organisme, mécanisme) va transformer en informations de sortie (ou *output*).

### insertion

En grammaire générative, l'*insertion lexicale* est le remplacement des symboles de la suite terminale des structures profondes par des items lexicaux en fonction de leurs traits.

### insistance

On appelle *accent d'insistance* le renforcement expressif de l'articulation de certains phonèmes ou groupes de phonèmes. Ainsi, dans la phrase *C'est abominable !*, la syllabe *bo* est prononcée avec plus de force que la dernière syllabe normalement accentuée. Dans ce cas particulier, où le renforcement de l'articulation exprime un sentiment, on parle plutôt d'*accent émotionnel*\*. On réserve le terme d'*accent emphatique*\* aux cas où l'accent d'intensité a une signification intellectuelle et sert à mettre en relief une distinction : *Pierre est venu* (soyez entendu : et non Paul).

**Inspiration**

On appelle *inspiration* l'introduction de l'air extérieur dans les poumons. L'inspiration n'est en général pas utilisée dans la phonation, sauf dans certains cas de voix chuchotée\*, où l'énergie expiratoire est trop faible pour produire une onde sonore.

**Inspiratoire**

Une *consonne inspiratoire* est une consonne injective\*.

**Instable**

1. On appelle *phonème instable* un phonème qui n'est pas prononcé dans certaines positions, comme en français la voyelle centrale ou neutre dite *e muet* ou *e caduc* de *petit* [pəti] : « un petit garçon » [œptigarsɔ̃].

On dit aussi qu'un *phonème* ou un *groupe de phonèmes* est *instable* quand il est susceptible d'être altéré parce que d'articulation difficile dans la langue considérée. Ainsi, en espagnol, les consonnes en fin de syllabe sont très instables : dans le mot *Madrid*, le [d] final n'est pas prononcé.

2. Une *opposition phonologique* est dite *instable* quand elle est peu fréquente et a tendance à disparaître. En français, l'opposition [a] vs [ɑ] *malle* vs *mâle* n'existe presque plus dans le système phonologique des générations d'après 1940 (on peut dire [tas] ou [tɑ:s] sans que cela compromette l'identification du message). De même, les distinctions d'ouverture intermédiaire [e]-[ɛ], [ø]-[œ], [o]-[ɔ] montrent aussi une instabilité remarquable : même dans les situations où l'opposition [e]-[ɛ] devrait fonctionner (en finale libre), le choix entre les deux termes « plutôt une valeur individuelle dans des mots comme *carnet*, *quai*, (*je*) *sais*, *les*. Une autre opposition instable, et qui a presque complètement disparu de la langue parisienne, est l'opposition [ɛ̃]-[œ̃] *brin* - *brun*. Ces distinctions instables sont aussi les plus subtiles, les moins caractérisées du point de vue phonétique : elles impliquent de menues différences articulatoires et acoustiques et de faibles nuances auditives. Il s'agit aussi, le plus souvent, d'oppositions ayant un faible rendement fonctionnel.

**Instance**

1. On appelle *instances du discours* les actes de parole, toujours uniques, par lesquels le sujet parlant actualise la langue (compétence\*) en parole (performance\*).

2. En rhétorique, l'*instance* est la réfutation d'un argument par ses conséquences.

**Instrumental**

On appelle *instrumental* le cas\* exprimant l'ins-

trument, le moyen par lequel s'accomplit le procès exprimé par le verbe (ex. : *Il a coupé la pomme avec un couteau*).

**Intégration**

La fonction d'*intégration* est un aspect de la fonction auditive, qui établit la liaison entre les vibrations reçues par la cochlée (forme modelée cochléaire) et le langage. Elle représente deux activités : la première, neurophysiologique, concerne les voies auditives et les centres nerveux (elle peut être étudiée par l'électrophysiologie) ; la deuxième, psychophysiological, repose sur des circuits mémoriels et fait appel à des facultés psychologiques. Les effets peuvent en être étudiés en partie par la physiologie, en partie par la psychologie. C'est le passage des faits aux phénomènes abstraits, des images aux symboles. La pathologie de cette fonction représente chez l'adulte la surdité verbale, chez l'enfant le défaut ou le retard d'intégration, suivant qu'il s'agit d'un dysfonctionnement des voies auditives ou des circuits mémoriels.

**Intelligence artificielle**

On appelle *intelligence artificielle* l'ensemble des moyens mis en œuvre pour réaliser des programmes informatiques permettant de simuler « l'intelligence » humaine, c'est-à-dire de résoudre des problèmes dans le cadre de techniques précises, mais sans que l'algorithme de décision soit explicitement fourni. En linguistique la traduction automatique relève de l'intelligence artificielle.

**Intelligibilité**

On appelle *intelligibilité* l'état d'un énoncé qui peut être entendu distinctement et compris facilement.

**Intensif**

1. On appelle *intensifs* les noms, adjectifs, adverbess ou verbes formés avec un préfixe ou un suffixe qui indique un degré élevé de la propriété indiquée par la racine. Les préfixes *ultra*, *extra*, *super*, *sur*, etc., ont servi à former des *intensifs* comme *ultraconfidentiel*, *extradur*, *supermarché*, *surdéveloppé*.

2. Dans une opposition\*, on qualifie quelquefois d'*intensif* l'élément ou le cas marqué\* (l'autre étant le cas non-marqué ou extensif).

**Intensité**

1. L'*intensité sonore* est la puissance transmise sur un centimètre carré de surface perpendiculaire à la direction de propagation : elle se

mesure en watts par centimètre carré (une intensité sonore d'un centième de watt par centimètre carré peut léser l'oreille). Cependant, il est plus commode le plus souvent, et en particulier dans le cas des ondes sonores utilisées pour la phonation, de mesurer les intensités en unités décibels (dB). Le décibel exprime un rapport d'intensité par rapport à une intensité de référence choisie arbitrairement. L'équivalent en décibels d'un rapport d'intensité vaut dix fois le logarithme de base 10 de ce rapport.

L'avantage de l'unité décibel est qu'elle permet de travailler avec des chiffres plus commodes : ainsi les sons les plus élevés que puisse percevoir l'oreille ont une intensité 10 millions de fois plus grande qu'un son à peine perceptible ; or, cet énorme rapport se réduit à 130 décibels.

Le niveau de référence utilisé en pratique est de  $10^{-16}$  watts par centimètre carré (un dix millionième de millionième de watt par centimètre carré), c'est-à-dire l'intensité minimale pour produire un son à peine audible. L'intensité moyenne de la parole à un mètre des lèvres est d'environ 60 décibels par centimètre carré, c'est-à-dire qu'elle est un million de fois plus grande que  $10^{-16}$  watts par centimètre carré.

Les variations d'intensité dans la chaîne parlée sont utilisées différemment par les langues, à des fins distinctives ou expressives (accent d'intensité\* et intonation\*).

2. L'*accent d'intensité*, appelé aussi *accent dynamique* ou *accent expiratoire*, est la mise en relief d'une unité (phonème ou suite de phonèmes) par un renforcement de l'énergie expiratoire ou intensité. Selon que les syllabes d'un mot sont prononcées avec plus ou moins d'intensité, on distingue les syllabes plus fortes (accentuées) des syllabes plus faibles (atones). Dans certaines langues, l'accent a une place fixe dans le mot. En polonais, l'accent frappe toujours l'avant-dernière syllabe. En français, l'accent tombe toujours sur la dernière syllabe du mot, ce qui implique qu'il a une fonction démarcative et permet de distinguer les limites des unités accentuelles. L'accent exerce aussi cette fonction démarcative en tchèque, en finnois, où c'est la première syllabe du mot qui est accentuée. Dans d'autres langues, comme l'anglais, l'italien, l'espagnol, le russe, l'accent est libre, c'est-à-dire qu'il peut porter sur une, deux ou trois syllabes du mot ou plus, et faire varier par là le sens du mot. On dit alors que l'accent a une fonction distinctive qui permet, par

exemple, d'opposer en italien /an'kora/ encore vs /ankora/ ancre, ou /kapitano/ ils arrivent par hasard vs /kapitano/ capitaine vs /kapita'no/ il commanda, en anglais /'import/ (substantif) vs /im'port/ (verbe). [V. ACCENT.]

### intercompréhension

On appelle *intercompréhension* la capacité pour des sujets parlants de comprendre des énoncés émis par d'autres sujets parlants appartenant à la même communauté linguistique. L'*intercompréhension* définit l'aire d'extension d'une langue, d'un dialecte ou d'un parler.

### interconsonantique

On appelle *interconsonantique* un phonème ou un élément phonique placé entre deux consonnes ; ainsi [a] dans [par] *part*.

### intercourse

Chez F. de Saussure, l'*esprit d'intercourse* est la tendance à accepter les particularités linguistiques d'autres communautés géolinguistiques. À l'*esprit d'intercourse* s'oppose l'*esprit de clocher*, qui pousse au rejet des caractères linguistiques propres à d'autres communautés.

### interdentale

Une *consonne interdentale* est une consonne fricative prononcée avec la pointe de la langue placée contre les incisives supérieures, entre les deux rangées de dents légèrement écartées, comme le  $\theta$  espagnol à l'initiale de *cinco*.

### interdépendance

En glossématique, le terme d'*interdépendance* désigne la fonction qui existe entre deux termes constants.

### interférence

On dit qu'il y a *interférence* quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B. L'emprunt et le calque sont souvent dus, à l'origine, à des interférences. Mais l'*interférence réelle* individuelle et involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours d'intégration ou sont intégrés dans la langue A. Un Français parlant espagnol ou russe pourra ne pas rouler la consonne *r* et lui donner le son qu'elle a en français. Un Allemand parlant français pourra donner au mot français *la mort* le genre masculin du mot allemand correspondant *Tod* (interférence morphologique). Pour dire *Je vais à l'école* un Français parlant anglais pourra utiliser pour joindre *school* à *I am going* la préposition *in* (qui est parfois l'équivalent de *à*), alors que l'anglais utilise *to* après les verbes de mouvement (inter

férence syntaxique). Un Italien parlant français pourra dire *une machine (macchina) pour une voiture* (interférence lexicale).

La problématique de l'*interférence* est considérée par certains didacticiens des langues étrangères comme liée à celle de la faute. Posant que, dans la forme mixte, il faut prendre en compte ce qui relève de la langue-cible et non ce qui vient de la langue-source, ils proposent de raisonner non en termes d'*interférences*, mais en termes de systèmes\* intermédiaires/approximatifs d'apprentissage.

### intérieur

La *position intérieure* à un segment, morphème, mot ou phrase, est celle des phonèmes ou séquences de phonèmes qui ne se trouvent pas à la frontière (initiale ou finale). Cette position correspond parfois à un traitement phonique différent : ainsi, en français, l'opposition [e] vs [é] qui se présente en syllabe finale ouverte (*lé lait*) est neutralisée\* à l'intérieur du mot.

### interjection

On appelle *interjection* un mot invariable, isolé, formant une phrase à lui seul, sans relation avec les autres propositions et exprimant une réaction affective vive. Les mots que l'on classe dans la catégorie de l'interjection partagent tous le caractère suivant : alors qu'ils sont pratiquement dépourvus de contenu sémantique et qu'ils échappent aux contraintes syntaxiques, ils n'en agissent pas moins sur le contenu ou sur les situations du discours, grâce à l'intonation que leur confère le locuteur (approbation, désapprobation, doute, colère, ironie, insistance, appel, etc.). En effet, bon nombre d'interjections ne sont pas décomposables en éléments signifiants ; elles procèdent de cris (*Ah ! il est enfin là. Je crois, hum, que je vais refuser*) ou d'onomatopées (*Clac ! j'ai dit ce que je pensais. Zut ! j'ai oublié mon carnet*). D'autres, d'apparence analytique, sont cependant devenues des formes invariables et figées, la signification particulière attachée aux mots qui les composent ayant disparu. C'est le cas de certains syntagmes nominaux (*Ciel ! Mon ciel !*), de certains adjectifs (*Joli !*), de certains adverbes (*Encore !*), d'expressions verbales (*Tiens ! Tu vois !*). À la différence des autres termes invariables de la langue, les interjections n'ont pas de place définie dans la chaîne syntagmatique : elles peuvent interrompre l'énoncé entre deux pauses, ou remplacer, en situation, un énoncé, à elles seules. Seule l'intonation dont elles sont le siège confère à

l'énoncé, au discours ou à la situation un effet sémantique que l'interlocuteur interprète comme l'expression de tel ou tel état affectif du locuteur ou comme sa volonté d'établir ou de maintenir la communication : *Ah ! Ah ! (Je m'en doutais). Hein ? (Tu disais ?)*

### interlangue

Dans les situations d'apprentissage d'une seconde langue, l'*interlangue* est un système intermédiaire plus ou moins stabilisé fondé sur la présence simultanée d'éléments appartenant à chacune des langues en présence.

### interlecte

L'*interlecte* est l'ensemble des faits linguistiques, qui, dans une diglossie ou un continuum, peuvent relever de l'une et de l'autre langue en même temps, sans discrimination possible ; ils y constituent quantitativement l'essentiel de la parole quotidienne. Ce concept s'oppose à celui de *diglossie*, qui suppose la discrimination facile entre deux systèmes.

### interlinguistique

On qualifie d'*interlinguistique* toute recherche ou tout mouvement qui se donne pour fin de créer, d'étudier ou de promouvoir des langues artificielles\* dites aussi langues auxiliaires internationales ou interlangues\* (comme l'espéranto).

### interlocuteur

On appelle *interlocuteur* le sujet parlant qui reçoit des énoncés produits par un locuteur ou qui y répond. (V. ALLOCUTAIRE.)

### intermédiaire

En grammaire générative, on appelle *structures intermédiaires* les structures de phrases, issues des structures profondes, à chaque étape du cycle transformationnel et avant l'étape finale des structures de surface.

### international

On donne le nom de *langue internationale* à une langue servant ou ayant servi aux relations commerciales ou culturelles entre un grand nombre de pays dans une aire géographique définie. Ainsi l'araméen dans le Proche-Orient entre le VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le VI<sup>e</sup> siècle après, ou le latin en Occident pendant le Moyen Âge.

### interne

1. L'*oreille interne* est un organe auditif placé en arrière de l'oreille moyenne et formé de menues cavités logées dans le crâne. Dans l'une de ces cavités, appelée *cochlée* ou *limacon*, s'opère

l'importante transformation des vibrations mécaniques en impulsions nerveuses.

2. *Accusatif d'objet interne.* V. ACCUSATIF.

### interpolation

L'*interpolation* est l'introduction dans un texte d'un élément qui n'était pas dans l'original ; c'est une glose ou une variante. Elle est volontaire pour combler une lacune réelle ou supposée, pour modifier le sens du texte ou sa portée. Elle peut être involontaire, elle est due alors à une erreur des copistes.

### interprétable

On dit d'un énoncé qu'il est *interprétable*, ou susceptible de recevoir une interprétation sémantique, quand le locuteur natif peut lui donner un sens, selon les règles sémantiques de la langue considérée. (V. ACCEPTABILITÉ.)

### interprétation

1. Dans la théorie standard de la grammaire générative, on appelle *interprétation* l'attribution d'un sens à une structure profonde (*interprétation sémantique*) ou l'attribution de traits phonologiques et phonétiques à une structure de surface (*interprétation phonétique*) : la première de ces deux opérations consiste à appliquer des règles sémantiques à une structure profonde donnée ; la seconde consiste à réaliser par la parole (phoniquement) une structure grammaticale interprétée sémantiquement. Certains linguistes ont suggéré que la composante sémantique interprète à la fois les structures profondes et les structures de surface, les premières permettant d'obtenir les relations thématiques, comme Agent, But, Instrument, etc., et les secondes permettant de prendre en charge le champ des opérateurs logiques déplacés, lors des transformations, les phénomènes de topicalisation et les relations anaphoriques ; la représentation sémantique devient dès lors une forme logique. C'est cette nouvelle version de la théorie qui porte le nom de *théorie standard étendue*.

2. *Grammaire d'interprétation de phrases.* Syn. de GRAMMAIRE DU RÉCEPTEUR.

### interprétative (composante)

En grammaire générative, on donne le nom d'*interprétatives* aux deux composantes phonologique et sémantique, parce que la composante sémantique attribue un sens à la structure profonde générée par la composante syntaxique et que la composante phonologique attribue une forme phonétique à la structure

de surface dérivée de la structure profonde. Seule la composante syntaxique est centrale.

### interro-emphatique

On appelle *interro-emphatique* un type de phrase interrogative dont l'interrogation porte sur une phrase emphatique. Si la phrase emphatique *C'est Paul qui a fait cela* subit une transformation interrogative, elle devient *Est-ce Paul qui a fait cela ?*

### interrogatif

1. Les *interrogatifs* sont des pronoms, des adjectifs ou des adverbes qui indiquent que l'on pose une question sur la qualité ou sur une détermination d'un être ou d'un objet, ou sur une circonstance du procès exprimé par le verbe : seuls *est-ce que* et *si* interrogent sur la réalité du procès. Les *pronoms interrogatifs*, qui renvoient à un syntagme nominal ou à une phrase, servent à interroger sur l'être, ou l'objet, ou la notion dont ils rappellent ou annoncent l'idée ; les formes simples ne s'organisent pas tout à fait de la même manière que celles du pronom relatif : à une forme unique de masculin-féminin (*qui* / *elle*) s'opposent *que ?* (position atone) et *quoi ?* (position tonique et complément prépositionnel) ; les formes composées sont sujet, objet direct, attribut : *lequel ? / laquelle ? / lesquels ? / lesquelles ?*, complément prépositionnel par *de* : *duquel ? / de laquelle ? / desquels ? / desquelles ?*, complément prépositionnel par *à* : *auquel ? / à laquelle ? / auxquelles ? / auxquelles ?*. Il existe des formes périphrastiques : pour les personnes *qui est-ce qui ?* (sujet) *qui est-ce que ?* (autres fonctions), pour les choses *qu'est-ce qui ?* (sujet), *qu'est-ce que ?* (autres fonctions).

L'*adjectif interrogatif*, qui est un adjectif déterminatif (un déterminant), sert à poser des questions directes ou indirectes sur la qualité, l'identité ou le rang ; ses formes sont *quel*, *quelle*, *quels*, *quelles*. Il s'emploie également comme exclamatif. Les *adverbes interrogatifs* sont classés comme adverbes d'interrogation totale (*est-ce que*, et dans l'interrogation indirecte *si*) et comme adverbes d'interrogation partielle, comme *quand* (temps), *où* (lieu), *comment* (manière), etc.

2. La *phrase interrogative* est un type de phrase exprimant une question, qui se distingue de la phrase assertive par l'emploi de pronoms ou de particules spécifiques, par une intonation particulière, par un ordre différent des mots ou, parfois, dans certaines langues, par un mode différent de l'indicatif. (V. INTERROGATION.)

## Interrogation

1. On appelle *interrogation* le mode ou type de communication institué par le sujet parlant entre lui et son (ou ses) interlocuteur(s) et consistant à faire dépendre ses propositions d'une phrase implicite *Je te demande si* (= « Je te pose la question »). [L'assertion dépend de la phrase implicite *Je te dis que* et l'ordre dépend de la phrase *Je t'ordonne que*.] L'*interrogation* est l'une des modalités de la phrase. Elle est dite « totale » quand elle porte sur l'ensemble de la phrase (elle est exprimée par l'intonation interrogative, généralement accompagnée de l'interversion du sujet ou de la locution interrogative *est-ce que*). Elle est dite « partielle » quand elle porte seulement sur un des éléments (identité, circonstances de temps, de lieu, etc.). Totale ou partielle, l'interrogation peut être exprimée indirectement ou directement. Dans l'interrogation indirecte, la question, contenue dans une proposition subordonnée à un terme principal qui lui sert d'appui, est soumise aux règles du discours indirect. Dans l'interrogation directe, la question, contenue dans une proposition indépendante, est caractérisée par l'intonation montante marquée par le point d'interrogation à l'écrit (*Paul est malade ?*), à laquelle peuvent participer d'autres procédés syntaxiques : la forme interrogative *est-ce que ?*, l'inversion du pronom sujet ou d'un pronom en relation anaphorique avec le sujet (*Es-tu malade ? Paul est-il malade ?*), la présence d'adjectifs, de pronoms, d'adverbes interrogatifs (en interrogation partielle). Le *point d'interrogation* est le signe de ponctuation mis à la fin d'une phrase interrogative directe, et transcrivant l'intonation spécifique de l'interrogation.

En grammaire générative, l'*interrogation* est un type de phrase (ou modalité de phrase) comme l'ordre (impératif) ou l'assertion. C'est un constituant de la phrase de base ; s'il est choisi, il déclenche une transformation interrogative qui, entre autres opérations, déplace le syntagme nominal sujet, modifie le contour d'intonation, etc.

2. En rhétorique, l'*interrogation* est une figure consistant à adresser des questions à l'auditoire ou à l'adversaire, questions qui n'appellent pas de réponses et qui sont utilisées comme un mode de présentation plus frappant.

### Interro-négatif

On appelle *interro-négatif* un type de phrase interrogative dont l'interrogation porte sur un énoncé négatif. Ainsi, en français, les phrases : *Ne viendra-t-il pas me voir ? Est-ce qu'il n'a pas*

*compris ? Qui n'aurait pas fait cela à sa place ?* sont des interro-négatives. En français, la réponse à une interro-négative (qui ne commence pas par un pronom ou un adverbe interrogatif) se fait au moyen des adverbes *non / si* (au lieu des adverbes *non / oui* pour les interrogatives positives).

### interro-passif

On appelle *interro-passif* un type de phrase interrogative dont l'interrogation porte sur un énoncé passif. Ainsi, en français, la phrase *Paul a-t-il été heurté par la voiture ?* est une interro-passive.

### intersection

On appelle *intersection* de deux ensembles\* A et B les éléments (constituant un sous-ensemble de A et B) qui appartiennent à la fois à A et à B.

Soit A = {a, b, c, d, e, f},  
Soit B = {x, b, n, c, p, q} ;

b et c appartiennent à la fois à A et à B, ils constituent l'intersection de A et B et on écrit  $b, c = A \cap B$ , ce qui se lit : intersection de A et B, ou A inter B.

La notion d'intersection a trouvé, en particulier, son application en sémantique. Quand on analyse le « sens » des mots en sèmes et en sémèmes, les traits sémantiques communs aux mots analysés forment l'archiséme de ces mots. L'archiséme de tous les mots d'un champ lexical est l'intersection des sémèmes de chacun des mots : c'est un sous-ensemble inclus dans les sémèmes de chacun des mots. De même, les semi-consonnes constituent un ensemble formant l'intersection des consonnes et des voyelles.

### intersubjectif

On appelle *communication intersubjective* l'échange verbal entre deux sujets parlants, le locuteur et l'interlocuteur, considérés en tant que sujets d'énonciation et sur le plan du contenu.

### intertextualité

L'*intertextualité* est la relation que le sujet d'énonciation met entre des textes qui sont ainsi en dialogue entre eux, se recomposant entre eux à travers la culture du sujet. L'intertextualité implique qu'il n'y a pas de sens arrêté, mais que la sémantique d'un texte est une dynamique.

### interversion

On dit qu'il y a *interversion* lorsque deux phonèmes contigus changent de place dans la chaîne parlée (ex. : *aéropage* pour *ariéropage*,

*aréoplane* pour *aéroplane*). Si les phonèmes sont éloignés, on parle plutôt de métathèse\*.

### intervocalique

Une consonne *intervocalique* est une consonne placée entre deux voyelles ; ainsi [l] dans [balɔ̃] *ballon*.

### intonation

Les travaux menés essentiellement au cours des vingt dernières années dans le domaine de l'acoustique et de la perception, permettent de définir l'*intonation* comme une forme discontinue, constituée d'unités discrètes sur les deux axes paradigmatique et syntagmatique, unités toujours significatives qui s'organisent dans le cadre de la phrase ou de ses constituants (Rossi). La substance auditive de l'intonation est constituée par les variations de la fréquence fondamentale, laquelle dépend du rythme de vibration des cordes vocales et peut se combiner aux paramètres d'*intensité* (pression sous-glottique) et de *durée* vocalique (en partie déterminée par la nature des consonnes précédentes ou subséquentes : voisée/non-voisée, occlusive/constrictives, etc.). La fréquence et l'intensité peuvent être autonomes, comme c'est le cas dans l'interrogation. Six niveaux intonatifs différents, susceptibles d'être identifiés par les auditeurs français, couvrent une octave et demie dans la tessiture du sujet, depuis la note la plus basse réalisée à la fin de l'énoncé déclaratif neutre (dynamique de base ou fondamentale usuelle du locuteur) : l'infra-grave, le grave, l'aigu, l'infra-aigu, le sur-aigu. (Rossi et Chafcouloff).

L'encodage et le décodage de l'intonation s'effectuent syntagmatiquement sous la forme de *relais* ou de *points clefs* (attaque, prétonique, tonique). On appelle *intonème*\* chacun des ensembles de traits réalisés sur les points clefs. L'attaque et la prétonique ne peuvent comporter qu'un intonème, la tonique peut en comporter deux (cf. l'intonation d'appel). La suite des intonèmes d'un point clef forme un morphème intonatif discontinu.

Les fonctions de l'intonation sont étroitement imbriquées. On distingue cependant le *rôle syntactique* (domaine du représentatif), le *rôle appellatif* ou *impressif* (question, ordre, appel, etc.), le *rôle lexical* relevant de l'*expressivité* (colère, joie, doute, surprise, etc.).

Au plan syntaxique, les *morphèmes intonatifs* successifs de la phrase forment un *syntagme intonatif*, et celui-ci constitue une *phrase intonative* s'il est terminé par un *morphème conclusif* (into-

nation descendante). L'intonation assertive contient en puissance deux groupes prosodiques, un groupe progressif (intonème continuatif) et un groupe terminal (intonème conclusif) : l'intonème continuatif se situe au départ dans la dynamique de base, mais en fin de syntagme, sur la tonique, il se réalise dans le haut médium, ou l'infra-aigu, c'est-à-dire un ton et demi ou deux tons au-dessus de la dynamique de base ; le groupe terminal effectue son départ au-dessous de l'intonème continuatif, l'intonème conclusif se réalise soit dans le grave, soit dans l'infra-grave. La distance entre le maximum et le minimum est d'une quinte. Les unités intonatives ont aussi une fonction jonctive / disjonctive : en dehors de certaines conditions phonologiques prévisibles, l'intonème continuatif marque obligatoirement la limite entre le syntagme nominal sujet (SN 1) et le syntagme verbal (SV) même si SN 1 n'est pas le thème.

Les intonèmes impressifs sont étudiés en référence aux intonèmes continuatif et conclusif : ainsi, l'intonème continuatif et la question ont des configurations rigoureusement identiques mais la question est caractérisée par la présence d'un glissando perceptible qui traverse deux niveaux, médium et infra-aigu, ou infra-aigu et aigu (Di Cristo). En français, les deux phrases *il vient* et *il vient ?* s'opposent uniquement par le fait que l'interrogation comporte, au terme de la phrase, une augmentation rapide de la fréquence fondamentale, tandis que la réalisation de l'intonème affirmatif met en jeu le processus inverse.

Au plan expressif, les intonèmes du niveau expressif s'associent aux intonèmes du niveau représentatif essentiellement sur l'axe paradigmatique. Les morphèmes intonatifs expressifs peuvent être apparentés aux unités lexicales ; même après filtrage de la parole, on continue à en reconnaître le signifié, par exemple le doute, la surprise, etc. (P. Léon, I. Fónagy).

### intonème

On appelle *intonème* l'unité distinctive d'intonation au niveau de la phrase. On peut caractériser les deux phrases assertive (*Jean vient demain*) et interrogative (*Jean vient demain ?*) par l'existence de deux intonèmes différents (en particulier, courbe montante de l'interrogative). La linguistique américaine utilise plutôt la notion de morphème intonatif ou suprasegmental pour décrire les courbes d'intonation (V. PROSODIÈME.)

**intonologie**

En phonétique, on appelle *intonologie* l'étude de l'intonation.

**intoxication** V. PERSÉVÉRATION.

**intra lingual**

R. Jakobson appelle *rewording*, ou *traduction intralinguale*, ou *reformulation*, l'opération par laquelle on tente d'exprimer un contenu, déjà exprimé dans une langue donnée au moyen de certains signes, par d'autres signes appartenant à la même langue. Le discours indirect, ou style indirect, est un cas particulier de la traduction intralinguale. (V. PARAPHRASE.)

**intransitif**

On appelle *intransitifs* les verbes qui, dans la structure du syntagme verbal, impliquent l'absence de syntagme nominal complément et la présence ou non d'un syntagme prépositionnel (syntagme nominal précédé d'une préposition). Par exemple, le verbe *mourir* est intransitif (*Pierre est mort*), comme le verbe *aller*, qui implique un syntagme prépositionnel (*Il va à la maison*), ou le verbe *parler* (*Pierre parle à Paul*). Les verbes qui impliquent un syntagme prépositionnel excluant tout syntagme nominal objet direct sont considérés dans les grammaires traditionnelles comme un groupe particulier de verbes transitifs : les transitifs indirects. Les grammaires structurales et génératives les analysent comme des intransitifs, ayant dans leurs traits distinctifs le trait attributif. Ce dernier trait caractérise aussi les verbes qui comportent à la fois un syntagme nominal complément et un syntagme prépositionnel (*pardonnez quelque chose à quelqu'un*, *arrachez quelque chose à quelqu'un*). Cependant, la distinction entre verbes transitifs et verbes intransitifs n'a rien d'absolu. En effet, certains verbes transitifs peuvent être employés intransitivement (*Paul mange à midi*), et certains verbes dits intransitifs peuvent être suivis d'un complément d'objet direct donc transitivement (*Il pense l'univers comme un tout*), ces modifications de construction entraînant des modifications du sens. (V. TRANSITIF.)

**Intrinsèque**

En rhétorique, les arguments sont dits *intrinsèques* lorsqu'ils sont tirés du fond même du sujet, comme la définition ou l'énumération.

**intuition**

L'*intuition* est en linguistique la capacité du sujet parlant, qui a intériorisé la grammaire d'une langue, de formuler sur les énoncés émis

dans cette langue des jugements de grammaticalité et d'acceptabilité.

**invariable**

On appelle *invariables* les mots qui n'ont pas de flexion". (V. INDECLINABLE.)

**invariant**

On appelle en linguistique *invariants* les éléments qui restent constants (ou que l'on considère comme constants), par opposition aux *variables*, dont on étudie les diverses valeurs, par exemple lorsque l'on met en rapport une série de faits (sociaux) et une autre série de faits (linguistiques). Si l'on compare le comportement linguistique d'un individu à deux périodes de sa vie, l'individu lui-même, dans son intégrité physique, est l'invariant ; les variations de son comportement seront ramenées à la variable temps (modification de sa personnalité, influences sociales, par exemple).

**invention**

Première partie de la rhétorique, l'*invention* traite de la recherche des moyens nécessaires pour convaincre et persuader : ce sont les *preuves*, qui démontrent la vérité des assertions, les *mœurs* (ithos), qui attirent la bienveillance de l'auditoire, les *passions* (pathos), par lesquelles on touche le cœur.

**inverse**

On appelle *verbes inverses* les verbes qui, sans modification, peuvent être transitifs ou intransitifs. Ainsi *casser* : *Le vent casse les branches vs La branche casse*. (On dit aussi *pseudo-intransitif*.)

**inversif**

1. On appelait autrefois *langues inversives* les langues dans lesquelles on peut modifier facilement l'ordre des mots par opposition aux *langues analogues*. (V. CONSTRUCTION LIBRE.)
2. Dans certaines langues africaines, un *suffixe verbal* dit *inversif* permet de donner au radical un sens contraire à celui qu'il a. En réalité, mais d'une manière non systématique, toutes les langues ont des suffixes inversifs : ainsi, dans *défaire*, *dé-se* comporte comme un suffixe inversif.

**inversion**

L'*inversion* est le phénomène linguistique par lequel on substitue à un ordre attendu, habituel ou considéré comme normal, un autre ordre. En français, il y a inversion de l'attribut, par rapport à la place habituelle, dans *haute est la montagne* ; il s'agit d'une inversion facultative, emphatique, due à une recherche d'expressivité, l'ordre neutre étant *la montagne est haute*. L'inversion peut être obligatoire avec certains

mots, par rapport à l'ordre général de la langue. Le français met le complément d'objet direct après le verbe, sauf si c'est un pronom personnel ou relatif. *Je vois la ville. La ville que je vois. La ville, je la vois.* Ces inversions sont obligatoires. Le français connaît également l'inversion du pronom sujet (sujet après le verbe) dans l'interrogation de la langue soutenue : *Il vient. → Vient-il ?*

### inverti

Les phonèmes rétroflexes (cacuminaux\* ou cérébraux) sont parfois appelés aussi *phonèmes invertis*, car leur articulation comporte un retournement de la pointe de la langue contre la voûte palatale.

### iotacisme

On appelle *iotacisme* l'évolution en grec post-classique de voyelles et de diphtongues vers le son *i* ; l'iotacisme affecte les sons *ê* long, *u*, *oi*, *ei* du grec classique.

### ironie

En rhétorique, *l'ironie* est une figure consistant à dire le contraire de ce qu'on veut dire pour railler, et non pour tromper.

### irradiation

On appelle *irradiation* l'influence exercée par le radical d'un mot sur le sens d'un préfixe ou d'un suffixe. Le suffixe *-aille* avait la valeur d'un collectif (*pierraille*) ; il a pris un sens péjoratif (*antiquaille*) parce que les radicaux avec lesquels il entrait en combinaison étaient pris dans un sens péjoratif (*valetaille*).

### irréel

Le terme d'*irréel* désigne les formes verbales propres à exprimer que l'action indiquée dépend d'une condition que l'on juge improbable ou irréalisable. Si cette condition se rapporte au présent, le verbe de la proposition principale est en français au conditionnel présent (*irréel du présent*) et la proposition conditionnelle ou hypothétique est à l'imparfait de l'indicatif : *Si tu réfléchissais, tu verrais ton erreur* (mais tu ne réfléchis pas). Si la condition se rapporte au passé accompli, la principale est, en français, au conditionnel passé (*irréel du passé*) et la proposition conditionnelle ou hypothétique est au plus-que-parfait de l'indicatif : *Si tu avais fait cela, je t'aurais plaint*.

### irrégulier

Les mots *irréguliers* sont ceux dont la déclinaison ou la conjugaison s'écartent du paradigme (du type) considéré comme constituant la norme. Le verbe *aller* est ainsi un verbe irrégulier de la

première conjugaison en français, car ses temps et ses modes sont formés sur trois radicaux *all*, *v*, *ir*.

### isoglosse

On appelle *isoglosse* la ligne idéale séparant deux aires dialectales\* qui offrent pour un trait donné des formes ou des systèmes différents. L'*isoglosse* (ou *ligne d'isoglosse*) est représentée sur une carte linguistique par une ligne qui sépare les points où l'on rencontre un trait donné de ceux où l'on ne le rencontre pas. Dans le nord de la France, l'*isoglosse* représentant le traitement du *k* latin suivi de *a* par [k] délimite les aires picardes et les aires franciennes (où *k* + *a* → [ʃ]). Un ensemble d'*isoglosses* superposées ou proches est dit *faisceau\** d'*isoglosses* et marque des limites ou des frontières linguistiques.

### isolable

On dit d'un élément composant qu'il est *isolable* quand il peut être délimité à l'intérieur du mot composé. Ainsi, le préfixe *ré-* / *re-* est isolable dans *réajuster* ou *refaire* ; mais l'article définit *le* et la préposition *à* ne sont pas isolables dans l'article contracté *au*. (Syn. : SÉPARABLE.) [V. AMALGAME.]

### isolante

On appelle *langue isolante* (ou *analytique*) une langue dont les « mots » sont ou tendent à être invariables et où on ne peut pas, par conséquent, distinguer le radical et les éléments grammaticaux. Une langue est ainsi définie par son degré moyen d'*isolation\** caractérisé par le rapport entre le nombre de morphèmes de la langue et le nombre de mots. Aux langues isolantes (analytiques) on oppose les langues agglutinantes\* et les langues flexionnelles\*.

### isolat

On appelle *isolat* un groupe ethnolinguistique isolé du reste de la communauté, ou bien un vestige d'une communauté disparue.

### isolation

L'*isolation* définit le caractère de langue isolante\*. Le *degré d'isolation* est fondé sur le plus ou moins grand caractère analytique de cette langue. De ce fait, l'unité de mesure est le rapport entre le nombre de morphèmes de la langue et le nombre de mots. Plus le rapport est bas et plus la langue est isolante. C'est ainsi que le degré d'*isolation* de l'anglais est 1,68, alors que celui du sanskrit est de 2,59 et celui de l'esquimau (très synthétique) de 3,77. Le degré d'*isolation* peut varier selon les classes

de mots ; une langue, par exemple, peut être isolante pour les verbes et non pour les noms.

### isomorphisme

1. On dit qu'il y a *isomorphisme* entre deux structures de deux ordres différents de faits quand elles présentent toutes deux le même type de relations combinatoires : ainsi, si les lois combinatoires des morphèmes sont identiques aux lois combinatoires des sèmes (syntaxe = sémantique), on dit qu'il y a isomorphisme entre les deux structures. En linguistique, le problème le plus important de ce point de vue est celui de l'isomorphisme ou de l'absence d'isomorphisme entre les faits sociaux, la culture et la langue. B. L. Whorf et E. Sapir ont posé, à titre d'hypothèse, l'isomorphisme de la langue et de la culture. Ils supposent que la langue d'un peuple est organisatrice de son expérience du monde. C. Lévi-Strauss, en supposant qu'il y a homologie entre la langue, la culture et la civilisation, postule d'une autre manière le même isomorphisme. À propos des thèses de N. Marr, selon lesquelles à un stade déterminé d'évolution des structures sociales correspond un type de langue, on peut parler aussi d'isomorphisme. De même pour toutes les recherches qui postulent la dépendance étroite du linguistique par rapport au social (ou inversement).

2. Quand les sens des termes d'une structure sémantique d'une langue peuvent être mis en rapport, terme à terme, avec les sens d'une structure sémantique d'une autre langue, on dit que les deux langues sont *sémantiquement isomorphes* ; il est évident que le *degré d'isomorphisme* varie selon les couples de langues mises en parallèle.

### isosémie

B. Pottier désigne par *isosémie* l'isotopie\* concernant les sèmes génériques et par *anisosémie* la rupture de cette isotopie sémique. Il y a isosémie dans « le fruit que quelqu'un a mordu » et anisosémie dans « les portes qui mordent ».

### isosyllabique

On dit de deux ou plusieurs mots qu'ils sont *isosyllabiques* quand ils ont le même nombre de syllabes.

### isotopie

Au sens le plus général, A. J. Greimas définit l'*isotopie* comme « toute itération d'unité linguistique » : un fait de redondance linguistique

est alors, quelle que soit sa nature, à l'origine d'une isotopie. La redondance de la marque de pluriel dans l'énoncé français, *les chevaux hennissent*, où les trois unités comportent une marque de pluriel, constitue ainsi une isotopie morphophonique ou morphographique.

Mais s'il définit l'isotopie au sens linguistique général, A. J. Greimas porte son intérêt sur l'*isotopie sémantique*, c'est-à-dire sur la récurrence syntagmatique du même sème ou groupement de sèmes. La relation d'identité entre les occurrences du sème ou du groupement sémique entraîne des relations d'équivalence entre les sémèmes qui les comportent : des unités polysémiques peuvent ainsi être rendues monosémiques par la relation d'isotopie. Dans l'exemple de A. J. Greimas : « belle soirée — et quelles toilettes », l'isotopie de la « réception » amène à lire *toilettes* comme « robes » et non comme « cabinets ». Mais A. J. Greimas étudie là une histoire « drôle », et la réponse est « je ne sais pas, je n'y suis pas encore allé » : on redécouvre le caractère polysémique du mot *toilettes*, que l'isotopie de la mondanité avait occulté.

Outre l'histoire drôle, la poésie et la littérature en général jouent largement sur les ambiguïtés isotopiques : F. Rastier, étudiant *Salut*, de Mallarmé, y fait ressortir le jeu constant du poète sur divers sens de *salut*, « sauvetage », « manifestation de sympathie », « rédemption ».

Il faut se garder de limiter la portée de la notion d'*isotopie* aux textes en écart, littérature, publicité, histoires comiques : on peut faire du fonctionnement isotopique un niveau essentiel de la cohésion sémantique de tout énoncé.

### item

1. On appelle *item* tout élément d'un ensemble (grammatical, lexical, etc.), considéré en tant que terme particulier : on dira que les noms *père, frère, sœur, table, chaise* sont chacun des items lexicaux ayant des propriétés sémantiques particulières et que *présent, passé* sont des items grammaticaux.

2. La grammaire ou modèle à *item* et *arrangement* décrit un énoncé comme formé d'items linguistiques minimaux, grammaticalement pertinents, appelés *morphèmes*, combinés entre eux selon certaines règles d'arrangement les uns par rapport aux autres (selon une certaine combinatoire). Le modèle à *item* et *arrangement* est le modèle des constituants immédiats\*. Une règle à *item* et *arrangement* est de cette forme : « la phrase est formée de la suite syntagme nominal + syntagme verbal » ; ou

## *itératif*

bien « *mangeait* est constitué de la racine verbale *mange-* muni de l'affixe de passé *ait* ». La grammaire ou modèle à *item et procès* consiste à décrire les diverses formes réalisées dans un énoncé comme le résultat d'une opération effectuée sur une forme ou un item de base. On dira que le nom *construction* est le résultat d'un procès de dérivation s'appliquant à un item de base *construit* et entraînant des modifications morphologiques de cet item (ou racine). De même, on dira que la forme *mangeait* est obtenue par le procès du temps passé appliqué à la racine verbale (ou l'item) *mange-*.

Une règle à item et procès est de la forme « *mange-* + passé donne *mangeait* ». Le modèle à item et procès est celui de la grammaire traditionnelle et de la linguistique fonctionnelle.

### **itératif**

Syn. de FRÉQUENTATIF.

### **ithos**

L'*ithos* est la partie de la rhétorique qui traite des moyens nécessaires pour s'attirer la bienveillance de l'auditoire, c'est-à-dire des *mœurs*, par opposition au *pathos* (les passions). On écrit également *ethos*.

# j k

**Jakobson** (Roman), linguiste américain d'origine russe (Moscou 1896-Boston 1982). Après des études à Moscou, où il côtoie les formalistes et où il contribue (en 1915) à la création d'un Cercle linguistique, il se fixe à Prague en 1920. En 1926, il participe à la fondation et aux travaux du Cercle linguistique de Prague, dont il est le vice-président jusqu'en 1938. À cette date, il émigre au Danemark, où il entre en contact avec les membres du Cercle linguistique de Copenhague, récemment créé, puis passe en Norvège. Il émigre de nouveau, vers les États-Unis, où il enseigne à New York, à Harvard, puis à l'Institut de technologie du Massachusetts. Homme de recherches interdisciplinaires, il n'a cessé de stimuler la réflexion linguistique. Son œuvre, considérable, porte sur tous les domaines de la linguistique : depuis la phonologie, le langage des enfants, l'aphasie, les fonctions du langage jusqu'à la langue poétique. (V. Bibliographie.)

## **jambage**

On appelle *jambages* les traits verticaux ou légèrement inclinés des lettres *m*, *n*, *u*.

## **jargon**

Le *jargon* a d'abord été une forme de l'argot, utilisée dans une communauté généralement marginale qui éprouve le besoin de ne pas être comprise des non-initiés ou de se distinguer du commun (dans ce sens, on a parlé du *jargon des précieux*). Par extension, *jargon* est employé pour désigner soit une langue dont on juge qu'elle est déformée, ou incorrecte, ou incompréhensible : on parle ainsi de *jargon français* (français déformé par de nombreux anglicismes), du *jargon d'un mauvais élève*, du *jargon d'un philosophe*.

## **jargonographie**

On appelle *jargonographie* l'énoncé écrit pathologique des aphasiques sensoriels, caractérisé par un grand nombre de paraphrasies\* qui en rendent la compréhension impossible ou difficile. (V. APHASIE.)

## **jargonaphasie**

On appelle *jargonaphasie* l'énoncé pathologique des aphasiques sensoriels, caractérisé par une fluence plus rapide que le débit normal, par un nombre important de paraphrasies\* rendant la compréhension du discours difficile ou impossible. (V. APHASIE.)

## **jeannotisme**

En rhétorique, le jeannotisme est une équivoque ou ambiguïté ridicule, résultant par exemple de la relation entre la relative et son antécédent (*le râteau du jardinier qui a perdu une de ses dents*).

**Jespersen** (Otto), linguiste danois (Randers 1860-Copenhague 1943). Professeur de langue et de littérature anglaises à l'université de Copenhague de 1893 à 1925, Jespersen est l'auteur d'une œuvre considérable portant sur les domaines les plus variés de la linguistique : la phonétique, la grammaire et l'histoire de l'anglais, la pédagogie des langues, fondées sur la langue parlée, la création et la diffusion des langues auxiliaires internationales. Pour lui, toute étude linguistique doit tenir compte de la signification. Il affirme d'autre part que le langage, instrument de communication, a subi en évoluant une simplification de ses systèmes sans préjudice pour l'intercompréhension et qu'il y a donc un progrès dans le sens de l'économie linguistique. (V. Bibliographie.)

## **jointure, joncture**

On appelle *jointure*, ou *joncture*, une frontière linguistiquement pertinente entre deux segments, syllabes, morphèmes, syntagmes ou phrases. La jointure a donc une valeur démarcative, délimitative et doit être classée parmi les éléments suprasegmentaux ou prosodèmes\*. Elle est symbolisée phonétiquement par le signe + ou #. Elle permet ainsi de distinguer en français *l'essence* et *les sens* [lesôs] vs [lɛ#sôs] ou en anglais *a name* et *an aim* [ə#nejm] vs [ən#ejm]. La jointure est accompagnée prosodiquement d'une montée ou d'une retombée

## jonctif

du ton initial, et surtout d'une pause virtuelle qui existe même dans le cas des jonctures internes au mot, comme *farouchement* [faru[#mã].

### jonctif

Le terme de *jonctif* désigne dans certaines terminologies les conjonctions de coordination.

### jonction

L. Tesnière appelle *jonction* l'opération par laquelle à un nœud on ajoute des nœuds de même nature, de telle sorte que la phrase devient plus longue. La notion de jonction recouvre ce que la grammaire traditionnelle désigne comme coordination et juxtaposition.

### joncture

V. JOINTURE.

**Jones** (Daniel), phonéticien anglais (Londres 1881-*id.* 1967). Professeur à l'University College de Londres (1921-1949), puis président de l'Association phonétique internationale, il a été rédacteur en chef de la revue de cette association, *le Maître phonétique* (1941-1950). [V. Bibliographie.]

### jussif

Les formes verbales ou les constructions qui ont pour fin d'exprimer l'ordre constituent le *jussif* ou *injonctif* : l'impératif\* est un jussif, mais le subjonctif aussi dans certains cas (*qu'il sorte !*). Enfin, le jussif peut se réduire à un mot-phrase (*silence !*).

### juxtaposition

Syn. de PARATAxe.

### kana

Le *kana* est l'écriture syllabique japonaise, opposée aux *kanji*, écriture idéographique. Le *kana* présente deux formes : l'*hiragana*\* et le *katakana*.

### kanji

Les *kanji* sont des signes de l'écriture chinoise utilisés par le japonais pour noter les écritures lexicales.

### katakana

Le *katakana* est l'écriture syllabique japonaise servant à transcrire les mots empruntés aux langues étrangères autres que le chinois.

### kinésique

Le *kinésique* est l'étude des gestes utilisés comme signes de communication en eux-mêmes ou en accompagnement du langage parlé.

### Kleene (grammaire de)

On appelle quelquefois *grammaire de Kleene* une grammaire à nombre fini d'états. (V. MARKOV.)

### koinè

On donne le nom de *koinè* à toute langue commune se superposant à un ensemble de dialectes ou de parlers sur une aire géographique donnée.

### kymographe

Le *kymographe* est un appareil permettant d'inscrire sur un papier recouvert de noir de fumée, à l'aide de stylets fixés sur des membranes de caoutchouc, les phénomènes physiologiques dynamiques (mouvements du cœur, pression artérielle, etc.) ainsi que les variations de débit d'air buccal, des vibrations nasales et des vibrations glottales pendant la phonation.

# L

## labiale

Une *consonne labiale* est une consonne dont l'articulation principale consiste en un arrondissement des lèvres. Ainsi, on appelle *labiales* les consonnes réalisées avec les deux lèvres (bilabiales), comme [p] et [b], ou avec la lèvre inférieure et les incisives supérieures (labiodentales), comme [f] et [v]. Au plan acoustique, un son labial est diffus et grave (articulation antérieure, résonateur buccal ample et non compartimenté).

Pour les occlusives, l'ouverture labiale se fait sentir en 10 ms au plus. La variation peut atteindre 500 Hz en 5 ms, contribuant à la présence sur le spectre d'une barre verticale continue, peu intense. Les transitions sont le plus souvent montantes, parfois descendantes comme  $F^2$  devant les voyelles postérieures.

## labialisation

La *labialisation* est le mouvement d'arrondissement des lèvres qui intervient comme articulation secondaire dans la réalisation des phonèmes dits « labialisés ». Ainsi, les fricatives palatales du français [ʃ] et [ʒ] à l'initiale de *chou* et *joue* se distinguent des fricatives dentales correspondantes [s] et [z] par un léger recul du point d'articulation, mais aussi par une labialisation qui donne aux premiers phonèmes un timbre plus grave. De même, les voyelles vélares sont en général réalisées comme des labialisées, mais certaines langues, comme le roumain, opposent des voyelles vélares non labialisées comme [ɔ] à des voyelles vélares labialisées [u], de même que le français oppose la série de voyelles palatales non labialisées [i, e, ε] aux voyelles palatales labialisées [y], [ø], [œ]. L'opposition de labialisation se traduit acoustiquement par une opposition de bémolisation\*.

## labialisé

Un son *labialisé*, ou *arrondi*, est un son dont l'articulation principale s'accompagne d'un arrondissement et souvent d'une protraction des lèvres. L'adjonction au chenal buccal de la

cavité labiale, et donc d'un résonateur supplémentaire, entraîne un assombrissement du timbre du son considéré, ou bémolisation\*. Les voyelles vélares sont en général labialisées ou arrondies, [u], [o], [ɔ], bien que certaines langues opposent des voyelles vélares arrondies à des voyelles vélares non arrondies (comme le roumain et le russe). Les langues qui présentent des systèmes vocaliques complexes, comme le français, opposent une série vocalique palatale non labialisée [i], [e], [ε] à une série palatale labialisée [y], [ø], [œ]. Le suédois et le norvégien présentent deux degrés de labialisation vocalique.

## labiodentale

Les *consonnes labiodentales*, ou *dentilabiales*, sont des consonnes dont l'articulation comporte un rapprochement ou un contact de la lèvre inférieure et des incisives supérieures, comme en français [f] et [v]. Les labiodentales présentent les caractéristiques acoustiques générales des labiales (diffus et grave), mais elles s'individualisent par rapport aux autres consonnes de la même classe par le caractère strident, dû à l'adjonction d'un deuxième obstacle constitué par la barrière des dents devant l'obstacle labial.

## labiographie

La *labiographie* est la description des mouvements des lèvres (vus de face ou de profil) lors de l'articulation des phonèmes.

## labiolecture

La *labiolecture* ou *lecture labiale* est la reconnaissance de la parole par l'observation visuelle (ou tactile) des mouvements des lèvres.

## labiopalatale

On appelle *labiopalatale* une articulation complexe qui combine un resserrement du chenal vocal au niveau du palais dur avec un arrondissement des lèvres. Les prépalatales [ʃ] et [ʒ] sont des labiopalatales, ainsi que le glide [ɥ] et toutes les voyelles palatales labialisées [y], [ø], [œ]. Acoustiquement, les labiopalatales se distinguent des autres palatales par une

bémolisation, c'est-à-dire un abaissement des composants et une concentration de l'énergie plus forte dans les basses fréquences du spectre.

### labiovélaire

On appelle *labiovélaire* une articulation complexe qui combine un resserrement ou une occlusion au niveau du palais mou, ou voile de palais, avec un arrondissement des lèvres. C'est le cas des voyelles vélares en général, comme [u], [o], [ɔ], du glide [w] dans le mot français *oui* [wi], du groupe consonantique [kw] ou [gw].

**Labov** (William), linguiste américain (Passaic, New Jersey, 1927). Élève d'U. Weinreich, ses recherches portent sur le changement linguistique qu'il étudie, au travers d'enquêtes sur le terrain, dans des communautés (New York, en particulier le ghetto noir de Harlem). Selon lui, toute étude linguistique doit prendre en compte les variables sociales ; le changement n'est pas seulement fonction du facteur temps, mais aussi de la structure sociale de la communauté étudiée. (V. Bibliographie.)

### lâche

Un *phonème lâche* (faible ou doux) est un phonème dont l'articulation s'accompagne d'une décharge d'énergie expiratoire plus faible, donc d'une tension musculaire moins forte que son homologue tendu, avec une déformation plus légère de l'appareil vocal par rapport à la position de repos. En français, toutes les consonnes voisées sont tendues. Toutes les voyelles brèves, comme en anglais le [i] de *sit* « être assis », sont lâches, tandis que les longues sont tendues, comme le [i] de

*seat* « siège ». Pour noter les voyelles lâches, on utilise souvent l'exposant <sup>2</sup>, l'exposant <sup>1</sup> étant employé pour les voyelles tendues. Le français standard oppose [te<sup>1</sup>] « tête » et [te<sup>2</sup>] « tette ».

### lallation

La *lallation*, ou *lambdacisme*, est un des stades prélinguistiques de l'enfant, survenant vers le troisième mois, qui consiste dans l'émission d'une gamme d'expressions sonores plus étendues que celles qui seront utilisées dans la langue et qui apparaissent comme le résultat d'une activité non symbolique (activité d'autorégulation des organes phonateurs, activité ludique, etc.).

### lambdacisme

Syn. de LALLATION.

### laminal

Une consonne est dite *laminaire* quand elle est réalisée avec le pourtour antérieur de la face supérieure de la langue (région appelée *blade* « lame » par les phonéticiens anglo-saxons).

**Lancelot** (Claude), l'un des Messieurs de Port-Royal (Paris v. 1615-Quimperlé 1695). Il participe à la fondation des Petites Écoles de Port-Royal. Après leur fermeture (1660), il s'occupe de l'éducation du duc de Chevreuse et des deux petits princes de Conti. En 1672, il se retire à l'abbaye de Saint-Cyran, y faisant profession en 1673 ; en 1680, il est à l'abbaye de Quimperlé. Il a contribué à la réforme introduite par Port-Royal dans l'enseignement, en composant des livres à la fois simples et clairs, notamment la *Grammaire générale et raisonnée*, dite *Grammaire de Port-Royal*.

### langage

Le *langage* est la capacité, spécifique à l'espèce humaine, de communiquer au moyen d'un système de signes vocaux (ou langue\*) mettant en jeu une technique corporelle complexe et supposant l'existence d'une fonction symbolique et de centres corticaux génétiquement spécialisés. Ce système de signes vocaux utilisé par un groupe social (ou communauté linguistique) déterminé constitue une langue particulière. Par les problèmes qu'il pose, le langage est le lieu d'analyses très diverses, impliquant des rapports multiples : la relation entre le sujet et le langage, qui est le domaine de la psycholinguistique, entre le langage et la société, qui est le domaine de la sociolinguistique, entre la fonction symbolique et le système que constitue la langue, entre la langue comme un tout et les parties qui la constituent, entre la langue comme système universel et les langues qui en sont les formes particulières, entre la langue particulière comme forme commune à un groupe social et les diverses réalisations de cette langue par les locuteurs, tout cela étant le domaine de la linguistique. Encore ces divers domaines sont-ils nécessairement et étroitement reliés les uns aux autres.

Le nom de *langage* a été étendu à tout système de signes socialement codifiés qui ne fait pas appel à la parole (ex. le langage des sourds-muets). Il se confond parfois avec *communication* ; ainsi, le langage des abeilles met en œuvre des moyens physiques (position par rapport au soleil, battements d'ailes, etc.) pour communiquer des informations sur les gisements de nectar.

Le nom de *langage* est largement utilisé en informatique pour indiquer une série d'instructions utilisant divers signes numériques et alphabétiques.

### langage modulé

Les adultes qui s'adressent aux enfants font usage d'une *variété de langue* que l'on appelle, de façon courante, *langage-bébé*. On a beaucoup critiqué cette pratique, contesté la portée éducative de ce langage, considérant qu'il ralentissait le développement linguistique de l'enfant. La psycholinguistique des années 60, soucieuse de fonder l'hypothèse de moyens linguistiques innés chez l'individu, a défendu cette même idée : la langue parentale entraverait l'apparition chez l'enfant de la grammaire préconstruite de sa langue. Les travaux de psycholinguistique récents ont amené à nuancer cette opinion en constatant que les modifications apportées par l'interlocuteur de l'enfant constituent la plupart du temps une adaptation visant à mieux l'insérer dans le dialogue. Cette façon de parler ne doit pas être confondue avec ce langage de mauvaise qualité que l'on désigne par *langage-bébé*. C'est pourquoi on a choisi le terme « langage modulé » pour désigner l'*attitude éducative implicite* de l'adulte qui aménage sa manière de parler lorsqu'il dialogue avec l'enfant en vue de faciliter l'acquisition par celui-ci de la langue maternelle. La variété de langue employée a été abondamment décrite, sous ses aspects syntaxiques, lexicaux, suprasegmentaux, phonétiques et pragmatiques, dans les travaux de psycholinguistique anglo-saxons entre les années 70 et 80.

### langage-objet

On appelle *langage-objet* la langue prise comme objet de description, comme relevant de la métalinguistique.

### langagier

1. On utilise couramment, depuis les années 60, l'adjectif *langagier*, à côté de l'adjectif *linguistique*. Passer du linguistique au langagier, c'est prendre en compte le *processus* de production des discours en intégrant les paramètres situationnels et humains. *Linguistique* renvoie au principe d'immanence qui consiste à étudier la langue comme formant un ordre propre,

autonome, dont il est possible de décrire les structures par leurs seules relations. *Langagier* renvoie au principe de réalité par lequel la structure va se confronter à des besoins communicatifs, des enjeux discursifs, des représentations sociales.

2. En passant de la langue au langage, on parlera de *variation langagière* : l'hétérogénéité des pratiques est non seulement de nature linguistique (par exemple : variation de l'opposition /ε/-/c/ selon les régions, de l'utilisation ou non du pronom « dont » selon les couches sociales, de la diversité lexicale pour un même référent), mais aussi de nature langagière (par exemple : manières variables de s'adresser à autrui, habitudes discursives différentes dans les échanges, degrés divers de liberté dans les registres de langue). On désigne par *pratiques langagières* cette variation dans les usages du langage en fonction des groupes sociaux. Le sentiment d'appartenir à l'un de ces groupes repose donc autant sur les *façons* de dire que sur les moyens pour le faire. Les processus d'individualisation sont à la fois sociolinguistiques et sociolangagiers, toute communauté linguistique étant aussi communauté langagière.

3. On parle de *compétence linguistique* pour désigner l'ensemble des moyens en langue à la disposition des sujets (par exemple : leur niveau de maîtrise des systèmes phonologique, morpho-syntaxique, lexical...). On parlera de *compétence langagière* lorsqu'il s'agira de l'utilisation de ces moyens linguistiques dans des situations réelles d'interlocution où il faudra convaincre, se défendre, rassurer, faire semblant, s'imposer à l'autre, expliquer. Cette compétence langagière se manifeste dans la compréhension comme dans la production des discours, c'est-à-dire à l'occasion de la construction du sens. S'il y a bien un sens porté par la langue (« merci beaucoup »), il y a aussi une signification donnée par le contexte extralinguistique (dire « merci beaucoup » après avoir reçu une gifle) ou encore par les mimiques et les gestes par exemple (dire « merci beaucoup »

en faisant la moue). Dans cette perspective, la problématique du signe se trouve déplacée : les unités linguistiques et leurs combinatoires ne sont plus porteuses que de certaines instructions de sens qui vont avoir à se combiner avec celles fournies par les indices situationnels. Au-delà du décodage linguistique c'est une interprétation contextualisée que le sujet doit construire.

4. La distinction linguistique/langagier intéresse aussi les comportements réflexifs des sujets. Le métalangage en tant que langage sur le langage est de nature *métalinguistique* lorsqu'il renvoie au fonctionnement linguistique (« on ne dit pas *infractus*, mais *infractus* »), ou de nature *métalangagière* lorsque la référence en est le fonctionnement langagier (« parle moins vite, on ne te comprend pas »). Les compétences métalinguistiques et métalangagières font partie de la compétence générale des sujets dans la maîtrise du langage. Les analyses du développement langagier ont montré que les secondes étaient plus précoces que les premières, l'enfant prenant plus vite conscience des contraintes externes à la gestion des discours (aspects fonctionnels) que de celles internes au fonctionnement du code (aspects formels).

5. Une part importante de la socialisation de l'enfant passe par la construction du langage : ses relations aux autres, l'image qu'il se fait de lui-même, sa place dans un groupe, ses capacités d'attention et d'écoute, ses possibilités d'adaptation aux êtres et aux événements, ses manifestations de connivence ou de rejet. On appelle *socialisation langagière* l'aspect langagier de la socialisation générale des individus. Cette notion met l'accent sur le fait que l'acquisition du langage se réalise d'abord dans une communauté sociale particulière qui a ses habitudes de vie, ses modes de pensée, ses pratiques langagières spécifiques. Contrairement à la

vision d'un développement verbal homogène chez les enfants, c'est la vision hétérogène qui est mise en avant. On constate que les enfants sont plongés dès le départ dans des *bains langagiers* divers et que l'acquisition se poursuit dans des rapports humains toujours plus diversifiés, les *instances de socialisation* dans lesquelles l'enfant se trouve inséré se multipliant avec l'âge (famille, crèche, école, garderie, voisinage, rue, loisirs, voyage, travail). Dans ces divers lieux où il s'approprie le langage, l'enfant côtoie des personnes différentes qui ont des statuts différents dans les échanges avec lui et par rapport auxquelles il doit se construire des *rôles langagiers* différents (fils, élève, copain, frère, consommateur). De plus, ces personnes produisent des mises en mots diverses qu'il va devoir confronter à ses propres manières linguistiques. Il fait aussi l'expérience d'enjeux communicatifs variables qui vont exiger de sa part tout un ensemble de savoir-faire relationnels et sociaux. La manière dont il sera accueilli dans ces divers lieux, la façon dont il saura s'imposer, la qualité de l'écoute qui lui sera ou non offerte, l'efficacité de la communication dont il fera l'expérience ou, au contraire, la multiplication des échecs et des décrochages, tout cela entre en compte dans le développement langagier de l'enfant et contribue à sa socialisation.

6. Dans le cadre du langage, le sujet langagier possède une identité psycho- et socio-linguistique, porteur de son histoire personnelle, de ses affects, de ses représentations : il s'est construit et s'est vu imposer dans la vie collective des rôles sociaux ayant leur matérialisation dans le langage. Il est considéré à la fois dans son histoire individuelle, dans son inscription sociale et dans son action par le langage (ses rôles langagiers et ses stratégies langagières).

## I. langue

1. Au sens le plus courant, une *langue* est un instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une même communauté.

On appelle *langue maternelle* la langue en usage dans le pays d'origine du locuteur et que le locuteur a acquise dès l'enfance, au cours de son apprentissage du langage. Les *langues vivantes*, nombreuses, sont toutes les langues actuellement utilisées, tant dans la communication orale que, pour certaines, la communication écrite, dans les différents pays. Les *langues mortes* ne sont plus en usage comme moyen oral ou écrit de communication ; mais il subsiste des témoins de ces langues, utilisées il y a parfois des milliers d'années : textes littéraires, documents archéologiques, monuments, etc. L'écriture a permis de transmettre ces témoignages des langues éteintes, comme le latin, le grec ancien, etc.

À l'intérieur d'une même langue, les variations sont également importantes, synchroniquement parlant : pour les *niveaux de langue*, on parle de langue familière, soutenue, technique, savante, populaire, propre à certaines classes sociales, à certains sous-groupes (famille, groupes professionnels) ; dans cette catégorie, on place les différents types d'argots et de jargons ; pour les variations géographiques, on parle de dialectes et de patois. Enfin, à l'intérieur d'une même langue, on distingue deux moyens différents de communication, dotés chacun d'un système propre : la *langue écrite* et la *langue parlée*.

Cette variété même, appréhendée par l'expérience commune, est source d'ambiguïté lorsqu'il s'agit de définir le terme de *langue*. D'une part, on a une infinité de langues diverses dont on peut étudier la typologie. D'autre part, on constate qu'au sein d'une communauté linguistique donnée tous les membres de cette communauté (tous les locuteurs du français, par exemple) produisent des énoncés qui, en dépit des variations individuelles, leur permettent de communiquer et de se comprendre, et qui reposent sur un même système de règles et de relations qu'il est possible de décrire. C'est à ce système abstrait, sous-jacent à tout acte de parole, qu'on a donné le nom de *langue*.

2. Pour F. de Saussure, pour l'école de Prague et le structuralisme américain, la langue est considérée comme un système de relations ou, plus précisément, comme un ensemble de systèmes reliés les uns aux autres, dont les éléments (sons, mots, etc.) n'ont aucune valeur indépendamment des relations d'équivalence et d'opposition qui les relient. Chaque langue présente ce système grammatical implicite, commun à l'ensemble des locuteurs de cette langue. C'est ce système que F. de Saussure appelle effectivement la *langue* ; ce qui relève des variations individuelles constitue pour lui la *parole*\*.

L'opposition *langue vs parole* est l'opposition fondamentale établie par F. de Saussure. Le langage, qui est une propriété commune à tous les hommes et qui relève de leur faculté de symboliser, présente deux composantes : la langue et la parole. La langue est donc une partie déterminée du langage, mais une partie essentielle. C'est à l'étude de la langue telle que l'a définie F. de Saussure que se sont attachés les phonologues, les structuralistes distributionnalistes et fonctionnalistes. (V. FONCTIONNALISME, PHONOLOGIE, STRUCTURALISME.)

Dans cette théorie, la *langue est un produit social*, tandis que la parole est définie comme la « composante individuelle du langage », comme un « acte de volonté et d'intelligence ». La langue est un produit social en ce sens que « l'individu l'enregistre passivement » ; cette partie sociale du langage est « extérieure à l'individu », qui ne peut ni la créer ni la modifier. Elle est un contrat collectif auquel tous les membres de la communauté doivent se soumettre en bloc s'ils veulent communiquer. Dans le vocabulaire saussurien, la langue est tour à tour « un trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté », « une somme d'empreintes déposées dans chaque cerveau », « la somme des images verbales emmagasinées chez tous les individus ». Ainsi, la langue est la partie du langage qui existe dans la conscience de tous les membres de la communauté linguistique, la somme des empreintes déposées par la pratique sociale d'innombrables actes de parole concrets.

Un des principes essentiels de F. de Saussure est la définition de la *langue* comme un système de signes : « Dans une langue, un signe\* ne se définit comme tel qu'au sein d'un ensemble d'autres signes. Il tire sa valeur, son rendement, des oppositions qu'il contracte avec eux. Un signe se définit donc par ses rapports avec ceux qui

l'entourent. En extrayant le signe du système qui lui confère sa valeur, on se prive donc du seul moyen qu'on ait de définir son existence linguistique. » D'après cette théorie, la langue est donc un principe de classification. Dans un état de langue, tout repose sur des rapports (rapports d'opposition, de différenciation, d'association) entre les signes ou unités linguistiques, l'ensemble de ces rapports formant un système de symboles ou de signes, « un système qui ne connaît que son ordre propre », « un système dont toutes les parties doivent être considérées dans leur solidarité synchronique ».

F. de Saussure illustre cette idée par une comparaison avec le jeu d'échecs : « Si je remplace les pièces de bois par des pièces d'ivoire, le changement est indifférent pour le système, mais si je diminue ou augmente le nombre des pièces, ce changement-là atteint profondément la grammaire du jeu... La valeur respective des pièces dépend de leur position sur l'échiquier, de même que dans la langue chaque terme a sa valeur par opposition avec tous les autres termes. » À la suite de F. de Saussure, la linguistique moderne a repris et approfondi ce principe fondamental. (V. ÉCOLE DE PRAGUE, PHONOLOGIE, STRUCTURALISME.)

Si, pour F. de Saussure, la langue est un système « dont toutes les parties peuvent et doivent être considérées dans leur réalité synchronique », un problème important s'est alors posé à lui : quelles sont les unités de ce système ? Comment les définir, les délimiter, afin d'étudier leur fonctionnement dans le système, étude qui est la base même de la linguistique ? Le signe linguistique n'est pas une chose qui en remplace une autre, mais un lien, un rapport entre deux choses. Pour F. de Saussure, « le signe linguistique unit un concept et une image acoustique. » Il appelle « entités concrètes de la langue » ces signes dont la langue est composée. On ne peut assimiler ces unités aux mots : on dit, par exemple, que *cheval* et *chevaux* sont deux formes d'un même mot ; pourtant, prises dans leur totalité, elles sont bien deux choses distinctes. D'autre part, les mots sont des unités complexes où l'on distingue des sous-unités : *désir-eux*, *malheur-eux* ; chacun d'eux se divise en parties distinctes dont chacune a un rôle et un sens évidents. F. de Saussure, à la recherche d'un critère de délimitation, examine tour à tour les critères d'identité synchronique, de réalité synchronique, de valeur.

L'identité synchronique serait « une même tranche de sonorité, signifiant un même concept », comme dans : « je ne sais *pas* », et « ne dites *pas* cela ». Or, lorsque, par exemple, dans une conférence, le terme *Messieurs* est prononcé à différentes reprises, les variations phoniques peuvent être appréciables, ainsi que les variations sémantiques. Le critère d'identité est donc insuffisant.

La réalité synchronique serait ceci : dans une expression comme *des gants bon marché*, la grammaire classe *bon* dans la catégorie des adjectifs et *marché* dans celle des noms. Comment rendre compte alors de *bon marché*. Est-ce ou non un adjectif ? Donc, si les concepts forgés par les grammairiens sont imprécis, quelle réalité leur opposer ? F. de Saussure conclut que les entités concrètes de la langue ne sont pas du domaine du donné observable immédiatement et qu'il faut les chercher à un autre niveau, au niveau des valeurs. Il définit un système de valeurs : (1) comme un système d'équivalences entre des choses d'ordres différents ; (2) comme un système où « chaque terme a sa valeur, par opposition avec tous les autres termes et en vertu d'une convention ». L'unité de la langue étant une valeur, l'objet de l'étude de la langue est dans l'étude des valeurs, des rapports des éléments de cette langue.

a) *La valeur considérée dans son aspect conceptuel.* Un mot n'a pas de signification en soi : « Il faut le comparer avec des valeurs similaires, avec les autres mots qui lui

sont opposables. Son contenu n'est vraiment déterminé que par le concours de ce qui existe en dehors de lui. » Deux idées importantes sont ici dégagées : (1) la notion de système lexical, de champ sémantique ; (2) l'idée que « les valeurs émanent du système », que la valeur propre des termes découle de leur opposition avec d'autres termes : « La partie conceptuelle de la valeur est constituée uniquement par des rapports et des différences avec les autres termes de la langue. »

b) *La valeur considérée dans son aspect matériel.* La partie matérielle de la valeur est également constituée uniquement par des rapports et des différences : « Ce qui importe dans le mot, ce n'est pas le son lui-même, mais les différences phoniques qui permettent de distinguer ce mot de tous les autres, car ce sont elles qui portent la signification. » La notion de phonème est ici déjà développée ; ce sont avant tout « des entités oppositives, relatives et négatives ».

c) *Le signe considéré dans sa totalité.* F. de Saussure conclut de ce qui précède : « Dans la langue, il n'y a que des différences », différences conceptuelles et phoniques, « tout le mécanisme du langage repose sur des oppositions, et sur les différences phoniques et conceptuelles qu'elles impliquent ». Ces rapports d'oppositions, de différences, qui rapprochent les unités du système, sont de deux types : (1) les rapports syntagmatiques, ou combinatoires ; (2) les rapports paradigmatiques, ou associatifs.

3. F. de Saussure, en dégageant les notions de système d'unités linguistiques et de valeurs, a jeté les bases d'une étude structurale de la langue. Il s'agit ensuite de trouver les règles d'assemblage, d'arrangement, des unités de ce système, ou structure de ce système, règles reposant sur des processus de choix — ou sélection — et de combinaison.

– *Rapports syntagmatiques et axe syntagmatique\** : les rapports syntagmatiques sont les rapports qui unissent les éléments de la langue sous l'angle de la successivité, de l'ordre linéaire de la chaîne parlée. Comme certaines successions d'éléments sont admises et d'autres exclues, on est amené à se représenter la structure d'une phrase essentiellement comme une suite finie de places et de positions, dont chacune peut être occupée par certains éléments. L'ensemble des positions possibles pour un élément et des combinaisons possibles de cet élément avec ceux qui précèdent et qui suivent est appelé *distribution*, et les rapports qui unissent ces éléments sont les rapports syntagmatiques, ou combinatoires, qui se situent sur l'*axe syntagmatique*, axe de l'énoncé effectivement produit. Parallèlement au processus de combinaison situé sur l'axe syntagmatique, le processus de sélection permet la commutation des unités entre elles dans un grand nombre d'énoncés. En effet, pour certaines positions, sinon pour toutes, le *choix* est possible entre un certain nombre d'éléments, ce qui permet de définir des classes d'éléments : appartiennent à une même classe les éléments qui peuvent se trouver à une même place, dans un cadre donné. L'ensemble des éléments d'une même classe forme un paradigme ; ces éléments, entre lesquels le choix s'opère et qui peuvent commuter, sont situés sur l'*axe paradigmatique*.

4. Les processus de combinaison (axe syntagmatique) et de sélection (axe paradigmatique) peuvent se situer aux différents niveaux d'analyse de la langue. La langue, en effet, est, dans la perspective des structuralistes, « un complexe de structures de différentes natures ». L'hypothèse, de la double articulation du langage, formulée ainsi par A. Martinet, est une distinction entre deux niveaux linguistiques qui relèvent chacun d'une analyse linguistique spécifique. Les unités du niveau supérieur sont formées d'une suite d'éléments concaténés du niveau inférieur : (1) niveau inférieur ou seconde articulation du langage : celle des unités non signifiantes et distinctives, les phonèmes, qui relèvent d'une analyse phonologique ; (2) niveau supérieur ou

première articulation du langage, unités signifiantes, appelées morphèmes (ou monèmes). C'est en termes de morphèmes qu'est décrite la structure syntaxique des phrases.

5. Les phrases étant représentées au niveau syntaxique par des suites finies de morphèmes, le modèle le plus simple capable d'engendrer ces phrases trouve déjà une expression précise chez F. de Saussure : « Dans le discours, les mots (c'est-à-dire ici les morphèmes) contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois. Ceux-ci se rangent les uns à la suite des autres sur la chaîne de la parole. Ces combinaisons... peuvent être appelées *syntagmes*. Le syntagme se compose donc de deux ou de plusieurs unités consécutives. »

Les syntagmes, formés par la concaténation de morphèmes, se définissent par rapport à la phrase comme éléments constituants. Les syntagmes sont de différents types : syntagme verbal (SV), syntagme nominal (SN), syntagme prépositionnel (SP), etc. Ainsi, dans la phrase *L'enfant du voisin avait lancé un ballon dans le carreau de la cuisine*, on définit *l'enfant du voisin* comme le SN (sujet), et *avait lancé un ballon dans le carreau de la cuisine* comme le SV (prédicat) : le SN lui-même formé d'un SN (*l'enfant*) et d'un SP (*du voisin*) ; le SV est lui-même constitué par V (*avait lancé*) + SN (*le ballon*) + SP (*dans le carreau de la cuisine*), etc. Les SN (sujet) et SV (prédicat) sont les constituants immédiats de la phrase.

L'analyse en constituants immédiats est, pour l'essentiel, une description structurale de la phrase, qui consiste à montrer comment celle-ci se décompose en syntagmes, et comment ceux-ci, à leur tour, se décomposent en unités plus petites ; l'analyse en constituants immédiats revient à représenter la phrase sous la forme d'une construction hiérarchisée d'éléments emboîtés les uns dans les autres. Elle permet de montrer que des phrases différentes par leur aspect extérieur, ont, partiellement, une même structure. (V. CONSTITUANT IMMÉDIAT.)

Pour F. de Saussure et les structuralistes, la langue est donc un système dont on étudie la structure à partir d'un corpus\*, étude aboutissant à une classification, une taxinomie, des éléments du système.

6. La langue est donc un système de signes dont le fonctionnement repose sur un certain nombre de règles, de contraintes. Elle est donc un code qui permet d'établir une communication entre un émetteur et un récepteur. Les travaux des théoriciens de la communication\*, ceux de Markov ont permis aux structuralistes de caractériser certains aspects de la description structurale des phrases, de préciser dans la langue le rôle de la redondance, l'importance, pour le fonctionnement de la langue, de certains caractères du signe (le caractère discret\*, par exemple), de s'engager dans des recherches reposant sur le calcul de la quantité d'information : calcul de probabilité, de fréquence. (V. [LOI DE] ZIPF.)

7. N. Chomsky, dépassant le stade purement classificatoire, élabore des modèles hypothétiques explicites des langues et du langage. La distinction compétence-performance est chez lui très proche de la distinction saussurienne langue-parole : la compétence\* (la langue) représente le savoir implicite des sujets parlants, le système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau, la performance (la parole) représentant, au contraire, l'actualisation ou la manifestation de ce système dans une multitude d'actes concrets. N. Chomsky établit un modèle de compétence et un modèle de performance des sujets, le modèle de compétence étant une grammaire de la langue qu'il parle, c'est-à-dire le mécanisme qui met en relation des sons et des sens, qui associe une interprétation sémantique à des séquences de signaux acoustiques.

La grammaire est constituée (1) d'un nombre fini de règles syntagmatiques capables d'engendrer les structures profondes, qui seules sont susceptibles d'interprétation sémantique, une fois les insertions lexicales réalisées : (2) d'un nombre fini de règles de transformation faisant passer les phrases de la structure profonde aux phrases de la structure de surface, qui seules sont susceptibles d'une interprétation phonétique. (V. [GRAMMAIRE] GÉNÉRATIVE.) La description chomskyenne de la langue présente donc deux parties : (1) une partie générative, description syntaxique des phrases de base de la structure profonde ; (2) une partie transformationnelle, description des opérations permettant de passer de la structure de base à la structure de surface. Les développements futurs de la grammaire générative laisseront intactes ces principales hypothèses sur le fonctionnement de la langue.

## II. langues

On reconnaît l'existence d'une pluralité de *langues* dès qu'on parle de langue française, anglaise, etc. Ce terme entre en concurrence avec les autres mots (dialectes, parlers, patois) qui désignent aussi des systèmes de communication linguistiques. La notion de langue est une notion pratique, mais complexe, introduite bien avant que la linguistique ne se constitue.

### Langues écrites et institutions

Quand on applique le mot aux pays modernes, les institutions et les habitudes donnent par énumération la liste des langues. Il s'agit alors de réduire les langues aux formes standard dont les utilisateurs, généralement pour des raisons extralinguistiques, considèrent que ce sont des langues. Les caractères définitoires de la langue peuvent être alors l'existence d'une tradition d'écriture et même d'une littérature, mais aussi le statut institutionnel. Selon qu'on fait intervenir celui-ci ou non, le nombre de langues est plus ou moins grand. Ce statut institutionnel peut exclure tout enseignement au moins officiel (c'est le cas du sort réservé à certains parlers) ou leur confère un rôle de langue d'appoint (c'est le cas des langues qu'on peut présenter à certains examens en épreuves facultatives : occitan, breton). En France, on ne reconnaît le statut de langue maternelle, à apprendre à l'école primaire, qu'au français standard.

On ne peut pas non plus poser l'équation : un État (ou une nation) = une langue. Des pays comme la Belgique, la Suisse, le Canada utilisent comme une des langues nationales le français standard, alors que les formes dialectales (wallon ou québécois) peuvent en être très différentes. D'une manière générale, dans ces cas-là, l'existence d'une langue écrite importante a réduit les formes locales à l'état de dialectes. Il en va de même pour les dialectes allemands, qui ont été submergés par la forme écrite qui s'est imposée aussi aux dépens des dialectes germaniques de Suisse et d'Autriche, mais non aux dépens de ceux de Hollande (néerlandais) et de Belgique (flamand), qui ne sont vu reconnaître le statut de langues. En sens inverse, l'existence de formes écrites différentes fait reconnaître la pluralité des langues scandinaves, pourtant très proches. Parfois, une grande œuvre (*la Divine Comédie* de Dante, pour le toscan devenu italien) impose un dialecte comme langue écrite ; parfois, c'est un pouvoir politique (francien devenu français) ou une autorité juridique (comme pour l'allemand).

### Langues à formes écrites non enseignées

On parle aussi de langues là où il n'y a pas d'enseignement ou, en tout cas, pas d'enseignement de certains systèmes linguistiques que l'on appelle langues (ainsi, au

Sénégal, où l'enseignement est donné en français, le oulof est une langue). On n'a pas toujours dans ce cas-là le critère de l'écriture pour dire qu'un ensemble de parlers locaux est une langue, par opposition à un autre ensemble voisin ou occupant la même zone qui est considérée comme une autre langue. Le critère qui semble le plus évident dans ce cas est celui de l'intelligibilité mutuelle, ou intercompréhension. On poserait comme principe que si deux personnes ayant des dialectes différents se comprennent en parlant chacun son dialecte, elles parlent la même langue ; sinon elles parlent des langues différentes. En réalité, l'intercompréhension est quelque chose de relatif : on ne se comprend jamais entièrement, on se comprend toujours un peu : un Bonifacien (de dialecte génois) comprend bien un Porto-Vecchiais (de dialecte corso-gallurais), mais l'inverse n'est pas vrai ; et entre un Porto-Vecchiais et un Cap-Corsin (ayant tous deux conscience de parler la même langue), l'intercompréhension sera possible par l'acceptation de la polynomie.

Un autre critère peut être l'énumération des éléments communs. On peut établir une liste du vocabulaire fondamental de 100 mots et établir la concordance de 0 à 100 p. 100. On pourrait sans doute procéder de même pour la morphologie ou la syntaxe, mais le problème est de savoir à partir de quel pourcentage d'écarts on dira qu'il y a deux langues. Le problème est que le parler d'un village B sera proche de celui d'un village voisin A, celui de C proche de celui de B, et ainsi de suite jusqu'à Z, mais qu'il y aura un énorme écart entre les dialectes de A et de Z. Il y a très souvent continuité linguistique dans toute la zone des langues romanes, alors qu'on parle de langues différentes. De même, les isoglosses ne coïncident jamais entièrement, et il faut alors choisir entre les traits négligeables et importants (V. DIALECTOLOGIE, FAISCEAU [D'ISOGLOSSES], GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE). En réalité, il y a des limites nettes entre le roman et le germano-néerlandais (on ne se comprend pas d'un village à l'autre), mais non dans chacune de ces zones.

En dehors des formes écrites, la définition des langues (V. FAMILLE DE LANGUES) est donc compliquée, dans la mesure où la continuité linguistique est chose fréquente.

### III. langue

La langue est l'organe qui, grâce à sa souplesse, sa mobilité, sa situation dans la cavité buccale, joue le rôle principal dans la phonation. Ses mouvements entraînent des modifications dans la forme de la cavité buccale et exercent ainsi une influence sur l'onde sonore issue du larynx. La langue intervient en général comme l'articulateur inférieur et peut s'élever pour se rapprocher plus ou moins de l'articulateur supérieur jusqu'à entrer en contact avec lui dans l'occlusion. Les positions plus ou moins hautes de la langue par rapport à la voûte du palais déterminent les différents degrés d'aperture, depuis l'aperture maximale représentée par la voyelle la plus ouverte, pour la réalisation de laquelle la langue est basse, jusqu'à l'aperture minimale (fermeture maximale) représentée par les consonnes occlusives. Suivant la partie de l'articulateur supérieur vers laquelle se dirige la langue, on distingue les phonèmes antérieurs (dentales et palatales) ou postérieurs (vélares). Suivant la partie de la langue qui est la plus proche de l'articulation supérieure, on distingue les articulations apicales (réalisées avec la pointe de la langue, comme le [s] espagnol), apico-rétroflexes (avec le revers de la pointe de la langue, comme la série de dentales hindi [t, d, n, l, r]), pré-dorsales (avec la partie antérieure du dos de la langue comme le [s] du français), médio-dorsales (avec le milieu du dos de la langue, comme les consonnes palatales), post-dorsales (avec la partie postérieure du dos de la langue, comme le [k] et le [ŋ] de *cou* et *goût*), radicales (avec la racine de la langue, comme le [ŋ] du français *nuit*).

Mais l'intervention d'une partie de la langue plutôt que d'une autre dans la réalisation d'un phonème n'est pas toujours pertinente en soi, car elle est souvent automatiquement déterminée par la nature de l'articulateur supérieur : une articulation dentale peut difficilement être postdorsale ou même médiadorsale, une articulation vélaire peut difficilement être apicale, etc. Certaines articulations font intervenir deux parties de la langue : ainsi, la latérale vélarisée [ɫ], qui existe en russe, en polonais, qui existait en ancien français avant d'être vocalisée, est apicodentale, mais comporte un renflement de la racine de la langue au niveau du voile du palais.

### langue écrite

On appelle *langue écrite* l'ensemble des énoncés d'une langue produits en vue d'une transmission visuelle. Ces énoncés sont du reste caractérisés non pas tellement par le fait qu'ils sont effectivement écrits, mais par l'intention qui a présidé à leur production. Ainsi, des énoncés oraux représentés selon un système de transcription phonétique ne sont pas de la langue écrite. Au contraire, un texte lu (discours rédigé, par exemple) relève de la langue écrite : on parle alors souvent d'écrit-parlé.

### langue mère

Quand on établit des généalogies\* (ou des familles\*) de langues, on appelle *langue mère* la langue dont l'évolution a abouti aux langues prises comme référence ou aboutissement. Ainsi, si on se réfère au français ou à l'italien, on dira que pour eux la langue mère est le latin.

### langue sœur

On appelle *langues sœurs* des langues qui résultent des évolutions divergentes d'une même langue ancienne, dite langue mère. Ainsi, le français, l'italien et l'espagnol sont des langues sœurs, le latin étant la langue mère.

### langue d'union

Dans les régions morcelées linguistiquement et où aucune langue ne s'impose comme véhiculaire, il arrive qu'on procède à la constitution de *langues d'union*. Ainsi, en Zambie et dans l'ancienne Afrique orientale portugaise, on rencontrait six groupes de dialectes chona différents, dont les utilisateurs réunis étaient environ un million ; des linguistes ont établi, en se fondant sur la grammaire de certains grands dialectes et sur le vocabulaire de certains autres, le chona commun, dont l'usage s'est généralisé. La constitution des langues d'union est fondée sur le choix délibéré de certains systèmes linguistiques naturels.

### lapalissade

En rhétorique, syn. de TRUISME.

### large

Le terme de *large* est un terme synonyme de *lâche*\* ; aujourd'hui tombé en désuétude, il s'opposait à *étroit* (synonyme de *tendu*\*).

**Larousse** (Pierre), lexicographe français (Toucy 1817-Paris 1875). Instituteur dans sa ville natale, il part pour Paris en 1840, où il se partage entre son travail de professeur et ses recherches lexicologiques et pédagogiques. Il fonde avec Augustin Boyer la Librairie Larousse et Boyer (1852) et écrit de nombreux livres scolaires. Il se lance parallèlement dans un travail plus ambitieux en voulant refaire l'équivalent pour le XIX<sup>e</sup> siècle de ce qu'avait été l'*Encyclopédie* pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. S'entourant de nombreux collaborateurs, il compose le *Grand Dictionnaire\* universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, dont les premiers fascicules paraissent en 1863-1864, la publication se poursuivant jusqu'en 1876. (V. Bibliographie.)

### Larsen (effet)

On donne le nom d'*effet Larsen* à une oscillation parasite qui prend naissance lorsque la sortie d'une chaîne électroacoustique, par exemple le haut-parleur, réagit sur son entrée, en général le microphone. Ce phénomène se traduit par un sifflement. Cet effet a été découvert par Larsen (Soren Absalon, 1871-1957), physicien et électrotechnicien danois, inventeur d'un potentiomètre et d'un générateur de courants alternatifs à fréquences musicales.

### laryngé, laryngien

On appelle son *laryngé*, ou *laryngien*, le son produit par la vibration des cordes vocales sous la pression de l'air issu des poumons. Ce son, semblable à celui d'un bourdonnement que rend audible son amplification à travers les différentes cavités du chenal buccal, est utilisé comme ton fondamental pour la production des voyelles et des consonnes voisées.

**laryngographe**

L'appareil présenté sous le nom de *laryngographe* à l'Académie des sciences en 1955 par le Docteur Fabre et perfectionné par A. Fourcin et M. West, connu aussi sous le nom de *glottographe*, est un des instruments d'exploration du larynx. Il est basé sur le principe d'un émetteur-récepteur : des électrodes disposés de part et d'autre du cartilage thyroïdien fonctionnent comme deux systèmes différents, émission pour l'un, réception pour l'autre. L'appareil permet ainsi de mesurer directement les vibrations des cordes vocales en enregistrant les changements d'impédance dus aux accolements et décollements successifs des cordes vocales, et donc de mesurer directement les vibrations qui sont à la base de la fréquence du son, sans le masquer par des harmoniques dus aux cavités supraglottiques.

**laryngophonie**

La *laryngophonie* est une technique consistant à appliquer directement sur le cou, au niveau de la glotte, un microphone, appelé dans ce cas *laryngophone*, qui transmet les vibrations des cordes vocales à un oscillographe.

**larynx**

Le *larynx* est une espèce de boîte cartilagineuse qui termine la partie supérieure de la trachée et qui est composée de quatre cartilages : le cricoïde, le thyroïde, les deux aryténoïdes. À ces cartilages sont rattachés les muscles et ligaments qui forment les cordes vocales, dont le rapprochement empêche le passage de l'air à travers le larynx, et dont la vibration produit le bourdonnement laryngé indispensable à la phonation, ou *voix*\*.

**latent**

1. Un *phonème latent* est un phonème qui n'apparaît pas dans la chaîne parlée, mais dont on est obligé d'invoquer la présence dans le système de la langue pour expliquer certains phénomènes ; ainsi, le phonème dit « *h aspiré* » disparu en français, bloque encore la liaison à l'initiale de certains mots, comme *héros*, *haricot*, etc.

2. En sociolinguistique, *conflit latent*. v. CONFLIT LINGUISTIQUE.

**latérale**

Une *consonne latérale* est une consonne occlusive pour l'articulation de laquelle le contact entre l'articulateur inférieur (le plus souvent la langue) et l'articulateur supérieur (dents ou palais) ne se fait qu'au milieu du chenal buccal, l'air s'écoulant librement d'un côté (unilatérale)

ou des deux côtés (bilatérale) de l'obstacle, avec un faible bruit causé par la friction de l'air contre les parois. Le français moderne ne connaît qu'une latérale apicovélaire, le [l] de *lit*, *loup*, etc. L'anglais connaît une apicovélaire qui comporte, dans certaines positions, un relèvement du dos de la langue contre le palais mou : c'est le [ɫ] dit « *l dur* » ou « *vélarisé* », que l'on entend aussi en portugais, en catalan. Certaines langues, comme le russe, opposent phonologiquement une latérale apicodentale [l] et une latérale vélarisée [ɫ]. Le français ancien a connu un tel [ɫ], qui s'est affaibli en un élément vocalique vélaire [u] : ainsi, dans l'ancien pluriel *chevals*, le [ɫ] s'est transformé en [w], puis la diphtongue [aw] s'est réduite à [o], d'où l'alternance actuelle *cheval* vs *chevaux* [ʃəval] vs [ʃəvo]. L'ancien français connaissait également la latérale dorsopalatale [ʎ], fréquente dans les langues romanes (espagnol *llorar*, *calle* ou italien *gli*, *figlio*), remplacée en français moderne par le glide [j] de *fil*le [li]. Au plan acoustique, la fréquence de *F*<sup>1</sup> est assez stable vers 300 Hz, *F*<sup>2</sup> varie en fonction de la coarticulation, *F*<sup>3</sup> dépend du volume de la cavité antérieure, *F*<sup>4</sup> des cavités paratylées.

**latif**

Le *latif* est un cas utilisé dans certaines langues non européennes pour exprimer la direction ou le but, distinct de l'accusatif.

**latinisation**

1. La *latinisation* est la pénétration massive d'emprunts latins dans une langue. En français, on distingue deux latinisations, la première, au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, intéresse en particulier le vocabulaire philosophique, abstrait, la seconde, au XVI<sup>e</sup> siècle, intéresse les vocabulaires scientifique et juridique, en particulier. Ces emprunts directs au latin se font parallèlement à l'évolution populaire des mots latins : il se crée alors de nombreux doublets\*.

2. La *latinisation* est aussi le fait d'adopter l'alphabet latin pour transcrire une langue.

**laudatif**

On qualifie de *laudatif* un terme affecté d'un sens évoquant l'idée de « beau, bon », « de valeur morale », etc. Ainsi, les mots *beauté*, *ami*, *honnête*, *succès* ont un contenu laudatif.

**laxité**

La *laxité* est la caractéristique des phonèmes lâches\*, par opposition à la tension ; elle se manifeste par une faible déviation de l'appareil

vocal par rapport à la position de repos. Dans des langues comme le français, le trait de la laxité est concomitant avec le trait de voisement : il peut suffire à maintenir l'opposition des phonèmes normalement voisés avec leurs homorganes non voisés, en cas de dévoisement des premiers ou de voisement des seconds.

**leçon**

On appelle *leçon* chacune des interprétations offertes par les différentes copies ou les différents éditeurs du texte.

**lecte**

Dans une langue, le *lecte* désigne l'ensemble de caractères linguistiques différenciés qu'on peut regrouper en une structure et qu'on réfère à une couche sociale, à un groupe professionnel.

**lénition**

On appelle *lénition* une mutation consonantique consistant en un ensemble de phénomènes d'affaiblissement des consonnes intervocaliques ; ce phénomène est particulièrement important en phonétique historique pour l'évolution des langues celtiques. Ainsi, l'évolution du système des occlusives brittoniques à l'intervocalique peut être décrite de la façon suivante : les géminées sourdes [pp], [tt], [kk] ont dû se simplifier en [p], [t], [k] (avant de s'aspirer et d'aboutir aux spirantes sourdes du gallois moderne) ; les occlusives sourdes [p], [t], [k] ont été voisées en [b], [d], [g], les occlusives voisées ont été affaiblies en spirantes [β], [ð], [γ].

La lénition doit son origine à la tendance des géminées à se simplifier : en s'affaiblissant, elles exercent une pression sur leurs partenaires intervocaliques simples, qui se sonorisent, exerçant ainsi à leur tour une pression sur leurs partenaires voisés qui deviennent des spirantes :

**lexème**

Le *lexème* est l'unité de base du lexique, dans une opposition lexique / vocabulaire, où le lexique est mis en rapport avec la langue et le vocabulaire avec la parole. Selon les théories, cependant, le lexème sera assimilé au morphème (= morphème lexical) ou à l'unité de signification (souvent supérieure au mot). Plus souvent, on cherchera à distinguer le morphème grammatical et le morphème lexical par des dénominations différentes. A. Martinet propose le terme de *monème* pour désigner l'unité significative de première articulation ; il suggère ensuite de distinguer lexèmes et morphèmes, le lexème « trouvant sa place dans le lexique » et le morphème « apparaissant dans la grammaire ». L'unité *travaillons* se divisera ainsi en deux, un lexème *travail* et un

[atta] → [a-Ta] → [ata]  
[ata] → [aða] → [aða]  
[adda] → [a-ɫa] → [ada]  
[ada] → [aða]

**lettre**

Le terme général de *lettre* s'emploie pour désigner chacun des éléments graphiques dont est constitué un alphabet et qui sont utilisés dans les écritures alphabétiques. Les lettres peuvent ne correspondre à aucun son effectivement réalisé (*h* dit « muet » ou *x* dans *chevaux*) ou noter toute autre chose qu'un son (le *h* dit « aspiré » en français note l'absence de liaison). Les lettres peuvent noter un phonème, comme *a* prononcé [a], ou plusieurs, comme *x* prononcé [ks] ou [gz]. Elles peuvent aussi être un élément dans une suite de lettres représentant un phonème : ainsi *a*, *i*, et *u* dans *ain* prononcé [ɛ̃]. Dans l'enseignement, on confond très souvent les lettres et les sons. La terminologie qui a introduit les termes de *lettres-consonnes*, *lettres-voyelles* pour les sons représentés, *lettres-signes* pour les graphèmes a tenté de pallier cet inconvénient. La linguistique parle pour les premières de phonèmes, pour les lettres-signes de graphèmes\*.

**lèvres**

Les lèvres interviennent dans la phonation soit au titre d'articulation principale (articulation labiale [p, b, m]), soit au titre d'articulation secondaire (articulation labialisée [ʃ, ʒ, w], etc.). L'articulation labiale est dite « bilabiale » si les deux lèvres entrent en jeu, « labiodentale » si une seule lèvre entre en jeu : il s'agit toujours dans ce cas de la lèvre inférieure, qui se rapproche des incisives supérieures, comme pour le [f] et le [v] français. L'intervention des lèvres qui se protractent a pour effet de prolonger la cavité buccale et d'aggraver, par bémolisation, l'influence de ce résonateur sur le son laryngé.

morphème *-ons*. D'autres préfèrent opposer les lexèmes, appartenant à des inventaires illimités et ouverts (les radicaux ne peuvent être énumérés, et de nouveaux radicaux peuvent apparaître), et les grammèmes, morphèmes grammaticaux, appartenant à des inventaires fermés et limités. En français, les lexèmes sont dépendants, c'est-à-dire que leur actualisation nécessite le recours aux grammèmes. Les grammèmes, eux, peuvent être dépendants (les divers affixes) ou indépendants (*le, très, pour, et, etc.*). Le lexème est pourvu d'un contenu sémique (ensemble de ses sèmes) ou sémème.

D'une manière générale, l'emploi du terme « lexème » permet d'éviter une ambiguïté du terme « mot ». Il est embarrassant d'avoir à dire que *chantant* est une forme du mot *chanter*, comme l'exige la grammaire traditionnelle. Le terme « mot » servant, en un sens beaucoup plus concret, dans une opposition mot / vocable (en linguistique quantitative), la linguistique moderne a recours au terme de *lexème* pour indiquer une unité abstraite. On peut ainsi observer une opposition à trois termes : mot phonique ou graphique vs mot grammatical vs lexème. A ce titre, le mot phonique ou graphique (segment) *marche* représente plusieurs formes flexionnelles (mots grammaticaux : 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> personne du singulier de l'indicatif présent, 2<sup>e</sup> personne de l'impératif, 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> personne du singulier du subjonctif présent) d'un lexème *march-*. Il représente aussi l'une des formes flexionnelles du lexème *marche* (substantif).

### lexical (champ)

Dans la terminologie la plus courante, le *champ lexical* n'est pas clairement distingué du champ sémantique : il s'agit, dans les deux cas, de l'aire de signification couverte par un mot ou un groupe de mots. Une fois distingué le champ conceptuel (aire des concepts couverte par un mot ou un groupe de mots ; par exemple, le champ conceptuel des relations de parenté), le champ lexical peut se définir :

a) soit comme le *champ lexical d'un terme du vocabulaire* : il s'agit des diverses acceptions du terme, si l'on part d'un traitement polysémique du mot (par exemple, établissement du champ lexical de *fer* avec toutes les acceptions du mot) ou des divers emplois d'un sens unique du mot, en cas de traitement homonymique (par exemple, dans une étude de *fer*<sup>1</sup> = métal brut, établissement du champ lexical de cette acception dans un corpus comprenant : *ce minerai est riche en fer, le fer s'oxyde, le fer est solide, le fer fond, etc.*, où malgré l'identité globale du sémantisme, les différences d'emploi sont fortes) ;

b) soit comme le *champ lexical d'un groupe de termes* : il s'agit d'établir les liens entre une série de termes du vocabulaire, par exemple les verbes présentant la caractéristique commune d'inclure dans leur sémantisme une relation du type / A possède B /. Ce champ lexical comprendra *prêter, louer*<sup>1</sup> (= donner en location), *donner, etc.*, mais non *emprunter, voler, louer*<sup>2</sup> (= prendre en location), par exemple.

Toutefois, le champ lexical peut aussi se différencier du champ sémantique et s'établir sur d'autres considérations. En reprenant la distinction précédente entre terme isolé et groupe de termes, on remarquera : (1) la possibilité pour le terme isolé de posséder un champ dérivationnel qui lui soit propre. Ainsi *raffiner* possède deux champs dérivationnels distincts, dégageant deux homonymes *raffiner*. *Raffiner*<sup>1</sup> (quel qu'un) aura pour nominalisation *raffinement* ; *raffiner*<sup>2</sup> (du pétrole, du sucre) aura pour nominalisation *raffinage* ; les dérivés *raffineur, raffinerie*, d'autre part, ne correspondent qu'à *raffiner*<sup>2</sup> ; (2) la possibilité qu'a un champ lexical de se constituer en usant des termes du vocabulaire général comme opérateurs dérivationnels détournés de leur valeur habituelle. Un champ lexical de la parenté peut s'établir sur la considération

taite de l'usage des opérateurs *grand*, *petit*, *arrière* (pour noter les générations) et des opérateurs *beau*, *belle* (pour marquer la non-consanguinité) : sur la base lexicale *père*, *mère*, *fil*, *fille*, on établira ainsi le champ lexical comportant *arrière-grand-père*, *beau-père*, *grand-mère*, *belle-mère*, *petit-fils*, etc.

On note une tendance à spécialiser les termes de *champ lexical* et *champ sémantique*. Dans cet esprit, le terme de *champ lexical* est réservé à l'ensemble des mots désignant les aspects divers d'une technique, d'une relation, d'une idée, etc. : on a ainsi un champ lexical des relations de parenté orienté par un certain nombre de dimensions structurelles, variables selon les langues (génération, latéralité, sexe, âge relatif, etc.). Le *champ sémantique* est alors réservé à la notation de l'ensemble des distributions d'une unité de signification dans lesquelles cette unité possède un sémantisme spécifique. À ce titre, *grève* a deux champs sémantiques, *grève*<sup>1</sup> pour les distributions *Les ouvriers sont en grève*, *Briser la grève*, etc., et *grève*<sup>2</sup> pour les distributions *Il se promène sur la grève*, *La grève est battue par les flots*, etc.

## lexicalisation

La *lexicalisation* est le processus par lequel une suite de morphèmes (un syntagme) devient une unité lexicale. C'est un processus de « dégrammaticalisation », un procès qui favorise le lexique aux dépens de la grammaire. Les termes d'un syntagme peuvent ainsi devenir inanalysables du point de vue de l'usage linguistique quotidien : *tout à fait* n'est pas senti comme trois unités et ne diffère pas, dans son comportement, de *complètement*.

En ce sens, il y a des degrés de lexicalisation : *se mettre à fuir* n'est guère lexicalisé, alors que *prendre la fuite* l'est davantage, par le sens très vague du verbe *prendre* ; *l'enfuir* est plus lexicalisé que le précédent. Le procès de lexicalisation peut être mené jusqu'à son terme (exemple : *à mon corps défendant*), mais il arrive que la locution qui aurait pu se trouver lexicalisée engendre une nouvelle forme grammaticale : par exemple, les ablatifs absolus latins *pendente pugna*, *pendente somno*, loin de donner des expressions figées, lexicalisées, ont abouti à une nouvelle forme grammaticale, la préposition *pendant*.

Si l'on prend l'exemple des catégories du genre et du nombre, on s'aperçoit du caractère systématique de l'exploitation par la langue du procès de lexicalisation. Dans le domaine du nombre, la marque de pluralité ayant tendance à se porter sur le déterminant et le verbe en code oral (*Les enfants sont gentils* = [lɛz - ɑ̃fɑ̃ - sɔ̃ - ʒɑ̃-ti], soit [+ - + -]), le caractère secondaire pris par l'opposition singulier/pluriel dans les substantifs et adjectifs (*œil* vs *yeux* = [œj] vs [jø], *amical* vs *amicaux*, etc.) permet une exploitation sémantique particulière des noms pluriels et singuliers. À côté d'une opposition conforme au fonctionnement actuel de la langue (*L'émail fabriqué par cette firme est résistant*, *Les emails fabriqués par cette firme sont résistants*), le cas marqué de l'ancien système (pluriel) a subi le processus de lexicalisation (conservation de la forme avec glissement sémantique) : *les émaux* signifie « les ouvrages émaillés ».

La lexicalisation d'un cas reposant sur un cas marqué peut aller jusqu'à provoquer la réfection d'un cas non-marqué dans le cadre du système actuel : l'opposition *matériel* vs *matériaux*, perdue, entraîne conjointement une normalisation *matériel* vs *matériels* et la lexicalisation de *matériaux*, puis un nouveau paradigme *matériau* vs *matériaux*.

Les conditions de la lexicalisation dans le domaine du genre ne sont pas identiques. Dans la catégorie des animés personnes, les possibilités sont limitées, puisque l'opposition de genre est exploitée pour noter le sexe. Plus souvent, l'opposition

traduit par la lexicalisation les distinctions entre animés et non-animés. En face du couple animé *perforateur* - *perforatrice* désignant l'agent, la forme lexicalisée du féminin dénotera l'instrument ou l'appareil.

L'étude du mouvement du vocabulaire amène à constater la plus ou moins grande possibilité, à telle époque, pour une formation donnée, d'aboutir à des lexicalisations. Ainsi, certaines formations en *-ant* ne semblent plus être senties comme indépendantes et retournent au verbe : *ennuyant* disparaît en langue standard comme adjectif, supplanté par *ennuyeux*. On constate de même la tendance toujours plus vive à la lexicalisation de termes marqués du point de vue du genre et du nombre. Outre la série signalée plus haut (*batteuse*, *perforatrice*, etc.), on remarque des lexicalisations comme, pour le genre, *une blonde*, ou, pour le nombre, *les restrictions*, *les événements*, etc.

### lexicaliste

Dans une des étapes de la grammaire générative, deux hypothèses s'affrontent pour expliquer les dérivés nominaux, comme *enrichissement*, *construction*, *refus*, *nettoyage*, etc., ou adjectivaux, comme *incroyable*, *disponible*, *attaquable*, *répréhensible*, etc. L'hypothèse lexicaliste consiste à modifier les règles du lexique pour y intégrer directement le nom ou l'adjectif dérivé, c'est-à-dire que l'on constitue des entrées lexicales permettant de rendre compte de ces dérivés ; cette hypothèse simplifie la compo-

sante transformationnelle en accroissant la composante interprétative. L'hypothèse *transformationniste*, au contraire, simplifie les structures de la base en excluant du lexique les formes dérivées ; celles-ci sont alors obtenues à la suite d'opérations transformationnelles. Autrement dit, *La construction du pont* sera considéré par les lexicalistes comme un syntagme nominal directement généré par la base, ou bien sera analysé par les transformationnistes comme issu par nominalisation d'une phrase comme *Le pont est construit*.

### lexicographie

1. La *lexicographie* est la technique de confection des dictionnaires et l'analyse linguistique de cette technique. Le *lexicographe* désigne à la fois le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d'un dictionnaire, dit aussi dictionnairiste. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique lexicographique et, de la même façon, le linguiste lexicographe et l'auteur de dictionnaire.

La pratique lexicographique est fort ancienne : les premiers témoignages écrits que nous possédions sont des glossaires et des nomenclatures. Toutefois, les premiers dictionnaires qui visent à une relative exhaustivité sont postérieurs à l'invention de l'imprimerie. En France, le XVI<sup>e</sup> siècle est témoin d'une intense activité lexicographique (dictionnaires de Robert et Henri Estienne), et le XVII<sup>e</sup>, entre autres dictionnaires importants, voit paraître les dictionnaires de Richelet, de Furetière, de l'Académie française. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'édition des Trévoux et de l'*Encyclopédie* de D'Alembert et Diderot. La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit naître, à côté d'un grand nombre de dictionnaires (par Bescherelle, Dupiney de Vorrepière, etc.), deux ouvrages notables : le *Dictionnaire* de langue d'É. Littré et le premier *Dictionnaire encyclopédique* de P. Larousse.

2. Une typologie des dictionnaires doit tenir compte des perspectives très diverses des auteurs de dictionnaires.

— Le *dictionnaire encyclopédique*, ou l'encyclopédie alphabétique dans la lignée de celle de Diderot, vise à apporter à l'usager un bilan des connaissances humaines à une époque. Depuis P. Larousse, les dictionnaires encyclopédiques envisagent essentiellement un rapport entre le signifié et l'expérience du monde.

– Le *dictionnaire technique* se distingue des précédents en tant qu'il ne raisonne pas sur les mots du vocabulaire général, mais sur les termes de la science ou de la technique considérée. Ainsi, *rayon* est ambigu dans le vocabulaire général, et l'article encyclopédique sur *rayon* devra rendre compte de « a) rayon de cire, b) rayon de soleil, c) chef de rayon, d) roue à rayons, e) rayon X » ; en revanche, dans les divers dictionnaires techniques, le terme sera non ambigu : le dictionnaire d'apiculture ne retiendra que a), le dictionnaire technologique d), le dictionnaire d'électricité e).

– Le *dictionnaire de langue* se réfère toujours, au moins implicitement, au besoin de fixation d'une norme lexicale ressentie par les gens cultivés du XVII<sup>e</sup> siècle. La réponse à cette préoccupation est apportée par le dictionnaire de l'Académie française (dans ses diverses éditions) ; trop restrictive, elle a provoqué au XIX<sup>e</sup> siècle l'apparition de nombreux dictionnaires. Le succès le plus durable en ce domaine est celui du *Dictionnaire d'É. Littré*, qui accordait à la langue des écrivains les plus officiels du XVII<sup>e</sup> siècle un primat quasi total et introduisait la dimension historique. Les tentatives dans ce domaine pour donner la primauté à une construction logique (*Dictionnaire général*, de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas) ou pour articuler les articles sur la distribution linguistique des unités dans la langue et les séries dérivationnelles (*Dictionnaire du français contemporain*, de J. Dubois et al.), ou encore pour réunir les dimensions culturelles et linguistiques (*Petit Robert*, de A. Rey et Josette Rey-Debove) ont depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle donné une expansion particulière aux dictionnaires de langue de grande dimension, à l'exemple du *Dictionnaire anglais d'Oxford* : *Trésor de la langue française*, *Grand Robert de la langue française*, et aussi pour accroître l'analyse de la langue dans un dictionnaire encyclopédique comme le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*.

3. Sous la forme rudimentaire du glossaire (recueil de gloses, annotations commentant ou traduisant des mots d'une langue dans une autre), le *dictionnaire bilingue* est antérieur au dictionnaire monolingue. L'existence de glossaires suppose qu'on considère comme identique la syntaxe des langues, ou états de langue comparés, ou qu'on minimise le rôle de la syntaxe et de la distribution au point d'estimer possible d'établir l'équivalence de morphèmes entre la langue-source et la langue-cible. Exemple du premier cas : gloses des grammairiens latins de la décadence sur le texte de Virgile, auteur latin classique ; exemple du deuxième cas, dans un dictionnaire anglais-français : les termes anglais *mutton* et *sheep* pourront tous deux être traduits par « mouton ». On remarque que (1) ces présupposés théoriques implicites sont contrebalancés dans la pratique par certaines indications de caractère syntactico-sémantique ; par exemple *mutton* : *mouion* (viande de) ; *sheep* : *mouton* sur pied ; (2) les dictionnaires monolingues, eux aussi, présupposent un certain bilinguisme, puisqu'ils traduisent des termes de vocabulaires particuliers (termes fonctionnels, régionalismes, idiotismes, argots, etc.) en mots du vocabulaire général (par l'intermédiaire de procédures métalinguistiques originales).

### Les entrées de dictionnaire

Les termes d'*adresse* et d'*entrée* désignent l'unité délimitée par deux blancs typographiques réduite à la forme du paradigme considérée comme fondamentale. Les habitudes lexicographiques en ce domaine peuvent différer : un dictionnaire latin-français et français-latin étudiant la relation verbale *X amat Y*, *X aime Y*, présentera son entrée respectivement sous la forme *amo* (1<sup>re</sup> personne de l'indicatif présent) et sous la forme *aimer* (infinitif), sans créer de gêne chez les utilisateurs.

L'entrée de dictionnaire ne peut donc se confondre avec le mot de la performance verbale : *amo* et *aimer* représentent dans l'exemple proposé toutes les possibilités

morphologiques du paradigme, soit quelques centaines de formes. L'entrée enregistre, d'autre part, certains affixes, mais non tous ; on trouve dans un dictionnaire français l'affixe *-er* (*chanter*), non l'affixe *-ons* (*chantons*). Les dérivés et composés figurent souvent en entrées, alors que les syntagmes figés ont rarement ce traitement (*machine à laver* est généralement traité sous l'entrée *machine* ou *laver*).

### Traitement de l'homonymie et de la polysémie

Un problème essentiel en lexicographie est celui des critères de détermination entre cas d'homonymie et cas de polysémie. Quand deux termes sont graphiquement (parfois phoniquement) semblables avec différence de signifié, on parle d'homonymie : homonymie graphique entre *chef* (vieux mot pour « tête ») et *chef* (« celui qui commande »), homonymie phonique entre *seau*, *sceau* et *sot*. Quand deux termes sont suffisamment proches pour qu'on hésite à leur appliquer un traitement homonymique, on parlera de polysémie : *fer* dans *minerai de fer* et dans *fer à repasser* peut être traité comme cas d'homonymie justifiant deux entrées de dictionnaire, ou comme cas de polysémie à l'intérieur d'une entrée unique. Divers critères sont mis en œuvre par les lexicographes soucieux de cohérence pour tenter de réduire la part de l'arbitraire dans ce type de décisions :

a) Dans le cas où l'entrée est définie par la forme graphique, les homonymes phoniques disparaissent : *poids* est distinct de *pois*, *poix*, *pouah*. Toutefois, cette norme seule amènerait à traiter sous la même entrée *lire* (verbe) et *lire* (monnaie italienne). On ajoutera au premier critère de sélection la considération des catégories grammaticales, distinguant ici *lire* (v. t.) et *lire* (n. f.). Un troisième critère pourra être celui de l'étymologie : il permet de distinguer *négocier une affaire* (origine latine) de *négocier un virage* (origine anglaise).

On voit toutefois le défaut de semblables critères : certains mots sont de même orthographe, de même catégorie grammaticale, de même étymologie, tout en différant radicalement : *calcul* s'écrit de même façon dans ses deux sens d'opération arithmétique et de concrétion calcaire ; il est dans les deux cas nom masculin ; il vient dans les deux cas du latin *calculus* ;

b) L'auteur de dictionnaire peut, en revanche, prendre pour critère de son classement le sens des unités étudiées. Chaque entrée enregistrera alors un sens et un seul. En reprenant quelques exemples précédents, il y aurait à la limite autant d'entrées pour *négocier* ou *calcul* qu'il y a de sens à ces mots, ce qu'on trouve partiellement au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les *Trévoux*. Dans sa rigueur, le système est peu applicable : si l'on distingue *manger* dans *manger de la viande* et *manger de la soupe* comme deux mots différents, nécessitant deux entrées différentes, il faudra continuer à l'infini (*manger avec les doigts* devra être distingué de *manger à la fourchette*, etc.).

La solution sera de distinguer traits inhérents au sémantisme du mot et traits dépendant du contexte : dans *manger*, un certain sémantisme est commun à toutes les occurrences citées (paraphrasables par « apaiser sa faim ») ; l'opposition solide vs liquide apparue dans le premier couple étudié ne sera pas retenue, pour autant qu'elle se dégage du contexte et non du sémantisme propre au verbe. On remarque que la première solution étudiée laisse subsister beaucoup de sens différents sous une entrée commune, alors que celle-ci, poussée dans sa rigueur (sans le correctif apporté), tend à considérer chaque occurrence comme ayant un sens propre.

Cette distinction recoupe en gros l'opposition entre dictionnaires à traitement polysémique et dictionnaires à traitement homonymique. Dans le premier type, on trouve moins d'entrées, et les mots resteront ambigus : les diverses interprétations

de fer dans *passe-moi le fer* (= « sac de minerai » ; *fer à friser*, à *repasser* ; *fer à cheval* ; « talonnette », etc.) seront à trouver sous l'entrée générale *fer*. Dans le second type, les entrées seront plus nombreuses, et les mots seront désambiguïsés : *fer* sera à chercher sous des rubriques différentes selon le contexte (ici technologique).

### Les définitions

Le postulat de base de toute définition, dans la pratique lexicographique, est qu'il y a au moins une expression (mot, syntagme ou toute forme de paraphrase) sémantiquement équivalente à l'unité étudiée. On remarquera le problème que pose ce postulat, en observant que généralement les définitions de dictionnaire décrivent la réalité concrète désignée, et non le statut linguistique du mot : l'entrée *pomme* nous apprendra beaucoup sur l'objet botanique concret qu'est la pomme, beaucoup moins sur le fonctionnement linguistique du terme.

On a mis cette carence sur le compte de l'absence d'une métalangue distincte de la langue-objet. Notons toutefois qu'il existe des opérateurs métalinguistiques propres au dictionnaire (ex. : action de, fait de, etc.). La considération de la forme d'un énoncé n'est, en effet, pas suffisante pour que nous puissions décider s'il constitue une paraphrase qui donne la définition : on rapprochera : (1) *Une balustrade est un ornement architectural auquel on peut s'accouder* et (2) *Un livre est un témoin historique auquel on peut se référer*. Pour constituer une définition, il faut certes que la phrase soit une paraphrase du morphème considéré, mais il faut aussi qu'elle soit la seule définition optimale (cas de 1, non de 2). Cette remarque indique la nécessité du recours à des critères clairs de définition.

Enfin, la présence d'exemples constitue un autre type de paraphrase possible du mot-entrée. On remarque que pour certaines catégories grammaticales (verbes, adjectifs, prépositions), les exemples sont généralement de portée syntaxique (comment l'unité fonctionne-t-elle dans la langue ?) alors que pour les substantifs les exemples sont généralement à tendance culturelle. Le postulat implicite est que les premières catégories invoquées seraient relationnelles, alors que le nom serait une unité en soi, mais en fait les substantifs ont aussi des valeurs relationnelles, quand ils sont analysés en hyperonymes et hyponymes (ou superordonnés).

### lexicologie

La *lexicologie* est l'étude du lexique, du vocabulaire d'une langue, dans ses relations avec les autres composants de la langue, phonologique et surtout syntaxique, et avec les facteurs sociaux, culturels et psychologiques. La lexicologie, conçue comme étude scientifique des structures du lexique, est une discipline récente. Si le terme apparaît pour la première fois (comme d'ailleurs celui de lexicographie) dans l'*Encyclopédie* en 1765, les domaines des deux disciplines se distinguent mal et les deux mots sont souvent considérés comme synonymes. C'est dans le cadre de l'enseignement de F. de Saussure que la lexicologie acquiert son autonomie. Critiquant la conception de la langue identifiée à une nomenclature, Saussure affirme que le sens d'un mot est purement négatif puisque le mot est engagé dans un système de rapports et que sa seule réalité signifiante provient des limitations que lui impose l'existence de ce système : le mot est considéré comme participant à une structure (le lexique) qu'il faut étudier dans le cadre des rapports syntagmatiques et paradigmatiques. Cependant, l'application des modèles structuraux fournis par la phonologie et la syntaxe a posé des problèmes difficiles étant donné l'immense complexité des relations lexicales, d'autant que les concepts fondamentaux de la lexicologie, le mot et le sens, restent

l'objet de controverses. Faute de pouvoir s'appliquer à l'ensemble du lexique, un certain nombre de recherches lexicologiques ont porté sur les champs lexicaux et sémantiques ou sur la statistique lexicale. La lexicologie rejoint alors la sémantique, en particulier dans le cadre de l'analyse componentielle qui vise à réduire la signification de l'unité lexicale à des traits sémantiques non susceptibles de réalisation indépendante.

Mais la question fondamentale en lexicologie reste la définition même du mot, c'est-à-dire de l'unité linguistique qui sera prise comme base de l'analyse. Alors que le *mot* est pour le locuteur une unité concrète, réelle, il est plus difficile à définir sur le simple plan linguistique. On peut définir le mot comme unité de signification, caractérisée par la non-séparabilité des divers éléments qui la réalisent phonétiquement et définie par ses possibilités de commutation dans l'unité linguistique qui lui est immédiatement supérieure, syntagme ou phrase. Le mot sera considéré comme une unité de signification toujours identifiable comme telle, en fonction de ses possibilités de commutation dans une phrase pour former de nouvelles phrases. Mais le problème cesse alors d'être celui des formes pour devenir celui des unités de signification et on constate la nécessité de distinguer des unités de signification supérieures au mot : mots composés et expressions figées indiquent que cette unité de signification ne pourra se définir que dans un cadre syntaxique. On prendra en compte les procédés de dérivation, assimilés à des transformations (nominalisation, adjectivisation, etc.) en grammaire générative, et des procédures de constitution de paraphrase (*faire* + nom équivalant à verbe simple) ou de composition (verbes composés, adverbes et adjectifs composés, noms composés : *faire grâce, rouge comme un coquelicot, à la va-vite, fil de fer, cran de sûreté*).

### lexicométrie

Syn. de LEXICOSTATISTIQUE.

### lexicostatistique

La *lexicostatistique* est l'application des méthodes statistiques au vocabulaire d'un texte, d'un ensemble d'énoncés considérés comme représentatifs d'un auteur ou de la langue elle-même. Son domaine d'application sera : la stylistique, si l'on cherche à apprécier la richesse du vocabulaire d'un écrivain, la philologie, si l'on tente de dater des textes les uns par rapport aux autres, la pédagogie, si l'on essaie de définir le vocabulaire fondamental d'une langue, enfin, la linguistique générale, si l'on cherche à déterminer si la fréquence des

mots et leur rang fréquentiel obéissent à des lois générales.

### lexie

La *lexie* est l'unité fonctionnelle significative du discours, contrairement au *lexème*, unité abstraite appartenant à la langue. La lexie simple peut être un mot : *chien, table, cégétiste*. La lexie composée peut contenir plusieurs mots en voie d'intégration ou intégrés : *brise-glace*. La lexie complexe est une séquence figée : *faire une niche, en avoir plein le dos, C.G.T.* (on ajoutera les proverbes, « la Marseillaise », etc.). Le comportement syntaxique de *avoir peur, machine à coudre, dès lors que* classe des lexies dans les catégories grammaticales respectives : verbe, nom, conjonction.

### lexique

1. Référé à la lexicographie, le mot *lexique* peut évoquer deux types d'ouvrages : un livre comprenant la liste des termes utilisés par un auteur, par une science ou par une technique, ou bien un dictionnaire bilingue réduit à la mise en parallèle des unités lexicales des deux langues confrontées. À ce titre, *lexique* s'oppose à *dictionnaire*.
2. Comme terme linguistique général, le mot *lexique* désigne l'ensemble des unités formant le vocabulaire, la langue d'une communauté, d'une activité humaine, d'un locuteur, etc. À ce titre, *lexique* entre dans divers systèmes d'opposition selon la façon dont est envisagé le concept.

La statistique lexicale oppose *lexique* et *vocabulaire* ; le terme de *lexique* est alors réservé à la langue, le terme de *vocabulaire* au discours. Les unités du lexique sont les *lexèmes*, pendant que les unités du discours sont les *vocables* et les *mots* (le mot désignant toute occurrence d'un vocable quelconque). Le vocabulaire d'un texte, d'un énoncé quelconque de la performance n'est dès lors qu'un échantillon du lexique du locuteur ou, selon la perspective adoptée, du lexique de la communauté linguistique. La considération de l'énoncé ne saurait déterminer le lexique source et ne peut pas fournir plus que des indications sur le lexique.

À l'intérieur de cette opposition *lexique* vs *vocabulaire*, on pourra successivement envisager le lexique à divers points de vue. Le lexique envisagé est celui d'un locuteur (dans le cas où le texte émane d'une source locutionnaire unique, ou dans le cas où le corpus est constitué par regroupement des actes de parole isolés d'un locuteur unique). Si considérable soit-il, le corpus constitué ne peut fournir qu'un vocabulaire et ne saurait rendre compte du lexique (potentialités lexicales, ou compétence) du locuteur. Le lexique envisagé est celui de plusieurs interlocuteurs : on définira le vocabulaire du groupe considéré comme l'ensemble des unités repérées dans le corpus. Le lexique, en revanche, pose un problème : de la considération des performances des locuteurs A, B, ... N, on ne peut conclure à l'identité de la compétence (lexique) ; selon le point de vue, la description lexicale aboutira alors à un lexique fondamental (intersection des divers ensembles que sont le vocabulaire de A, de B, ... de N) ou, au contraire, à un « trésor » (réunion des divers ensembles).

Le passage du vocabulaire au lexique demande en particulier que soit prise en compte la possession, par le locuteur-auditeur, d'un vocabulaire passif : tout locuteur possède en fait une double compétence lexicale. En effet, de nombreux lexèmes sont compris sans être jamais réalisés ; la considération de la situation suffira à faire comprendre ce cas : certains mots, couramment enregistrés et correctement décodés par le locuteur (par exemple, à la radio, dans les journaux), peuvent n'avoir chez le locuteur aucune probabilité d'emploi actif. En outre, il faut tenir compte, dans la description d'un lexique, de la relation entre syntaxe et sémantique ; certains lexèmes faisant appel à une règle de formation constante (nominalisation, par exemple) et à un radical banal peuvent n'avoir jamais donné lieu à une performance du locuteur-auditeur ; ils n'en sont pas moins disponibles et doivent figurer, au moins au titre des potentialités offertes par les règles et le stock des bases lexicales, dans la description de la compétence lexicale du locuteur-auditeur.

3. La grammaire générative considère le lexique comme un des éléments de la composante de base de la grammaire. La composante de base (engendrant la structure profonde) comprend la composante catégorielle et le lexique. La composante catégorielle représente les règles de réécriture aboutissant à un indicateur syntagmatique, pendant que le lexique spécifie les propriétés syntaxiques, sémantiques et phonologiques de chaque unité lexicale. Les unités lexicales ainsi définies seront appliquées à l'indicateur syntagmatique selon les règles d'insertion lexicale. La difficulté éprouvée par la grammaire générative à préciser la place de la sémantique dans la théorie linguistique amène toutefois des incertitudes terminologiques ; pour H. Chomsky, l'unité lexicale est définie par trois ensembles de traits : syntaxiques, sémantiques et phonologiques ; c'est donc un symbole complexe ; pour J. Katz, le lexique ne comporte que les traits syntaxiques et phonologiques, alors que la composante sémantique de la grammaire comprend un dictionnaire (présentant les sens des unités sous forme de traits sémantiques, de différenciateurs sémantiques et

de restrictions de sélection) et des règles de projection, fournissant les processus combinatoires.

4. L'analyse de discours est elle aussi amenée à revoir la notion de lexique. Constatant que les mots du vocabulaire peuvent être sous-tendus par des propositions, elle est amenée à définir certaines unités significatives comme des énoncés, c'est-à-dire des phrases ou des séquences de phrases, participant à l'argumentation du discours.

### liaison

1. On appelle *liaison* l'insertion entre deux phonèmes vocaliques d'un élément consonantique de soutien (consonne ou glide). En français, la liaison obligatoire à la jointure de deux mots dans certains syntagmes (Art + N ; Adj. + N, Adv. + Adj.) se traduit par la prononciation d'une consonne latente héritée d'un état antérieur de la langue, et maintenue dans la graphie : *très heureux, un petit ami*, etc. La liaison avec une consonne qui serait muette dans le mot isolé est propre au français ; avec une consonne qui serait prononcée à la fin du mot isolé (ex. *petite amie*), la liaison comme enchaînement est connue de nombreuses langues, dans le cadre du sandhi<sup>10</sup>. Au cours des vingt dernières années, la liaison a été l'objet d'enquêtes et de travaux formels en phonologie générative et en phonologie multilinéaire<sup>11</sup>.

2. On a donné le nom de *mot de liaison* aux prépositions et aux conjonctions.

### libéralisme glottopolitique

En politique linguistique, le *libéralisme glottopolitique* est l'attitude fondée sur le principe du « laissez faire », en l'occurrence le « laissez parler », consistant à ne pas intervenir pour ou contre une norme, une variété ou une langue, et à laisser agir les tendances dominantes.

### liberté

On appelle *liberté d'occurrence* la possibilité pour un segment découpé dans la chaîne parlée de pouvoir figurer dans d'autres énoncés.

### libre

1. On qualifie de *libre* un type de discours (ou style) *indirect* quand le verbe introducteur (*il disait que*) du discours indirect est supprimé.

2. L. Bloomfield désigne par *forme libre* toute forme linguistique susceptible de se présenter dans une phrase ; les morphèmes radicaux sont des *formes libres minimales*. Une forme libre peut être composée de deux formes (ou plus de deux formes) libres minimales, par exemple *petit Pierre* ; c'est alors un syntagme. Lorsqu'une forme libre n'est pas un syntagme, c'est un

mot, qui n'est pas entièrement composé de formes libres minimales ; ainsi, un mot comme *beauté* est constitué d'une forme libre, *beau*, et d'une forme liée, *-té*.

3. On dit qu'une *variante* est *libre* quand elle n'est pas entraînée automatiquement par l'environnement. Une variante libre est dite aussi « variation ».

4. Une *voyelle libre* est une voyelle qui n'est pas suivie d'une consonne dans la même syllabe. C'est la voyelle des syllabes ouvertes par opposition aux voyelles entravées<sup>12</sup> des syllabes fermées. Dans le mot français *avant* [avɑ̃], les deux voyelles sont libres.

5. Par opposition aux langues analogues<sup>13</sup>, les langues inversives ont la faculté de modifier l'ordre des mots dans la phrase sans que le sens change. Le terme *inversif* ayant l'inconvénient de laisser supposer qu'un ordre est premier et fondamental (l'objet sujet verbe complément, par exemple), on préfère parler aujourd'hui de *langues à construction libre*.

### lié

1. L. Bloomfield appelle *forme liée* toute forme linguistique qui n'est jamais prononcée seule. Les désinences de temps et de personne sont, par exemple, des formes liées.

2. On dit qu'une *variante* est *liée* quand elle est entraînée automatiquement par l'environnement. Une variante liée est une *variété*. (V. CONDICTIONNEL)

### lieu

On donne le nom de *complément de lieu* au complément de phrase ou au complément de verbe indiquant le lieu où l'on est (*ubi*), le lieu où l'on va (*quo*), le lieu d'où l'on vient (*unde*) ; le lieu par où l'on passe (*qua*) ; le complément de lieu correspond au *locatif*.

### lieu commun

En rhétorique, les *lieux communs* sont les sources auxquelles l'orateur puise les arguments, les preuves et les développements applicables à tous les sujets, partie essentielle de l'art oratoire.

### ligature

On appelle *ligature* soit le trait mince et délié qui lie les lettres d'un mot dans l'écriture

ursive, soit le caractère qui joint plusieurs lettres (comme  $\alpha$ ,  $\alpha\epsilon$ ).

### limite

On appelle *limites* les frontières linguistiques de toutes sortes qui séparent des aires à langues ou dialectes différents ou des aires se différenciant par deux traits distincts correspondant à un seul critère.

### linéaire

1. On dit d'une écriture syllabique qu'elle est *linéaire* quand elle est orientée selon des lignes horizontales, tracé qui a remplacé les signes-images de l'écriture idéographique.

2. Les noms de *linéaire A* et de *linéaire B* ont été donnés à deux écritures linéaires de l'Antiquité. Le linéaire A fut utilisé en Crète aux XVII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles av. J.-C. ; il notait une langue inconnue et n'a pas été déchiffré. Le linéaire B est attesté entre le XV<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par un grand nombre de tablettes d'argile trouvées à Knossos, à Pylos et à Mycènes ; il a été déchiffré en 1953 par M. Ventris et J. Chadwick. C'est un système syllabique comprenant environ 90 signes : il servait à noter la forme la plus anciennement connue du grec, le mycénien.

### linéarité

En linguistique structurale et distributionnelle, la *linéarité* est une des propriétés fondamentales du langage. Les énoncés sont des suites d'éléments discrets ordonnés de façon linéaire. Chaque morphème est une suite de phonèmes, chaque phrase est une suite de morphèmes, chaque discours une suite de phrases. Lorsque

## linguistique

On s'accorde généralement à reconnaître que le statut de la linguistique comme étude scientifique du langage est assuré par la publication en 1916 du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure.

1. Cependant, si nous considérons la période antérieure, nous constatons que, depuis l'Antiquité, les hommes se sont penchés sur le langage et ont réuni une somme d'observations et d'explications considérables. L'héritage est énorme — pensons à cette analyse de la langue que représente l'écriture, modèle de la double articulation du langage.

Dès l'Antiquité, trois soucis principaux apparaissent qui donnent naissance à trois sortes d'études. Le souci religieux d'une interprétation correcte des textes anciens, textes révélés ou depositaires des rites (les Veda, les textes homériques) met en évidence l'évolution de la langue et, en se laïcisant, donne naissance à la philologie. La valorisation du texte ancien, sacré ou respectable, fait de toute évolution une corruption et développe une résistance au changement. D'où l'apparition d'une

des éléments linguistiques paraissent se chevaucher, comme les morphèmes et les traits d'intonation, on peut toujours obtenir une représentation linéaire, conforme à l'hypothèse d'une succession linéaire des événements linguistiques. Ainsi, les phonèmes et les morphèmes d'intonation, d'accent et de hauteur sont simultanés aux morphèmes lexicaux et grammaticaux : on peut soit ordonner les phonèmes et morphèmes prosodiques (ou suprasegmentaux) avant ou après les phonèmes (ou morphèmes) impliqués, soit représenter un énoncé comme la résultante de deux suites parallèles, l'une segmentale (les morphèmes), l'autre suprasegmentale (l'intonation). Cette conception de la chaîne parlée comme une suite ordonnée de segments qui a été analysée comme une grammaire à états finis, relevant des chaînes de Markov, n'est pas suffisante pour rendre compte de certains phénomènes comme les constituants discontinus, l'ambiguïté, etc.

### lingua franca

On donne le nom de *lingua franca* au sabir parlé jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle dans les ports méditerranéens. Il est à base d'italien central et comprend divers éléments des langues romanes. On appelle aussi *lingua franca* toute langue composite du même type.

### lingual

Une *consonne linguale* est une consonne dont l'articulation comporte l'intervention de la langue, comme [t], ou [k], ou [r], etc., par opposition aux consonnes qui n'utilisent pas la langue, comme les labiales.

attitude normative qui se fige, à l'occasion, en purisme. Parallèlement, aux grandes époques de la philosophie, le langage est appréhendé en tant qu'institution humaine et son étude s'intègre à la philosophie (ainsi les réflexions sur la nature du langage chez Platon).

2. Mais c'est au sein du courant de la grammaire historique et comparée (1816-1870) que naît le concept de *linguistique* (dont la première apparition est attestée dans le dictionnaire de Boiste en 1800) et qu'apparaissent les premières revendications d'ordre scientifique. En effet, à partir de l'objet fixé à l'origine : établir une parenté génétique entre les langues pour atteindre la langue mère (tentation qui peut être qualifiée de philosophique ou de théologique), la grammaire historique définit un point de vue et une méthode que les linguistes de la grammaire comparée et les néogrammairiens vont radicaliser. Les langues doivent être étudiées pour elles-mêmes, comme objets, et non comme moyens de connaissance (Bopp). On s'attache alors à des objets réels, tangibles, comparables : les textes écrits, dont l'observation permet de conclure à l'existence de changements linguistiques à l'intérieur de la langue étudiée. Ceux-ci sont imputés à une nécessité interne à la langue : celle des lois phonétiques. La procédure d'analyse est celle qui opère avec succès dans les sciences de la nature : elle est positiviste. La « linguistique scientifique », qui vient de naître, méfiante à l'égard des spéculations, collecte des faits, accumule les observations, exige du linguiste la plus grande neutralité. Les travaux des comparativistes et des premiers phonéticiens ne permettent cependant pas d'établir la manière dont fonctionne la langue telle qu'elle se présente à l'utilisateur : la langue parlée.

3. Les principes et les concepts du *Cours de linguistique générale* sous-tendent la recherche linguistique européenne jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle. F. de Saussure distingue deux concepts de « langage » et de « langue » ; au langage, multiforme et ambigu, l'auteur oppose la langue, composante sociale du langage, imposant aux individus des conventions nécessaires à l'exercice de la parole, qui en est la manifestation individuelle et volontaire. L'objet d'étude du linguiste est la langue, saisie en synchronie, conçue comme un système composé d'unités fondamentales, les signes, dont chacun est une « entité psychique à deux faces » : le signifié (le concept) et le signifiant (l'image acoustique), associés de manière arbitraire. Les signes tirent leur valeur des oppositions qu'ils contractent avec les autres signes : un signifiant n'étant constitué que par les différences qui séparent son image acoustique de celles de tous les autres ; un signifié ne se définissant pas par son contenu, sa substance, mais négativement par les rapports qu'il entretient avec les autres termes du système. Chaque signe est donc une unité discrète qui définit une combinatoire syntagmatique et paradigmatique à l'intérieur du système formel et structuré qu'est la langue.

4. Ces hypothèses et ces analyses de F. de Saussure servent de postulats pour les diverses tendances fonctionnalistes et structuralistes du début du xx<sup>e</sup> siècle jusqu'à vers 1960 : École de Prague, N. S. Troubetskoï, R. Jakobson, A. Martinet. Partant de l'idée qu'il existe des éléments phoniques qui, dans une même langue, distinguent deux messages de sens différent, les fondateurs de la phonologie mettent au jour, au moyen de la commutation appliquée à des paires minimales, la plus petite unité non significative par elle-même : le phonème, défini par les oppositions phoniques qu'il entretient avec les autres phonèmes. Chaque opposition binaire est réalisée par un trait distinctif ou pertinent (binarisme). La méthode phonologique devient un modèle opératoire pour les linguistes, en syntaxe, même si les notions de binarisme et d'universalité sont contestées et si la définition du phonème en traits articulatoires est considérée comme un recours à une substance phonique écartée par la théorie.

De son côté, le linguiste danois L. Hjelmslev tente, dans sa glossématique\*, de redéfinir le signe saussurien comme la combinaison de la forme du contenu et de la forme d'expression dans un système cohérent, régi par des lois immanentes, conçu comme un tout autonome, indépendant du sens (substance du contenu) et du son (substance de l'expression).

5. S'inspirant de L. Bloomfield, les linguistes américains développent, au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, sous le nom de distributionnalisme (Z. S. Harris) une théorie du langage plus radicale que le structuralisme européen. Ils partent, en effet, du postulat que la langue en synchronie, ou code, est composée d'unités discrètes : les morphèmes, qui se définissent par les relations syntagmatiques qu'ils entretiennent avec les autres à l'intérieur du système. Ces concepts préparent à l'élaboration d'une méthode qui s'applique à un corpus (ou ensemble d'énoncés considérés comme représentatifs de la langue). Il s'agit, par segmentations successives, de mettre au jour des constituants immédiats hiérarchisés, dont la distribution est définie par les environnements. Les éléments dotés d'une distribution identique sont regroupés dans des classes distributionnelles (taxinomie), d'où l'on peut inférer (procédure de découverte) la grammaire de la langue tout entière. Le sens n'est conservé qu'à titre technique comme identification des énoncés. L'analyse distributionnelle est exploitée dans de nombreux travaux (syntaxe, analyse du discours, linguistique quantitative, etc.) et est adoptée par des linguistes européens au début des années 60.

6. Pour le fonctionnalisme, le structuralisme et le distributionnalisme, il s'agit de décrire le système d'une langue — les différences résidant essentiellement dans les méthodes employées pour dégager les unités —, d'aboutir donc à une taxinomie à partir de l'observation. S'il est vrai que toutes les sciences passent par un stade « descriptif-inductif » nécessaire, il leur faut pour se constituer véritablement passer au stade déductif-explicatif, par la constitution de modèles hypothétiques toujours plus opératoires, capables de rendre compte, en le simulant, du fonctionnement de la réalité. C'est en tentant une démarche hypothético-déductive, que N. Chomsky définit une nouvelle approche de l'articulation entre la forme et le sens dans *Structures syntaxiques* (1957). Après avoir rejeté les grammaires de constituants indépendants du contexte, le linguiste américain présente dans *Aspects de la théorie syntaxique* (1965) une théorie transformationnelle, dite « théorie standard », qu'il modifiera ensuite sous le nom de « théorie standard étendue ». Il substitue à la démarche d'un observateur, celle d'un linguiste simulant le fonctionnement d'une langue à partir d'une structure hypothétique qui doit produire, au moyen d'un ensemble de symboles et de règles, toutes les phrases de la langue, y compris celles qui n'avaient pas été produites jusqu'ici ou qui n'avaient pas été attestées. N. Chomsky oppose alors la compétence (connaissance intuitive des règles de la langue) à la performance (formation des énoncés particuliers). Sur le plan grammatical, la grammaire générative\* pose deux niveaux : une structure profonde sous-jacente à une structure de surface. Les structures abstraites de la structure profonde sont converties en de nouvelles structures par des transformations ; ainsi sont traités des problèmes d'ambiguïté. La grammaire sera ensuite considérablement approfondie et enrichie dans les années 80. (V. GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE.)

7. C'est cependant le problème du sens qui modifiera une nouvelle fois les perspectives de la linguistique à partir des années 70. Le modèle de performance devient le centre des recherches à la fois dans les théories de l'énonciation\*, qui réintroduisent les dimensions psychologiques ou cognitives\*, et la pragmatique, qui réintroduit les dimensions sociales.

### liquide

On donne souvent le nom de *liquides*, d'un terme hérité des grammairiens de l'Antiquité, à une classe de consonnes qui combinent une occlusion et une ouverture du chenal buccal, de manière simultanée comme les latérales, ou de manière successive comme les vibrantes. Elles sont caractérisées par un degré de sonorité proche de celui des voyelles et, de fait, leur spectre acoustique présente les caractéristiques vocaliques, avec une structure de formants assez nette. Acoustiquement, les liquides sont à la fois consonantiques et vocaliques. La distinction entre les deux types de liquides est peu fréquente et instable. Peu de langues, en dehors du monde occidental, distinguent [r] et [l]. Les grandes langues de l'Extrême-Orient, le chinois, le japonais, par exemple, l'ignorent. Il n'y a dans ces langues qu'un seul phonème liquide, réalisé comme vibrant ou comme latéral, suivant le contexte. C'est, selon R. Jakobson, une des dernières distinctions que les enfants acquièrent. On retrouve cette instabilité de la distinction entre les deux types de liquides en phonétique diachronique, puisque le développement de l'ibéro-roman et celui de l'italique montrent de nombreux exemples de confusion [r] · [l]. Certains parlers espagnols d'Amérique les ont même confondues rapidement, sous l'influence des langues indigènes au contact desquelles ils se trouvent.

### lisibilité

Pour mesurer l'intercompréhension d'énoncés écrits entre des locuteurs de parlers différents, on utilise la notion de *lisibilité* en lui donnant une acception plus restreinte.

La *lisibilité* d'un texte se mesure par comparaison avec d'autres textes selon des méthodes utilisées en analyse de contenu : on prend un seul sujet (ou un groupe de sujets) considéré comme homogène (lecteur invariant) ; on lui (leur) propose de restituer, dans les textes, des mots qu'on a supprimés. Les textes dans lesquels le nombre de mots restitués sans faute sera le plus élevé seront les plus lisibles.

### litote

La *litote* est une figure de rhétorique consistant à se servir d'une expression qui affaiblit la pensée, afin de faire entendre plus qu'on ne dit : dans le *Cid* de Corneille, les mots « *Va, je ne te hais point* », que Chimène dit à Rodrigue, forment une *litote*.

### littéral

On qualifie de *littéral* un état de langue représenté par des textes écrits et maintenu dans une communauté linguistique comme langue de culture, par opposition à la langue parlée, ou langue vulgaire. Ainsi, l'*arabe littéral*, ou littéraire, ou classique, ou coranique, s'oppose à l'arabe parlé, ou dialectal, ou moderne.

**Litré** (Émile), philosophe et lexicographe français (Paris 1801-*id.* 1881). Il étudia d'abord la médecine, puis les langues anciennes et l'arabe. Disciple indépendant d'A. Comte, qui il refusait de suivre dans la partie politique et mystique de son système, il s'employa à diffuser les idées du *Cours de philosophie positive* par ses ouvrages et par la fondation en 1867 de la *Revue de philosophie positive*. Son œuvre principale reste son *Dictionnaire de la langue française* (1863-1873).

### local

*Fonctions locales*. V. CONCRÈTES (FONCTIONS).

### locatif

1. Par opposition au « directionnel », on appelle *locatif* un cas utilisé dans des langues flexionnelles exprimant le déroulement dans un lieu du procès du verbe (ex. : *On construit beaucoup à Paris*). Dans certaines langues, le locatif se trouve distingué en *inessif*\*, *abessif*\* et *adessif*\*.

2. Le terme de *locatif* a été étendu à l'ensemble des compléments de lieu, compléments de phrase et compléments de verbe. On appelle *verbes locatifs* les verbes suivis normalement d'un complément de lieu (*Il vient à Paris* / *Il enfonce un clou dans le mur*).

### locus

En phonétique acoustique, le *locus* est la zone de fréquence du spectre d'une consonne vers laquelle se dirigent les transitions des formants des voyelles adjacentes (le locus des transitions du second formant peut constituer un indice perceptif du lieu d'articulation de la consonne).

Chaque consonne apporte dans le spectre de la voyelle contiguë des modifications qui correspondent au changement graduel de la forme des différents résonateurs lors du passage de la consonne à la voyelle ou de la voyelle à la consonne. Ces inflexions de formants, ou transitions\*, convergent vers un même point, le locus, qui permet l'identification des consonnes, et en particulier des occlusives. La direction vers laquelle pointent les formants est plus importante, à cet égard, pour la perception des distinctions linguistiques.

que les fréquences de bruit typiques de la consonne.

Le locus de l'occlusive [p] se situe dans les basses fréquences (environ 700 cycles par seconde), celui de [t] dans des fréquences plus hautes (environ 1 800 cycles par seconde). Le locus de [k] se situe dans de basses fréquences pour les voyelles vélaires (environ 1 000 cycles par seconde) et dans des fréquences plus élevées pour les voyelles palatales (environ 3 000 cycles par seconde).

### locuteur

1. Le *locuteur* est le sujet parlant qui produit les énoncés, par opposition à celui qui les reçoit et y répond. (V. ALLOCUTAIRE, AUDITEUR, INTERLOCUTEUR.)

2. Le *locuteur natif* est le sujet parlant sa langue maternelle, considéré comme ayant intériorisé les règles de grammaire de sa langue, c'est-à-dire pouvant formuler sur les énoncés émis des jugements de grammaticalité, de synonymie et de paraphrase ; cela revient à savoir distinguer les phrases correctes, grammaticales, les phrases qui ont le même sens, les phrases qui peuvent être appariées (par exemple actives-passives), ou qui présentent des différences systématiques. (V. aussi INFORMATEUR.)

3. Le *locuteur collectif* désigne le groupe social (groupes politiques, religieux, syndicaux, etc.) partageant un certain type de culture et produisant un discours qui apparaît comme celui de toute la communauté.

### locutif

Damourette et E. Pichon appellent *locutif* la personne qui parle.

### locution

La *locution* est un groupe de mots (nominal, verbal, adverbial) dont la syntaxe particulière donne à ces groupes le caractère d'expression figée et qui correspondent à des mots uniques. Ainsi, *faire grâce* est une locution verbale (ou verbe composé) correspondant à *gracier* ; *mettre le feu* est une locution verbale équivalant à *allumer* ; *en vain* est une locution adverbiale (ou adverbe composé) correspondant à *vainement* ; *mise en jeu* est une locution nominale (ou nom composé).

On appelle *locutions toutes faites* celles de ces locutions qui expriment un comportement culturel lui aussi figé : ainsi l'expression « Comment allez-vous ? (Comment ça va ?) » est une locution toute faite utilisée pour faire commencer un échange verbal dans certaines situations.

### logatome

On appelle *logatome* une syllabe ou une suite de syllabes appartenant à une langue, mais ne formant pas un mot ou un syntagme significatif ; ex., en français, *intonda*, *iturpala*, *porbida*, etc. Les logatomes sont utilisés dans les épreuves psycholinguistiques de rappel immédiat pour tester la perception auditive et la mémoire immédiate des signes verbaux non significatifs.

### logogramme

Dans les descriptions des écritures idéogrammatiques\*, comme l'écriture hiéroglyphique égyptienne en son état ancien, on appelle *logogramme* le dessin correspondant à une notion (logogramme sémantique ou idéogramme) ou à la suite phonique constituée par un mot (logogramme phonétique ou phonogramme) : enfin, certains logogrammes (ou déterminatifs) sont utilisés comme signes diacritiques permettant de préciser l'interprétation à donner d'un signe pouvant par lui-même avoir plusieurs sens.

### logorrhée

La *logorrhée* est un flux de paroles rapide, caractérisé par un besoin incoercible de poursuivre un énoncé ; elle caractérise certaines aphasies.

### loi phonétique

L'expression *loi phonétique* désigne le principe de la régularité d'un changement phonétique donné. Elle a été employée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par les phonéticiens néogrammatariens, comme G. Scherer et J. Paul, et s'est ensuite généralisée. Pour ces linguistes, les lois phonétiques sont immuables : le même phonème, dans un entourage phonétique donné, subit dans la même langue et pendant une certaine période le même changement dans tous les mots de la langue en question : si [a] latin passe à [e] dans le nord du domaine gallo-roman, ce changement doit avoir lieu dans tous les mots latins conservés en français, où le [a] est en position libre. Les seules exceptions admises étaient des variations en conformité avec d'autres lois, ou des variations dues à l'analogie. L'une des lois phonétiques les plus importantes est celle qui a été formulée par Grimm\* (qui n'a d'ailleurs reçu qu'ultérieurement le nom de « loi ») pour expliquer la mutation consonantique du germanique.

### long

Un *phonème long* est un phonème qui se distingue d'un autre, phonétiquement ou phonologiquement, par une durée\* supérieure.

### Markov (modèle de), théorie des chaînes de Markov

Sur la base de la théorie de la communication et du calcul de la quantité d'information<sup>1</sup>, les théoriciens de la communication\* se sont proposé d'évaluer la quantité moyenne d'information transmise par les langues naturelles en considérant le degré d'incertitude relatif aux différents signaux des sous-codes. Ce faisant, ils rejoignent les distributionnalistes de l'école américaine structuraliste, préoccupés de décrire les langues naturelles en termes de contraintes formelles apparaissant dans l'enchaînement des unités de base, chacune dans son cadre respectif (morphématique et phonématique). En réalité, les théoriciens de la communication présentent aux linguistes un modèle mathématique, sous-jacent aux recherches structuralistes, connu sous le nom de *modèle à états finis*, ou de *théorie des chaînes de Markov*, ou de *processus de Markov*, ou de *modèle de Markov*.

À l'intérieur des deux sous-structures, les éléments, phonèmes et morphèmes, subissent dans leurs combinaisons, dans leur distribution\*, un certain nombre de contraintes, inhérentes à tout code\* de communication. Ces processus de dépendance des éléments entre eux portent le nom de *chaîne de Markov*, du nom du statisticien russe qui, en 1907, étudia les contraintes imposées sur la succession des lettres ou groupes de lettres en calculant les probabilités conditionnelles de réalisation d'une lettre quelconque étant donné les probabilités conditionnelles de réalisation du contexte de gauche, de longueur N. Une séquence de signaux (lettres ou phonèmes) où tous les signaux sont indépendants les uns des autres est dite *d'ordre zéro* ou *sans mémoire*. Si la probabilité d'apparition du signal dépend du seul signal qui le précède, on dit que ce signal a une source qui est *d'ordre 1*, ou qui a une mémoire d'ordre 1 ; cette source est alors dite *source de Markov d'ordre 1*. Si la source du signal a une mémoire d'ordre 2, la probabilité de réalisation d'un signal est conditionnée par la probabilité des deux signaux qui précèdent. Dans les langues naturelles, les dépendances sur l'ordre séquentiel des phonèmes, par exemple, sont de longueur finie et ne dépassent pas l'ordre 5.

Par ailleurs, la probabilité d'apparition d'un signal dépendant du signal précédent, l'émetteur (ou locuteur) est considéré comme une machine qui peut prendre un certain nombre d'états successifs, dont le nombre est fini, mais qui sont récurrents\*, c'est-à-dire qu'ils peuvent se reproduire régulièrement au cours de l'émission du message (la présence de l'état /f/ en un point de la chaîne parlée n'exclut pas l'apparition d'un nouvel état /f/ ultérieur). Le premier état (début de la séquence) est appelé état initial ; à la fin de l'émission de la séquence, l'émetteur (ou locuteur) se trouve dans l'état final.

Dans les langues naturelles, dès l'état initial, un certain nombre de restrictions apparaissent au niveau phonématique, puisque tous les signaux ne sont pas équiprobables en début d'énoncé. Soit l'état initial /t/ : en français, ce phonème peut être suivi par l'une quelconque des voyelles, mais non par un phonème consonantique tel que /p/ ou /b/, ou par un autre /t/. Donc, en français, dans l'état /t/, la probabilité d'obtenir une voyelle ou un /r/ augmente. Si /r/ est émis, l'émetteur se trouve dans l'état /tr/ et le choix du phonème suivant cette séquence est à nouveau soumis à un certain nombre de contraintes et limité à un sous-ensemble restreint de phonèmes appartenant au code : la probabilité d'une consonne est nulle, seule une voyelle est possible.

La concaténation des morphèmes suit les principes généraux de la théorie de Markov. L'ensemble des morphèmes d'une langue naturelle représente le stock d'éléments qui peuvent se combiner pour former un message. Des restrictions de

nature syntaxique interviennent et restreignent le nombre des combinaisons théoriquement possibles. Elles opèrent sur des classes d'éléments qui peuvent prendre un certain nombre de positions dans la chaîne, à l'exclusion de toutes les autres. D'où les deux processus qui sont à la base du fonctionnement de la langue : le processus de sélection de certaines entités linguistiques, impliquant la possibilité de substituer l'un des termes à l'autre, et qui se situe sur l'axe paradigmatique\*, et le processus de combinaison de ces éléments en unités linguistiques d'un plus haut degré de complexité, qui se situe sur l'axe syntagmatique\*. Les relations entre les éléments sont analysées comme des systèmes de dépendances linéaires, orientées de la gauche vers la droite, où l'émission d'un élément est déterminé par l'ensemble des éléments précédemment émis. Ainsi, l'ordre des deux classes, articles et noms communs, est totalement contraignant : nous ne pouvons émettre que *la table* et non *table la*. D'autre part, le premier élément émis étant l'article *la*, il ne peut être suivi que par un sous-ensemble des noms communs comportant la caractéristique « féminin ».

Ainsi, dans la seule perspective linguistique, outre les applications importantes du modèle informationnel aux deux domaines de la traduction automatique et de la psycholinguistique, les études entreprises par les théoriciens de la communication ont permis d'éclairer les fondements théoriques et mathématiques de l'analyse distributionnelle, en marquant du même coup ses limites (particulièrement en syntaxe), et de préciser les rapports qu'entretient la linguistique avec certaines branches des mathématiques ; de ces rapports sont issues de nouvelles recherches fondées sur des types d'opérations logico-mathématiques abstraites. (V. STOCHASTIQUE.)

### marquant

Le terme *marquants* désigne, chez L. Tesnière, les unités qui permettent la translation (le transfert) d'un mot ou d'une suite de mots d'une classe dans une autre. Dans *le train de*

*Paris, de* est le marquant de la translation en adjectif du substantif *Paris*. Le marquant n'est pas nécessaire à la translation : le transfert du substantif *citron* en adjectif dans *une robe citron* se fait sans marquant.

### marque

1. En phonologie, on appelle *marque* une particularité phonique dont l'existence ou la non-existence dans une unité donnée suffit à l'opposer aux autres unités de même nature de la même langue. En français, le phonème /b/ s'oppose au phonème /p/ par la présence dans son articulation de la vibration des cordes vocales ou voisement. On dit que l'unité /b/ est positive ou marquée, tandis que l'unité /p/ est négative ou non-marquée. En position de neutralisation, c'est la forme non-marquée qui réalise l'archiphonème\* : ainsi, en allemand, en russe, l'opposition entre /l/ et /d/ est neutralisée à la finale, et la forme qui apparaît dans cette position est la forme non-voisée /T/, qui est l'archiphonème. Il en est de même en italien, où l'opposition de voisement /s/ vs /z/ est neutralisée à l'initiale au profit de la forme non-voisée /S/. La forme non-marquée a donc une distribution plus large que la forme marquée.

Une marque phonologique est appelée *marque de corrélation\** quand elle permet d'opposer respectivement les termes de plusieurs paires minimales : le voisement en français permet d'opposer les séries marquées /b d g v z/ aux séries non-marquées /p t k f s/, la nasalité vocalique permet d'opposer les séries marquées /ã. õ. ê. œ/ aux séries non-marquées /a. o. e. i/, etc.

2. On a étendu la notion de *marque* de l'analyse phonologique à l'analyse morphologique et lexicale. Le cas marqué présente l'ensemble des caractéristiques de la forme non-marquée plus une, et on retrouve les divers problèmes posés par la notion de *marque* (détermination du cas marqué, caractère pertinent de la *marque*, etc.), ainsi que les notions complémentaires de celle de *marque* (par exemple notion de neutralisation).

C'est d'abord dans le domaine des morphèmes grammaticaux que la notion de *marque* s'est révélée féconde. La description morphologique a, en effet, largement exploité l'opposition marqué vs non-marqué, par exemple pour l'étude de la catégorie grammaticale du genre (masculin non-marqué, et féminin marqué), ainsi que du nombre (singulier non-marqué, et pluriel marqué). L'étude a été étendue à des inventaires lexicaux clos du type des pronoms ; le schéma de la communication et l'étude du système des *marques* se recoupent en partie pour la détermination du système des pronoms (opposition *je* vs *tu*, et neutralisation de la forme de la deuxième personne dans le pluriel *nous* ; opposition secondaire *je*, *tu* vs *il* ; opposition *je*, *tu*, *il* vs *on*).

Toutefois, la grammaire distributionnelle, dans sa révision des parties du discours, constate la coexistence de procédés linguistiques fort différents pour la notation de la même « catégorie grammaticale » : l'opposition de nombre peut être rendue par l'opposition marquée vs non-marquée (*l'enfant / les enfants*), mais aussi par des procédés lexicaux (*une paire de gants, un trio sympathique, une foule, la plupart*).

Fort de cette constatation, la lexicologie s'est penchée sur les divers petits groupes, ou microstructures, et s'est assigné pour tâche de décrire leur structure. Pour autant qu'il s'agit de groupes (par exemple le paradigme des sièges *pouf, tabouret, chaise, fauteuil*, etc.) ou d'antonymes (*bon vs mauvais*), ce sont plus souvent les oppositions multilatérales dans le premier cas ou équipollentes dans le deuxième cas qui ont permis de décrire ces microstructures. On remarquera toutefois qu'un couple antonymique du type *nuit* vs *jour* est susceptible d'une description par non-marqué vs marqué, la neutralisation attestée par certains contextes (*ce jour-là, à minute*) permettant de définir *nuit* comme le cas marqué de l'opposition. Toutefois, d'une manière générale, c'est à la méthode d'analyse du phonème en traits distinctifs que se référera la sémantique structurale pour constituer l'analyse sémique et ses unités, le sème et le sémème.

L'opposition marqué vs non-marqué a permis de constater que les unités lexicales dont les distributions sont les plus proches (les synonymes) jouent les unes par rapport aux autres le rôle de cas non-marqué et de cas marqué. Toutefois, ce rôle peut varier selon les distributions. Par exemple, dans l'opposition *aigu / pointu*, on constate que :

a) quand le substantif inanimé précédant *pointu* admet aussi *effilé, arrondi*, alors *aigu* est également possible, et *aigu* est le cas marqué (en tant que sous-ensemble, et en vertu du fait que le cas marqué est moins fréquent que le cas non-marqué), ex. *un crayon, un bec pointu / aigu (+)* ;

b) quand le substantif précédant *aigu* admet *sourd, perçant* ou est précédé du verbe *entendre*, alors *pointu* est possible et constitue le cas marqué : *une voix aiguë / pointue (+)*. On remarque qu'une troisième distribution ne réalise pas l'opposition : quand le nom admet *chronique, grave* ou le verbe *guérir*, *pointu* est un ensemble vide.

3. On appelle *marques de rejet* les expressions (unité, suite d'unités ou signes graphiques) par lesquels le sujet parlant manifeste son refus d'assumer son énoncé ou son discours. La détermination des *marques de rejet* a une grande importance quand on veut

mesurer les degrés de passage d'une forme de langue, employée par un premier locuteur, dans le discours d'un second locuteur opérant la reformulation\* des énoncés du premier. Les exemples les plus typiques de marques orales ou écrites de rejet sont des formules comme *ce qu'il appelle, prétendu, soi-disant*, etc. ; les guillemets sont la marque la plus connue, essentiellement écrite, mais transcrivant parfois une intonation spécifique. (V. MODALISATION.)

### marqué

On dit d'une unité linguistique qu'elle est *marquée* lorsqu'elle possède une particularité phonologique, morphologique, syntaxique ou sémantique qui l'oppose aux autres unités de même nature de la même langue. Cette unité marquée est alors le cas marqué d'une opposition binaire où le terme opposé, privé de cette particularité, est appelé non-marqué. (V. MARQUE.)

### marqueur

1. On appelle *marqueurs structurels* les morphèmes grammaticaux (affixes, désinences, prépositions, ordre des mots, etc.) qui indiquent la structure syntaxique d'une phrase, par opposition aux morphèmes lexicaux.

2. On appelle *marqueur* ou *indicateur syntagmatique* en grammaire générative l'analyse de la structure en constituants d'une phrase et sa représentation, donnée le plus souvent sous forme d'arbre ou de parenthèses. (V. ARBRE, PARENTHÉTISATION.)

3. Le dictionnaire, chargé en grammaire générative d'assurer, avec les règles de projection, l'interprétation sémantique des structures issues de la composante catégorielle, comporte des *marqueurs syntaxiques* et des *marqueurs sémantiques* : les premiers sont des catégories grammaticales (p. ex. Nom ; Masculin, etc.), les seconds sont des catégories sémantiques (p. ex. [objet physique], [animé], [humain], etc.). Les marqueurs sémantiques peuvent également servir à indiquer les restrictions de sélection d'une unité (conditions nécessaires à un amalgame sémantique satisfaisant).

4. En sociolinguistique (on écrit aussi *marker*), le *marqueur* est un trait dont l'apparition, la disparition ou le remplacement sont régis par les circonstances dans lesquelles est produit le discours ou en fonction du fait que le locuteur contrôle ou non sa parole. En français, les liaisons facultatives sont des marqueurs. (V. INDICATEUR ET STÉRÉOTYPE.)

**Marr** (Nikolai Iakovlevitch), linguiste russe (Koutaïssi 1865-Leningrad 1934). Professeur de philologie arménienne et géorgienne à Saint-Petersbourg (1900), il est l'auteur d'une doctrine, très critiquée, dite « théorie japhétique »,

qui postulait la monogénèse du langage : partant de l'étude des langues caucasiennes, il « démontrait » leur parenté avec les langues sémitiques, puis avec celles du bassin méditerranéen ancien, enfin avec l'ensemble des langues du monde classées selon leur stade de progrès par rapport à la langue originelle. Cette doctrine du langage considéré comme superstructure et phénomène de classe régna sans partage sur la linguistique soviétique jusqu'au moment où Staline la désavoua comme antimarxiste, en 1950, dans son opuscule *le Marxisme et les questions linguistiques*. (V. Bibliographie.)

**Martinet** (André), linguiste français (Saint-Albans-des-Villards, Savoie, 1908). Son œuvre s'inscrit dans la ligne du cercle de Prague, en particulier des principes posés en phonologie par Troubetskoï. Son principal critère d'analyse est le concept de fonction pour déterminer ce qui est pertinent dans la communication linguistique. De 1946 à 1955, il séjourne aux États-Unis, où il enseigne à l'université Columbia et dirige la revue du cercle linguistique de New York, *Word*. De retour en France, il est directeur d'études à l'École pratique des hautes études et professeur à la Sorbonne (1960).

### masculin

Le *masculin* est le genre\* grammatical qui, dans une classification en deux genres, s'oppose au féminin et qui, dans une classification en trois genres, s'oppose au féminin et au neutre. Le masculin représente souvent (mais non constamment), le terme « mâle » dans le genre naturel des personnes (ou des animaux) qui repose sur l'opposition de sexe entre « mâle » et « femelle ». Le mot *vendeur* est noté [+ masculin], [+ mâle], mais *sentinelle* est [- masculin], [+ mâle]. Le mot *fauteuil* est seulement noté [+ masculin], s'opposant à *table* [- masculin]. (V. MÂLE.)

### masquage

On donne le nom de *masquage* à un procédé, opposé à celui de *connivence\** et de *simulation\**, par lequel un locuteur, supposant qu'une forme

de langue le ferait classer comme appartenant à un groupe sociopolitique auquel il appartient effectivement. évite de l'employer.

### masque

On appelle *effet de masque*, en acoustique, le phénomène par lequel certains sons en submergent ou en masquent d'autres dans des conditions données (le bruit de la rue, par exemple, couvre le son d'une conversation particulière et la rend inaudible). Le son qui domine l'autre est appelé *composante masquante*, celui qui est dominé est appelé *composante masquée*. L'intensité pour laquelle la composante masquante est juste audible en excluant la composante masquée est appelée *seuil de masque*. L'intensité pour laquelle la composante masquée, prise isolément, est juste audible est appelée *seuil absolu*.

L'effet de masque peut être mesuré en décibels par le rapport entre le seuil de masque et le seuil absolu. Les effets de masque varient donc suivant l'intensité des deux composantes, mais aussi suivant leur fréquence. Aux intensités modérées, les sons tendent à mieux masquer les sons de fréquence voisine que les sons de fréquence éloignée. Si les sons de basse fréquence masquent efficacement les sons de haute fréquence, de leur côté les sons de haute fréquence réussissent beaucoup mieux à masquer ceux de basse fréquence.

### massif, massique

On appelle *massifs* ou (plus rarement) *massiques* les noms non-comptables indiquant une matière, une substance fragmentable le plus souvent. Ainsi le *blé*, le *sucre*, la *roche*, etc. En français, ils sont précédés soit du défini générique soit du partitif (*planter du blé*, *mettre du sucre dans le café*, *exploiter de la roche calcaire*) ; lorsque ces termes sont au pluriel ou précédés de l'indéfini *un*, ils sont issus de phrases sous-jacentes comme *plusieurs sortes de blé (des blés tendre et dur)*, *plusieurs morceaux de sucre (mettre deux sucres dans la tasse)*, etc. Le concept de non-comptable\* est plus étendu que celui de massif, puisqu'il englobe les noms uniques comme le *Soleil*, la *Terre*, etc.

### mat

Un *phonème mat*, ou phonème à *bords lisses*, est un phonème dont le spectre acoustique est caractérisé par une diffusion de l'énergie plus faible, mais plus régulière et plus uniforme que celle des phonèmes stridents correspondants. Cet aspect acoustique correspond, du point de vue articulatoire, à une moindre turbulence de

l'air et à une articulation moins complexe. Les bilabiales [p], [b], [β], dont l'articulation ne comporte que l'obstacle des lèvres, sont mates par rapport aux labiodentales [f] et [v] correspondantes (stridentes), qui emploient l'obstacle supplémentaire des dents. Les dentales [θ], [ð] et les palatales non sifflantes et non chuintantes, les vélaires proprement dites [k], [g], [γ] sont des consonnes mates, à la différence des labioalvéolaires, des labiovélares, des uvulaires, des sifflantes, des chuintantes.

Du point de vue de la perception, les sons mates sont moins audibles que les sons stridents correspondants, puisque leur intensité est moins forte. L'occlusive optimale est donc mate, tandis que la fricative optimale est stridente. De fait, dans beaucoup de langues, en français par exemple, l'opposition entre les occlusives et les fricatives se double d'une opposition mat vs strident. Les occlusives [p, b, t, d, k, g] sont mates, les fricatives [f, v, s, z, ʃ, ʒ, ʒ] sont stridentes. Cependant, l'anglais oppose des fricatives mates [θ], [ð] aux occlusives mates [t], [d] et aux fricatives stridentes [s], [z] correspondantes. Le portugais oppose à l'intervocalique des fricatives mates [β, ð, γ] (dues à une spirantisation des occlusives homorganiques [b, d, g]) aux fricatives stridentes [v, z, ʒ].

### maternel

On appelle *langue maternelle* la première langue apprise par un sujet parlant (celle dont il est le locuteur\* natif) au contact de l'environnement familial immédiat.

### matière

1. En linguistique, la *matière* est le matériel physique dans lequel est composée la substance et à qui est imposée une forme particulière qui donne à cette substance son identité et sa permanence ; par exemple, la matière peut être phonique ou graphique.

2. L. Hjelmslev appelle *matière* la réalité sémantique ou phonique considérée indépendamment de toute utilisation linguistique.

3. On appelle *compléments de matière* les compléments circonstanciels ou les compléments du nom introduits par *en* ou *de* et indiquant la matière dont quelque chose est fait (ex. *un table de marbre*).

### matrice

1. On appelle *matrice* un arrangement ordonné d'un ensemble d'éléments.

2. En grammaire générative, la *phrase matrice* ou *suite matrice*, est une suite P<sub>1</sub> dans laquelle

une autre suite  $P_2$  vient s'enchaîner au cours d'une opération d'enchaînement. La notion de phrase matrice correspond à celle de proposition principale, compte tenu du fait que la matrice peut elle-même ensuite devenir une phrase enchâssée dans une autre proposition (V. ENCHAÎNEMENT). Dans la phrase composée *J'ai bien aimé le cadeau que tu m'avais fait*, la phrase *J'ai bien aimé le cadeau* est la matrice. Dans la phrase *J'ai regardé à la télévision le film que mes parents que j'ai vus avant-hier m'ont conseillé*, la phrase *Mes parents m'ont conseillé ce film* est la matrice de la phrase enchâssée *que j'ai vus* et elle est elle-même la phrase enchâssée de la matrice *J'ai regardé à la télévision le film*.

### matronyme

On appelle *matronyme* un nom de famille formé sur le nom de la mère.

### mécanisme

La grammaire peut, dans certaines théories linguistiques, être considérée comme un *mécanisme* fini capable de générer un ensemble infini de phrases grammaticales auxquelles elle associe automatiquement une description structurale. (V. ANALYSE STRUCTURELLE.)

### médial

Dans certains alphabets, on appelle *médiale* la forme de la lettre qui est employée dans le cours des mots, par opposition à l'initiale et à la finale.

### médian

Un *phonème médian* est un phonème dont le lieu d'articulation se situe à l'intérieur et non à la périphérie de la cavité buccale. Il s'agit des articulations palatales et dentales [t, d, n], par opposition aux articulations labiales et vélaires [p, b, k, g] définies de ce point de vue comme périphériques.

Au plan acoustique, la réduction du résonateur buccal et son aspect compartimenté entraînent une concentration de l'énergie dans les hautes fréquences du spectre ; les phonèmes médians sont donc aigus, par opposition à la tonalité grave des phonèmes périphériques.

### médiation

Entre le stimulus initial (objet, propriétés de l'objet) et la réponse verbale qui se trouve à la fin d'une chaîne d'actions, il y a des chaînons intermédiaires qui sont à la fois les réponses aux stimuli qui les précèdent et à leur tour des stimuli pour les chaînons qui suivent (stimulus<sub>1</sub> → réponse ... stimulus<sub>2</sub> → réponse). Les

théories de la médiation jouent un rôle important dans les théories linguistiques behavioristes, comme chez L. Bloomfield.

### médiadorsal

Une consonne *médiadorsale* est une consonne réalisée avec une élévation du milieu du dos de la langue, le plus souvent au niveau du palais dur, dans la région médiopalatale. La latérale et la nasale palatales [λ] et [ŋ] sont en général réalisées comme des médiadorsales.

### médiopalatal

Une *consonne médiopalatale* est une consonne réalisée au niveau du milieu du palais dur comme [λ] et [ŋ]. Le [k] français devant [a] est également réalisé comme une médiopalatale, par un rapprochement du point d'articulation dû à l'assimilation de la voyelle suivante.

### médiopassif

On appelle *médiopassif* la voix moyenne ou le déponent\* dans le système verbal.

**Meillet** (Antoine), linguiste français (Moulin 1866-Châteaumeillant 1936). Formé dans la tradition de la grammaire comparée, il suit également l'enseignement de F. de Saussure, à qui il succède à l'École des hautes études, et celui de M. Bréal, en remplacement duquel il est élu au Collège de France (1906). Ses travaux intègrent à la méthode comparative des néogrammairiens les notions de diachronie et d'état de langue. Il a par ailleurs subi l'influence du sociologue É. Durkheim, d'où son insistance sur l'aspect social des faits linguistiques (« l'histoire de la langue est commandée par des faits de civilisation »). [V. Bibliographie.]

### méiose

En rhétorique, la *méiose* est une hyperbole\* visant à déprécier l'adversaire.

### mélange de langues

Dans les situations de bilinguisme, l'apparition dans le même mot d'éléments appartenant à deux langues différentes est un *code-mixing*, ou *mélange de langues*.

### mélioratif

On qualifie de *mélioratif* un terme dont le sens comporte un trait connotatif présentant l'idée ou l'objet désigné sous un aspect favorable. Ainsi, les adjectifs *grand* et *petit* peuvent être, dans certaines de leurs acceptions, le premier un mélioratif (*un grand homme*), le second un péjoratif (*un petit esprit*).

une autre suite  $P_2$  vient s'enchâsser au cours d'une opération d'enchâssement. La notion de phrase matrice correspond à celle de proposition principale, compte tenu du fait que la matrice peut elle-même ensuite devenir une phrase enchâssée dans une autre proposition (V. ENCHÂSSEMENT). Dans la phrase composée *J'ai bien aimé le cadeau que tu m'avais fait*, la phrase *J'ai bien aimé le cadeau* est la matrice. Dans la phrase *J'ai regardé à la télévision le film que mes parents que j'ai vus avant-hier m'ont conseillé*, la phrase *Mes parents m'ont conseillé ce film* est la matrice de la phrase enchâssée *que j'ai vus* et elle est elle-même la phrase enchâssée de la matrice *J'ai regardé à la télévision le film*.

### matronyme

On appelle *matronyme* un nom de famille formé sur le nom de la mère.

### mécanisme

La grammaire peut, dans certaines théories linguistiques, être considérée comme un *mécanisme* fini capable de générer un ensemble infini de phrases grammaticales auxquelles elle associe automatiquement une description structurale. (V. ANALYSE STRUCTURELLE.)

### médial

Dans certains alphabets, on appelle *médiale* la forme de la lettre qui est employée dans le cours des mots, par opposition à l'initiale et à la finale.

### médian

Un *phonème médian* est un phonème dont le lieu d'articulation se situe à l'intérieur et non à la périphérie de la cavité buccale. Il s'agit des articulations palatales et dentales [t, d, n], par opposition aux articulations labiales et vélaires [p, b, k, g] définies de ce point de vue comme périphériques.

Au plan acoustique, la réduction du résonateur buccal et son aspect compartimenté entraînent une concentration de l'énergie dans les hautes fréquences du spectre ; les phonèmes médians sont donc aigus, par opposition à la tonalité grave des phonèmes périphériques.

### médiation

Entre le stimulus initial (objet, propriétés de l'objet) et la réponse verbale qui se trouve à la fin d'une chaîne d'actions, il y a des chaînons intermédiaires qui sont à la fois les réponses aux stimuli qui les précèdent et à leur tour des stimuli pour les chaînons qui suivent (stimulus<sub>1</sub> → réponse ... stimulus<sub>2</sub> → réponse). Les

théories de la médiation jouent un rôle important dans les théories linguistiques behavioristes, comme chez L. Bloomfield.

### médiadorsal

Une consonne *médiadorsale* est une consonne réalisée avec une élévation du milieu du dos de la langue, le plus souvent au niveau du palais dur, dans la région médiopalatale. La latérale et la nasale palatales [l] et [ɲ] sont en général réalisées comme des médiadorsales.

### médiopalatal

Une *consonne médiopalatale* est une consonne réalisée au niveau du milieu du palais dur comme [l] et [ɲ]. Le [k] français devant [a] est également réalisé comme une médiopalatale, par un rapprochement du point d'articulation dû à l'assimilation de la voyelle suivante.

### médiopassif

On appelle *médiopassif* la voix moyenne ou le déponent\* dans le système verbal.

**Meillet** (Antoine), linguiste français (Moulin 1866-Châteaumeillant 1936). Formé dans la tradition de la grammaire comparée, il suit également l'enseignement de F. de Saussure, à qui il succède à l'École des hautes études, et celui de M. Bréal, en remplacement duquel il est élu au Collège de France (1906). Ses travaux intègrent à la méthode comparative des néogrammairiens les notions de diachronie et d'état de langue. Il a par ailleurs subi l'influence du sociologue É. Durkheim, d'où son insistance sur l'aspect social des faits linguistiques (« l'histoire de la langue est commandée par des faits de civilisation »). [V. Bibliographie.]

### méiose

En rhétorique, la *méiose* est une hyperbole\* visant à déprécier l'adversaire.

### mélange de langues

Dans les situations de bilinguisme, l'apparition dans le même mot d'éléments appartenant à deux langues différentes est un *code-mixing*, ou *mélange de langues*.

### mélioratif

On qualifie de *mélioratif* un terme dont le sens comporte un trait connotatif présentant l'idée ou l'objet désigné sous un aspect favorable. Ainsi, les adjectifs *grand* et *petit* peuvent être, dans certaines de leurs acceptions, le premier un mélioratif (*un grand homme*), le second un péjoratif (*un petit esprit*).

**mélodie**

La *mélodie* de la voix résulte de la vibration des cordes vocales et se traduit phonétiquement par l'évolution de la fréquence fondamentale  $F^0$  en fonction du temps. (V. INTONATION, PROSODIE.)

**membre**

On appelle *membre* une partie d'un constituant ou un constituant d'une unité d'un rang supérieur ; ainsi, le nom est un constituant ou un membre du syntagme nominal.

**mentalisme**

L'école bloomfieldienne donne le nom de *mentalisme* à l'attitude des linguistes qui définissent les unités linguistiques et les règles de combinaison par leur signification, celle-ci étant définie empiriquement et de manière intuitive ; ces linguistes privilégient le contenu et font de la linguistique une partie de la psychologie cognitive. (V. ANTIMENTALISME, BÉHAVIOURISME.)

**mentaliste**

1. On a donné le nom de *conception mentaliste* à une conception de la nature phonique des sons du langage qui remonte à Baudouin de Courtenay. Ce linguiste oppose un son imaginé

ou intentionnel au son effectivement émis, comme un phénomène « psychophonétique » opposé au fait « physiophonétique », distinction qui annonce la distinction moderne entre *phonème* et *son*.

2. V. MENTALISME.

**mère**

On appelle *langue mère* la langue, parfois hypothétique, qui est à l'origine d'autres langues au cours de l'évolution linguistique. Le latin est la langue mère des diverses langues romanes.

**mérismatique**

É. Benveniste appelle *niveau mérismatique* le niveau phonologique, inférieur au niveau des phonèmes, dont l'unité minimale est le trait distinctif.

**mérisme**

Dans la terminologie d'É. Benveniste, le *mérisme* est le trait distinctif.

**mésolecte**

Dans un continuum, le *mésolecte* est un système plus ou moins identifiable, distinct de l'acrolecte\* et du basilecte\*.

**message**

Dans le schéma de la communication\*, le *message* désigne une séquence de signaux qui correspond à des règles de combinaison précises et qu'un émetteur transmet à un récepteur par l'intermédiaire d'un canal qui sert de support physique à la transmission. La signification du message n'est pas alors considérée comme un élément pertinent : ce qui est transmis, c'est une forme et non un sens. Cette forme varie selon la nature du système de communication et du code\* qui sert à transmettre le message : vibrations sonores, lumières, mouvements, impulsions mécaniques ou électriques, etc. Cette forme étant codée, la signification du message est dégagée lors de l'opération du décodage : le récepteur-destinataire, machine ou être humain, « recherche en mémoire » les éléments du code qui ont été sélectionnés pour la transcription du message à transmettre en une forme codée qui est la forme transmissible du message. R. Jakobson, parlant de la communication linguistique, précise que cette opération du décodage va du son au sens.

La transmission du message établit un rapport social (l'information, l'interrogation ou l'ordre) ; cette information, cette interrogation ou cet ordre constituent la substance du message que l'émetteur essaie de transmettre en se servant d'un signal ou d'une séquence de signaux. La forme du message est le support de cette information, de cette interrogation ou de cet ordre, c'est-à-dire de la substance du message. La *forme* en forme de la substance du message s'appelle le *codage*. Il arrive souvent qu'après l'identification de cette forme, ou *décodage*, par le récepteur, le message reçoive une nouvelle forme dans un nouveau code ou soit recodé dans sa forme primitive ; ainsi le message graphique codé en morse (forme mécanique), transmis par impulsions électriques et retranscrit (ou recodé) graphiquement après décodage de la forme de transmission par impulsions électriques.

Transmettre un message, c'est accomplir ce qu'on appelle un « acte sémique », puisque la transmission du message suppose l'utilisation d'un signal ou d'un système de signaux – ou *code*. Un acte sémique a lieu, par exemple, lorsqu'une personne demande l'heure à une autre en émettant une séquence de signaux sonores [kælœrɛtiil] *Quelle heure est-il ?* : la substance du message est ici constituée par l'interrogation, et la forme codée et transmissible en est la forme sonore, vocale. L'acte sémique une fois réalisé après le décodage des signaux, a établi entre l'émetteur et le récepteur un rapport social : la communication s'est établie entre les deux interlocuteurs ; le récepteur, ayant connaissance du code de l'émetteur, a pu décoder la forme du message et en comprendre la signification. Transmettre un message, c'est donc accomplir un acte sémique destiné à établir une communication entre un émetteur et un récepteur, entre une source et un destinataire.

Quelle que soit la nature de l'acte sémique accompli (information, interrogation ou ordre), on appelle *information*\* la substance du message. Dans la mesure où on considère le message en dehors de son sens et dans sa seule forme, celui-ci peut donc être encore défini comme le support d'une information. La théorie de la communication permet de mesurer cette information.

Dans la mesure où on pose comme hypothétique que la fonction essentielle du langage est la fonction de communication, le terme *message*, en linguistique, garde le sens technique que lui ont donné les théoriciens de la communication ; comme tout autre procès de communication, tout procès linguistique, tout acte de communication verbale requiert six facteurs constitutifs, analysés par R. Jakobson. Le destinataire envoie un message au destinataire. Pour être opérant, le message requiert un contexte auquel il renvoie (ce contexte est encore appelé référent) ; ensuite, le message requiert un code, commun en tout, ou tout au moins en partie, au destinataire et au destinataire ; enfin, le message requiert un contact, un canal physique et une connexion physiologique entre le destinataire et le destinataire, contact qui leur permet d'établir et de maintenir la communication. Selon R. Jakobson, chacun de ces six facteurs donne naissance à une fonction linguistique différente. Aucun message ne remplit seulement une fonction : réduire le message à assumer une seule des six fonctions serait réduire arbitrairement sa capacité informationnelle. La diversité des messages réside non dans le monopole de l'une ou l'autre fonction, mais dans les différences de hiérarchie entre elles. La structure verbale d'un message dépend de sa fonction prédominante.

a) La première fonction est la fonction dénotative, orientée vers le contexte, fonction assumée par de nombreux messages, communiquant des informations.

b) La fonction dite « expressive » est centrée sur le destinataire ; elle tend à donner l'impression d'une certaine émotion, vraie ou feinte. La fonction expressive colore tous nos propos à tous les degrés ; les éléments expressifs du message (intonation, interjection, etc.) transmettent une information au même titre que l'aspect cognitif du langage.

c) La fonction conative trouve son expression grammaticale plus particulièrement dans le vocatif et l'impératif. Cette troisième forme d'information, transmise par un message conatif, est orientée vers le destinataire.

Aux trois derniers facteurs constitutifs de la communication verbale correspondent trois fonctions linguistiques.

d) La fonction phatique est assumée par des messages qui servent à établir, prolonger ou interrompre la communication, à vérifier si le circuit fonctionne (« Allô, vous m'entendez ? – Eh bien, vous m'écoutez », etc.).

e) Une cinquième forme de message découle de la fonction métalinguistique. Chaque fois que le message sert au destinataire ou au destinataire à vérifier si l'un et l'autre utilisent bien le même code, il remplit une fonction métalinguistique (« Que signifie sécher ? — Sécher, c'est échouer à un examen. ») Tout procès d'apprentissage du langage a recours à des opérations métalinguistiques. L'information fournie par de tels messages, formés souvent de phrases équationnelles, porte sur le code lexical de la langue commune au destinataire et au destinataire.

f) Enfin, la visée du message en tant que tel, l'accent mis sur le message pour lui-même relèvent de la fonction poétique. Selon R. Jakobson, cette fonction met en évidence le côté palpable des signes ; loin de se limiter à la poésie à proprement parler, elle intéresse toutes les autres formes de message. L'étude linguistique de cette fonction poétique dépasse donc le cadre de la poésie ; d'autre part, l'analyse linguistique de la poésie ne doit pas se limiter à la fonction poétique, mais doit envisager les autres fonctions. Quelles que soient les autres formes d'information transmises par le message, la fonction poétique, approfondissant la dichotomie fondamentale des signes et des objets, nous interdit d'oublier que le langage est du langage et non pas une référence, non pas la vérité matérielle des choses. Par exemple, si on me demande : « Qu'est-ce que c'est que ça ? » et que je réponde : « C'est une fleur », c'est la fonction référentielle qui est en jeu. Le message est de type cognitif. J'affirme l'identité de la chose avec un mot qui est dans le code commun. Mais si je dis avec Mallarmé : « Je dis "une fleur" et musicalement se lève, idée même et suave, l'absence de tout bouquet », c'est la fonction poétique insistant sur le signe qui est en cause ; cette « fleur » chère au poète, c'est le *signe fleur*. De nombreux procédés de rythme, de gradation syllabique, l'emploi de certaines figures phoniques relèvent de cette fonction poétique du message linguistique. R. Jakobson donne plusieurs exemples de ces emplois. Premier exemple : « Vous ne dites jamais de deux sœurs jumelles Marguerite et Jeanne, vous dites toujours Jeanne et Marguerite. Est-ce que vous préférez la première ? — Pas du tout, si je dis Jeanne et Marguerite, c'est que ça sonne mieux. » Autre exemple : R. Jakobson analyse le slogan politique *I like Ike* et démontre que l'arrangement des phonèmes de ce slogan — qui relève de la fonction poétique de ce message — renforce le poids et l'efficacité de la formule électorale.

R. Jakobson, rendant compte de la fonction poétique du message, rappelle les deux modes fondamentaux d'arrangement du processus verbal : la sélection et la combinaison (cf. F. de Saussure : axe paradigmatique et axe syntagmatique). Soit *enfant* le thème d'un message : le locuteur fait un choix parmi une série de termes existants et plus ou moins semblables : *enfant, gosse, mioche, gamin*, etc. ; ensuite, pour commenter ce thème, il choisit l'un des verbes sémantiquement apparentés : *dort, sommeil, somnole*, etc. Les deux mots choisis se combinent alors sur la chaîne parlée, sur l'axe syntagmatique.

La sélection est produite sur la base de l'équivalence, de la similarité, de la dissimilarité, de la synonymie et de l'antonymie. La combinaison (ou construction de la séquence) repose sur la contiguïté. Pour R. Jakobson, la fonction poétique projette le principe d'équivalence de l'axe de sélection sur l'axe de combinaison. L'équivalence devient un procédé constitutif de la séquence. Dans le message poétique, la superposition de la similarité sur la contiguïté est source de symbolisme, de polysémie, d'ambiguïté. Tout élément de la séquence est une comparaison, source d'ambiguïté, qui est une propriété intrinsèque de tout message centré sur lui-même.

La prééminence de la fonction poétique dans un message rend sa fonction référentielle ambiguë : le message a alors un double sens, le destinataire, le destinataire et la référence sont dédoublés ; tout message poétique présente tous les problèmes du « discours à l'intérieur du discours » étudié par les linguistes.

L'étude du message, de ses diverses formes et des sortes d'information qu'il transporte a conduit un certain nombre de linguistes à conclure, avec R. Jakobson, « qu'il semble n'y avoir aucune raison valable pour séparer les questions de littérature des questions linguistiques en général ».

### **métachronie**

L. Hjelmslev opposait la *métachronie*, étude des conditions de changement contenues dans la structure fonctionnelle de la langue elle-même, à la *diachronie*, étude de l'intervention des facteurs extérieurs à la langue sur l'évolution de cette dernière.

### **métadiscours**

Le *métadiscours* est au discours ce que la métalangue est à la langue : c'est le discours tenu sur les règles de fonctionnement du discours ; il est ainsi la réalisation concrète de la métalangue. Ainsi, tout discours sur la langue est un métadiscours. Il faut distinguer le métadiscours explicite (l'étude linguistique, par exemple, une fois rédigée) et le métadiscours implicite, qu'on dégage des énoncés. Ainsi, dans la phrase : « *l'anglais* » est un mot de création récente, nous avons un métadiscours explicite (sur le statut linguistique du terme *français*). En revanche, quand on rencontre : *La langue est la meilleure et la pire des choses*, on a un discours implicite qui établit le synonyme *langue = la meilleure des choses = la pire des choses*. C'est ainsi que dans *Français, la présidence s'adresse à vous*, il y a un discours implicite posant indirectement *la présidence = le président*.

### **métalangage**

Syn. de MÉTALANGUE.

### **métalangue**

La *métalangue* est une langue artificielle servant à décrire une langue naturelle. Les termes de la métalangue sont ceux de la langue objet d'analyse, mais avec une seule acception ; ses règles de syntaxe sont aussi celles de la langue analysée. La métalangue est, par exemple, le *langage grammatical*, dont le linguiste se sert pour décrire le fonctionnement de la langue ; c'est le *langage lexicographique*, dont l'auteur de dictionnaire se sert pour les définitions des mots. Toute langue a sa propre métalangue dans la mesure où elle utilise des mots tels

que *c'est-à-dire*, *signifier*, *pour ainsi dire*, *vouloir dire*, etc.

### **métalepse**

On appelle *métalepse* la figure de rhétorique par laquelle on fait entendre la cause en exprimant la conséquence (ex. : *nous le pleurons, pour il est mort*), ou l'antécédent par le conséquent (ex. : *ils ont vécu, pour ils sont morts*).

### **métalinguistique**

La *fonction métalinguistique* est la fonction du langage par laquelle le locuteur prend le code qu'il utilise comme objet de description, comme objet de son discours, du moins sur un point particulier. Des membres de phrases comme *ce que j'appelle X c'est Y*, par exemple, relèvent de la fonction métalinguistique.

### **métaphonie**

On appelle *métaphonie* la modification du timbre d'une voyelle sous l'influence d'une voyelle voisine. Il s'agit d'un phénomène de dilation vocalique qui reçoit aussi le nom d'*inflexion* ou, plus rarement, de *mutation* (en allemand *Umlaut*). En diachronie, des structuralistes (Lausberg, Weinreich) invoquent la métaphonie pour expliquer l'apparition en latin tardif de la tendance à la diphtongaison romane, sous l'influence de [i] et [u] devenus fréquents en position finale. La métaphonie sur un plan synchronique marque ou renforce certaines oppositions morphologiques. Dans certains dialectes italiens (Latium, Campanie), les voyelles toniques autres que [a] se ferment sous l'influence de la voyelle finale neutre [ə], de sorte que l'opposition entre la forme du féminin singulier [a] et celle des autres paradigmes [ə] est renforcée par l'alternance vocalique du radical [e] - [i], [o] - [u]. Ex. : [ncra] « noire » - [nirə] « noir, noirs, noires ».

### **métaphore**

La *métaphore* est une figure de rhétorique qui consiste dans l'emploi d'un mot concret pour exprimer une notion abstraite, en l'absence de tout élément introduisant formellement une

comparaison ; par extension, la métaphore est l'emploi de tout terme auquel on en substitue un autre qui lui est assimilé après la suppression des mots introduisant la comparaison (comme, par exemple) : à l'origine, *il brûle d'amour* contenait une métaphore du premier type, et *cette femme est une perle*, une du second. Quand elle introduit plusieurs rapprochements successifs, la métaphore est *filée* ou *suivie*, comme dans *cette femme tend les filets de ses charmes pour chasser le gibier des naïfs* ; au contraire, elle est *heurtée* ou *brisée* quand elle rapproche des notions incompatibles, comme dans *Le char de l'État navigue sur un volcan*.

La métaphore joue un grand rôle dans la création lexicale ; beaucoup de sens figurés ne sont que des métaphores usées. En particulier, les mutations de type métaphorique sont fréquentes dans l'évolution qui fait passer des termes spécialisés dans le vocabulaire général, c'est-à-dire d'un usage restreint à une communauté limitée à un usage plus large. *Fremer* connaît des sens abstraits sans rapport avec les moyens de transport ; on parlera d'*allergie* (vocabulaire de la médecine) pour l'antipathie à une personne ou à une idée, etc.

Sans renoncer à typifier les tropes, on peut, avec R. Jakobson, voir dans l'opposition *métaphore/métonymie*\* un fait très général du fonctionnement langagier, au lieu de considérer ces procédés comme des *figures de rhétorique*. Pour cet auteur, la métaphore provient d'une centration plus forte sur l'axe des similarités (paradigmatique) et la métonymie d'un privilège accordé à l'axe des contiguïtés (syntagmatique). Selon la formule « tout thème en appelle un autre, soit par similarité, soit par contiguïté », la mise en discours amène nécessairement à privilégier *procès métaphorique* ou *procès métonymique*. Tout se passe comme si le locuteur spéculait sur la capacité de son interlocuteur à repérer les mêmes régularités d'occurrence et à faire fonctionner les mêmes mécanismes paradigmatiques ou syntagmatiques, avec les mêmes accommodations sémantiques. *Paul est ignorant comme un âne*, où la forme de la comparaison fonctionne comme intensif, permet la métaphore *Paul est un âne*, et la métaphore se lexicalise aisément (on notera qu'on ne peut dire *Paul est un cheval* avec le même sens métaphorique, l'intensif étant lui-même socialement codé).

La métonymie procède à une opération de même type, sur l'axe syntagmatique : *Paul fait du bateau à voile* comporte deux unités de même

isotopie\* en un bref syntagme : la suppression de la moins spécifique se fera par *procès métaphorique*. Ici encore, la lexicalisation est courante.

### métaplasme

On appelle *métaplasme* un changement phonétique consistant dans l'altération d'un mot par la suppression, l'addition ou la permutation de phonèmes : l'élision et la syncope sont des exemples de métaplasmes.

### métastase

Le nom de *métastase* a été proposé par le phonéticien M. Grammont pour désigner la phrase de détente\* dans l'articulation d'une occlusive.

### métathéorie

On appelle *métathéorie* la théorie linguistique qui définit l'ensemble des conditions auxquelles les grammaires de toutes les langues naturelles doivent satisfaire : autrement dit, la métathéorie est une théorie des grammaires, ces dernières étant elles-mêmes des théories de langues spécifiques.

### métathèse

On appelle *métathèse* la permutation de certains phonèmes dans la chaîne parlée. On limite parfois ce terme aux cas où les phonèmes sont à distance, et on emploie le terme de *interversion*\* s'ils se trouvent en contact. Ainsi s'explique en français la formation du mot *fromage* (du latin *formaticum*), en italien les mots *chioma* (de *comula*), *fiaba* (de *fabula*), en espagnol les mots *peligro* (de *periculum*), *milagro* (de *miraculum*), etc.

### méthodologie

En linguistique, on distingue la *théorie*, qui étudie les propriétés générales des langues naturelles et détermine la forme de la grammaire susceptible de rendre compte de ces propriétés, de la *méthodologie*, qui fournit un ensemble de procédures de découverte susceptibles d'aider le linguiste à déterminer les règles d'une langue.

### métonomiasie

En rhétorique, la *métonomiasie* consiste à forger un pseudonyme en traduisant un nom propre d'une langue dans une autre (ex. : *Du Hon*, traduction du latin *Sylvius*, ou inversement *Ramus* pour *La Ramée*).

### métonymie

La *métonymie* est une figure de rhétorique consistant à désigner un objet ou une notion par un terme autre que celui qu'il faudrait, les

deux termes ou notions étant liés par une relation de cause à effet (la *récolte* peut désigner le produit de la cueillette et non pas seulement l'action de cueillir elle-même), par une relation de matière à objet ou de contenant à contenu (*boire un verre*), par une relation de la partie au tout (*une voile à l'horizon*). La *métonymie* est devenue un terme de linguistique avec les analyses de R. Jakobson. Elle manifeste un rapport de contiguïté, par opposition à la métaphore\*, qui manifeste un rapport de similarité ; elle est un important facteur de création lexicale.

### microcontexte

Le *microcontexte* désigne le contexte immédiat du mot envisagé, c'est-à-dire le mot qui précède et le mot qui suit, par opposition au *macrocontexte*, qui désigne un environnement plus large (par exemple la phrase, le paragraphe, le discours).

### microglossaire

On appelle *microglossaire* un dictionnaire strictement limité aux mots et aux significations nécessaires pour traduire des textes appartenant à des domaines particuliers, scientifiques ou techniques.

### micromélogie

Le terme de *micromélogie* désigne l'ensemble des effets exercés sur la mélodie, c'est-à-dire la fréquence\* et l'intensité\* du fondamental\*  $F^0$ , par les unités segmentales (voyelles et consonnes) qui constituent le signal de la parole et par leur concaténation. Au-delà des différences d'un individu à l'autre en fonction de variables comme l'âge, le sexe ou le débit de parole, les caractéristiques intrinsèques liées au lieu et au mode d'articulation des phonèmes et à leur coarticulation ont pour résultat de créer, dans la réalisation linguistique, un certain nombre de distorsions qui sont communes à l'ensemble des sujets parlants et font partie des universaux du langage. En reconnaissance automatique de la parole fondée sur la variation de la fréquence du fondamental, l'ordinateur détecte des frontières de constituants qui n'ont aucune relation avec la structure syntaxique. Ces erreurs de détection sont souvent dues aux variations microprosodiques et plus particulièrement aux variations abruptes causées par l'influence des consonnes sur les voyelles adjacentes ; il a donc été nécessaire, en préalable à l'étude de l'intonation et de la prosodie, d'entreprendre l'étude exhaustive de ces caractéristiques dans le cadre d'une analyse auto-

nome donnée (Lea, 1972). Les recherches sont menées sur les logatomes\*, soit isolés, soit dans un environnement syntaxique, mais il n'est pas prouvé que ces variations aient un comportement identique dans les logatomes et dans la parole continue. Il est possible qu'il entre dans la parole continue des procédés de compensation destinés à éviter toute interférence entre le niveau intonatif et le niveau intrinsèque.

Les recherches ont permis de constater que les variations de  $F^0$  intrinsèque sont très importantes dans certains contextes. La fréquence fondamentale intrinsèque des voyelles est modifiée par le *degré d'aperture*, la *nasalité* et, surtout, le *voisement*. Quelle que soit la langue étudiée, les voyelles hautes comme /i/ et /u/ correspondent aux valeurs les plus élevées de la fréquence fondamentale  $F^0$ . L'écart de  $F^0$  entre une voyelle haute (fermée) et une voyelle basse (ouverte) peut excéder les limites d'un niveau intonatif (Di Cristo, 1982). La valeur moyenne du  $F^0$  intrinsèque de /u/ est légèrement supérieure à celle de /i/, cette différence est de l'ordre de 1 à 4 p. 100 inférieur au seuil différentiel de la fréquence fondamentale. Les voyelles nasales ont un  $F^0$  intrinsèque sensiblement plus élevé que celui des voyelles orales correspondantes.

La fréquence fondamentale  $F^0$  est plus élevée dans un entourage voisé que dans un entourage non-voisé : la différence peut être de 10 hertz en anglo-américain (Lea, 1972).

Un facteur négligé est celui du lieu d'articulation : le trait + coronal entraîne un abaissement de 7 p. 100, le trait - coronal, une élévation symétrique.

Si le *voisement* entraîne des différences perceptibles, les différences entraînées par les autres modes de réalisation consonantique sont extrêmement faibles et le plus souvent non significatives.

En ce qui concerne les caractéristiques micromélogiques des consonnes, on a observé les faits suivants. À l'initiale, les occlusives voisées non continues débute à une fréquence inférieure de 10 à 20 Hz à celle de la voyelle suivante. À la finale, on observe pour les occlusives voisées continues aussi bien que pour les non-continues une chute de 15 à 20 Hz. Les nasales s'intègrent bien dans le continuum mélodique quoiqu'une légère chute de 5 à 10 p. 100 puisse parfois les caractériser. Les voyelles exercent une pression puissante sur les consonnes appartenant au même noyau

syllabique de sorte que les caractéristiques mélodiques de la première sont transmises à la seconde, malgré les multiples contraintes dont celle-ci est l'objet. L'anticipation prosodique de la voyelle sur la consonne constitue un critère acoustique nouveau de la segmentation syllabique, phénomène mis en évidence par les travaux de Di Cristo.

Certains auteurs estiment que les perturbations apportées par les consonnes postvocaliques sont loin d'être négligeables. Halle et Stevens émettent l'hypothèse que les effets des consonnes postvocaliques devraient être identiques à ceux occasionnés par les consonnes prévocales. Les voyelles seraient affectées d'une configuration convexe dans un environnement voisé, concave dans un environnement non-voisé.

Les causes de ces variations ont été définies dans le cadre de plusieurs théories : la théorie dynamogénétique de Taylor (1933, Ladefoged, 1967), la théorie de l'attraction linguale (Ladefoged 1964, Lehiste 1967), la théorie aérodynamique de Mohr, la théorie du couplage acoustique entre la source et le conduit vocal.

### microsegment

En linguistique distributionnelle, le *microsegment* est une partie d'un macrosegment (ou phrase) isolée par un phénomène de joncture (il correspond grossièrement à un mot ou à un morphème, selon le cas).

### microprosodie

Syn. de MICROMÉLODIE.

### microstructure

On donne le nom de *microstructures* à certains sous-systèmes qui, à l'intérieur d'une structure plus large, présentent des régularités spécifiques et une organisation qui leur assurent une relative autonomie de fonctionnement. Ainsi, les noms de parenté constituent une microstructure formée, en français, d'unités linguistiques en nombre fini, déterminées sémantiquement par les rapports qu'elles entretiennent entre elles et par rapport à un « moi » (*ego*) imaginaire, et morphologiquement par un système particulier de morphèmes (*grand* et *petit* dans *grand-mère*, *petit-fils*, etc.).

### microsystème

En linguistique, syn. de MICROSTRUCTURE.

### mi-fermé

Une voyelle *mi-fermée* est une voyelle réalisée avec la langue élevée vers le palais sans être aussi haute que pour une voyelle fermée. Le

deuxième degré de fermeture est utilisé phonologiquement dans les langues qui présentent deux degrés d'aperture intermédiaire, comme le français ([e], [o], [ø]) ou l'italien ([e], [o]), etc.

### mimique

On désigne du nom de *mimique* le langage par gestes et attitudes du visage.

### minimal

1. Le terme *minimal* se dit de tout élément qui représente le plus petit segment existant à un niveau donné de l'analyse linguistique.

2. La *paire* et la *série minimale* sont, en linguistique fonctionnelle, l'ensemble de deux ou plusieurs mots ayant un sens différent et dont le signifiant ne se distingue que par un seul phonème (ex. : *pain* [pɛ̃] et *bain* [bɛ̃]). La constitution de paires et de séries minimales permet, par l'opération de commutation, de mettre en évidence les traits distinctifs des phonèmes et de dégager le système phonologique d'une langue.

### minoré

Une langue est *minorée* quand elle a un statut inférieur à la langue officielle.

### minoritaire

1. Une langue est dite *minoritaire* quand, dans une étendue donnée, elle est moins parlée qu'une autre, dite majoritaire.

2. Une langue est dite également *minoritaire* quand elle est le fait d'une minorité nationale, c'est-à-dire d'une communauté qui n'a pas pu faire triompher son droit à l'indépendance ou au moins à l'autonomie culturelle.

### minuscule

Les lettres *minuscules* sont de petites lettres, par opposition aux majuscules, ou capitales.

### mi-occlusive

Les affriquées\* sont dites aussi *mi-occlusives* parce qu'elles sont occlusives pendant le début de leur réalisation. Même à ce moment-là, l'occlusion n'est d'ailleurs jamais aussi complète que pour les véritables occlusives : ainsi, dans la réalisation des séquences [ts, dz, tʃ, dʒ] des mots italiens *zio*, *zappa*, *cena*, *giro*, l'attaque est moins occlusive qu'elle ne l'est pour la réalisation des phonèmes [t, d].

### mi-ouvert

Une voyelle *mi-ouverte* est une voyelle pour la réalisation de laquelle la langue est abaissée sans l'être autant que pour la réalisation de [a]. Les voyelles mi-ouvertes apparaissent dans

les langues qui ont deux degrés d'aperture intermédiaire, comme le français ([ɛ], [œ], [ɔ]) ou l'italien ([ɛ], [ɔ]).

### **mixte**

1. On qualifie de *mixtes* des langues artificielles ou naturelles empruntant certains traits à une langue et certains autres traits à d'autres. Ainsi, les créoles peuvent avoir été au départ des langues mixtes de syntaxe africaine et de vocabulaire européen. Les sabirs, les pidgins peuvent être aussi des langues mixtes.

2. Un *son mixte* est un son intermédiaire entre deux sons définis : les voyelles moyennes\*, par exemple [e, ɛ, ə, o], sont dites aussi parfois *voyelles mixtes*.

### **modal**

1. On appelle *modaux*, ou *auxiliaires modaux*, la classe des auxiliaires du verbe qui expriment les modalités logiques (contingent vs nécessaire, probable vs possible) : le sujet considère l'action exprimée par le verbe comme possible, nécessaire, comme une conséquence logique ou comme le résultat d'une décision, etc. En français, les auxiliaires modaux sont *pouvoir* et *devoir*, suivis de l'infinitif (*Il peut pleuvoir demain. La mine doit sauter à 10 heures, si rien n'intervient entre-temps*) ; en anglais, les auxiliaires modaux sont *can, may, will, must* (*He could come*).

2. L. Tesnière appelle *propositions modales* les phrases qui, après une translation\*, deviennent des adverbess de manière. Ainsi *comme il respire* dans *Il ment comme il respire*.

### **modalisateur**

On appelle *modalisateurs* les moyens par lesquels un locuteur manifeste la manière dont il envisage son propre énoncé ; par exemple, les adverbess *peut-être, sans doute*, les incises à *ce que je crois, selon moi*, etc., indiquent que l'énoncé n'est pas entièrement assumé ou que l'assertion est limitée à une certaine relation entre le sujet et son discours. (v. MODALISATION.)

### **modalisation**

Dans la problématique de l'énonciation (acte de production du texte par le sujet parlant), la *modalisation* définit la marque donnée par le sujet à son énoncé, c'est la composante du procès d'énonciation permettant d'estimer le degré d'adhésion du locuteur à son énoncé.

L'évocation des différents concepts utilisés dans l'analyse de l'énonciation permet de mieux comprendre la notion de modalisation.

— Le concept de distance envisage le rapport entre sujet et monde par l'intermédiaire de

l'énoncé : dans le cas de distance maximale, le sujet considère son énoncé comme partie intégrante d'un monde distinct de lui-même ; la distance minimale est le fait de l'énoncé totalement assumé par le locuteur.

— Le concept de transparence étudie la présence ou l'effacement du sujet d'énonciation : le discours pédagogique (livre scolaire) aura une transparence maximale, la poésie lyrique une opacité maximale.

— Le concept de tension enregistre les rapports entre locuteur et interlocuteur par le moyen du texte : *être* et *avoir* marqueront la tension minimale, les auxiliaires *vouloir, pouvoir, etc.*, la tension maximale.

Le concept de modalisation sert à l'analyse des moyens utilisés pour traduire le procès d'énonciation. L'adhésion du locuteur à son discours est ressentie par l'interlocuteur tantôt comme soulignée, tantôt allant de soi, tantôt en baisse ; la tension rend compte de l'opposition entre l'orateur qui agit sur son public et celui qui « ignore son public ». La modalisation permet de rendre compte de la perception par l'interlocuteur du fait que l'orateur croit, tient à ce qu'il dit. La modalisation de l'énoncé est donc du domaine du contenu : une ou plusieurs phrases, un « état » du discours sont ressentis comme comportant un certain degré d'adhésion du sujet à son discours. Le paradoxe de l'énonciation reste que les degrés continus de la modalisation se réalisent dans le discours par des éléments discrets. U. Weinreich exploite ainsi les travaux de R. Jakobson sur les embrayeurs ; toutefois, le recours au modèle génératif lui permet d'inclure dans les modalisateurs certains faits impliquant la considération des structures profondes : les transformations peuvent être modalisatrices. Ainsi, à côté d'adverbess modalisateurs (*peut-être, bien sûr, etc.*), du jeu des niveaux de langue (présence inattendue d'un mot argotique dans un discours soutenu), certaines transformations comme l'emphase, certaines constructions comme l'insertion de l'énoncé rapporté constituent aussi des marques de la modalisation.

### **modalité**

1. Comme synonyme de *mode\**, la *modalité* définit le statut de la phrase : assertion, ordre ou interrogation.

2. Chez Ch. Bally, dans une analyse logique de la phrase, la *modalité* est une série d'éléments qui indiquent que le dictum\*, procès pur et simple considéré comme débarrassé de toute intervention du sujet parlant, est jugé réalisé

ou non, désiré ou non, accepté avec joie ou regret, et cela par le sujet parlant ou par quelqu'un d'autre que le sujet parlant.

Toute phrase est donc caractérisée par une modalité apparente ou implicite. Les modes<sup>a</sup> grammaticaux ne sont qu'un des moyens utilisés pour exprimer la modalité ; celle-ci peut prendre la forme d'une incise ou d'une proposition comme *je crois, je crains que ; je me réjouis de ce que*, etc. Les adverbes jouent aussi souvent ce rôle (*peut-être, à mon avis*, etc.).

3. En grammaire générative, la modalité est, avec le noyau, un constituant immédiat de la phrase de base. Ce constituant de modalité (Mod) représente les éléments obligatoires suivants : Déclaratif, Interrogatif, Exclamatif et Impératif, et les éléments facultatifs : Emphase, Négatif (ou Affirmatif), Passif (ou Actif). Il définit donc le statut de la phrase : la phrase est interrogative, déclarative, exclamative, impérative et facultativement emphatique, négative ou passive ; ou bien, si deux éléments facultatifs (ou plus) sont combinés avec un élément obligatoire, la phrase est interro-négative, déclarative, passive et négative, etc. (*Pierre n'est-il pas venu ?... Pierre n'a pas été blessé par cette remarque.*) En effet, parmi ces éléments, les uns sont obligatoires : une phrase ne peut être que déclarative, interrogative ou impérative (et

non les deux ou les trois en même temps). Les autres sont facultatifs : une phrase peut être passive ou active, emphatique ou neutre, négative ou affirmative. Chaque constituant de modalité déclenche une transformation spécifique, c'est-à-dire un changement structurel dans la phrase.

4. A. Martinet appelle *modalités* les monèmes grammaticaux qui ne peuvent pas servir à marquer la fonction : le monème de pluriel est une modalité.

5. On appelle *modalités logiques* les diverses manières d'envisager le prédicat de la phrase comme vrai, contingent (ou nécessaire), probable (ou possible). Les modalités de la contingence (*vs* nécessité) ou de la probabilité (*vs* possibilité) sont traduites par des auxiliaires de mode ; la modalité du vrai est traduite par l'absence d'auxiliaire de mode et la seule présence du temps. La modalité logique est distincte de la modalisation (où le locuteur assume ou n'assume pas son énoncé qui peut comporter une modalité logique) ; ainsi les deux phrases : *Le train doit arriver à cinq heures* et *Le train devrait arriver à cinq heures* ont toutes deux la modalité « probable », mais la première est assumée par le sujet parlant alors que la seconde ne l'est que partiellement ou ne l'est pas. (V. MODALISATION.)

## mode

1. Le *mode* est une catégorie grammaticale associée en général au verbe et traduisant le type de communication institué par le locuteur entre lui et son interlocuteur (statut de la phrase) ou l'attitude du sujet parlant à l'égard de ses propres énoncés. Le mode est alors confondu avec les valeurs modales, avec la modalisation.

Dans le premier cas, le *mode*, ou *modalité*, de la phrase s'exprime par l'opposition entre a) l'assertion exprimée dans la phrase assertive, affirmative ou négative : *Paul vient. Paul ne vient pas* ; b) l'interrogation exprimée dans une phrase interrogative, affirmative ou négative : *Paul vient-il ? Paul ne vient-il pas ?* Le mode de l'assertion et de l'interrogation est en français l'indicatif, nom donné au mode de base ; c) l'ordre ou le souhait (le désir) exprimé dans une phrase impérative ou optative, affirmative ou négative. Le mode de l'ordre et du souhait est en français l'impératif ou le subjonctif : *Paul, viens. Puisse Paul venir demain*. Dans d'autres langues, l'ordre est exprimé par le mode impératif et le souhait par le mode optatif. Des phrases de ce type peuvent être directes (comme ci-dessus) ou indirectes, dépendant de « je dis que » pour l'assertion, de « je demande si » pour l'interrogation, de « je t'ordonne de » pour l'impératif, de « je désire que ou je souhaite que » pour l'optatif. En français, le mode de l'assertion et de l'interrogation indirecte est l'indicatif (mais, en latin, le mode de l'interrogation indirecte est le subjonctif) et le mode de l'impératif et de l'optatif est le subjonctif : *Je dis que Paul est venu / Je demande si Paul est venu / J'ordonne que Paul vienne / Je souhaite que Paul vienne*.

Dans le deuxième cas, le *mode*, ou *modalisation*, s'exprime par l'opposition entre une attitude du sujet parlant assumant (prenant en compte) ses énoncés et celle du locuteur n'assumant pas (rejetant) partiellement ou totalement ses énoncés. En français, le mode de l'énoncé assumé est l'indicatif ; le mode du non-assumé est le conditionnel dans les phrases directes et le subjonctif ou le conditionnel dans les phrases indirectes : *Pierre viendra. Pierre viendrait parce que Paul est venu / Quand bien même Paul viendrait.* (L'impératif direct exclut le non-assumé.)

La modalisation peut être indiquée aussi par d'autres moyens : les adverbes (*peut-être, sans doute, etc.*), les incises (*à ce que l'on dit*), les changements de registre (les guillemets dans l'écrit), etc. Le mode est distinct des modalités logiques où le prédicat est contingent, probable, nécessaire, possible (cette contingence, cette probabilité peut être elle-même assumée ou non).

2. En grammaire traditionnelle, les formes verbales du français sont communément regroupées sous cinq étiquettes, ou modes, que des critères formels (leur aptitude ou inaptitude à avoir des formes personnelles) et des critères syntaxiques (leur capacité ou incapacité à remplir la fonction de « verbe de la proposition ») permettent de répartir en *modes personnels* et *modes impersonnels*. Aux séries des formes verbales, disposant d'affixes variant selon la personne et fonctionnant comme verbe : *Lisez/Lis ; Je lirai/Ils liront ; Je veux qu'ils lisent/Que vous lisiez*, sont opposées les formes verbales invariables et dépendantes : *Je souhaite lire ; Je l'ai surpris lisant ; Il mange en lisant.* À l'intérieur de chacun de ces cadres, les modes se définissent par leur distribution particulière. L'absence de sujet caractérise l'impératif ; la présence de la conjonction *que*, le subjonctif ; la capacité à couvrir l'ensemble du système temporel, l'indicatif. Du côté des modes impersonnels, des procédures de commutation permettent de caractériser la fonction nominale, adjectivale, adverbiale, respectivement de l'infinitif, du participe, du gérondif (*Je veux partir/mon départ ; Je l'ai vu pleurant/triste ; Il est venu en courant/rapidement*). Ces distributions justifient l'étiquette de modes nominaux. On confond, traditionnellement, les modes grammaticaux avec les modalités qu'ils expriment, en imputant, par exemple, à l'indicatif la capacité d'exprimer le réel, les actions certaines, au subjonctif et à l'impératif celle de présenter l'irréel, l'éventuel, l'incertain, l'ordre, le souhait. On confère, aussi, aux modes et temps grammaticaux des valeurs modales qui ne relèvent, le plus souvent, que du contexte ; ainsi, dans *S'il venait, je serais heureux* et dans *Il viendra peut-être*, on a tendance à attribuer au conditionnel et au futur des valeurs hypothétiques qui sont, respectivement, du ressort de la subordonnée à l'imparfait et de l'adverbe.

### modèle

1. On appelle *modèle* une structure logique ou mathématique utilisée pour rendre compte d'un ensemble de processus qui possèdent entre eux certaines relations.

2. En linguistique structurale, une suite de morphèmes est le *modèle* d'une autre (qui est son expansion\*) quand cette dernière, plus longue, a la même distribution.

### modestie

On appelle *pluriel de modestie* l'emploi du pronom personnel de la première personne (*nous*) employé par référence à un sujet singulier du

discours pour éviter le *je* qui apparaîtrait, comme *moi*, prétentieux. Le *nous* de modestie est en particulier une marque du discours didactique.

### modificateur

1. Dans une construction endocentrique\*, le *modificateur* est celui des constituants dont la distribution est différente de celle de la construction tout entière (le constituant dont la distribution est identique est appelé *tête*). Par exemple, dans *L'homme à l'oreille coupée*, la tête de la construction est le syntagme nominal *l'homme*, qui a la même distribution ; à *l'oreille*

*coupée* en est le modificateur. Si l'on considère ensuite le syntagme *l'oreille coupée*, la tête de la construction est *l'oreille* et le modificateur est *coupée*.

2. V. MODIFICATION.

**modification**

La grammaire traditionnelle et la linguistique structurale utilisent le terme de *modification* pour définir le rôle syntaxique des constituants du syntagme nominal autres que le nom « tête » et ses déterminants, et celui des constituants du syntagme verbal autres que le verbe, son auxiliaire et le syntagme nominal objet. Ainsi, d'une part, l'adjectif épithète, le complément du nom et la relative sont des *modificateurs* du syntagme nominal et, d'autre part, les adverbes de manière, les subordinnées et adjoints de temps, de lieu, etc., sont des *modificateurs* du syntagme verbal.

**modifier**

Le terme *modifier* est utilisé, particulièrement en grammaire traditionnelle, pour définir la fonction de l'adverbe par rapport au verbe (*Il l'aime beaucoup*) ou par rapport à l'adjectif (*Il est très fort*).

**modiste**

Au Moyen Âge, les *modistes* affirmaient l'autonomie de l'expression (*modus significandi*) et de la grammaire par rapport à la logique. Selon leurs principes (qui seront remis en cause par les grammairiens de Port-Royal, mais repris par la linguistique moderne), une catégorie grammaticale ne doit pas être définie par son signifié, mais par le rapport qui existe entre ce signifié et la manière dont on l'exprime.

**modus**

Le *modus* est l'attitude que le sujet parlant manifeste vis-à-vis du contenu de ce qu'il dit, ou dictum.

**momentané**

Les consonnes *momentanées*, ou discontinues, sont les consonnes qui comportent une fermeture complète suivie d'une ouverture brusque du chenal buccal, comme les occlusives, les vibrantes, les affriquées [p, t, d, tʃ, r], etc., par opposition aux consonnes continues.

**monème**

Dans la terminologie d'A. Martinet, le *monème* est l'unité significative élémentaire. Ce peut être un mot simple, un radical, un affixe, une désinence. Par l'emploi du terme de *monème*, l'auteur cherche à désambiguïser le terme de *morphème* désignant les unités significatives de

base aussi bien lexicales que proprement morphologiques.

a) *Monème autonome* : si le rapport de l'unité avec l'énoncé est simplement impliqué dans le contenu sémantique de l'unité, le monème est dit *autonome* parce qu'il peut figurer en toute position, moyennant quelques réserves. Ex. : *Aujourd'hui c'est ta fête, C'est aujourd'hui ta fête, C'est ta fête aujourd'hui*, où *aujourd'hui* a des places variables. Il en va de même pour *hier, vite, souvent*, etc.

b) *Monème fonctionnel* : la langue utilise des monèmes fonctionnels pour l'introduction d'unités qui ne comportent pas en elles-mêmes, dans leur signification, leur rapport au reste de l'énoncé. Le rapport à l'énoncé est alors spécifié par un ou divers autres monèmes, dont c'est là le rôle et qu'on appellera *monèmes fonctionnels*.

Ex. : *depuis ta fête* ; *depuis*, monème fonctionnel, spécifie le rôle de l'unité syntagmatique *ta fête*.

c) *Monème dépendant* : on appelle ainsi tout monème ne comportant pas en soi l'indication de sa fonction (cas du monème autonome) et n'ayant pas pour rôle d'indiquer la fonction d'un autre monème (cas du monème fonctionnel), c'est-à-dire l'immense majorité des monèmes de la langue.

À cette liste essentielle des monèmes, A. Martinet ajoute :

– Les *modalités*, monèmes et syntagmes qui actualisent, spécifient, complètent un monème dépendant. Ex. : articles et possessifs, comme *son* dans *son chien*, *la* dans *la voiture*.

– Les *monèmes prédicatifs*, qui ne pourraient disparaître de l'énoncé sans détruire celui-ci en tant que tel. C'est l'élément autour duquel s'organise la phrase. Le monème prédicatif peut constituer la totalité de l'énoncé : *merci, ici, sensationnel*, etc.

**monolingue**

Le terme *monolingue* s'applique à des individus ou des populations qui ne parlent qu'une seule langue, par opposition à *bilingue* ou *plurilingue*. (Syn. *UNILINGUE*.)

**monophonématique**

Une séquence phonique a une *valeur monophonématique* et apparaît comme la réalisation d'un phonème unique si, d'après les règles de la langue en question, elle est traitée comme un phonème unique ou si la structure générale du système des phonèmes de cette langue exige une telle valeur. Ainsi, en espagnol, la séquence [tʃ] que l'on entend dans *mucho* a une valeur monophonématique parce qu'il n'est pas possible

sible de la segmenter en deux phonèmes distincts [t], [ʃ], ce deuxième phonème n'existant pas en espagnol. En italien, la séquence [dʒ] doit être considérée comme monophonématique pour les mêmes raisons, [ʒ] n'existant pas dans la langue.

### monophthongaison

On appelle *monophthongaison* le passage d'une diphtongue ou d'une triphthongue à une monophthongue, comme la réduction en latin vulgaire, de [œ] à [e] (/pœnam/ → /pɛnam/ « peine ») ; de [ac] à [e] (/kæclum/ → /kɛclum/ « ciel ») ; de [au] à [o] (/airum/ → /orɔm/ « or »). Le passage de l'ancien français au français moderne offre aussi des exemples de monophthongaison : *lait* [le] anciennement prononcé [lajt], *reine* [rɛn] anciennement prononcé [rejn].

### monophthongue

Une *monophthongue* est une voyelle qui ne change pas sensiblement de timbre au cours de son émission, comme [ɛ], [a], etc., par opposition aux diphtongues [ej], [aw], aux triphthongues\*, etc.

### monoréférentialité

La terminologie issue de la théorie d'E. Wuster affirme la *monoréférentialité* du terme scientifique ou technique ; c'est dire que, dans un domaine\* étroitement défini, le terme ne désigne qu'une classe d'objets, de qualités ou de procès : le référent est unique, par l'intermédiaire de la notion\*, insérée dans un système notionnel\*.

Cette opinion sur le terme est très dépendante de la polarisation de la terminologie sur les nomenclatures (E. Wuster était ingénieur mécanicien), qui échappent à la problématique du signe linguistique quand elles ne sortent pas du cercle des spécialistes. Les grandes taxinomies\* telles que celle de la chimie comportent elles aussi une intervention volontaire du scientifique sur le système. On a bien, dans ces cas, monoréférentialité. Mais ces systèmes ne constituent pas, et de loin, l'essentiel de la terminologie d'une discipline : la grande masse des termes scientifiques et techniques naissent et vivent hors d'un système taxinomique ou d'une nomenclature. On est alors nécessairement dans la problématique du signe\* linguistique, et la monoréférentialité n'est pas assurée.

### monosémique

Un morphème ou un mot sont *monosémiques* quand ils n'ont qu'un seul sens, par opposition

aux mots qui ont plusieurs sens (polysémiques). La plupart des termes appartenant aux terminologies scientifiques n'ont qu'un sens : *laryngologie*, *appendicectomie*, *névralgie*, etc.

### monosyllabe, monosyllabique

1. Un mot *monosyllabe* est un mot formé d'une syllabe : *pain*, *roi*, *lait*, etc.
2. Les *langues monosyllabiques* sont ainsi appelées parce que les morphèmes lexicaux et grammaticaux sont pour la plupart des mots d'une seule syllabe (le chinois est considéré comme une langue monosyllabique mais possède aussi des mots polysyllabiques).

### monotonique

Les *langues monotoniques* sont celles où les tons ne jouent pas de rôle distinctif au niveau des morphèmes, par opposition aux langues à tons. Le français est une langue monotonique.

### monotonisation

La *monotonisation* est un aspect d'une technique des méthodes de synthèse du langage appelée « technique de perturbation » : elle consiste à faire dire un texte, préalablement analysé, par un synthétiseur du langage, mais en supprimant les éléments d'intonation, puis à le soumettre à l'audition et au jugement d'un auditeur. L'intelligibilité n'est guère changée, mais l'accentuation et toutes les clauses de style verbal sont pratiquement détruites. Il s'agit de savoir dans quelle mesure le sujet reconstruit ces éléments manquants et, par là, de comprendre le rôle que ceux-ci jouent dans la communication.

### more

Une *more* est l'unité prosodique inférieure à la syllabe, dont la durée est équivalente à une brève. Dans les langues qui comptent les mores, la différenciation entre les deux unités prosodiques d'une même syllabe se fait par la hauteur de l'accent musical : il y a élévation du ton sur la *more* culminante.

En lituanien, dans le mot *lova* [lo.ova] « lit », seule la première *more* de la première syllabe est aiguë ; dans *lostas* [lo.ostas] « famille, race », c'est la seconde *more* de la première syllabe ; dans *losejas* [lo.ʃe.ejas] « joueur », c'est la première *more* de la deuxième syllabe ; dans *lovys* [loovi.is] « ange », c'est la seconde *more* de la deuxième syllabe. Dans chacun de ces mots, toutes les autres syllabes sont graves.

Le latin de l'époque classique était aussi une langue à *more* : l'accent délimitant le mot

frappait toujours l'avant-dernière more avant la dernière syllabe, c'est-à-dire soit l'avant-dernière syllabe (pénultième) si celle-ci était longue, soit l'antépénultième si celle-ci était brève.

### morphe

Le *morphe* est la réalisation concrète du morphème, sur le plan phonique et/ou graphique. En français, le morphème « aller » est réalisé

par les trois morphes : *all*, *v*, *i*, respectivement dans *allons*, *vais*, *ira*. (V. ALLOMORPHIE ET MORPHEMI.)

### morphématique

On qualifie de *morphématique* ce qui est constitué de morphèmes, ce qui relève du morphème : le rang ou *niveau morphématique*, dans l'analyse structurale, est fait de la séquence des unités minimales de signification que sont les morphèmes.

### morphème

1. Le terme de *morphème* désigne le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l'on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique. C'est donc l'unité minimale porteuse de sens que l'on puisse obtenir lors de la segmentation d'un énoncé sans atteindre le niveau phonologique. À ce titre, il s'oppose au *phonème*. On dira donc qu'un énoncé comme *Les boxeurs souffrent* est composé, sur le plan graphique, de sept morphèmes : le + s + box + eur + s + souffr + ent. On distingue les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux, les premiers appartenant à une liste ouverte (*box*, *souffr*) et les seconds à une liste fermée (*le*, *-eur*, *-s*, *-ent*).

Le rapport du morphème à la signification peut être direct ou indirect. Les distributionnalistes notent la différence entre le sens ainsi postulé et le sens tel qu'il est défini en sémantique ; par exemple *de*, dans *se souvenir de*, joue un rôle essentiellement structurel et son sens ne peut être défini selon les critères de la sémantique.

Le morphème peut être défini comme constituant immédiat du mot. L'interprétation à donner de cette définition demande toutefois à être précisée. En effet, on pourra demander que le morphème soit un segment identifiable du mot ; les morphèmes seront déterminés par la segmentation. C'est à ce titre qu'on parle du morphème *in* dans *invalide*, *incapable*, *indigeste* ; de même pour *-eux* dans *malheureux*,  *paresseux*. Dans cette optique, on dégage un morphème pluriel *-s* pour le français (morphème du code écrit) ; on note la présence de ce morphème dans *tables*, *chaises*, *enfants* ; mais quel morphème de pluriel dégagez dans *chevaux*, *jeux* ? De même, comment rendre compte, avec une telle théorie du morphème, du rapport entre *Le livre du garçon* et *Le livre de la fille*, c'est-à-dire du caractère complexe du segment *du* ? Aussi le morphème est-il pour certains un constituant grammatical abstrait. Le rapport entre *à* et *au* est identique au rapport entre *à* et *à la* ; le rapport *cheval* / *chevaux* est identique au rapport *table* / *tables*. Les morphèmes seront alors les éléments grammaticaux abstraits que le descripteur pourra rétablir dans *au* (deux morphèmes), *du* (deux morphèmes) ; ces éléments abstraits n'auront donc pas toujours une représentation segmentale propre. Cette optique amène à distinguer *morphème* et *morphe* : le morphe sera le constituant immédiat isolable comme segment dans l'énoncé, et donc représentant du morphème. L'allomorphie sera la faculté pour un morphème unique d'être réalisé par plusieurs morphes : on appellera *allomorphes* les diverses représentations segmentales de ce morphème unique. Ainsi, le morphème /aller/ est-il réalisé en français par les morphes (allomorphes) *all*, *v*, *i*.

On distingue, en outre, morphème simple et morphème composé, morphème segmental et morphème suprasegmental, et on définit certaines unités comme morphèmes uniques. Le *morphème composé* résulte de la composition de deux ou de plusieurs

morphèmes uniques. Dans cette terminologie, l'unité *travaillons* est un morphème composé, formé par la juxtaposition des morphèmes uniques *travail-* et *-ons*. Le *morphème segmental* forme tout ou partie d'un mot, alors que le *morphème suprasegmental* ne fait pas partie du mot (par exemple, l'intonation, le ton, l'accent). Enfin, on parlera de *morphèmes uniques* pour désigner les unités minimales significatives qui n'entrent que dans une seule combinaison. Il s'agit en fait d'éléments faisant partie de locutions figées, provenant d'états de langue antérieurs. On en prendra pour exemple *fur* dans *au fur et à mesure*, *for* dans *dans son for intérieur*.

2. Dans la terminologie fonctionnaliste, *morphème* est réservé aux éléments grammaticaux, comme les désinences verbales et casuelles, les affixes, etc. ; par exemple *-ons* dans *travaillons*. Le morphème est ici opposé au lexème : par exemple, *travail-* dans *travaillons*. Le terme regroupant ces deux ensembles est celui de *monème* : *travaillons* comporte deux monèmes. L'opposition entre morphèmes et lexèmes recouvre alors la distinction de la grammaire traditionnelle entre affixes et radicaux.

3. En grammaire distributionnelle, le sens des morphèmes sera défini par leur distribution dans la phrase : deux morphèmes qui ont des significations différentes diffèrent quelque part dans leur distribution ; et, inversement, des distributions différentes distinguent des morphèmes phonologiquement ou graphiquement identiques.

4. La grammaire générative, travaillant sur des éléments abstraits jusqu'à l'application des règles morphophonologiques, définit le morphème comme un élément de la structure profonde ; il s'oppose au formant\* (angl. *formative*), élément de la structure de surface. Dans une telle optique, un classement des morphèmes selon leurs caractéristiques superficielles serait sans objet.

## **morphologie**

1. En grammaire traditionnelle, la *morphologie* est l'étude des formes des mots (flexion et dérivation), par opposition à l'étude des fonctions ou syntaxe.

2. En linguistique moderne, le terme de *morphologie* a deux acceptions principales :

a) ou bien la *morphologie* est la description des règles qui régissent la structure interne des mots, c'est-à-dire les règles de combinaison entre les morphèmes racines pour constituer des « mots » (règles de formation des mots, préfixation et suffixation) et la description des formes diverses que prennent ces mots selon la catégorie de nombre, de genre, de temps, de personne et, selon le cas (flexion nominale ou verbale), par opposition à la syntaxe qui décrit les règles de combinaison entre les morphèmes lexicaux (morphèmes, racines et mots) pour constituer des phrases ;

b) ou bien la *morphologie* est la description à la fois des règles de la structure interne des mots et des règles de combinaison des syntagmes en phrases. La morphologie se confond alors avec la formation des mots, la flexion et la syntaxe, et s'oppose au lexique et à la pho-

nologie. En ce cas, on dit plutôt *morphosyntaxe*.

## **morphologique**

1. On qualifie de *morphologique* : a) ce qui relève de la morphologie ; b) ce qui relève des morphèmes, ce qui est constitué de morphèmes. (Syn. MORPHÉMATIQUE.)

2. *Rang* ou *niveau morphologique*. V. RANG.

## **morphophonologie**

1. La *morphophonologie* (ou *morphonologie*) est, pour l'école de Prague, l'étude de l'emploi en morphologie des moyens phonologiques d'une langue. La morphophonologie devrait, pour N. Troubetskoï, étudier :

a) la structure phonologique des morphèmes (par exemple, l'étude des différences de structure entre les morphèmes-racines nominaux et les racines pronominales dans les langues sémitiques) ;

b) les modifications combinatoires dans les groupes de morphèmes (le sandhi interne du sanskrit, essentiel dans certaines langues agglutinantes) ;

c) les mutations phoniques jouant un rôle morphologique (par exemple, le rôle des changements de quantité des voyelles).

2. En grammaire générative, la *morphophonologie* est la description de toutes les opérations par lesquelles les suites terminales des structures de surface reçoivent une interprétation phonologique et phonétique pour devenir des énoncés réalisés. La morphophonologie correspond à la phonologie et à la phonétique en linguistique structurale lorsque les items lexicaux insérés à la place des symboles reçoivent une interprétation phonétique ; elle correspond à la morphologie, à la phonologie et à la phonétique lorsque les items grammaticaux (comme Présent, Passé, Défini, etc.) se voient substituer des formes de la langue (parmi ces items, il en est qui se voient substituer des phonèmes prosodiques et intonèmes).

### **morphosyntaxe**

La *morphosyntaxe* est la description : a) des règles de combinaison des morphèmes pour former des mots, des syntagmes et des phrases ;

### **mot**

1. En linguistique traditionnelle, le *mot* est un élément linguistique significatif composé d'un ou de plusieurs phonèmes ; cette séquence est susceptible d'une transcription écrite (idéogrammatique, syllabaire ou alphabétique) comprise entre deux blancs ; dans ses divers emplois syntaxiques, elle garde sa forme, soit totalement, soit partiellement (dans le cas de la flexion). Sur le plan sémantique, le mot dénote un objet (substantif), une action ou un état (verbe), une qualité (adjectif), une relation (préposition), etc. C'est cette définition qui est retenue en lexicographie. Une telle définition rencontre diverses difficultés portant :

- a) sur l'identité postulée entre graphisme et fonctionnement sémantique ;
- b) sur le fait qu'un mot possède, en général, non pas un seul sens, mais plusieurs ;
- c) sur le fait que les mêmes notions, comme la qualité ou l'action, peuvent être marquées indifféremment par des mots de diverses natures grammaticales (par exemple, pour la qualité, *blanc* et *blancheur*, pour l'action *bondir* et *bond*) ;
- d) et, surtout sur le fait que cette définition ne peut rendre compte des expressions figées ou des mots composés de plusieurs unités significatives qui ne sont pas réunies par des traits d'union dans l'écriture. On sera alors amené à parler d'*adverbes*, d'*adjectifs*, de *noms composés* (*en vain*, *rouge foncé*, *pomme de terre*), sans compter les sigles et les abréviations, qui constituent aussi une catégorie de « mots ».

2. En linguistique structurale, la notion de *mot* est souvent évitée en raison de son manque de rigueur.

- a) Elle intervient encore dans une opposition *terme* vs *mot*. « Terme » désigne ici l'emploi monosémique (possédant une signification unique) qui sera fait d'une unité lexicale dans telle ou telle science, soucieuse d'établir une correspondance univoque entre ses concepts et les termes de sa nomenclature (par exemple, *rayon* est un terme scientifique de physique, dans *rayon X*, *rayon gamma*, etc.). « Mot » désignera, dans cette opposition, l'unité lexicale du vocabulaire général, essentiellement polysémique (susceptible de significations variées). Ex. : *rayon* dans *chef de rayon*, *rayon de soleil*, *roulé à rayons*, etc.

- b) des affixes flexionnels (conjugaison et déclinaison).

**Morris** (Charles William), sémioticien américain (Denver 1901). Son œuvre principale, *Signs, Language and Behaviour* (1946), expose les fondements de la sémiotique, ou théorie générale des signes ; Morris y distingue la syntaxe, étude des relations mutuelles entre les signes, la sémantique, étude des relations entre les signes et ce qu'ils désignent, et la pragmatique, étude des relations entre les signes et ceux qui les interprètent. (V. Bibliographie.)

### **morte (langue)**

On appelle *langue morte* une langue qui a cessé d'être parlée, mais dont le statut dans une communauté socioculturelle est parfois de jouer encore un rôle dans l'enseignement, dans les cérémonies rituelles, etc., comme le latin.

b) On retrouve également la notion de mot dans une opposition *mot vs vocable*. Pour la statistique lexicale, le mot est l'unité de texte inscrite entre deux blancs graphiques. Chaque nouvelle occurrence est un nouveau mot. Dans cette optique, *le Cid* compte 16 690 mots, selon la norme de Ch. Muller ; il est indispensable au statisticien lexical de se créer une unité de compte, et la reconnaissance du mot peut poser un problème. Par exemple, faut-il compter *depuis que* pour deux mots et *dès lors que* pour trois ? Faut-il compter *de la gare* pour trois mots et *du quai* pour deux ? Si l'on optait pour trois mots dans *du quai* (= de le quai), faudrait-il trois mots aussi pour *du Havre*, qui commute pourtant avec *de Paris* ? On comprend la nécessité de décisions rigoureuses. En face du mot, unité de texte, le vocable sera l'unité de lexique. C'est-à-dire que tous les emplois du « même mot » (singulier et pluriel, par exemple) seront alors regroupés. On dira alors que *le Cid* compte 1 518 vocables. Mais la reconnaissance de deux mots du texte comme vocables identiques peut poser problème. En reprenant l'exemple donné plus haut, il est difficile de trancher si les mots *rayon* dans *chef de rayon* et dans *roue à rayons* seront considérés comme le même vocable.

Le terme de *mot*, pour son manque de rigueur, est volontiers banni au profit de la recherche d'unités significatives minimales, chaque linguiste ayant alors sa terminologie propre : *lexie, synapsie, lexème, unité significative, etc.*

### motivation

1. On appelle *motivation* l'ensemble des facteurs conscients ou semi-conscients qui conduisent un individu ou un groupe à avoir un comportement déterminé dans les actes de parole : ainsi, on peut parler de motivation quand un locuteur, pour réagir contre une mode ou ce qu'il croit être une mode, évite systématiquement d'employer tel ou tel terme.

2. On appelle *motivation* la relation de nécessité qu'un locuteur met entre un mot et son signifié (contenu) ou entre un mot et un autre signe. Sauf en ce qui concerne les onomatopées, F. de Saussure a soutenu que le signe était immotivé (qu'entre [arbr], par exemple, et la notion d'arbre il n'y avait aucun rapport de nécessité).

É. Benveniste a contesté cette description en remarquant que le rapport entre signifiant et signifié, loin d'être arbitraire, était nécessaire : c'est en fait entre le signe (ensemble formé du signifiant et du signifié) et le référent (la « chose », l'objet ou procès du monde extérieur, de la réalité non linguistique) que le rapport est arbitraire.

Dans la dérivation, on parlera de motivation pour définir la relation entre le mot et le dérivé : ainsi, *vingtième* est motivé par rapport à *vingt*. Enfin, l'attraction paronymique (par exemple, *forcené*, anciennement *fors sené* « hors de sens », rattaché à *force*) est fondée sur une fausse motivation.

### motivé

Selon F. de Saussure, la relation entre le signifiant et le signifié a un caractère non-motivé, ou immotivé, parce qu'il n'y a eu aucune raison, au départ, pour faire correspondre à un signifiant donné, /animal/ par exemple, un signifié donné (ici la notion d'animal). En revanche, une fois la relation établie, les dérivés sont *motivés* par rapport à la base : ainsi, le choix fait par la langue latine de la chaîne de sons *mare* pour désigner la notion de « mer » n'était pas motivée, du moins au niveau du latin ; les dérivés français de la série *marin, marine, marinier, marinière* sont motivés par rapport à la base *mar-* empruntée au latin, et *amerrir* est motivé par rapport au français *mer*, *amerrissage* étant lui-même motivé par rapport à *amerrir*.

### mot-phrase

On appelle *mots-phrases* ou *phrasillons* des unités qui ne se laissent pas analyser en unités significatives plus petites, mais qui jouent sémantiquement le même rôle qu'une phrase entière. Parmi les *mots-phrases*, il faut ranger les interjections de la grammaire traditionnelle : *aïe ! à la bonne heure ! au secours !*, mais aussi *voici, voilà* qui sont des *mots-phrases incomplets* exigeant l'adjonction d'autres éléments (*voici Paul*), et les *mots-phrases anaphoriques*, qui tirent leur sens des phrases avec lesquelles ils sont en connexion (*Avez-vous vu Jean ? - Oui/non*).

En raison de la variété des idées et des sentiments qu'ils sont susceptibles d'exprimer, les mots-phrases se prêtent à une classification sémantique qui distingue les phrasillons logiques (incomplets ou anaphoriques) des phrasillons affectifs auxquels participent les interjections de la grammaire traditionnelle.

### mot-portemanteau

Syn. de MOT-VALISE.

### mot-racine

On appelle *mot-racine*, en le distinguant alors de la racine<sup>o</sup> proprement dite, un dérivé ayant une forme identique à celle du mot dont il dérive, ou plus brève encore. Ex. : *marcher* → *marche* ; *bondir* → *bond*.

Il semble opportun de préciser qu'il s'agit d'un niveau terminal, celui du segment réalisé dans l'énoncé (morphé) ; en effet, à un niveau abstrait, tout rapproche le mot-racine du mot formé par dérivation suffixale. Ch. Bally note que le signe de transposition est, pour ainsi dire, caché à l'intérieur du transposé.

Les mots-racines répondent à un processus de création d'unités lexicales beaucoup moins rigoureux que les autres dérivés du français. En face de la régularité des paradigmes *jardin*, *jardinier*, *jardinage*, *outil*, *outiller*, *outillage*, *brigand*, *brigander*, *brigandage*, etc., il est difficile d'indiquer les règles de formation des mots-racines du français. Les féminins sont relativement réguliers par rapport aux verbes : *marche*, *gêne*, *estime* ; mais les masculins revêtent les formes les plus diverses : *chant*, *tri*, *retour*, *gain*, *élan*, etc.

Dans certaines langues, le système de variations vocaliques donne de l'unité à la catégorie : en allemand, le rapport *finden* / *Fund*, *singen* / *Sang*, etc., permet le classement des substantifs en question dans une catégorie aisément repérable. En français, l'irrégularité et l'imprévisibilité de la variation vocalique contribuent, au contraire, à faire passer le mot-racine pour un mot simple, en masquant son caractère de dérivé (*jouer* / *jeu*, *soigner* / *soin*, etc.).

Les mots-racines sont parfois désignés comme déverbaux (au sens de « mots dérivés à partir des verbes »).

### mot-valise

Un *mot-valise* résulte de la réduction d'une suite de mots à un seul mot qui ne conserve que la partie initiale du premier mot et la partie finale du dernier : *bit*, dont une autre forme est *biniit*, est un mot-valise pour *binary digit* ; *français* est un mot-valise issu de *français* et *anglais*. C'est

le mathématicien poète L. Carroll qui, sous le nom de *mots portemanteaux*, a plaisamment fait la théorie des mots-valises dans *De l'autre côté du miroir* : Humpty-Dumpty explique certains mots du « Jabber-wocky » ; par exemple, *slithy* signifie à la fois *little* et *slimy*.

### mou

1. Le terme de *consonne molle* est parfois employé comme synonyme de *consonne lâche*.

2. *Palais mou*. V. PALAIS.

### mouillé

Une *consonne mouillée* est une consonne caractérisée par rapport à son homorgane non mouillée par une élévation du dos de la langue contre le palais dur, qui a pour effet de diminuer le volume de la cavité buccale et de conférer au son une coloration semblable à celle de *i* ou de *j*. Ces consonnes ont une valeur phonologique dans les langues slaves et peuvent être notées par différents signes diacritiques, par exemple, le signe ['] : le russe oppose /mat' / « mère » et /mat / « échec ».

### mouillure

1. Syn. de PALATALISATION. (V. MOUILLÉ.)

2. La *mouillure emphatique* est un type particulier de mouillure ou palatalisation qui apparaît dans certaines langues du Caucase oriental, comme le tchéchéne, le lakke, l'ingouche, etc., et qui comporte une position particulière du larynx provoquant un bruit fricatif spécial, « enroué », qui s'étend aussi aux voyelles voisines.

### I. moyen (adj.)

1. Le terme de *moyen* désigne un stade intermédiaire dans l'évolution d'une langue entre un état dit *ancien* et un état dit *moderne* (le *moyen français* est le français des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles).

2. En phonétique, une *voyelle moyenne* est une voyelle produite avec le dos de la langue s'articulant vers le milieu de la voûte palatine à la limite du palais dur et du palais mou, par opposition aux voyelles antérieures et aux voyelles postérieures : le timbre de ces voyelles est donc intermédiaire entre celui des voyelles palatales et celui des voyelles vélaires. Les voyelles de ce type peuvent être arrondies ou non-arrondies : l'anglais connaît une voyelle moyenne mi-ouverte et non-arrondie (dans les mots *sir*, *girl*, etc.), le norvégien connaît une voyelle moyenne fermée arrondie (dans le mot *hus* « maison »), le suédois connaît une voyelle moyenne mi-ouverte et arrondie (dans le mot *hund* « chien »). On peut aussi considérer la

voyelle [ɔ] du français, dite « e muet », comme une voyelle moyenne, d'ouverture intermédiaire, non-arrondie.

On désigne parfois aussi sous le nom de *voyelles moyennes* les voyelles d'ouverture intermédiaire, surtout dans les systèmes phonologiques qui ne connaissent que trois degrés d'ouverture vocalique, comme l'espagnol, où [e] et [o] sont les voyelles moyennes.

3. En rhétorique, *moyen* se dit d'un style tempéré propre aux genres qui excluent la noblesse des sentiments ; c'est le style de la satire et de la comédie.

4. Le *complément de moyen* est le complément prépositionnel indiquant au moyen ou à l'aide de quoi une action est accomplie (ex. : *il se chauffe au gaz*).

## II. **moyen** (n.)

Le *moyen* est une voix des verbes indo-européens, qu'on retrouve notamment en sanskrit et en grec. Il a une flexion spécifique par rapport à la flexion active et à la flexion passive, et indique que le sujet de la phrase est à la fois l'agent et l'objet (ce qui correspond au pronominal français : *Pierre se lave*), ou que le sujet est distinct de l'agent (ce qui correspond à l'intransitif français : *La branche casse*), ou encore que le bénéficiaire de l'action est l'agent lui-même (en français, le pronominal à double complément : *Pierre se lave les mains*). [V. DEPO NENT.]

## **muet**

On appelle *phonème muet* un phonème qui est conservé dans l'écriture, mais qui n'est pas prononcé, tout au moins dans certaines positions ; ainsi le phonème [ɔ] du français qui se maintient dans certains contextes pour éviter un groupe difficile à prononcer (« un petit

garçon » [œptigarsɔ], mais « une petite fille » [ynpɑtitiʃ]), le *h* dit « aspiré », qui ne se prononce pas, mais qui joue un rôle dans la prononciation puisqu'il empêche les liaisons (on dit « un héros » [œ ero], mais « un éclair » [œneklɛr]).

## **multidimensionnel**

On qualifie de *multidimensionnelle* l'analyse de la chaîne parlée quand celle-ci est considérée comme une structure à deux dimensions. L'une des dimensions est celle des séquences de phonèmes (objet de l'analyse phonologique) ; l'autre est celle des séquences de traits prosodiques, accents, tons, intonations, pauses (objet de l'analyse prosodique), combinés aux phonèmes, aux groupes de phonèmes, aux mots ou aux phrases. L'analyse phonologique isolée est unidimensionnelle. (V. LINEAIRE.)

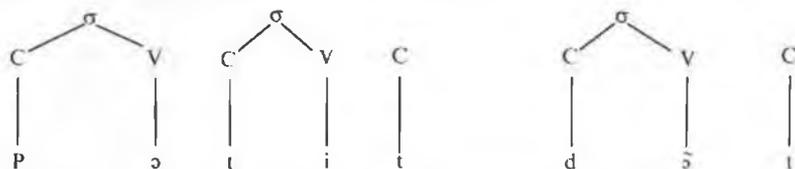
## **multilatéral**

Une *opposition multilatérale* est une opposition phonologique dont la base de comparaison est commune non seulement aux deux termes de l'opposition considérée, mais aussi à d'autres termes du même système. Ainsi, en français et en allemand, l'opposition /d/ - /b/ est multilatérale, les traits communs occlusif et voisé se retrouvant aussi dans le phonème /g/. Dans tout système d'opposition, les oppositions multilatérales sont plus nombreuses que les bilatérales : le système allemand possède 20 consonnes, soit 190 oppositions possibles, dont 13 bilatérales et toutes les autres multilatérales, soit 93 p. 100 du système. Tout phonème fait nécessairement partie d'une opposition multilatérale, tandis que rares sont ceux qui font partie d'une opposition bilatérale.

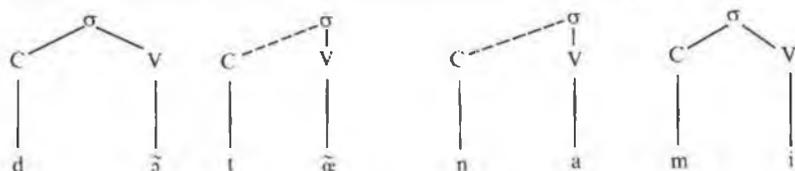
## **multilinéaire (phonologie)**

On appelle *phonologie multilinéaire* (ou *non-linéaire* ou *plurilinéaire*) les théories qui se sont développées en alternative à une représentation phonologique unilinéaire, réduite à de simples séquences de phonèmes où manquent les éléments intonatifs et les structures syllabiques. Ces théories correspondent à l'approche autosegmentale\*, métrique\* et tridimensionnelle\*. L'objectif est d'intégrer des éléments qui ne sont pas à la taille des phonèmes, notamment les structures tonales pour les langues à tons, mais aussi des éléments tels que la nasalité ou l'harmonie vocalique. La représentation est à l'image d'une partition dont les différentes lignes sont indépendantes, chacune ayant son développement spécifique, avec des correspondances et une synchronisation. Le nombre d'éléments sur chaque ligne peut être différent. Si sur une ligne il y a plus d'éléments que sur les autres lignes, ces éléments sont appelés *éléments flottants* (*floating tones*, Clements et Keyser, 1983) ; on parle d'éléments *vides* quand sur une

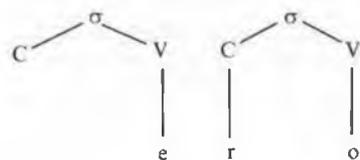
ligne il y a moins d'éléments que sur les autres. Une consonne flottante est une consonne ambisyllabique, ou qui n'est pas liée à une syllabe, comme le dernier *t* du mot *petit* en français (alors que dans *petite*, le *t* est associé à la dernière syllabe), comme le *t* de *dont* [dɔ̃], *dont acte* [dɔ̃takɪ], le *n* de *bon*, le *s* de *les*, *les roseaux*, *les oiseaux* [le rozɔ], [le zwazo]. Dans l'adjectif *bon*, le trait de nasalité affecte la voyelle elle-même dans [bɔ̃], mais suscite l'apparition de l'élément consonantique dans les syntagmes avec liaison *bon ami*, *bon appétit* [bɔ̃nami], [bɔ̃napɛti], etc.



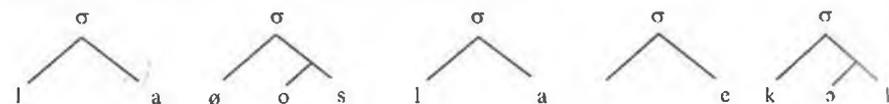
Pour *dont un ami*, il est donné la représentation suivante :



Dans le cadre multilinéaire, le *h* aspiré est conçu comme un élément consonne relié à la structure syllabique mais sans lien avec la ligne segmentale où il n'y a pas de correspondant, ainsi pour le mot *héros* :



La théorie métrique (Lowenstamm, 1979) suppose que toute syllabe comporte une *Attaque* (onset) facultative et une *Rime*, divisée elle-même en *Noyau* et une *Coda* facultative. Dans ce cadre, les mots à *h* aspiré à voyelle initiale sont analysés comme des mots ayant une attaque nulle, ce qui bloque l'application de la règle d'élimination et de troncature valable dans les mots à initiale vocalique sans *h* aspiré. Par exemple les syntagmes *la hausse* et *l'école* se présentent ainsi :



Dans la théorie métrique\*, les mots à *h* initial aspiré mais à semi-voyelle initiale sont considérés comme ayant une attaque nulle, ce qui les différencie des autres mots à *h* initial aspiré : ainsi le mot *huit* est traité comme un mot à initiale vocalique, position qui intègre les voyelles hautes dans la même classe majeure que les glides (+ voc. + cons.), les opposant ainsi aux autres voyelles (+ voc. - cons.).

L'application à l'étude de la liaison de la théorie autosegmentale\* associée à la phonologie métrique\* a permis la mise en évidence d'une liaison sans enchaînement

caractéristique du discours des hommes politiques actuels (Encrevé, 1988). Dans l'énoncé *j'avais un rêve* [ʒavez œrɛv], la consonne [z] est un élément non-syllabique au niveau lexical, un élément rattaché à la syllabe précédente. La consonne de liaison non-enchaînée peut aussi, lorsqu'elle est occlusive, être réalisée comme une aspirée, ainsi la consonne occlusive [t] dans l'énoncé *Qui sont en vérité les siens* [kisõtã verite le sjẽ].

Les consonnes extrasyllabiques n'appartiennent pas à la syllabe, mais à une unité plus haute qui est le mot. Ainsi la règle de transformation des consonnes fermées en glides bloquée par une séquence obstruante + sonante telle que [tr] ou [kr] se trouve débloquée dans les mots présentant à l'initiale [s] + obstruante : les mots *trouer*, *crier* sont prononcés [true] et non [trwe], [krie] et non [krje], mais les mots *skieur*, *skier*, peuvent se prononcer [skjœr] ou [skiœr], [skjc] ou [skie]. La consonne [s] est une sorte d'appendice à la syllabe qui suit (Annie Rialland, 1991). D'autres exemples de consonnes extrasyllabiques apparaissent en français avec la chute du schwa qui entraîne une resyllabation :

*on recommence* [õrkomãs]

L'application de ces théories rend également compte de façon très simple du mécanisme de formation des hypocoristiques à redoublement comme *Totor*, *Guiguite*, *Nanan*, etc. (Plenat, 1984). L'approche autosegmentale n'exige comme éléments d'explication que la portée CVCV et les règles d'association initiale. Toutes les autres propriétés de ces diminutifs (redoublements, respect de l'ordre des voyelles du mot de base, effacement) découlent de l'application de conventions universelles. La théorie métrique permet de poser l'hypothèse selon laquelle les termes associés par transposition hypocoristique ne seraient pas des séquences de consonnes et de voyelles, mais des séquences de constituants prosodiques intermédiaires entre la syllabe et la voyelle : l'Attaque, le Noyau et la Rime. De nombreux diminutifs dissyllabiques peuvent être ainsi obtenus.

Les modèles multilinéaires font l'objet d'applications en synthèse de la parole. Le système appelé Delta propose la synthèse de quelque langue ou dialecte que ce soit par le modèle des phones et des transitions (Suzanne Hertz, 1990) ou par l'utilisation des paramètres de Klatt. Une première application présente un algorithme de règles de base pour déterminer la structure temporelle des syllabes accentuées en anglais américain (G.A.). Voici un des exemples proposés par l'auteur du système Delta, pour le mot anglais *tot* dans l'énoncé *Say tot for me* :

phones	t		o		t
F <sup>2</sup>	1 800		1 300		1 700
transition		trans		trans	
Tps millisec.	95	70	85	50	85

**multilingue**

Syn. de PLURLINGUE.

**multilinguisme**

Syn. de PLURLINGUISME.

**multiplicatif**

On désigne parfois sous le terme de *multiplicatifs* les adverbes exprimant la répétition, comme *bis*, *ter*.

**mutation**

1. On emploie parfois le terme de *mutation vocalique* comme synonyme de *métaphonie*\*.

2. On donne le nom de *mutation consonantique* à une série de changements consonantiques qui peuvent apparaître en chaîne dans l'histoire d'une langue, dans un processus couvrant parfois plusieurs siècles : par exemple, en germanique primitif, les ténues deviennent des aspirées, les moyennes perdent leur sonorité, puis les sonores aspirées perdent leur aspiration, devenue redondante après désonorisation des moyennes.

Une *mutation phonologique* est une modification qui se manifeste dans le système phonologique, par l'apparition d'oppositions nouvelles (phonologisation\*), la disparition d'oppositions anciennes (déphonologisation\*), le déplacement d'une opposition phonologique (rephonologisation\*). Le terme de *mutation* est employé pour montrer que les changements phonologiques se produisent par bonds. Ainsi, en grand-russe méridional, il y a eu confusion du [o] inaccentué avec [a] : les étapes intermédiaires phonétiquement possibles (le passage du phonème à un [ɔ] très ouvert, puis à [a.], puis à [a] par une perte progressive du caractère arrondi) n'intéressent pas le point de vue phonologique, pour lequel existent seulement le point de départ et le point d'aboutis-

sement de l'évolution. Tout changement phonique peut être le véhicule d'une mutation phonologique : ainsi, la tendance phonétique à l'avancement du point d'articulation du phonème [k] en [t] devant [j], très fréquente dans différentes langues et parlers (en français populaire « cinquième » est souvent prononcé [sɛ̃tʃɛm] et non [sɛ̃kʃɛm]), aboutit en toscan ancien à une mutation par l'apparition d'un nouveau phonème /c/ attesté au XVI<sup>e</sup> siècle. On réserve parfois le terme de *faisceau de mutations phonologiques* à plusieurs mutations qui se produisent en série : ainsi, en espagnol, le passage du système phonologique ancien au système moderne s'est accompagné de la disparition de trois phonèmes (/ʃ/, /z/, /z/) et de l'apparition de deux phonèmes /θ/ et /x/, avec une redistribution de l'ensemble du système phonologique.

3. Le terme *mutation* désigne les opérations de commutation\* ou remplacement d'une unité dans une suite donnée par une unité qui n'y figurait pas : ainsi, on parlera de *mutation* si on substitue *barrière* à *porte* dans *Le gardien ouvre la porte*. La mutation est aussi la permutation ou le remplacement d'une unité dans une suite donnée par une autre unité de la suite, celle-ci étant elle-même remplacée par la première ; on dira qu'il y a permutation ou mutation sujet-objet dans la phrase : *Pierre aime Jacqueline* et *Jacqueline aime Pierre*.

**mythogramme**

On désigne par le nom de *mythogramme* le signe d'un système d'écriture qui traduit un énoncé complet sans possibilité de segmentation, par exemple les pictogrammes.

**mythographie**

La *mythographie* est le système d'écriture utilisant des mythogrammes.

# n

## **narration**

1. Partie du discours, venant après l'exorde, la *narration* est en rhétorique l'exposé des faits qui précède la confirmation (exposé des preuves).

2. On appelle *infinitif de narration* l'infinitif employé stylistiquement avec la valeur d'un indicatif dans les récits (ex. : *Et grenouille de sauter*).

Le *présent de narration* ou *présent historique* est employé dans les récits ou narrations à la place de l'imparfait pour accentuer le caractère dramatique.

## **narratologie**

La *narratologie* est l'étude des structures narratives dans les textes écrits.

## **nasal**

Un *phonème nasal*, comme le [m] de *mal* ou le [ɔ̃] de *pont*, est un phonème caractérisé du point de vue articuloire par l'écoulement d'une partie de l'air issu du larynx à travers les fosses nasales, grâce à l'abaissement de la luette. Cette bifurcation de l'air entraîne l'adjonction au résonateur buccal d'un résonateur supplémentaire. Du point de vue acoustique, les phonèmes nasals s'opposent aux phonèmes oraux correspondants par la réduction de l'intensité des formants, la diffusion de l'énergie sur de plus larges bandes de fréquence et par l'introduction de formants additionnels : pour les voyelles, un formant situé entre le premier et le deuxième formant ; pour les consonnes, deux formants constants et nets situés environ, l'un à 200 c/s et l'autre à 2 500 c/s.

L'opposition entre consonnes orales et consonnes nasales est à peu près universelle : certaines langues, cependant, l'ignorent, comme le wichita. Toutes les classes de localisation (labiale, dentale, palatale, vélaire) peuvent comporter une consonne nasale, mais les nasales les plus fréquentes sont la nasale labiale [m] et surtout la dentale [n]. Le français présente aussi une nasale palatale [ɲ], comme dans *agneau*. L'anglais, l'allemand présentent également une nasale vélaire [ŋ] que l'on entend à la fin des mots *song* « chanson » et *jung* « jeune ». Les consonnes nasales sont en général voisées : elles peuvent perdre ce trait au contact de phonèmes non-voisés, par assimilation, comme dans les terminaisons en *-isme* prononcées [ism] ou inversement [izm] dans les mots *communisme*, *prisme*, etc. Seules quelques langues de faible rayonnement opposent des nasales voisées et des nasales non-voisées (comme le kuanyama, dans le Sud-Ouest africain, qui oppose [na] « avec » et [nḁ] « calme »). Les consonnes nasales sont des continues et des sonantes.

L'opposition entre les différentes nasales d'un même système phonologique peut être neutralisée à la finale ou à l'intérieur du mot devant une consonne (comme en grec ancien, en italien, en espagnol, en croate, en finnois, en japonais, etc.) ; le choix du représentant de l'archiphonème est alors conditionné extérieurement par la nature de la consonne suivante : en espagnol, les oppositions [m], [n] et [ɲ], admises à l'initiale, sont neutralisées à la finale, où la nasale est réalisée comme [m] devant [p, b, m] (*un beso*), comme [n] devant les dentales (*un tonto*), comme [ɲ] devant une

palatale (*un llano*), comme [ŋ] devant une vélaire (*un gato*). De cette simplification il résulte, dans quelques langues et dans certaines positions, un phonème nasal de localisation indéterminée appelé *nasale indéterminée*, caractérisé uniquement par le degré minimal d'obstacle (par exemple en chinois central, en tamoul).

L'opposition phonologique entre voyelles nasales et voyelles orales est très rare. En Europe, toutes les langues l'ignorent, sauf le français et, partiellement, le polonais et le portugais. Le français présente quatre voyelles nasales qui s'opposent aux quatre voyelles orales correspondantes, bien que le point d'articulation ne soit pas en tous points semblables ([ã], [õ], [ɛ̃], [œ̃] de *an, on, pain, un*). Les voyelles [ɛ̃] et [œ̃] tendent à se confondre dans la langue parisienne, où l'on ne distingue plus *brin* et *brun*. Cette confusion, qui n'a pas d'équivalent pour les voyelles orales, s'explique par la subtilité de la distinction de nasalité : celle-ci implique un affaiblissement de l'intensité des autres formants qui rend plus difficile la perception des différences de labialisation et d'ouverture. De fait, la distinction entre les voyelles nasales et orales apparaît tard dans le système phonologique de l'enfant français.

### nasalisation

On appelle *nasalisation* la résonance nasale qui accompagne une articulation orale, qu'elle ait une valeur phonologique ou qu'elle résulte de l'assimilation d'une voyelle par la consonne suivante. Sur le plan diachronique, la *nasalisation phonétique* peut être le véhicule d'une mutation phonologique, comme celle qui a abouti en français à la formation du système des voyelles nasales : l'orthographe des mots *bon* [bɔ̃], *ban* [bã], etc., atteste encore l'ancienne présence d'une consonne dont le timbre nasal s'est transféré sur la voyelle précédente avec un affaiblissement progressif de l'occlusion.

### nasalisé

Un *phonème nasalisé* est un phonème qui s'accompagne d'une résonance nasale (appelée *nasalisation* ou *nasalité*). Ce terme est parfois employé comme synonyme de *nasal*<sup>\*</sup> ; parfois, on réserve le terme de *nasal* aux consonnes et celui de *nasalisé* aux voyelles. Enfin, en général, le terme de *nasalisé* est réservé de préférence au trait phonétique dû à l'assimilation d'un phonème voisin, et celui de *nasal* au trait phonologique indépendant du contexte : dans *bonne terre*, la première voyelle est une voyelle nasalisée ; dans *bon temps*, la première voyelle est une voyelle nasale.

### nasalité

Le terme de *nasalité* désigne la résonance nasale due à l'écoulement de l'air laryngé par les fosses nasales, pendant l'articulation d'une voyelle ou d'une consonne. On réserve parfois ce terme aux consonnes et celui de *nasalisation* aux voyelles. En général, ce terme désigne les

cas où la résonance nasale a une valeur phonologique, se différenciant ainsi de la *nasalisation*<sup>\*</sup>.

### nasonnement

On appelle *nasonnement* un type de nasalisation pathologique provoqué par une paralysie ou une lésion de la voûte palatine (division, perforation, etc.).

**natif** V. **LOCUTEUR**.

### naturel

1. Certains philosophes grecs disaient que la langue est *naturelle* pour affirmer qu'elle existe en dehors de toute société ou avant toute société, les rapports entre les mots et les choses désignées étant imposés par la nature ou par des réalités extérieures à l'homme. Cette théorie, qui s'oppose à celle de la langue conçue comme une convention, n'explique que quelques phénomènes comme les onomatopées. Elle oppose les *anomalistes*<sup>\*</sup> aux *analogs*<sup>\*</sup>.

2. On oppose les *langues naturelles* aux *langues artificielles*<sup>\*</sup>. Les premières (français, anglais, hindi, russe, chinois, etc.) sont spécifiques à l'espèce humaine dans sa totalité ; instruments de communication et d'expression, elles reposent sur des propriétés universelles propres à tout langage humain. Les secondes sont des constructions particulières, fabriquées par l'homme (elles sont créées de toutes pièces), en utilisant certaines des propriétés des langues ; ce sont des codes (comme le morse) ou des langages (comme les mathématiques).

3. *Genre naturel*. V. **GENRE**.

**nécessaire**

F. de Saussure définit la relation existant entre le signifiant et le signifié (v. **SIGNE**) comme arbitraire, c'est-à-dire comme libre de toute contrainte naturelle qui obligerait à prendre tel ou tel signifiant pour tel ou tel signifié ; mais É. Benveniste met l'accent sur le caractère *nécessaire* qui fait que le signifiant choisi par la langue ne dépend plus du choix des locuteurs, mais s'impose à eux. L'utilisateur ne peut modifier en quoi que ce soit le choix fait à l'origine, et la société elle-même ne peut exercer que très difficilement une réglementation quelconque sur les relations entre signifiant et signifié. C'est donc en ce qu'il s'impose aux individus de manière inéluctable que le signe linguistique est nécessaire : ainsi, le signifiant [pwɔsɔ̃], toutes les fois que je l'emploierai, évoquera chez mes interlocuteurs la notion de « poisson », et il ne m'est pas possible de décider qu'il désignera tel ou tel quadrupède. (v. **CONTINGENT**.)

**négatif**

La *phrase négative*, opposée à la *phrase affirmative*, se définit par son statut, la négation : *Paul ne viendra pas* est une phrase négative opposée à *Paul viendra*, qui est une phrase affirmative.

**négation**

La *négation* est un des statuts de la phrase de base (assertive ou déclarative, interrogative et impérative) consistant à nier le prédicat de la phrase : *Paul n'est pas heureux* est une négation ; cette phrase est une assertive négative. *Paul n'est-il pas heureux ?* est une négation ; la phrase est une interro-négative. *Ne viens pas* est une négation ; la phrase est une impérative négative. La *double négation* est la présence à l'intérieur de la même phrase de deux négations qui s'annulent plus ou moins complètement.

On distingue la *négation*, procédure grammaticale, du *refus*, qui se réalise par des mimiques et des gestes (hochement de tête, geste de la main) aussi bien que par des énoncés, et qui relève de la sémiotique. En français, la négation grammaticale porte sur des segments d'étendue très variable : on oppose la *négation totale*, portant sur toute la phrase (celle-ci exprime alors un jugement contradictoire pouvant être paraphrasé par la locution « il est faux que », suivie du jugement positif : *Je ne le connais pas/Il est faux que je le connaisse*), à la *négation partielle*, portant sur un élément de la

phrase (celle-ci exprime un jugement contraire : *Je ne le vois plus/Je n'ai pas lu tous les ouvrages de Voltaire*). L'inventaire des moyens linguistiques par lesquels le locuteur est susceptible de nier son énoncé permet de distinguer entre les moyens morphologiques (on peut nier, par simple affixation, le constituant sur lequel porte la négation : *non valable ; illisible*) et les moyens morphosyntaxiques : ce sont les mots-phrases qui représentent une proposition ou une partie de proposition sur le mode négatif (*Est-ce que je vous ennuie ? — En aucune façon/Non/Pas du tout*), les adverbes de négation employés dans les phrases prédicatives sans verbe (*pas/point/jamais/plus de bruit*), le morphème négatif *ne* employé seul dans les subordonnées comparatives (*Je le crois plus/moins malin qu'il n'en a l'air*) ou en liaison avec des mots comme *personne, rien, aucun, nul, guère, jamais, plus* en relation avec *ni* et surtout avec *pas* et *point*.

**néoforme**

On appelle *néoformes* dans le discours des aphasiques les paraphrasies\* formées de termes qui ne correspondent à aucun mot de la langue et qui apparaissent à la place des mots normalement attendus dans le discours ; ainsi *l'indurance* relevé dans un énoncé d'aphasique sensoriel. (v. **APHASIE**.)

**néo-grammairiens**

Tout en mettant en évidence le fonctionnement de la loi de mutation consonantique dans les langues germaniques, J. Grimm avait admis au XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle ne jouait jamais de façon complète. Au contraire, les néo-grammairiens, chez qui prédominent les conceptions positivistes, ont suivi sans hésitation W. Scherer, qui attribue l'évolution phonétique à des « lois » « qui n'admettent de variation qu'en conformité avec d'autres lois ». Malgré la hardiesse de l'affirmation selon laquelle les lois phonétiques ne comporteraient pas d'exceptions, qu'elles sont immuables et universelles, les néo-grammairiens ont expliqué beaucoup d'irrégularités constatées par leurs prédécesseurs. On ne nie plus l'importance des travaux de ceux qui se sont donné le nom de « néo-grammairiens », utilisé d'abord par mépris, à leur intention, par leurs adversaires.

**néographie**

La *néographie* est la partie de la terminographie qui s'occupe de relever de façon systématique les innovations lexicales d'une langue. On parle également de « veille terminologique ».

## **néologie**

La *néologie* est le processus de formation de nouvelles unités lexicales. Selon les frontières qu'on veut assigner à la néologie, on se contentera de rendre compte des mots nouveaux, ou l'on englobera dans l'étude toutes les nouvelles unités de signification (mots nouveaux et nouvelles combinaisons ou expressions).

On distingue *néologie de forme* et *néologie de sens*. Dans les deux cas, il s'agit de dénoter une réalité nouvelle (nouvelle technique, nouveau concept, nouveaux réalités de la communauté linguistique concernée). La néologie de forme consiste à fabriquer pour ce faire de nouvelles unités ; la néologie de sens consiste à employer un signifiant existant déjà dans la langue considérée en lui conférant un contenu qu'il n'avait pas jusqu'alors — que ce contenu soit conceptuellement nouveau ou qu'il ait été jusque-là exprimé par un autre signifiant.

De nombreux processus existant en langue permettent la *néologie de forme* : préfixation et suffixation (*minijupe*, *vietnamiser*), troncation (une *mini*), siglaison (*sida*, pour Syndrome Immunodéficient Acquis), etc. On peut penser que l'emprunt aux langues étrangères est à assimiler au néologisme de forme. Souvent les processus se cumulent : préfixe et trait d'union (*micro-onde*), siglaison et suffixation (*cégétiste*, formé sur C.G.T.).

La *néologie de sens* semble pouvoir provenir d'origines diverses en discours : le néologisme peut être le fruit d'une métaphore figée, passée en langue ; par exemple, la *fourchette* (en matière de prévisions statistiques), un *créneau* (en organisation du travail).

On sait la difficulté pour le français d'admettre les néologismes : le XVII<sup>e</sup> siècle a contribué à figer les capacités du français en matière de néologie par des prescriptions rigoureuses, mais souvent injustifiées (la concurrence des suffixes créait parfois en moyen français des possibilités jugées excessives de dérivation, chaque suffixe ne parvenant pas à se spécialiser en un sens). Depuis, les progrès scientifiques, techniques, culturels ont conduit à la nécessité d'une terminologie en continuel accroissement. L'intérêt gouvernemental pour la survie du français comme langue scientifique et technique entraîne une meilleure compréhension de la nécessité d'aider à la gestion de la néologie. Avec du retard sur le Québec, pour qui l'arrêt du processus d'américanisation de la langue a été une question essentielle, la France, encouragée par le concept de *francophonie* (ensemble des pays et des locuteurs francophones), se dote d'institutions qui ont entre autres pour fonction de canaliser la néologie, nécessaire à l'équipement des vocabulaires spécialisés. Ainsi, la Délégation générale à la langue française, rattachée aux services du Premier ministre et exécutant les recommandations du Conseil supérieur de la langue française, fait paraître un *Dictionnaire des néologismes officiels* qui reprend les recommandations des commissions de terminologie d'abord publiées au *Journal officiel*.

## **néologisme**

Le *néologisme* est une unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport signifiant-signifié) fonctionnant dans un modèle de communication déterminé, et qui n'était pas réalisée antérieurement. Cette nouveauté correspond en général à un sentiment spécifique chez les locuteurs. Ainsi, certains néologismes, relevant de la néologie de langue, font partie intégrante de la grammaire

lexicale de la langue (ex. : *surprenamment*). Selon le modèle choisi, on distinguera des néologismes en synchronie large et étroite, des néologismes pour la langue dans son ensemble ou pour des usages particuliers (ex. : *technolectes*). Il s'agit donc d'un concept relatif et opératoire. Aujourd'hui, les lexicographes ont tendance à éviter le plus possible la marque *neol.* en privilégiant les datations.

## neurolinguistique

La *neurolinguistique* est la science qui traite des rapports entre les troubles du langage (aphasies\*) et les atteintes des structures cérébrales qu'ils impliquent. L'hypothèse fondamentale de la neurolinguistique est qu'il existe une relation entre les formes de désorganisation verbale, qui peuvent être décrites selon les divers modèles linguistiques (distributionnel ou structural, transformationnel et génératif), et les types pathologiques établis par le neurologue sur la base de la localisation de la lésion responsable et des aires corticales atteintes.

## neutralisable

Une *opposition phonologique neutralisable* est une opposition bilatérale susceptible de ne pas fonctionner dans certaines positions de la chaîne parlée. Ainsi, en français, l'opposition [e] vs [ɛ] fonctionne en position de syllabe finale ouverte (*ré / raie ; lé / lait ; allez / allait*) ; dans les autres contextes, en syllabe fermée (finale ou intérieure), *ver, perdant*, il y a automatiquement réalisation par [e] : en syllabe ouverte intérieure, *maison, pêcheur, pêcheur*, il y a en général réalisation libre du [e], du [ɛ] ou plutôt d'un son intermédiaire (l'opposition [ɛ] vs [e] de *pêcheur - pêcheur* n'ayant plus qu'une valeur normative). Il y a donc réalisation de l'archiphonème\* dans toutes les positions autres qu'en finale ouverte : l'archiphonème est représenté par un terme de l'opposition en syllabe fermée, par l'un ou l'autre (ou par une réalisation intermédiaire) en syllabe ouverte intérieure. Dans les positions de neutralisation, l'archiphonème s'oppose, par les traits communs aux deux termes de l'opposition (ici, voyelle palatale intermédiaire), à tous les autres phonèmes du système. Or, cette base commune n'existe que si l'opposition est bilatérale. C'est pourquoi une opposition neutralisable est nécessairement bilatérale, bien que toutes les oppositions bilatérales ne soient pas nécessairement neutralisables. Une opposition non neutralisable est une opposition constante, comme en français l'opposition [i] vs [a], ou [p] vs [b]. En allemand et en russe, l'opposition de voisement [t] vs [d] est neutralisée à la finale, le représentant de l'archiphonème étant toujours le terme non-voisé. De même, en italien, l'opposition de voisement [s] vs [z] est neutralisée à l'initiale au profit du [s].

Les deux termes d'une opposition neutralisable sont plus étroitement apparentés que ceux d'une opposition constante.

## neutralisation

1. On appelle *neutralisation phonologique* le fait que, dans certaines positions de la chaîne parlée, une opposition phonologique comme [e] vs [ɛ] en français n'est plus pertinente. On distingue différents types de neutralisation suivant les conditions dans lesquelles elles se réalisent. La neutralisation assimilative est une neutralisation déterminée par l'assimilation à un phonème contextuel, ou conditionnée par le contexte : par exemple, la neutralisation des consonnes nasales en espagnol, en italien, etc. La neutralisation conditionnée par la structure est celle qui se produit indépendamment des phonèmes environnants et dans des positions déterminées du mot : par exemple, à la frontière initiale et/ou finale (neutralisation centrifuge comme l'opposition voisé vs non-voisé en russe). La neutralisation dissimilative est celle qui se réalise lorsque les deux phonèmes en opposition se dissimilent par rapport au trait distinctif d'un phonème contextuel : l'opposition aspiré vs non-aspiré en grec est neutralisée lorsqu'apparaît dans le mot, sans suivre immédiatement, une consonne aspirée. La neutralisation réductive est la neutralisation d'une opposition phonologique en toutes positions autres que la position accentuée : ainsi, en russe, les oppositions [e] vs [i], [o] vs [a], en italien, les oppositions [o] vs [ɔ], [e] vs [ɛ] sont neutralisées en position inaccentuée. La neutralisation progressive est celle qui se produit avant quelque chose, la neutralisation régressive celle qui se produit après quelque chose.

2. Le concept de neutralisation a été également appliqué au domaine syntaxique (par ex. dans *leur* [Je leur parle], il y a neutralisation de l'opposition masculin vs féminin manifestée dans *ils vs elles*), ainsi qu'au domaine lexical (notion d'archilexème\*).

## neutre

1. Le *neutre* est un genre\* grammatical qui, dans une classification en trois genres, s'oppose au masculin et au féminin. Le neutre représente souvent, mais non constamment, le terme « non-animé » dans le genre naturel, lorsque celui-ci repose sur l'opposition entre les animés, personnes et animaux, d'une part (classés en « mâle / masculin » et en « femelle / féminin ») et les objets non-animés, d'autre part. Ainsi, le latin *templum* (temple) est neutre, s'opposant par ses désinences à *dominus* et à *domina* (maître / maîtresse). En français, l'opposition entre animé et non-animé apparaît dans les pronoms : *quelqu'un / quelque chose, qui ? / que ?*

quoi ? etc. Aussi certains grammairiens ont-ils soutenu l'existence d'un neutre en français.

2. Une *voyelle neutre* est une voyelle qui est intermédiaire entre les positions cardinales (ni ouverte, ni fermée, ni antérieure, ni postérieure, ni arrondie, ni rétractée), comme le [ə] du français dans *petit* prononcé [pəti] ou du roumain dans *mîna* ['mɨnə].

3. On appelle parfois *verbes diathétiquement neutres* les verbes symétriques\*, comme *casser*, *brûler*, etc. (*Il a cassé la branche. La branche a cassé.*)

**nexie**

1. Hjelmslev appelle *nexie* un groupement de plusieurs nexus (ou phrases) ; la *nexie* correspond au paragraphe ou au discours.

**nexus**

L. Hjelmslev appelle *nexus* ce qui correspond à *phrase* : le noyau du nexus est le verbe.

**niveau**

1. En linguistique structurale, *niveau* est synonyme de *rang* : *niveau phrasique*, *morphématique*, *phonématique*. (On dit encore *niveau de structure*.) Le concept de *niveau* implique que la langue est une structure où des unités d'un niveau A sont composées d'unités plus petites, constituant un niveau inférieur B ; les unités de niveau A, en se combinant entre elles, constituent des unités d'un troisième niveau ou niveau C. La langue est donc faite d'une hiérarchie de niveaux. (V. STRUCTURALISME.)

2. En linguistique générative, le *niveau de représentation* est le système de concaténation représentant une phrase comme une suite d'éléments discrets ; il y a donc plusieurs niveaux de représentation d'une phrase (phonétique, phonologique, syntagmatique, transformationnel) ; chaque niveau est alors défini par un ensemble fini d'éléments (par exemple, les morphèmes au niveau morphématique) et un ensemble fini de règles qui déterminent les rapports entre ces éléments. Les relations entre les niveaux sont définies par un ensemble de règles de représentation exprimant la manière dont les éléments d'un niveau supérieur sont représentés par les éléments d'un niveau inférieur.

**niveau de langue**

Dans une langue donnée, on constate que certains usages apparaissent surtout dans des milieux sociaux déterminés et d'autres dans d'autres milieux sociaux ou par référence à eux. Chacune de ces utilisations de la langue commune, identifiée au milieu social ainsi défini, jouit généralement du même prestige ou souffre du même

mépris que son milieu d'origine. Les *niveaux de langue* sont donc liés à la différenciation sociale en classes ou en groupes de divers types : ce sont des registres sociolinguistiques d'une même langue. Le groupe social peut être restreint. Ainsi Labov a relevé les différences de langue dans les trois types de grands magasins de l'agglomération new-yorkaise selon la nature sociale de la clientèle, reflétée ainsi sur le milieu professionnel.

Les locuteurs peuvent employer plusieurs niveaux différents selon les milieux dans lesquels il se trouvent (cas du lycéen utilisant dans sa famille la langue cultivée et dans la cour de l'école des termes d'argot scolaire). L'utilisation d'un niveau de langue déterminé est donc liée à la contrôlabilité\* ou à la non-trôlabilité des performances et aux intentions du locuteur, à son « vouloir-paraitre ».

Les clivages peuvent être seulement d'ordre lexical (argot et langue standard, vocabulaire technique et langue commune) ou d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique et lexical (langue cultivée et langue populaire, langue courante et patois). Il est à noter que des dialectes\* proches de la langue officielle peuvent jouer le rôle de langue populaire.

Toutefois, quelles que soient les situations linguistiques, on retrouve toujours au moins les niveaux suivants : une *langue soutenue*, qui tend à ressembler au parler cultivé, utilisé dans la couche qui jouit du prestige intellectuel, une *langue courante* ou *commune* qui tend à suivre les usages du parler populaire\*.

**nœud**

1. Dans une représentation sous forme d'arbre\*, le nœud est l'élément déterminé par d'autres éléments et dominant ceux-ci.

2. L. Tesnière appelle *nœud* l'ensemble constitué par le régissant\* et ses subordonnés\*. Il est localisé dans le stemma par la place du terme régissant lui-même. Ainsi, dans la phrase *La jeune fille chante une chanson gaie*, représentée par le stemma



*chante* est le *nœud central* (nœud des nœuds), puisqu'il forme le nœud de *chante*, *fille* et *chanson*, c'est-à-dire de *chante* et des nœuds *fille* et *chanson*, *fille* étant le nœud de *fille*, *la* et *jeune*, *chanson* de *chanson*, *une* et *gaie*.

**nom**

1. Depuis la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), de Arnault et Lancelot, la grammaire traditionnelle définit comme *noms* soit les seuls substantifs (*noms substantifs*), c'est-à-dire les mots par lesquels on désigne les êtres animés et ce qu'elle a regroupé comme « choses », à savoir les créations de l'esprit, les objets, les sentiments, les qualités, les phénomènes, etc., soit l'ensemble des substantifs et des adjectifs (*noms adjectifs* pour ces derniers) ; la première acception est la plus courante. De ce fait, sont noms substantifs, dénotant des substances à qualités constantes, au même titre : *André, chat, chaise, révolution, remise, tranquillité, méchanceté, compote, verre, maison*, et sont noms adjectifs, dénotant des accidents de la substance : *calme, brun, géographique*, etc. Cette sous-catégorisation logique, étayée par des critères formels et fonctionnels, est toutefois nuancée par l'usage. On classe, en effet, parmi les *noms substantifs*, les mots accompagnés d'un déterminant qui ont la propriété exclusive de fonctionner comme sujet ou complément à l'intérieur de la proposition, et parmi les *noms adjectifs*, les mots qui supportent les marques de l'intensité (degrés de comparaison). Or, les insuffisances du lexique pour l'expression des formes (*une femme colosse*), des nuances de couleur (*un chemisier cerise*), des styles (*un fauteuil Régence*), des manières (*une épouse pot-au-feu*) sont compensées par la translation du substantif en adjectif. À l'opposé, certains mots, classés parmi les adjectifs, peuvent fonctionner comme substantifs (*un Noir ; un Blanc*). De plus, certains types de substantifs peuvent exprimer une forme accidentelle (*Il est boucher/prince/soldat*). Les noms substantifs ont, toutefois, en commun, la propriété de comporter une extension, ou étendue ; ce qui permet d'opposer les *noms communs*, qui peuvent s'appliquer à des éléments appartenant à des ensembles d'êtres ou de choses auxquels le nom s'applique de la même manière, et les *noms propres*, qui ne s'appliquent qu'à un être ou une chose pris en particulier (prénoms, noms de famille, noms de dynasties, noms de peuples, noms géographiques de pays, de contrées, de villes, de fleuves, de montagnes). Toutefois la frontière entre noms propres et noms communs est instable. On a considéré toutefois que *lune, soleil* étaient des noms communs, bien que l'ensemble ne comprenne qu'un seul élément ; par ailleurs, les noms propres ont parfois accompagnés d'un déterminant, pour désigner des familles (*les Dupont*), des objets par métonymie (*un Picasso*), pour opposer plusieurs aspects d'un individu unique (*Ce n'est plus la Jeanne que j'ai connue*) ou pour constituer une classe (*Les Césars ne courent pas les rues*). D'autre part, les noms géographiques employés avec l'article et, surtout, les noms de marques, qui ont toutes les propriétés des noms communs (*une/des/quelques Renault*), semblent former une classe intermédiaire entre le nom propre et le nom commun.

On a réparti aussi les noms communs en *concrets* et *abstrait*s et en *individuels* et en *collectifs* selon la nature de ce qu'ils désignent. En français, le nom peut être caractérisé formellement par un genre et varie en nombre. Les fonctions traditionnelles du nom sont : sujet (*Jacques est mécontent*) ; attribut (*Il est [le] maître chez lui*) ; apposition (*Ajaccio, chef-lieu de la Corse*) ; complément d'objet direct (*Je vois des nuages*) ; complément d'objet indirect (*Je profite des vacances*) ; complément d'attribution, comme *André* dans *Je donne des livres à André*, et complément circonstanciel.

2. La linguistique générative définit comme *nom* tout morphème susceptible d'être inséré à la place d'un symbole postiche  $\Delta$ , dominé par le symbole catégoriel N.

**nombre**

1. Le *nombre* est une catégorie grammaticale reposant sur la représentation des personnes, animaux ou objets, désignés par des noms, comme des entités dénombrables, susceptibles d'être isolées, comptées et réunies en groupes par opposition à

la représentation des objets comme des masses indivisibles. Le nombre oppose donc les noms susceptibles d'être comptés aux noms qui ne le sont pas : les noms comptables et les noms non-comptables. Ces représentations varient d'une langue à l'autre : le français *fruit* est comptable, l'anglais *fruit* est non-comptable. À l'intérieur des noms comptables, le nombre oppose la représentation d'un « objet » individualisé, isolé (singularité), à la représentation de plus d'un objet individualisé (pluralité). La pluralité peut être, à son tour, conçue dans la seule opposition « un » à « plus d'un », mais elle peut être aussi conçue comme une opposition entre « deux » et « plus de deux » (*dualité* opposé à *pluralité*), ou comme opposition entre « deux », « trois » et « plus de trois » objets (*dualité* opposé à *triel*, opposé à *pluralité*). La pluralité peut être conçue comme un dénombrement indéterminé (*les enfants*) ou déterminé (*deux enfants*). La réunion en un ensemble d'objets individualisés oppose ainsi « une entité » à « un ensemble d'entités » conçu comme une unité (« singularité » opposé à « collectif »).

Le nombre est une catégorie du groupe nominal qui s'exprime :

a) par l'opposition entre le singulier (traduisant la singularité) et le pluriel (traduisant la pluralité) dans les noms comptables, et parfois par le singulier, le duel (traduisant la dualité) et le pluriel (plus de deux), ou par le singulier, le duel, le triel et le pluriel (plus de trois). Cette opposition de traits distinctifs [+sing] (singulier) et [-sing] se réalise au moyen d'affixes, de désinences ou de variations morphophonologiques des racines nominales (en français *journal* / *journaux* ; en latin *lupus* / *lupi*, etc.) ; sur le plan morphologique, le singulier apparaît comme le cas non-marqué, le pluriel comme le cas marqué ;

b) par l'opposition entre le singulier déterminé ou indéterminé désignant l'unité isolée et le pluriel exprimant un dénombrement, déterminé ou indéterminé, au moyen de numéraux (*un enfant, deux, trois enfants*) ou de quantificateurs (*beaucoup, peu d'enfants*). Dans certaines langues, l'opposition est faite par la présence ou l'absence de quantificateurs numéraux, sans qu'il y ait une opposition entre des formes lexicales différentes au singulier et au pluriel ;

c) par l'opposition entre le singulier, représentant l'unité individualisée (singularité), et le singulier collectif représentant la réunion d'objets dans un ensemble (pluralité), ceci s'exprimant souvent par une affixation nominale (*chêne* / *chênaie*).

Le singulier peut donc exprimer la singularité, déterminée ou indéterminée dans l'opposition au pluriel, mais il peut traduire aussi l'absence d'opposition, par exemple dans les noms non-comptables (*Le vin est bon cette année*) ou la pluralité indéterminée (collectif, générique : *L'homme est mortel*). De même, le pluriel, s'il traduit la pluralité, peut exprimer la singularité, comme dans *les ciseaux, les obsèques*, etc. En français, l'analyse comparée des manifestations du pluriel en langue écrite et en langue parlée met en évidence l'existence de deux dispositifs formels. À l'écrit, mis à part les substantifs et adjectifs irréguliers et ceux caractérisés par leur absence de marque ou marque zéro (*noix* ; *heureux* ; *nez*), le pluriel se réalise par l'adjonction, à la finale, d'un *s* (*mouton/moutons* ; *bleu/bleus* ; *le/les* ; *il/ils*) ou d'un *x* (*cheveu/cheveux*) et utilise, pour les verbes, les graphèmes *-en* (*il était/ils étaient*), *-nt* (*il mange/ils mangent*), *-ent* (*il met/ils mettent*). À l'oral, eu égard au nombre restreint de substantifs ou d'adjectifs présentant une variation vocale (*émail/émaux* ; *égal/égaux*), c'est au changement vocalique de l'article ([lə] ; [la]/[lc]), auquel s'ajoute le son [-z] devant certains segments (*les enfants* ; *les hommes*), que revient la fonction d'indiquer le nombre pour l'ensemble du groupe nominal, dans les cas où la quantification n'a pas lieu de manière explicite par le truchement d'adjectifs numéraux cardinaux (*deux garçons*) ou d'adjectifs indéfinis (*quelques garçons*). De même, l'absence de marque qui affecte les pronoms personnels

sujets de troisième personne (*il* [il] ; *eux* [œ]) est compensée par la duplication de substituts pronominaux à variation vocalique (*Eux/ceux-là, ils pensent*) ou par une répétition anaphorique (*Ces filles, elles croient au père Noël*).

Le nombre, catégorie grammaticale du groupe nominal, peut déclencher une transformation d'accord\* à l'intérieur du syntagme nominal et entre le syntagme nominal et le syntagme verbal (*être* + adjectif) ou un seul constituant de ce syntagme verbal, le verbe.

2. On appelle *noms de nombre* les adjectifs numéraux cardinaux (*un, deux, dix, cent, mille*), qui appartiennent à la catégorie des déterminants ; ce sont des quantifieurs.

### nomenclature

Une *nomenclature* est un ensemble de noms qu'on donne d'une manière systématique aux objets relevant d'une activité donnée. On parle de la nomenclature des pièces d'une voiture. La nomenclature suppose la biunivocité du rapport signifiant-signifié : un seul nom pour chaque chose, une seule chose pour chaque nom. Ce mot doit être distingué de *terminologie\**, *lexique\**, *vocabulaire\**.

#### I. nominal (n.)

En grammaire générative, on appelle *nominal* un nom (ou une expression) issu d'une nominalisation, comme (*la*) *construction*, issu de (*on*) *construit* / (*il*) *est construit*.

#### II. nominal (adj.)

1. On appelle *phrase nominale* la phrase assertive dont le prédicat ne comporte ni verbe ni copule ; par exemple, *Omnia praeclara rara* est une phrase latine où il n'y a pas la copule *sunt*. On appelle aussi *phrase nominale* une phrase impérative, interrogative, emphatique à prédicat sans verbe : la phrase française *Admirable, ce tableau !* est une phrase emphatique nominale. *Silence !* est une phrase impérative sans verbe.

2. On appelle *formes nominales du verbe* l'infinitif et le participe (présent et passé) qui jouent respectivement le rôle de nom et d'adjectif verbal, et qui n'ont d'affixe ni de personne, ni de nombre.

3. On appelle *syntagme nominal* (abréviation SN) un syntagme constitué d'un nom (abréviation N) éventuellement précédé d'un déterminant (abréviation D) article, démonstratif, etc. Ainsi, dans les phrases *Pierre dort* et *Le chat dort*, *Pierre* et *Le chat* sont des syntagmes nominaux, respectivement constitués l'un d'un nom seul, l'autre d'un nom précédé d'un déterminant. Dans les phrases effectivement réalisées, on définit comme syntagme nominal tout syntagme nominal de base suivi de compléments du nom. Ainsi, dans la phrase *Le chat de la concierge dort, le chat de la*

*concierge, expansion de le chat*, est un syntagme nominal, comme *le petit chat gris* dans la phrase *Le petit chat gris dort*. Le nom est la « tête » du syntagme nominal.

### nominalisateur

On appelle *nominalisateur* un affixe permettant la transformation d'un verbe ou d'un adjectif en un nom ; ainsi, l'affixe *-age* (*essuyer* → *essuyage*) et l'affixe *-isme* (*social* → *socialisme*) sont des nominalisateurs.

### nominalisation

Une *nominalisation* est une transformation qui convertit une phrase en un syntagme nominal et qui l'enclasse dans une autre phrase, dite *phrase matrice\** : la *phrase enclassée* joue alors le rôle d'un syntagme nominal. Soit les deux phrases :

- (1) *Pierre croit cela.*
- (2) *Paul est arrivé.*

Si la phrase (2) est nominalisée et enclassée dans la phrase (1), on obtient à la fin des opérations la phrase transformée :

*Pierre croit que Paul est arrivé.*

La complétive *que Paul est arrivé* est une phrase nominalisée.

Soit les deux phrases :

- (1) *Ceci a été retardé.*
- (2) *Les ouvriers construisent le pont.*

Si la phrase (2) est nominalisée, après avoir subi une transformation passive (*Le pont a été construit par les ouvriers*), puis enclassée dans la phrase matrice (1), on obtient la phrase :

*La construction du pont par les ouvriers a été retardée.*

Le syntagme nominal *La construction du pont par les ouvriers* est issu d'une nominalisation de la phrase (2).

On parle aussi, dans une acception plus large, de *nominalisation infinitive* (*Je désire prendre l'air*) et de *nominalisation complétive* (*Je crois qu'il*

*s'est trompé*) dans la mesure où ces constituants, issus d'une phrase, occupent la place (et assument la fonction) d'un syntagme nominal au sein de la phrase matrice.

### nominatif

Le *nominatif* est le cas utilisé dans les langues flexionnelles pour exprimer la fonction grammaticale de sujet (ex. : *Pierre vient*), celle-ci pouvant représenter aussi bien celui qui subit l'action, l'instrument avec lequel l'action se fait, etc. C'est le plus souvent la forme qui figure en entrée dans les dictionnaires latin et grec. Le latin confond sous ce nom le nominatif proprement dit et l'*ergatif*\*.

### non-accompli

On appelle *non-accomplie* la forme de l'aspect\* indiquant, par rapport au sujet de l'énonciation (« je dis que »), l'action dans son déroulement : *Pierre mange*, *Pierre mangeait*, *Pierre mangera* sont respectivement un non-accompli présent, un non-accompli passé et un non-accompli futur. En français, le non-accompli est exprimé par les formes simples des verbes dans les grammaires traditionnelles. On utilise dans le même sens *inaccompli* ou *imperfectif*.

### non-animé

Le terme de *non-animé* désigne des noms qui dénotent des « choses » par opposition aux noms *animés*\*.

### non-apparié

Un *phonème non-apparié* est un phonème qui ne fait partie d'aucune paire corrélatrice\* : en français, les phonèmes [y] et [i] sont des phonèmes non-appariés, ou hors système.

### non-appartenance

Par la *non-appartenance*, un élément O est caractérisé comme n'étant pas l'un des éléments qui constituent un ensemble déterminé.  $O \notin A$ , O n'appartient pas à l'ensemble A. Ainsi, [a]  $\notin$  O, si O est l'ensemble des occlusives.

### non-arrondi

Une *voyelle non-arrondie* est une voyelle réalisée avec les lèvres tendues, comme [i, e, ε, a].

### non-comptable

Le terme de *non-comptable* désigne des noms représentant une substance continue, une abstraction ou un objet unique et ne pouvant pas être employé avec des numéraux (V. MASSIF).

### non-défini

V. DÉFINI.

### non-dénombrable

Syn. de NON-COMPTABLE.

### non-écrit

On oppose aux langues écrites les langues *non écrites* (qui n'ont pas de textes ni même de système d'écriture) et qu'on rencontre à l'état purement oral (cet oral pouvant être transcrit ce qui est différent de l'écrit).

### non-fonctionnel

On qualifie de *non-fonctionnelle* toute distinction qui n'a pas de valeur pertinente, c'est-à-dire qui ne remplit pas des fonctions distinctives (V. FONCTIONNALISME PERTINENT.)

### non-humain

On appelle *non-humain* un trait des noms désignant des êtres vivants qui n'appartiennent pas à la catégorie des humains ; les noms non-humains désignent les animaux\*. Ainsi, dans le lexique, les items lexicaux, *tigre*, *chat*, *pigeon*, *moustique*, etc., sont affectés du trait [-humain].

### non-inclusion

Par *non-inclusion*, on désigne un ensemble caractérisé comme ne faisant pas partie (comme sous-ensemble) d'un autre ensemble déterminé (Syn. : EXCLUSION.)

### non-motivé

V. MOTIVÉ.

### non-nasal

Un *phonème non-nasal* est un phonème oral\*.

### non-phrase

On appelle *non-phrase* une suite d'items lexicaux qui ne constitue pas une phrase de la langue, c'est-à-dire qui ne peut pas être produite par les règles de la grammaire de cette langue. Les phrases agrammaticales\* sont des non-phrases.

### non-qualificatif

On appelle quelquefois *non-qualificatifs* les adjectifs déterminatifs\*.

### non-spécifique, non-spécifié

On dit parfois que les phrases passives sans complément d'agent correspondent à des phrases actives à sujet *non-spécifique*, ou *non-spécifié*, ou *sujet vide*, comme dans *Le tapis a été sali* (issu de *quelque chose a sali le tapis, quelque chose* représentant le sujet non-spécifique) [V. EFFACEMENT.]

### non-voisé

Un *phonème non-voisé*, ou *sourd*\*, est un phonème réalisé habituellement sans vibration des cordes vocales : celles-ci sont trop étroitement accolées pour céder à la pression de l'air pulmonaire et le laisser s'écouler librement ou par petites bouffées à travers le larynx. Les

phénomènes non-voisés, qui ne présentent pas de murmure laryngé, sont audibles grâce au bruit provoqué soit par l'occlusion ou le resserrement du chenal buccal après la réalisation d'une voyelle, soit par son ouverture avant la voyelle. Il s'agit en général de consonnes, par exemple en français [p t k s j].

### normalisation

In terminologie, on parlera de *normalisation* pour évoquer le processus par lequel un organisme doté d'autorité administrative définit une notion, et recommande ou impose un terme pour la désigner.

La *normalisation terminologique* est parfois assurée par les mêmes instances que la *normalisation technologique* : ainsi l'ISO, organisme international de standardisation, sis à Vienne (Autriche) publie des normes terminologiques aussi bien que technologiques. Le principal organisme spécialisé dans la normalisation en France est l'AFNOR.

Toutefois, l'activité gouvernementale en matière de normalisation terminologique tend à se renforcer : des commissions de terminologie travaillent auprès des principaux ministères, et les résultats de leurs travaux, d'abord publiés au *Journal officiel*, sont ensuite recueillis en volumes, sous le titre de *Dictionnaire des néologismes officiels*. La normalisation terminologique peut être exécutoire ou non, et l'obligation d'exécution peut être limitée aux services publics.

L'acceptabilité terminologique d'un terme (ou *pondération*) s'exprime selon une échelle sur laquelle l'accord tend à se faire entre spécialistes. On distingue généralement *terme recommandé* (ou *privilegié*), *terme toléré*, en particulier dans le cas de synonymie avec un terme recommandé, ou dans le cas d'absence d'un terme existant plus satisfaisant (il fallait bien « tolérer » *walkman* tant que *baladeur* n'était pas créé), *terme rejeté*, lorsqu'un organisme faisant autorité l'a condamné. Enfin, on parlera de *terme désuet* pour le terme sorti d'usage.

Il est difficile de porter ce type de jugement autrement qu'en faisant appel à l'argument d'autorité. Les organismes de normalisation doivent donc recourir au linguiste (ce qui devient plus fréquent), car le recours au spécialiste disciplinaire ne permet pas de voir toutes les implications, sur l'ensemble du système, d'une adoption ou d'une suppression. Par exemple, *germe* paraît desuet, et *microbe* vieilli, par rapport à *microorganisme*, mais l'existence de champs (sur *germe*,

*porteur de germes* et *germicide*, sur *microbe*, *microbien*, *microbiologie* — dérivé de *microbe* plutôt que composé de *micro-* et *biologie*) maintient en vie ces unités polysémiques et à désignation vague.

On oppose parfois *standardisation* à *normalisation*, le premier terme désignant alors une attitude plus réaliste, tenant compte des pratiques langagières hors de la communauté étroite des spécialistes, et tendant davantage à la bonne coexistence de termes de niveaux de spécificité différents, qu'à l'impossible univocité postulée du terme technique.

### normalisé

Une langue est dite *normalisée* quand l'action des autorités de planification visent à en écarter les irrégularités ou ce qui est considéré comme tel.

### normatif

La grammaire s'est parfois réduite à une série de préceptes *normatifs*, c'est-à-dire à une série d'instructions qui finalement se résolvent à *dites X, ne dites pas Y*.

La *grammaire normative* se fonde sur la distinction de niveaux\* de langue (langue cultivée, langue populaire, patois, etc.) ; et, parmi ces niveaux, elle en définit un comme langue de prestige à imiter, à adopter ; cette langue est dite la « bonne langue », le « bon usage ». Dans cette détermination, il est bien évident qu'entrent non des raisons proprement linguistiques, mais des raisons d'ordre socioculturel : la langue choisie comme référence du *Dites...* est celle du milieu qui jouit du prestige ou de l'autorité (milieux de « bonne bourgeoisie », par exemple). Un autre facteur pris en considération par la *grammaire normative* est l'imitation des « bons auteurs ». Des raisons stylistiques peuvent évidemment jouer ici ; mais, plus souvent, seule la tradition entre en ligne de compte ; en outre, dans cette perspective, tous les écarts qu'un « bon auteur » s'est permis sont justifiés et toutes les lacunes dues à des goûts d'auteur, ou même simplement au hasard, incitent à la méfiance. C'est parce que Cl. Marot a défini des règles du participe passé calquées sur l'italien qu'aujourd'hui on utilise dans ce domaine un système relativement complexe.

On invoque aussi une prétendue logique tendant à établir des analogies sur des bases étroites et à proscrire tout ce qui ne leur est pas conforme : ainsi, *dans le but* de ne serait pas correct parce que *but* signifie à l'origine

« cible ». On ne tient pas compte de l'apparition de *but* dans un environnement qui lui donne le sens d'« intention ».

### normativisation

La *normativisation* est la tendance à imposer une norme, c'est-à-dire un ensemble de prescriptions sur les variantes linguistiques qu'on doit employer au détriment d'autres. La normativisation implique le respect de cette norme. (V. NORMATIF.)

### norme

1. On appelle *norme* un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. La norme, qui implique l'existence d'usages prohibés, fournit son objet à la grammaire normative\* ou *grammaire* au sens courant du terme.

2. On appelle aussi *norme* tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue standard.

3. Chez L. Hjelmslev, la norme, c'est le trait, ou l'ensemble des traits, qui permet de distinguer un élément de tous les autres éléments. Soit la consonne [r], qui est la seule vibrante en français : le caractère vibrant constitue donc la norme de [r]. Mais [r] se présente toujours avec d'autres traits. C'est une sonore roulée alvéolaire, ou une constrictive sonore uvulaire, etc. Tous ces traits, qui ne sont pas distinctifs et qui ne permettent pas de caractériser le phonème [r] puisqu'on peut ne pas les rencontrer, constituent l'usage\*.

### normé

Une langue est *normée* quand les usages de la langue ont été relativement stabilisés par les institutions sociales : en France, le français est pourvu d'une norme par l'effet de l'enseignement et l'influence des médias. (V. STANDARDISÉ.)

### notation

On appelle *notation phonétique* l'ensemble de symboles utilisés pour transcrire les sons. (V. ALPHABET PHONÉTIQUE.)

### notion

La terminologie a d'abord hésité entre les termes de *notion* et de *concept*. L'unification s'est faite sur le terme de *notion*. La notion est définie par l'Office de la langue française du Québec comme « l'unité de pensée constituée d'un ensemble de caractères attribués à un

objet ou à une classe d'objets, qui peut s'exprimer par un terme\* ou par un symbole\* ». Cette définition est conforme à celle de l'ISO, organisation internationale de standardisation (technique et terminologique) sise à Vienne en Autriche.

Cette conception réduit le *terme* à l'aspect « signifiant » du signe saussurien : les notions s'organisent, dans un domaine scientifique ou technique donné, en *système notionnel*, indépendant des réalisations graphiques ou phoniques. Il n'est donc pas juste de poser une équivalence entre *notion* ainsi comprise et *signifié* saussurien, non plus qu'entre la conception du *terme* qui en découle et le *signifiant*. On ne saurait évidemment non plus, dans cette optique, considérer le *terme* comme correspondant au *signe* saussurien.

### notionnel

1. On appelle *grammaire notionnelle* la grammaire qui part de l'hypothèse que le langage traduit des catégories de pensée universelles, extra-linguistiques, indépendantes des accidents que sont les langues.

2. On appelle *champ notionnel* le champ lexical concernant une réalité du monde extérieur ou un champ de la pensée délimité intuitivement par l'expérience (ex. : le champ notionnel des animaux domestiques, des fleurs, des couleurs, etc.)

3. En terminologie, on appelle *système notionnel* ou *système de notions* un ensemble structure de notions\* qui reproduit les relations existant entre les notions qui le composent : chaque notion est ainsi déterminée par sa position dans le système.

Cette conception décrit des relations non linguistiques ; elle présuppose que, dans une démarche onomasiologique, le terminologue donne une « priorité à la notion » (E. Wuster) pour bâtir un réseau de contenus séparés de tout rapport aux formes linguistiques.

### noyau

En grammaire générative, la structure profonde d'une phrase est constituée d'un Noyau (abréviation P) et d'un autre constituant appelé, selon les auteurs, Modalité\* (abréviation Mod), ou Constituant de phrase ou Type de phrase, dont la présence déclenche une transformation (interrogative, passive, négative, etc.). Le noyau est constitué de deux parties, le syntagme nominal (SN) et le syntagme verbal (SV), qui en sont les constituants immédiats (P → SN + SV). Le choix du symbole P pour le

noyau s'explique par le fait que, dans la première étape de la théorie, le noyau représentait la phrase active, déclarative, affirmative, appelée aussi *phrase-noyau* ou *phrase nucléaire*. Dans une étape ultérieure, le noyau est une partie seulement de la phrase de base. (v. aussi PHRASE-NOYAU.)

## nu

Une racine est dite *nue* quand elle se présente sans l'addition d'aucun élément de formation (infixe, voyelle thématique, etc.).

## nucléaire

1. On qualifie de *nucléaire* ce qui appartient au noyau de la phrase. Le syntagme nominal sujet et le syntagme verbal prédicat sont des constituants nucléaires. (v. EXTRANUCLÉAIRE.)

2. Dans une première étape de la grammaire générative, la *phrase nucléaire*, ou *phrase-noyau*, est la phrase active, déclarative, affirmative, constituée d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal réduits dans leur réalisation à leurs constituants élémentaires. Ainsi, *L'enfant lance la balle, Pierre court, Georges est heureux* sont des exemples de structures de phrases nucléaires. (v. aussi PHRASE-NOYAU.)

## nucléus

1. L. Tesnière appelle *nucléus* le noyau de la phrase ; la notion de nucléus fait intervenir notamment les fonctions (fonction sémantique, fonction modale, fonction translative), alors que le *nœud* n'est que l'expression matérielle et le point géométrique de la fonction modale et se caractérise uniquement par les relations de régissant à régi (subordonné).

2. On donne parfois le nom de *nucléus* au noyau\* de la phrase de base.

## numéral

Dans la grammaire traditionnelle, les *numéraux* sont des adjectifs cardinaux ou ordinaux ; les numéraux cardinaux sont aussi appelés noms de

nombre. C'est par pure convention qu'on les classe parmi les adjectifs.

Les *numéraux cardinaux* sont des quantifieurs et appartiennent à la classe des déterminants ; ils précèdent le nom (*deux hommes*) et ils peuvent à eux seuls constituer le syntagme nominal (*deux d'entre eux sont arrivés*). Ils ne varient pas en genre (sauf *un, une*) ; seuls *vingt* et *cent* varient quand ils sont précédés (mais non suivis) d'un autre numéral cardinal qui les multiplie (*quatre-vingts*, mais *quatre-vingt-dix*).

Les *numéraux ordinaux* sont de véritables adjectifs qualificatifs antéposés qui indiquent le rang tenu par le nom (*premier, deuxième, troisième*). Ils sont pour la plupart dérivés des numéraux cardinaux qui les remplacent dans certains de leurs emplois (*livre III, acte IV, Louis XIII, l'an mille, le chiffre huit*, etc.).

Il existe également des adjectifs numéraux *multiplicatifs*, comme *simple, double, triple, quadruple, bis, ter*, etc. En revanche, c'est avec une locution formée par la répétition du numéral au moyen de la préposition *par* que le français exprime le *distributif*, alors que le latin a une série distributive *singuli, bini, terni (trini)*, le français dit *un par un, deux par deux, trois par trois*.

Une série de noms est également rattachée aux numéraux : ce sont les noms de fractions de l'unité, comme *le demi, le tiers, le quart, le cinquième* : à partir de *cinquième*, ces substantifs se forment avec le suivi de l'ordinal (*le cinquième, le sixième*, etc.).

Peuvent être également classés parmi les noms numéraux certains dérivés en *-ain, -aine, -aire* qui sont aussi parfois adjectifs (*quatrain, sizain, dizaine, douzaine, octogénaire*, etc.).

## nutation

Le terme de *nutation* désigne l'adjonction, dans les langues sémitiques, de la consonne nasale [n] à une voyelle brève finale.

# O

## obèle

L'*obèle* est un trait noir en forme de broche qui, dans les manuscrits, signalait les passages interpolés et qui, modifié, est utilisé dans la correction des épreuves pour indiquer les insertions.

## objectif

On appelle *complément du nom objectif, génitif\* objectif*, le complément du nom, le génitif qui, dans la phrase active correspondante, joue le rôle d'un complément d'objet ; soit le syntagme nominal *la crainte des ennemis* (latin *timor hostium*), la phrase active correspondante peut être : *On craint les ennemis* (*ennemis* est objet direct) ; dans le cas où la phrase correspondante serait *Les ennemis craignent*, le complément du nom serait dit *subjectif*.

## objet

1. En grammaire traditionnelle, on appelle *complément d'objet* le syntagme nominal complément du verbe qui désigne l'être ou la chose qui subit l'action faite par le sujet : *Il lit un livre. Il serre la main*, etc. On appelle *complément d'objet direct*, ou simplement *objet direct*, le syntagme nominal complément d'un verbe transitif non précédé d'une préposition (*Il lâche la corde*) et *complément d'objet indirect*, ou *objet indirect*, le syntagme nominal complément d'un verbe transitif indirect précédé de la préposition *à* ou *de* (*La grêle a nui aux récoltes*). On appelle *complément d'objet interne* le complément d'objet précisant par un nom la base du verbe (ex. : *Vivre sa vie*). On appelle *complément d'objet secondaire* le complément d'attribution (ex. : *donner quelque chose à quelqu'un*).

On a restreint parfois le concept du *complément d'objet* aux seuls *compléments d'objet direct* des verbes transitifs en liant la définition aux propriétés syntaxiques suivantes :

- impossibilité de permuter le syntagme nominal (*L'enfant lit le livre* → \**Le livre l'enfant lit*) ;
- possibilité de passif (*Le livre est lu par l'enfant*) ;
- forme de l'interrogation (*Que lit l'enfant ?*) ;

d) pronominalisation (*Il le lit*).

2. En grammaire générative, le *complément d'objet*, ou *objet*, est le syntagme nominal dans la réécriture suivante du syntagme verbal SV → Aux + V + SN (V, dans cette formulation, est nécessairement affecté du trait [+transitif]).

3. On donne le nom d'*objet interne* au complément d'objet indiquant l'action verbale elle-même précisée (*Il vit une vie agréable*), ou le résultat de l'action intransitive (*Il a pleuré plus d'une larme*).

## obligatoire

Dans le premier état de la grammaire générative, on appelle *transformations obligatoires* celles qui s'appliquent à toutes les phrases de base (comme la transformation affixale), par opposition aux *transformations facultatives*, qui ne s'appliquent que si un marqueur structural défini est présent dans la structure de base, comme les transformations interrogative, emphatique, négative, impérative.

## oblique

Par opposition aux *cas directs*, qui expriment les fonctions grammaticales de sujet et de complément (nominatif, ergatif et accusatif), les *cas obliques* expriment les fonctions grammaticales de l'attributif (datif) ou les fonctions concrètes\* (génitif, ablatif, locatif, instrumental).

## obstacle

En phonétique, on appelle *obstacle* la fermeture ou le resserrement du chenal buccal pendant la phonation. L'établissement d'un obstacle et le franchissement de cet obstacle constituent l'essence de la consonne. L'absence d'obstacle caractérise les voyelles. Chaque consonne est caractérisée par la localisation de l'obstacle (bilabial, labiodental, interdental, apico-dental, etc.) et par le mode de franchissement de cet obstacle. Suivant les degrés d'obstacle, on distingue : les occlusives, qui correspondent au plus haut degré ; les fricatives, qui correspondent au degré moyen ; les sonantes

(nasales, liquides, vibrantes, glides), qui correspondent au degré d'obstacle le plus bas, soit que la présence de l'obstacle en un point du chenal expiratoire se combine simultanément ou successivement à l'absence d'obstacle, comme pour les nasales, les liquides et les vibrantes, soit que le chenal buccal ne soit presque pas resserré, comme pour les glides.

La présence de l'obstacle provoque une interruption de l'écoulement de l'air laryngé qui se traduit, dans le spectre acoustique, par une absence d'intensité et donc une absence de structure de formant, ou une turbulence de l'air laryngé qui brouille les structures de formant.

### obstruante

Une consonne *obstruante* est une consonne dont l'émission est réalisée au moyen d'une fermeture partielle ou complète du conduit vocal.

### occlusif

Une *consonne occlusive* est une consonne dont l'articulation comporte essentiellement une occlusion du chenal vocal. Le son consonantique provient du déclenchement ou de l'arrêt brusque de l'écoulement de l'air.

Acoustiquement, les occlusives sont caractérisées par le trait discontinu, c'est-à-dire, dans le spectre, par un silence (du moins pour les fréquences situées au-dessus des vibrations des cordes vocales, dans le cas des occlusives voisées) suivi et/ou précédé d'une diffusion de l'énergie sur une large bande de fréquences. Chaque occlusive est différenciée des autres par son locus\*, c'est-à-dire par la fréquence vers laquelle tendent, sans l'atteindre, les formants (surtout le formant buccal) de la voyelle précédente et/ou suivante. Pour [p], les formants vocaliques pointent vers les basses fréquences, pour [t] vers les fréquences du milieu du spectre.

La prononciation d'une occlusive comporte trois phases correspondant à la mise en place des organes (catastase), à la tension plus ou moins prolongée (tenue), au relâchement des organes (métastase). Les occlusives sont dites aussi *plosives*, et on distingue parfois, suivant que l'occlusion interrompt ou précède l'écoulement, entre les explosives qui précèdent une voyelle et les implosives qui la suivent.

Les occlusives pures se distinguent des consonnes combinant une occlusion et un écoulement de l'air fricatif (affriquées) ou libre (nasales, liquides, vibrantes).

Les occlusives sont les consonnes maximales.

De toutes les occlusives, l'occlusive diffuse [p] qui représente le minimum d'énergie, et qui se rapproche le plus du silence, est la consonne maximale.

### occlusion

Une *occlusion* est la fermeture complète et momentanée du chenal phonatoire en un point quelconque, obtenue par un rapprochement si étroit des deux articulateurs que l'air ne peut plus passer, et précédée et/ou suivie d'une ouverture brusque. L'occlusion peut être *buccale* si elle se produit en un point ou un autre de la cavité buccale [t, d, k, g] ; *labiale* si elle se situe au niveau des lèvres [p, b] ; *laryngale* (ou glottale) si elle est réalisée par le rapprochement des cordes vocales (elle est, dans ce cas, suivie du coup de glotte), par exemple le hamza arabe [ʔ].

### occurrence

Toutes les fois qu'un élément linguistique (type) figure dans un texte, on parle d'*occurrence* (token). L'apparition du terme *politique* dans un texte analysé du point de vue linguistique sera une occurrence du mot *politique*.

### oghamique

On appelle *écriture oghamique* l'écriture utilisée au début de l'ère chrétienne pour noter l'irlandais.

### onde

1. Une *onde sonore* est la propagation des particules d'air sous l'impulsion d'une vibration qui peut être périodique ou apériodique (non-périodique), simple ou composée. Dans la phonation, les ondes qui constituent le son peuvent être provoquées soit par la vibration des cordes vocales (voyelles), soit, essentiellement, par la présence brusque d'un obstacle sur le passage de l'air (consonnes).

2. La *théorie des ondes*, ou *Wellentheorie*, a été conçue par le linguiste Johannes Schmidt pour expliquer les convergences entre langues géographiquement voisines. Dans cette perspective, les innovations se répandent progressivement à partir de certains centres qui jouissent de la prépondérance politique et/ou sociale. Les changements se transmettent de proche en proche, progressivement, aussi loin que s'exerce l'influence du point d'origine. Les changements politiques ou sociaux expliquent que chaque innovation ait son aire d'extension spécifique.

Cette théorie de la vague ou des ondes explique que des langues différentes subissent des modifications du même ordre et paraissent

de ce fait avoir une parenté génétique : ainsi, le nom du *chanvre*, qu'on retrouve avec des formes qui semblent remonter à une origine commune indo-européenne, a été emprunté par les Grecs aux Scythes ou aux Thraces : à partir du grec, le mot s'est répandu dans diverses langues indo-européennes. La théorie des ondes s'oppose à celle de l'arbre généalogique.

### onomasiologie

L'onomasiologie est une étude sémantique des dénominations ; elle part du concept et recherche les signes linguistiques qui lui correspondent. Dans l'optique de L. Hjelmslev, on dira que l'onomasiologie part de la considération de la substance du contenu (concept) pour aboutir à la forme du contenu (signes linguistiques correspondant au découpage du champ conceptuel). Par exemple, la démarche onomasiologique établira les structures conceptuelles de la parenté dans une culture donnée : cette culture retient, par exemple, comme pertinentes l'opposition des sexes, la hiérarchie des générations, telle organisation de la lignée (patrilinéaire ou matrilinéaire), etc. De là, les signes linguistiques seront examinés. Dans une telle démarche, *mère* ne sera pas d'abord étudié pour son fonctionnement linguistique (distribution et oppositions paradigmatiques) et dans sa polysémie (*mère d'un enfant, mère de vinaigre, la terre mère*, etc.), mais comme signe linguistique correspondant à une relation particulière dans la taxinomie des relations de parenté.

L'onomasiologie s'oppose à la sémasiologie, qui part du signe pour aller vers l'idée.

### onomastique

L'onomastique est une branche de la lexicologie étudiant l'origine des noms propres. On divise parfois cette étude en *anthroponymie* (concernant les noms propres de personnes) et *toponymie* (concernant les noms de lieux).

### onomatopée

On appelle *onomatopée* une unité lexicale créée par imitation d'un bruit naturel : *tic-tac*, visant à reproduire le son du réveil ; *cocorico*, imitant le chant du coq, sont des onomatopées.

On distingue l'imitation non-linguistique (reproduction par un imitateur, parfois à la perfection, du chant du coq) et l'onomatopée. Celle-ci s'intègre dans le système phonologique de la langue considérée : tous les phonèmes de *cocorico, tic-tac, oua-oua* sont français, même si leur agencement diffère des combinaisons les plus fréquentes de la langue. En outre,

l'onomatopée constitue une unité linguistique susceptible d'un fonctionnement en langue, affectée d'un système de distribution et de marques : on dira des *cocoricos, un oua-oua agressif* ; éventuellement, des dérivés seront possibles : un néologisme *cocoriquer* recevra aisément une interprétation sémantique. On notera toutefois la moindre capacité d'accueil du français pour l'onomatopée, comparée à celle d'autres langues ; l'anglais, plus grand producteur d'onomatopées, les intègre également plus facilement à des séries dérivationnelles (*splash, to splash, splasher, splashy*).

Baucoup d'unités apparemment onomatopéiques sont simplement le produit de l'évolution phonétique : si *fouet* ou *siffler* nous paraissent imiter des sons non-linguistiques, les sources latines *flagellum* et *sibilare* sont beaucoup plus éloignées de l'onomatopée. La motivation que le français peut découvrir ici n'est donc que remotivation (comparable au phénomène plus général de l'étymologie populaire).

L'hypothèse de l'origine onomatopéique du langage humain est assez généralement abandonnée de nos jours. F. de Saussure indique déjà que ce processus de création lexicale ne saurait être que marginal. La théorie de l'arbitraire du signe s'oppose radicalement à une conception onomatopéique de l'origine des langues.

### ontif

Le terme *ontif* désigne chez L. Tesnière les première et deuxième personnes du verbe, qui se réfèrent aux êtres qui participent à l'acte de communication. L'ontif s'oppose à l'*anontif* (troisième personne) et correspond aux mots personnels de la grammaire générative.

### opacité

Le concept bipolaire de *transparence* vs *opacité*, utilisé dans l'analyse du discours, note la présence ou l'effacement de l'émetteur par rapport à son discours et du point de vue du récepteur. Dans le cas de transparence parfaite, le récepteur assume entièrement le discours qui lui est tenu (ou du moins, le locuteur s'efface le plus qu'il peut pour obtenir cette transparence) : on peut prendre comme référence d'opacité minimale le cas du livre scolaire, où le sujet d'énonciation est nié : chaque élève doit pouvoir assumer le discours tenu dans le livre, discours déjà réassumé par l'enseignant, qui y reconnaît son enseignement.

À l'opposé, l'opacité sera maximale dans la poésie lyrique (fonction expressive du langage,

centrée sur l'émetteur) : la lecture du poème lyrique demande elle aussi au récepteur de devenir sujet d'énonciation ; à l'inverse du discours pédagogique, c'est un énoncé fortement modalisé qu'il s'agit cette fois d'assumer, c'est-à-dire que le poète a fortement marqué de sa subjectivité l'énoncé qu'il demande paradoxalement au récepteur d'assumer entièrement.

### opérande

Dans la théorie transformationnelle de Z. Harris, on appelle *opérande* la phrase. élémentaire ou non, sur laquelle s'applique une transformation, et *résultante* le produit de la transformation. Si on a la transformation *Paul fait des histoires* → *Paul est un faiseur d'histoires*, on appelle opérande la phrase *Paul fait des histoires* et la résultante est *Paul est un faiseur d'histoires*.

### opérateur

1. On appelle *opérateur* un élément linguistique vide de sens qui sert à constituer une structure phrastique. On dit ainsi que la copule *être* est un opérateur existentiel dans la phrase prédicative : *Pierre est heureux* ; que la conjonction *que* et la préposition *de* sont des opérateurs dans les transformations complétive et infinitive du type : *Je crains qu'il vienne. Je crains de venir.*

2. Pour Z. Harris, toute phrase élémentaire est constituée d'un *opérateur* et de ses arguments. Cette opposition entre opérateurs et arguments

est indépendante des catégories grammaticales.

Dans le cadre de la grammaire-lexique de M. Gross, un opérateur est défini par ses propriétés distributionnelles et transformationnelles, l'unité formée par un sens et déterminée par l'ensemble de toutes les propriétés syntaxiques associées étant appelée *emploi d'opérateur*.

On distingue 4 opérateurs différents dans les énoncés suivants :

- 1 - Les enfants ont regardé le spectacle
- 2 - Cette affaire regarde tout le monde
- 3 - La façade regarde la place du marché
- 4 - L'examineur va regarder ta copie

2 ne peut être mis au passif ; 3 ne peut avoir de sujet humain au sens de « être tourné vers » ; 4 n'est synonyme d'*examiner* qu'avec des noms en nombre limité, sinon on passe au sens 1.

Par la suite les *verbes opérateurs* (*faire, mettre, laisser, rendre*) ont pour caractéristique essentielle de constituer un élément verbal avec un infinitif de sens causatif.

### opinion

On appelle *verbe d'opinion* un verbe déclaratif exprimant la pensée du sujet parlant : *croire, estimer, juger, etc.*

### opposant

On appelle *opposant* la fonction assurée dans le récit par un personnage (ou une force quelconque) qui s'oppose à la réalisation du désir du héros.

## opposition

1. L'*opposition* est le rapport distinctif existant entre deux unités de même niveau (phonème, morphème) pouvant être substituées l'une à l'autre en un point donné de l'énoncé.

*Opposition* et *contraste* sont, en linguistique descriptive, dans le même rapport que *substitution* et *combinaison*. Toutefois, on notera que la distinction *opposition vs contraste* n'est pas faite chez F. de Saussure, qui se contente d'indiquer qu'il ne faut pas confondre *opposition* et *différence*. Pour cet auteur, la langue fonctionne dans son entier par un réseau de différences sans termes positifs. Mais, dès lors que l'on rapproche des signes complets (signifiant et signifié), il n'y a plus différence, mais *opposition*.

Sur le plan conceptuel (signifié), une unité ne reçoit de valeur que par les limitations qu'elle subit du fait d'autres unités en rapport virtuel avec elle. Selon F. de Saussure : « *redouter, craindre, avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur *opposition*. Si *redouter* n'existait pas, tout son contenu irait à ses concurrents ». C'est parce que ces mots sont dans un rapport différentiel qu'ils entrent dans une série d'*oppositions*.

## optatif

Sur le plan phonique (signifiant), il en va de même : le signifiant linguistique est « constitué non par sa substance matérielle, mais uniquement par les différences qui séparent son image acoustique de toutes les autres » : ici encore, les différences perçues fournissent une série d'oppositions : « Les phonèmes sont avant tout des entités oppositives, relatives et négatives. »

Ainsi, les unités obtenues à chaque niveau (phonologique, lexicologique, phrastique) par ce processus purement négatif apparaissent comme des termes positifs. Entre ces termes positifs (signes), le rapport est d'opposition.

Dès la mise au point d'une phonologie, la notion d'opposition devra s'affiner. On n'accepte plus guère le propos de F. de Saussure : « Placé dans un syntagme, un terme n'acquiert sa valeur que parce qu'il est opposé à ce qui précède ou à ce qui suit, ou à tous les deux. » On spécialise le terme d'opposition au plan paradigmatique (*bon - mauvais - passable* sont en opposition paradigmatique), pendant que les rapports contractés au plan syntagmatique sont désignés comme *contrastes* ([b] / [ɓ]) sont en contraste syntagmatique dans *bon*).

2. Une *opposition phonologique* est la différence entre deux ou plusieurs unités distinctives. C'est une différence phonique qui a une valeur linguistique : par exemple, en français, la différence de voisement entre /p/ et /b/, qui permet d'opposer les mots *pain* à *ban*, est une opposition. On appelle aussi *opposition* une paire de phonèmes d'un même système linguistique : /p/ et /b/ constituent une opposition. Suivant la nature des rapports entre les deux termes de l'opposition, on distingue les oppositions homogènes ou hétérogènes, bilatérales ou multilatérales, primitives ou graduelles, proportionnelles ou isolées.

3. On appelle *proposition d'opposition* les propositions concessives introduites par *alors que*, *tandis que* (non-temporel), etc.

## optatif

On appelle *optatif* un mode\* du verbe exprimant le souhait, le désir. En grec, en sanskrit, l'optatif est traduit par un système de formes autonomes ; en français, l'optatif est traduit par le mode subjonctif : *Puisse-t-il se remettre vite. Je souhaite qu'il se remette très vite.*

## optation

En rhétorique, l'*optation* consiste à formuler un souhait favorable sous la forme d'exclamation, la réalisation dépendant en général de décisions supra-humaines.

## oral

1. La *langue orale* est synonyme de *langue parlée* ; elle désigne plus précisément la forme écrite de la langue prononcée à haute voix (lecture).

2. Un *phonème oral* (ou non-nasal) est un phonème réalisé par une élévation du voile du palais qui détermine la fermeture des fosses nasales et l'écoulement de l'air expiratoire à travers la cavité buccale : la voyelle [a], *a* du français, s'oppose comme voyelle orale à [ã] *au* ; les consonnes [t] et [d] s'opposent, comme consonnes orales, à [n], consonne nasale.

## oralité

L'*oralité* est le caractère oral de la langue.

## oratoire

En rhétorique, l'*action oratoire* est l'usage des gestes et attitudes qui accompagnent la parole et constituent les moyens par lesquels l'orateur fait valoir ce qu'il dit.

## ordinal

On appelle *adjectifs numéraux ordinaux* (ordinairement dérivés des adjectifs numéraux cardinaux par le suffixe *-ième*) les adjectifs qui expriment le rang, l'ordre des êtres ou des objets ; par exemple, en français, *premier*, *deuxième* ou *second*, *troisième*, etc. Les adjectifs ordinaux, qui ont une syntaxe comparable aux adjectifs qualificatifs antéposés, peuvent être utilisés comme nom (*le second, le centième*).

## 1. ordre

1. Des phonèmes forment un *ordre* quand ils sont caractérisés par une même articulation située en un point déterminé du canal expiratoire, ne se distinguant l'un de l'autre que par une autre articulation distinctive ; ainsi, [p, b, m] forment l'ordre bilabial.

2. *Ordre des transformations.* V. TRANSFORMATION.II. **ordre**

1. On appelle *ordre* un mode, ou type de communication institué par le sujet parlant entre lui et son (ou ses) interlocuteur(s) et consistant à faire dépendre ses propositions d'une phrase implicite *Je t'ordonne que* (= je te donne l'ordre de faire). L'assertion dépend de la phrase implicite *Je te dis que* et l'interrogation de la phrase *Je te demande si*.

2. Les *verbes d'ordre* sont des verbes qui expriment la volonté de quelqu'un de faire accomplir quelque chose par un autre : *J'exige de Pierre qu'il réponde tout de suite. Les autorités ont sommé les insurgés de se rendre.* De même *commander, ordonner, obliger, etc.*, sont des verbes d'ordre.

**ordre des mots**

Dans la chaîne parlée et sa représentation linéaire écrite, les mots apparaissent dans la phrase les uns après les autres : ils se présentent dans un certain *ordre*. Dans les langues flexionnelles, à déclinaisons, la place respective des mots est secondaire pour indiquer leur fonction, bien que certaines habitudes s'imposent (ainsi le verbe en latin tend à se trouver à la fin de la phrase SN + V + SN). Les compléments tendent toutefois à précéder ou à suivre les mots dont ils sont compléments. De plus, dès qu'un certain ordre tend à être habituel, tout changement se présente comme une inversion pouvant avoir une valeur expressive. C'est pourquoi, quand on dit qu'en latin l'ordre des mots est secondaire par rapport aux cas, on signifie par là simplement que l'ordre des mots seul ne permet pas de reconnaître le sujet du complément d'objet, par exemple : *agnum est lupus* (« le loup mange l'agneau ») et *lupus est agnum* ont le même sens, le changement d'ordre ne modifiant pas le sens dans ce cas (il en irait autrement en français avec « l'agneau mange le loup » !). En réalité, toutes les langues ont des cas où l'ordre des mots est rigoureusement fixe et des cas où se manifeste une certaine liberté. Disons que l'ordre des mots est un procédé syntaxique moins important en latin qu'en français. Exception faite peut-être de la déclinaison, les langues diffèrent plus par l'importance relative accordée aux divers procédés syntaxiques que par la liste de ces procédés.

Dans les langues non-casuelles, les variations dans l'ordre des mots peuvent affecter le statut de la phrase (par ex., l'inversion du sujet dans les phrases interrogatives du français écrit : *Il vient/Vient-il ?*) ou bien signaler ce qui, dans la

phrase, appartient au domaine de l'information implicitement admise ou présupposée (le thème). Alors que l'on dira spontanément : *Paul travaille à Paris* ; à la question : *Que fait Paul à Paris ?*, on répondra : *À Paris, Paul travaille*, procédés qui peuvent répondre à une intention expressive de mise en valeur d'un constituant particulier. En fait, ces déplacements (qui affectent plutôt les groupes de mots que les mots eux-mêmes) sont tributaires des fonctions assumées. Ainsi, l'antéposition d'un complément d'objet exigera, en outre, une reprise par un pronom anaphorique : *Les cerises, elle les a mangées*.

Dans une langue donnée, quand il existe une certaine liberté dans l'ordre des mots, on parle d'*ordre grammatical* ou *ordre canonique* pour celui qui est le plus conforme aux règles générales de la langue ; d'*ordre logique* pour celui qui paraît conforme à la démarche supposée de la pensée ; d'*ordre psychologique* pour celui qui résulte de l'état d'esprit de celui qui parle.

**organes de la parole**

On désigne sous le nom d'*organes de la parole* tous les organes qui entrent en jeu dans la phonation et les muscles qui les commandent (poumons, larynx, bouche, langue, etc.). En fait, aucun des organes de la parole n'est destiné à accomplir cette fonction phonatoire, sociale et non biologique : leurs fonctions sont au départ essentiellement de respiration ou de digestion.

**organicisme**

Tendance à concevoir la langue sur le modèle des organismes vivants : une langue *vit, meurt*, etc.

**orienté**

*Orienté vers l'agent, vers le procès.* V. AGENT.

**oronymie**

L'*oronymie* est la partie de l'onomastique qui étudie les noms de montagne.

**orthoépie**

L'*orthoépie* est la science qui définit la prononciation correcte d'un phonème (du grec *orthos*, « droit », « correct »).

**orthographe**

Le concept d'*orthographe* implique la reconnaissance d'une norme écrite par rapport à laquelle on juge l'adéquation des formes que réalisent les sujets écrivant une langue ; l'orthographe suppose que l'on distingue des formes correctes et des formes incorrectes dans une langue

écrite, contrairement à la *graphie*\*, qui n'implique par la référence à une norme grammaticale. En principe, dans l'écriture à référence phonologique, on essaie de représenter la langue orale. Si cette dernière était représentée fidèlement par une suite univoque de signes alphabétiques, il n'y aurait que des problèmes de graphie, de transcription, et non des problèmes d'orthographe. Mais, en français, les signes graphiques correspondent à plusieurs phonèmes (*ch* représente [ʃ] ou [k]) et un phonème peut être représenté par plusieurs signes graphiques : [o] est représenté par *o*, *au*, *eau*, *oi*, etc. De plus, les signes alphabétiques tendent à donner sur le message des indications autres que phonologiques. Ainsi, la « faute » consistant à confondre l'écriture de *j'irais* et l'écriture de *j'irai* tient à ce que l'opposition [ɛ] vs [e] n'étant plus perçue, au moins dans cette distribution, la règle impose de marquer par l'orthographe que la première forme est le conditionnel, et que la deuxième est le futur : l'orthographe sert alors à noter une différence morphologique et syntaxique. Dans *Les fleurs que j'ai cueillies*, la terminaison *-es*, non prononcée, signale que *cueillir* a un complément d'objet direct, qui lui est antéposé et qui est féminin pluriel (phénomène syntaxique). Dans *dessin* et *dessin*, *ei* vs *i* attire l'attention sur une opposition des significés ; c'est là un procédé pour distinguer les homonymes\*. Enfin, pendant longtemps, l'écriture *j'aimois*, alors que *j'aimais* commençait à se répandre et que tous deux se prononçaient [ʒemɛ], signalait le désir d'utiliser une forme de langue soutenue.

La plupart de ces fonctions (fonction syntaxique, fonction lexicale, fonction morphologique, fonction stylistique) de l'orthographe sont secondes : sauf exception, l'orthographe n'a pas pris telle ou telle forme pour les assurer ; au contraire, la langue ayant évolué, et l'orthographe ayant changé moins vite, l'écriture a fini par représenter des faits de langue autres que les phénomènes phonologiques.

L'orthographe peut aussi assumer une fonction étymologique. Dans *temps* [tɑ̃], plusieurs lettres sont maintenues pour rappeler que ce mot vient du latin *tempus*. Dans ce domaine, l'orthographe rappelle le lien génétique qui existait, par exemple, entre certains mots français et les mots latins correspondants. C'est pour des raisons de ce type que l'orthographe française a été refaite au XVI<sup>e</sup> siècle et rendue « étymologisante ».

L'orthographe, en tant qu'adéquation à une norme écrite de la langue, est autant un fait culturel qu'un fait linguistique. Aussi les tentatives de réforme de l'orthographe qui ont marqué le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle ont souvent échoué pour avoir négligé les aspects culturels de l'écriture.

### orthophonie

1. L'*orthophonie* est la rééducation de malades atteints de défauts de prononciation, de difficultés à effectuer les programmes moteurs nécessaires à la réalisation des phonèmes.

2. L'*orthophonie* est la prononciation considérée comme correcte et normale d'un phonème ou d'une suite de phonèmes (mots).

### oscillogramme

Un *oscillogramme* est la représentation graphique, à l'aide d'un appareil appelé *oscillographe*, des variations d'intensité du message vocal. Celles-ci sont notées par une courbe oscillographique qui, selon le théorème de Fourier, peut être analysée en ses composantes correspondant aux parties de l'onde sonore. Cette analyse permet de déterminer avec précision la composition du son vocal.

### oscillographe

Un *oscillographe* est un appareil qui permet l'étude des composantes du son vocal par la représentation sur un diagramme de ses variations d'intensité en fonction du temps. Les variations de pression de l'air, transformées par le microphone en variations de tensions électriques et enregistrées sous forme de variations d'aimantation, sont transmises à l'oscillographe.

L'oscillographe cathodique à caméra fonctionne par le déplacement d'un spot lumineux, au rythme des variations du signal électrique, sur un écran fluorescent devant lequel se trouve une caméra qui déroule de façon continue un film à vitesse convenable pour développer au long du temps les signaux quasi périodiques. Il est ainsi possible d'étudier la vibration individuelle, dont la forme est fournie dans son intégrité. L'inconvénient de cet appareil, qui est d'exiger une grande quantité de film, peut être pallié par l'utilisation de l'oscillographe à enregistrement permanent, ou *storscopé*\* ; celui-ci permet l'économie de la caméra (grâce à l'utilisation directe du spot lumineux) et l'enregistrement de la trace du phénomène après étude. Mais l'inconvénient majeur vient de ce que le linguiste s'intéresse moins à la vibration

individuelle qu'à la succession des vibrations dans le flux de la chaîne parlée : il préfère donc à la représentation de l'intensité en fonction du temps, celle des intensités relatives des différentes fréquences en fonction du temps fourni par le sonographe.

### ostensif

On appelle *définition ostensive* une définition consistant à montrer l'objet que dénote un mot. Ainsi, dans les manuels d'enseignement des langues étrangères, la définition ostensive est largement utilisée (*Ceci est la craie, ceci est le tableau, etc.*).

### Osthoff (loi d')

En vertu de la loi dite *d'Osthoff* formulée par le néo-grammairien allemand H. Osthoff (1847-1909), une voyelle longue ancienne devient en grec une voyelle brève devant les semi-voyelles *i, u*, devant une nasale et devant une liquide, suivies de consonne ; la forme *gnōntos* est issue d'une forme hypothétique *gnōntos*.

### outil

Le *mot-outil* est le nom donné parfois au mot fonctionnel.

### output

V. INPUT.

### ouvert

1. *Classe ouverte*. V. FERMÉ.
2. Une *voyelle ouverte* est une voyelle qui, par opposition aux voyelles fermées, est prononcée

avec une position basse de la langue, de sorte que le chenal buccal est ouvert. Il y a deux positions d'ouverture vocalique : l'une où la langue est très basse, comme pour [a] ; l'autre où elle l'est un peu moins (comme pour les voyelles mi-ouvertes [ɛ] et [ɔ]). Du point de vue acoustique, les voyelles ouvertes sont compactes.

### ouverture

Syn. de APERTURE.

### oxymoron, oxymore

On appelle *oxymoron* une figure de rhétorique qui, dans une alliance de mots, consiste à réunir deux mots apparemment contradictoires ou incompatibles, par exemple, *un silence éloquent*.

### oxyton

Un *oxyton* est un mot accentué sur la dernière syllabe, comme en italien *città* (du grec *tonos* « accent » et *oxus* « aigu » : il s'agissait, chez les grammairiens grecs, seulement de l'accent de hauteur, et non de celui d'intensité). En français, tous les mots sont des oxytons.

### oxytoniser

*Oxytoniser*, c'est faire porter l'accent d'intensité sur la dernière syllabe. Ainsi, le français oxytonise la dernière syllabe des mots qu'il emprunte ; l'anglais *camping*, accentué sur l'avant-dernière syllabe, est oxytonisé en français, ce qui a eu pour résultat de créer un suffixe *-ing*.

# P

## paire

1. On appelle *paire minimale* une paire de mots ayant un sens différent et dont le signifiant ne diffère que par un phonème, comme en français les mots *pain* [pɛ̃] et *bain* [bɛ̃].

2. *Paire corrélatrice*. V. CORRÉLATIF.

## palais

Le *palais* est la paroi supérieure de la cavité buccale, limitée en avant par les alvéoles des dents supérieures, en arrière par la luette. Le palais est constitué au deux tiers, dans sa partie antérieure, par la voûte palatine, partie osseuse et fixe appelée aussi *palais dur*. La partie qui se trouve en arrière est une cloison molle, relativement mobile, appelée *palais mou*, ou voile du palais, qui se termine par la luette (lat. *uvula*). Le palais dur comprend, lui, trois régions : prépalatale, médiopalatale, postpalatale, et le palais mou comprend aussi trois régions : prévélaire, postvélaire, uvulaire. Le palais mou provoque l'ouverture ou la fermeture des fosses nasales.

## palatal

Un *phonème palatal* est un phonème dont l'articulation principale se situe au niveau du palais dur, comme les consonnes [ɲ] du français *montagne*, de l'espagnol *mañana*, [ɲ] de l'italien *maglia*, de l'espagnol *calle*, le glide [j] du français *rayon*, les voyelles [i, e, ε, y, ø], etc.

Le phonème palatal est acoustiquement compact et aigu, la cavité de résonance buccale très compartimentée et plus importante en avant qu'en arrière de l'étranglement le plus étroit.

## palatalisation

La *palatalisation* est le phénomène particulier d'assimilation que subissent certaines voyelles ou certaines consonnes au contact d'un phonème palatal : la réalisation du phonème [k] dans le mot français *qui* est une consonne postpalatale sous l'influence de la voyelle [i] phonétiquement très différente du [k] de *cou*. Il s'agit dans ce cas d'une assimilation. Ce phénomène est très important en phonétique historique ; la consonne vélaire [k] du latin a

avancé son point d'articulation sous l'influence des voyelles palatales suivantes [i] et [e] ou d'un yod ; cela s'est traduit par le passage à l'affriquée d'abord alvéodentale [ts] attestée en ancien français, puis prépalatale [tʃ] comme en espagnol et en italien [tʃera], qui a eu ensuite des aboutissements différents dans différentes langues romanes ([s] en français *cent*, [θ] en espagnol *ciento*, [tʃ] en italien *cento*) : lat. *centum* → fr [sɑ̃], it. [tʃento], esp. [θjento]. Il s'agit dans ce cas d'une palatalisation régressive. Le passage du groupe [kt] puis [jt] à l'affriquée [tʃ] en espagnol (comme dans l'évolution lat. *noctem* → esp. *noche*) correspond à un phénomène de palatalisation progressive.

## palatalisée

Une *consonne palatalisée* est une consonne dont le point d'articulation se rapproche du palais dur : ainsi, la consonne vélaire [k] est palatalisée dans les mots français *qui*, *cinquième*. On donne aussi cette appellation aux consonnes ayant un point d'articulation palatal comme point d'articulation secondaire.

## palatine

La *voûte palatine*, ou palais\* dur, est la partie antérieure du palais, constituée par une partie osseuse et inerte.

## palatogramme

Un *palatogramme* est la représentation, par un diagramme ou une photographie, de la surface de rencontre entre la langue et le palais pendant la prononciation de certains sons.

## palatographie

La *palatographie* est une technique expérimentale permettant de déterminer les zones de contact entre la langue et le palais, propres à l'articulation d'un son, principalement une consonne. Elle consiste à badigeonner la langue du sujet avec un produit coloré et à photographier l'empreinte laissée sur le palais après l'articulation du son. La palatographie indirecte procède d'une méthode similaire, mais elle nécessite l'usage d'un palais artificiel réalisé à partir d'un moule du palais du sujet. L'électropalatographie permet

tue une technique plus récente qui se fonde sur l'emploi d'un palais artificiel dans lequel ont été insérées des électrodes. Les points de contact de la langue peuvent alors être visualisés sur un tableau ou enregistrés graphiquement.

### paléographie

La *paléographie* est la science des anciennes écritures et du déchiffrement des manuscrits.

### palilalie

On appelle *palilalie* un trouble du langage consistant dans la répétition spontanée des mêmes suites de mots plusieurs fois de suite ; l'écholalie\* est la répétition des expressions de l'interlocuteur.

### palindrome

On dit d'un mot, d'un vers, d'une phrase qu'ils sont *palindromes* quand on peut les lire indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche (ex. : le mot *ressasser*). On trouve sur de vieux baptistères la formule palindrome grecque « *niyson anomenata, me monan opsin* », « lave tes fautes, et pas seulement ton visage » (palindrome parfait en écriture grecque, du fait de la lettre *psi*).

Avec les vers holorimes\*, les « petits papiers » et les contrepèteries, ces recherches formelles amusantes ont été une source importante d'inspiration du surréalisme, puis plus récemment de l'Oulipo de R. Queneau et Fr. Le Lionnais (V. CADAVRE EXQUIS).

### paliphrasie, palimphasie

Chez certains malades mentaux, la *paliphrasie* est la répétition continuelle de la même phrase ou du même mot.

### panchronique

On qualifie de *panchronique* tout phénomène linguistique qui traverse une longue période de temps sans subir de changement : ainsi, la relation entre la fonction et l'ordre des mots est en français un phénomène panchronique.

Par opposition à l'étude synchronique ou à l'analyse diachronique, l'étude panchronique met l'accent sur les faits permanents d'une structure linguistique, sur ceux qui semblent indépendants des modifications inhérentes à la durée.

### parabole

En rhétorique, la *parabole* est une simple comparaison, devenue ensuite un récit allégorique chargé d'une leçon morale ou religieuse.

### parachrèse

En rhétorique, syn. d'ALLITÉRATION.

### paradiastole

En rhétorique, la *paradiastole* consiste à établir

une distinction entre deux idées qui présentent une analogie entre elles (ex. : *inculpé* et *accusé*).

### paradigmatique

Les *rappports paradigmatiques* sont les rapports virtuels existant entre les diverses unités de la langue appartenant à une même classe morphosyntaxique et/ou sémantique.

La prise en considération par F. de Saussure des rapports virtuels, saisis par l'esprit, entre divers termes, est empruntée à la théorie psychologique alors dominante, l'associationnisme ; aussi parle-t-il plutôt de rapports associatifs. C'est la linguistique issue de son enseignement qui généralise l'appellation de rapports paradigmatiques (V. PARADIGME.)

Chaque terme relevé en un point de l'énoncé entretient avec d'autres termes de la langue un rapport différent de celui qu'il entretient avec les autres termes de l'énoncé. Ce rapport est celui des associations qu'il entraîne — et qui conditionnent sa signification. Une unité ne reçoit de signification que de l'existence d'autres termes de la langue qui la délimitent et la contredisent.

L'exemple de F. de Saussure est celui d'*enseignement*. *Enseignement* est, du point de vue du radical, en rapport paradigmatique avec *enseigner*, *enseignons*, etc. ; du point de vue du suffixe, en rapport paradigmatique avec *armement*, *changement*, etc. ; du point de vue sémantique, en rapport paradigmatique avec *instruction*, *apprentissage*, *éducation*, etc. ; du point de vue phonique, en rapport paradigmatique avec les homéotéleutes *justement*, *dément*, etc.

Les rapports entretenus par une unité avec d'autres unités de l'énoncé (rapports syntagmatiques) et avec d'autres unités dans une ou plusieurs séries virtuelles (rapports paradigmatiques) ne sont pas de même nature. La linguistique post-saussurienne a pris l'habitude de désigner comme *contrastes* les différences au plan syntagmatique, réservant l'appellation d'*oppositions* aux différences apparaissant au plan paradigmatique. (V. COMBINAISON, SUBSTITUTION.)

### paradigme

1. En grammaire traditionnelle, un *paradigme* est l'ensemble typique des formes fléchies que prend un morphème lexical combiné avec ses désinences casuelles (pour un nom, un pronom ou un adjectif) ou verbales (pour un verbe), selon le type de rapport qu'il entretient avec les autres constituants de la phrase, selon le nombre, la personne, le temps : on dit *décli-*

raison pour un nom, un pronom ou un adjectif et conjugaison pour un verbe. Ainsi, le paradigme de la première déclinaison latine est formée de l'ensemble des formes de *rosā* (« la rose ») : *rosae, rosā, rasam* au singulier, *rosae, rosārum, rosis, rosās*, au pluriel.

2. En linguistique moderne, un *paradigme* est constitué par l'ensemble des unités entretenant entre elles un rapport virtuel de substituabilité. F. de Saussure retient surtout le caractère virtuel de ces paradigmes. En effet, la réalisation d'un terme (= sa formulation dans l'énoncé) exclut la réalisation concomitante des autres termes. À côté de rapports *in praesentia* (V. SYNTAGME, RAPPORTS SYNTAGMATIQUES), les phénomènes de langage impliquent également des rapports *in absentia*, virtuels. On dira ainsi que les unités *a, b, c, ... n* appartiennent au même paradigme si elles sont susceptibles de se substituer les unes aux autres dans le même cadre typique (syntagme, phrase, morphème). Les paradigmes de flexion des langues exploitant un système flexionnel comme la déclinaison ou la conjugaison ne sont donc que des cas particuliers des rapports associatifs. La linguistique issue de F. de Saussure parlera d'une manière générale de *rapports paradigmatiques* là où le linguiste genevois parlait de rapports associatifs.

### parafe, paraphe

Le *parafe* est le signe abrégé de la signature ; il est une sorte de sigle du nom propre de la personne, du scripteur.

### paragoge

On appelle *paragoge*, ou *épithèse*, le phénomène qui consiste à ajouter un phonème non étymologique à la fin d'un mot (du préfixe grec *para-*, qui implique une idée d'addition). La paragoge est fréquente en italien dans l'assimilation des mots étrangers se terminant par une consonne (*Davidde, Sémiramisse*). Elle a caractérisé l'évolution des finales consonantiques latines dans les formes verbales *sono* ← *sum, cantano* ← \**cantan* ← *cantant*. Ce phénomène fonctionne encore régulièrement dans la prononciation populaire, où *filobus* est prononcé *filobusse*, *lapis* « crayon » est prononcé *lapisse*. Il faut noter aussi la paragoge de syllabes finales comme *-ne (-ni)* en Italie centrale et méridionale (*mene* « moi », *perchene* « pourquoi », en Toscane), et *-di* en Italie méridionale (Calabre septentrionale et Lucanie).

### paragrammatisme

On appelle *paragrammatisme* un trouble du langage parlé consistant en une désorganisation

syntactique des phrases (*paragrammatisme expressif*) ou en une substitution de formes grammaticales incorrectes, ou néoformes, aux formes correctes attendues (*paragrammatisme impressif*).

### paragraphe

On appelle *paragraphe* une unité de discours constituée d'une suite de phrases, formant une subdivision d'un énoncé long et définie typographiquement par un alinéa initial et par la clôture du discours par un autre alinéa.

### paragraphie

Chez les aphasiques, les *paragraphies* sont des troubles de même nature que les paraphasies\* (substitutions de termes ou néoformes), qui ne manifestent dans l'écriture de ces malades.

### paralangage

On désigne sous le nom de *paralangage* l'ensemble des moyens de communication naturels qui, sans faire partie du système linguistique, accompagnent et renforcent les actes de parole, comme la mimique et les gestes.

### paralexème

On donne parfois le nom de *paralexème* au mot composé (*pomme de terre*), par opposition au lexème (*abricot*).

### paralexie

Dans la lecture à haute voix chez les aphasiques, les *paralexies* sont des substitutions de termes aux mots attendus ou des néoformes, qui ne correspondent à aucun terme de la langue.

### paralogue

On appelle *paralogue* une suite de syllabes appartenant à une langue donnée, mais qui est dépourvue de signification. Ainsi *porbuda, cho kabé, sivolur* sont en français des paralogues (Syn. : *LOCATOME*.)

### paraphasie

Dans le langage des aphasiques, les *paraphasies* sont des substitutions de termes plus ou moins éloignés sémantiquement des termes attendus (*paraphasies verbales* ; ex. : *deux mètres, pour deux ans*) ou morphologiquement (*paraphasies linéaires* ; ex. : *livrer pour niveler*) ; ce sont ainsi des formes qui n'existent pas dans la langue (néoformes), mais dont la constitution phonique obéit aux règles morphophonologiques de la langue du locuteur. Ainsi, on a observé chez un sujet : *J'avais toutes les élèves à faire travailler et à s'occuper de la* [vokdisk] *et aussi à s'occuper de tous les* [tak] *qu'elles se mettaient en même temps que moi.*

## paraphrase

1. Un énoncé A est dit *paraphrase* d'un énoncé B si A est la reformulation de B, tout en étant plus long et plus explicite que lui. On peut dire ainsi que la phrase passive est la paraphrase de la phrase active correspondante. Deux énoncés sont dits paraphrastiques s'ils sont nécessairement vrais (ou faux) en même temps. En ce cas, la paraphrase est métalinguistique. (v. PARAPHRASTIQUE.)

2. La notion de paraphrase, issue de la rhétorique, est particulièrement exploitée en linguistique.

En lexicographie, la définition du mot-entrée est constituée en général d'un groupe de paraphrases synonymes du mot-entrée, chaque paraphrase correspondant à une acception. Le mot a autant d'acceptions qu'il y a de paraphrases synonymes du mot-entrée qui ne soient pas synonymes entre elles. On distingue cependant le traitement lexicographique homonymique du traitement polysémique. Le premier consiste en ce que chaque entrée correspond à une seule paraphrase ; les mots ne sont pas ambigus. Le traitement polysémique prend pour entrée un mot graphique défini par un ensemble de paraphrases ayant des traits communs.

E. Bendix, étudiant la relation *A has B* (*A possède B*), pose ainsi le problème : il s'agit de définir cette relation par une classe de constructions de même forme, mais ne contenant pas le verbe étudié (ici *posséder*) ; cette classe représente des phrases paraphrasant la relation entre A et B. On part du fait empirique que les locuteurs considèrent les membres de cette classe de constructions comme des paraphrases des phrases contenant le verbe *posséder*.

Une définition de ce type est comparable à une règle transformationnelle : la relation *A has B* est, en effet, ici formalisée. La grammaire transformationnelle est essentiellement fondée sur la notion de paraphrase, devenue un concept opératoire. On définit par des relations de paraphrases différentes *La route est déviée par la gendarmerie* et sa structure profonde *La gendarmerie dévie la route*, et *La route est déviée par un chemin de campagne* et sa structure profonde *[On] dévie la route par un chemin de campagne*. La paraphrase permet de déceler les ambiguïtés : la phrase *Le forcené tiraît sur le toit* accepte plusieurs paraphrases : *Le forcené est sur le toit* ou *Le forcené tire vers le toit* ; les structures profondes sont différentes puisque *sur le toit* peut être soit issu d'une relative enchâssée au sujet, soit un locatif complément du verbe.

Enfin, l'analyse du discours doit elle aussi se faire une théorie de la paraphrase. On a distingué les paraphrases linguistiques des paraphrases pragmatiques. La phrase *Paul n'est guère crédible* a pour paraphrase linguistique *On ne peut guère croire Paul* et pour paraphrase pragmatique, entre autres, *On ne le croit pas du tout*.

## paraphrastique

La *transformation paraphrastique*, dans la théorie de Z. Harris, se définit comme une transformation qui n'apporte pas d'information supplémentaire par rapport à la phrase sur laquelle a été effectuée l'opération ; ainsi, la transformation de nominalisation est une transformation paraphrastique :

*Le général a trahi* → *La trahison du général*.

La transformation paraphrastique n'augmente pas la structure initiale ; mais elle est soumise à des restrictions souvent difficiles à énumérer

(ainsi les verbes susceptibles d'entrer dans la nominalisation). En général, les transformations paraphrastiques aboutissent à des phrases ambiguës : ainsi, les transformations paraphrastiques d'effacement font passer la phrase *Je crois que mon fils est malade* à *Je crois mon fils malade*, qui est ambiguë, puisqu'elle peut être aussi issue d'une autre phrase de base (= j'ai confiance en mon fils malade).

## parasite

Un *son parasite* est un élément phonique adventice ou épenthétique\* qui apparaît à l'intérieur

d'un mot pour faciliter le passage d'une articulation à une autre. Ainsi, dans la prononciation populaire [bifətək] pour [biftək], le [ə] est un son parasite.

### parasynonyme

On appelle *parasynonyme* un terme qui est presque synonyme d'un autre, c'est-à-dire qui présente une grande partie de traits pertinents en commun, mais dont la distribution et/ou le registre d'emploi n'est pas exactement identique ; ainsi, *bois* et *forêt* sont des parasynonymes l'un de l'autre, la différence étant celle de « grandeur » ; entre *enfant* et *gosse*, la différence est celle des niveaux de langue.

### parasynthétique

Un mot *parasynthétique* est formé par l'addition combinée d'un préfixe et d'un suffixe ; ainsi, *dévitaiser* est formé avec le préfixe *dé-* et le suffixe *-iser*, alors que *dévital* et *vitaliser* ne sont pas attestés.

### parataxe

La *parataxe* est un procédé syntaxique consistant à juxtaposer des phrases sans expliciter par une particule de subordination ou de coordination le rapport de dépendance qui existe entre elles dans un énoncé, dans un discours, dans une argumentation ; c'est-à-dire sans procéder à l'enchâssement d'une phrase dans l'autre, ni coordonner l'une à l'autre. Il y a parataxe quand on a les deux phrases : *Cet homme est habile, il réussira*, par opposition à l'*hypotaxe* que constituent les phrases *Cet homme réussira parce qu'il est habile. Cet homme est habile, aussi réussira-t-il. Cet homme est habile, et il réussira*, etc. On parle aussi de juxtaposition, par opposition à subordination et à coordination.

### paratexte

On appelle *paratexte* l'ensemble des textes, généralement brefs, qui accompagnent le texte principal. Dans le cas d'un livre, le paratexte pourra être constitué par la page de titre, un avant-propos, une préface, des annexes diverses, une « quatrième de couverture » ; dans le cas d'un article, le résumé (dans la même langue ou en langue étrangère), les notes, la bibliographie, etc. Dans une pièce de théâtre, la liste des personnages, les indications scéniques, la description des décors sont le paratexte.

### parembole

En rhétorique, la *parembole* est une parenthèse incidente dans le discours, reliée au sujet de la phrase principale.

### parémiologie

La *parémiologie* est la science des proverbes.

### parenté

La linguistique historique définit deux sortes de *parentés*, l'une historique ou génétique, l'autre typologique. Deux langues sont apparentées génétiquement quand elles proviennent de l'évolution d'une langue unique. L'histoire permet parfois de fonder la parenté historique ; c'est le cas, par exemple, pour les langues romanes issues du latin. Plus souvent, la parenté est prouvée par comparaison (v. GRAMMAIRE COMPARÉE, GLOTTO CHRONOLOGIE) ; c'est le cas pour les groupes de langues relevant de la famille indo-européenne. On peut établir aussi des parentés typologiques ; on constate ainsi que, dans certaines régions, des langues, différentes au départ, tendent à converger, à se rapprocher (v. CONTACT DE LANGUES). Il ne produit aussi des convergences fortuites, comme on en a constaté entre le tswana d'Afrique du Sud et le germanique (consonantismes ressemblants) ; de même, le takelma et l'indo-européen ont six importants traits typologiques en commun. On réserve le nom d'affinité aux convergences fortuites et celui de parenté dans l'hypothèse d'une origine commune.

### parenthèses

1. Les *parenthèses* appartiennent au système de ponctuation\* de la langue écrite ; elles introduisent et délimitent une réflexion, une notation incidente, et ne dépendent pas syntaxiquement des phrases précédentes ou suivantes.  
2. En linguistique, les *parenthèses* font partie du système de notation et indiquent, dans les règles de réécriture, un élément facultatif. Si la règle de réécriture de la phrase est la suivante :

$$P \rightarrow SN + SV (SP)$$

cela signifie que les éléments syntagme nominal et syntagme verbal sont obligatoires (dans cet ordre) et que le constituant syntagme prépositionnel (SP) est facultatif. Lorsque le syntagme prépositionnel est choisi, on a : *Le chat boit son lait dans la tasse*. Si le syntagme prépositionnel n'est pas choisi, on a : *Le chat boit son lait* (v. PARENTHÉTIISATION.)

### parenthésisation ou parenthésage

La *parenthésisation* est une représentation graphique de la structure en constituants d'une phrase au moyen d'un système de *parenthèses emboîtées* les unes dans les autres et de plus en plus incluantes ; chaque parenthèse porte une étiquette qui est la catégorie syntaxique du constituant mis entre deux parenthèses ; cette étiquette est un symbole souscrit aux parenthèses.

Soit la phrase *Le père lit le journal* ; elle peut recevoir une représentation sous la forme de parenthèses étiquetées :

( ( (le) (père) )  
 P SN D D N N SN  
 ( (lit) (le) (journal) ) ) )  
 SV V V SN D D N N SN SV P

Cela signifie que la phrase P (*Le père lit le journal*) est formée de deux constituants SN (*le père*) et SV (*lit le journal*), que le constituant SN est formé de deux autres constituants *le* et *père* (qui reçoivent respectivement les étiquettes de D et de N), et que SV est formé des deux constituants *lit*, qui reçoit l'étiquette de V (verbe), et *le journal*, qui reçoit l'étiquette de SN ; ce dernier constituant peut à son tour être analysé en *le* (déterminant D) et *journal* (N). La *parenthésation étiquetée* a les mêmes propriétés que l'arbre\* mais, dès que la phrase devient complexe, sa lisibilité laisse à désirer.

### parfait

Le *parfait* fait partie de la flexion verbale et exprime l'accompli\*.

### pariotope

En rhétorique, la *pariotope* consiste en un équilibre rythmique entre les deux phrases (ex. : *Boire ou conduire, il faut choisir*).

### parisyllabique

On appelle *parisyllabique* un type de déclinaison caractérisé en latin par le fait que le nombre de syllabes n'est pas modifié par l'adjonction des désinences casuelles ; ainsi, *civis* nominatif singulier fait au génitif singulier *civis*, au datif *civi*, nominatif pluriel *cives*. (Seuls les cas obliques pluriels datif et ablatif présentent une syllabe de plus : *civibus*.)

### parlé

La *langue parlée* est la forme de la langue utilisée dans la conversation quotidienne, dans la communication orale, par opposition à la langue écrite. Il n'y a jamais correspondance exacte entre les unités qu'on utilise dans les échanges oraux et celles qu'on utilise dans la représentation écrite, même quand on fait la transcription des conversations. Ainsi, en français, la *langue parlée* marque le nombre des noms surtout grâce aux variations de l'article, alors que l'écriture a des terminaisons de pluriel (très souvent la marque -s). La redondance est en ce cas plus forte en langue écrite que dans la langue parlée. Les phrases écrites sont achevées, l'oral est souvent marqué par des phrases inachevées, etc. De même, certains mots sont

utilisés dans la langue écrite, alors que, dans la communication orale, on en emploierait d'autres : on écrira plus facilement qu'on ne dira *la grève* pour *la plage*. D'une manière plus nette, notamment dans les régions qui conservent un dialecte, on utilisera en parlant des formes ou des tournures locales qu'on n'écrira pas. Un méridional dira très souvent, mais écrira rarement : *Il se la mange*, et en Suisse alémanique on dira couramment *lesij* pour le participe passé de *être*, mais on écrira *gewesen*. On oppose quelquefois à l'ordre de la langue parlée l'ordre scriptural, le code oral au code écrit. L'existence de deux codes différents se justifie aussi sur des bases socioculturelles : l'écrit est traditionnellement valorisé, dans la mesure où il est contrôlé par des règles normatives, scolaires, alors que le code parlé est jugé avec plus de tolérance ; si certains mots ou expressions « ne s'écrivent pas », on admet néanmoins qu'ils peuvent « se dire ».

### I. parler (n. m.)

1. Par opposition au *dialecte*, considéré comme relativement uni sur une aire assez étendue et délimité au moyen des critères linguistiques de la dialectologie\* et de la géographie\* linguistique, le *parler* est un système de signes et de règles de combinaison défini par un cadre géographique étroit (vallée, par exemple, ou village) et dont le statut social est indéterminé au départ. Une langue ou un dialecte étudiés en un point précis sont donc étudiés en tant que *parlers*.

2. Le *parler* est une forme de la langue utilisée dans un groupe social déterminé ou comme signe de l'appartenance ou de la volonté d'appartenir à ce groupe social : le *parler patois* est rural et s'utilise pour des activités campagnardes ; le *parler courant* est neutre et peut s'employer en toutes circonstances ; le *parler cultivé* est le signe d'un certain niveau d'instruction ou de culture, contrairement au *parler populaire*. Chacun de ces *parlers* (pour ne signaler que les principaux) a des vocables et des règles syntaxiques qui lui sont particuliers et beaucoup d'autres qui sont communs à plusieurs *parlers* de la langue ou même à tous.

### II. parler (v.)

*Parler*, c'est communiquer avec d'autres locuteurs selon un système défini appartenant à une communauté linguistique particulière (langue).

### parleur

Le *parleur* ou *locuteur* est l'émetteur d'un message, par opposition à l'*auditeur* ou au *scripteur*.

**parole**

La *parole* a longtemps été confondue avec le langage ; le mot anglais *language* se traduisant aussi bien par *parole* que par *langage*. La *parole* est alors considérée comme la « faculté naturelle de parler ». Définir ainsi la parole, c'est faire d'elle un acte comme l'acte de marcher, de manger, actes naturels, c'est-à-dire instinctifs, innés, reposant sur des bases biologiques spécifiques à l'espèce humaine. Si la parole, comme l'écrit E. Sapir dans *le Langage*, « semble aussi naturelle à l'homme que la marche [...], il ne faut qu'un instant de réflexion pour nous convaincre que cette façon de juger n'est qu'une illusion. Le processus d'acquisition de la parole est, en réalité, absolument différent de celui de la marche [...]. La marche est une fonction biologique inhérente à l'homme [...]. La parole est une fonction non instinctive, acquise, une fonction de culture. Si l'individu parle, communique son expérience, ses idées, ses émotions, il doit cette faculté au fait qu'il est né au sein d'une société. Éliminons la société, l'homme aura toutes chances d'apprendre à marcher ; il n'apprendra jamais à parler ».

C'est F. de Saussure qui a donné à la *parole*, distinguée du langage, une place particulière en l'opposant à la « langue ».

**Théorie de la parole chez F. de Saussure**

Partant du langage, F. de Saussure définit la première bifurcation « que l'on rencontre dès qu'on cherche à faire la théorie du langage » (p. 38), c'est-à-dire la distinction *langue / parole*. Pour lui, en effet, « l'étude du langage comporte deux parties : l'une, essentielle, a pour objet l'étude de la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu ; l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle de la langue, c'est-à-dire la parole, y compris la phonétique : elle est psychophysologique ». Cette distinction entre la *langue*\* et la *parole* entraîne, pour F. de Saussure, une série de distinctions.

a) La langue existe dans et par la collectivité. « C'est un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires adoptées par le corps social, pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. » La langue est donc une institution sociale spécifique. La parole se distingue alors de la langue comme ce qui est individuel se distingue de ce qui est social. La parole est « un acte individuel de volonté et d'intelligence ». « Le côté exécutif [du langage] reste hors de cause, car l'exécution n'est jamais le fait de la masse ; elle est individuelle et l'individu en est toujours le maître ; nous l'appellerons la parole. »

b) La langue, « produit que l'individu enregistre passivement », se distingue de la parole, « acte de volonté et d'intelligence », acte libre, acte de création. En effet, précisant que la langue ne peut être « ni créée, ni modifiée par un individu », il confirme de ce fait, par opposition, le caractère créateur et libre de la parole. À l'acte créateur qu'est la parole, domaine de la liberté individuelle, s'oppose le processus passif d'enregistrement, de mémorisation qu'est la langue.

La langue apparaissant alors comme l'ensemble des moyens d'expression, comme un code commun à l'ensemble des individus appartenant à une même communauté linguistique, la parole, au contraire, est la manière personnelle d'utiliser le code : elle est, dit F. de Saussure, « la partie individuelle du langage », le domaine de la liberté, de la fantaisie, de la diversité.

c) Se pose alors le problème de l'appartenance à la langue ou à la parole des rapports entre les unités significatives du langage. Selon F. de Saussure, les rapports associatifs ou paradigmatiques des unités linguistiques sont ceux qui unissent des termes in

*absentia* dans une série mnémonique virtuelle. « Leur siège est dans le cerveau ; [ils] font partie de ce trésor intérieur qui constitue la *langue* chez chaque individu. » C'est sur cet axe que s'opère la sélection, parmi des termes mis en mémoire et associés par une relation quelconque, d'un terme qui sera réalisé sur l'axe syntagmatique et combiné sur cet axe avec d'autres éléments pour former un syntagme.

La question se pose donc de savoir si le syntagme fait partie du domaine de la langue ou de celui de la parole, dans quelle mesure tous les syntagmes sont libres, le propre de la parole étant la liberté des combinaisons. F. de Saussure estime que, en ce qui concerne les syntagmes, un grand nombre d'expressions appartiennent à la langue ; ce sont les locutions toutes faites, auxquelles l'usage interdit de rien changer : c'est le cas de *à quoi bon, comment ça va, prendre la mouche, forcer la main à quelqu'un, etc.*, tours qui ne peuvent être improvisés et qui sont fournis par la tradition. F. de Saussure attribue également à la langue tous les types de syntagmes construits sur des formes régulières, ces types n'existant « que si la langue en a enregistré des spécimens suffisamment nombreux » ; c'est le cas de : *la terre tourne, que vous dit-il ?* etc.

Mais il ajoute qu'« il faut reconnaître que, dans le domaine du syntagme, il n'y a pas de limite tranchée entre le fait de langue, marque de l'usage collectif, et le fait de parole, qui dépend de la liberté individuelle ».

Quant à la phrase, elle échappe à cet usage collectif et relève de la parole : « Elle appartient à la parole, non à la langue. »

d) L'aspect créateur du langage est le fait de l'acte de parole. Pour F. de Saussure, l'aspect créateur du langage est éliminé de la langue, domaine des signes et des règles de fonctionnement transmis comme un héritage, déposés dans la mémoire où ils sont sélectionnés ; pour lui, l'aspect créateur est essentiellement le fait de l'acte de parole, domaine de la liberté, de la fantaisie, où n'existent pas de règles.

e) Le mécanisme psychophysique de l'acte de parole suppose au moins deux individus ; soit deux personnes A et B. Saussure décrit le circuit suivi par la parole dans cet acte de *communication* ; pour lui, le point de départ du circuit est dans le cerveau de la personne A, où les faits de conscience (concepts) se trouvent associés aux représentations des signes linguistiques ou images acoustiques servant à leur expression. Lorsqu'un concept déclenche dans le cerveau l'image acoustique correspondante, nous avons un phénomène psychique. Suit alors un phénomène physiologique : le cerveau transmet aux organes de la phonation une impulsion corrélative à l'image. Un procès physique ensuite : les ondes sonores se propagent de la bouche de A à l'oreille de B, l'air jouant le rôle de canal de communication. Ensuite, le circuit se prolonge en B dans l'ordre inverse : de l'oreille au cerveau, transmission physiologique de l'image acoustique ; dans le cerveau, association psychique de cette image avec le concept correspondant. Si B parle à son tour, le nouvel acte de parole suivra la même marche que le premier.

### Les organes de la parole

- *La parole, phénomène phonétique.* La parole est un phénomène physique et concret qui peut être analysé soit directement, à l'aide de l'oreille humaine, soit grâce à des méthodes et à des instruments analogues à ceux qu'on utilise en sciences physiques. La parole est, en effet, un phénomène phonétique : l'articulation de la voix donne naissance à un segment phonétique, immédiatement audible à titre de pure sensation. L'acte de la parole comprend physiquement trois phases :

- a) la production de la chaîne sonore par les organes dits de la parole (articulation et phonation) ;  
 b) la transmission du message à l'aide d'une onde sonore ; cette phase comprend la structure physique des phénomènes vibratoires et l'acoustique de la parole ;  
 c) la réception de cette onde sonore par une oreille humaine ; cette phase comprend la perception de la chaîne sonore, c'est-à-dire son interprétation comme une série d'éléments de valeur distinctive.

• *L'appareil phonatoire et la production des sons du langage.* Il s'agit d'étudier les organes de la parole. E. Sapir remarque que, même au niveau de la production des sons, le langage est autre chose qu'une simple fonction biologique, puisqu'il a fallu que les mécanismes primaires de l'activité laryngée soient totalement transformés par les modifications que leur impose le jeu de la langue, des lèvres, du voile du palais pour qu'un « organe de la parole » fût enfin constitué. C'est peut-être parce que cet « organe de la parole est, en réalité, un réseau secondaire et comme surajouté d'activités physiologiques qui ne correspondent pas aux fonctions primaires des organes impliqués que le langage a pu se libérer de l'expressivité corporelle directe ».

Dans *le Langage*, E. Sapir précise cette idée : « Il n'y a, à proprement parler, pas d'organes de la parole ; il y a seulement des organes qui sont fortuitement utiles à la production des sons du langage : les poumons, le larynx, le palais, le nez, la langue, les dents et les lèvres sont utilisés pour la parole, mais ne doivent pas être considérés comme les organes essentiels de la parole [...] ; la parole n'est pas une activité simple qui est produite par des organes biologiques adaptés à cette fonction ; c'est un réseau très compliqué et constamment changeant d'adaptations variées : du cerveau, du système nerveux, des organes d'audition et d'articulation, tout cela tendant vers un seul but désiré : la communication des idées. » En résumé, la parole, physiologiquement, est « une fonction, ou, pour mieux dire, un groupe de fonctions qui empiètent sur les autres. Elle obtient tout ce qu'elle veut d'organes et de fonctions soit nerveuses, soit musculaires, qui, en réalité, ont été créés et se sont maintenus pour des fins bien différentes ».

#### **Reformulation des concepts de langue et de parole. Parole et performance**

N. Chomsky remet en cause plusieurs aspects de la théorie saussurienne et, en particulier, l'association faite par F. de Saussure de la langue et de la mémoire. D'où la nécessité de reformuler les concepts de langue et de parole tels que celui-ci les a définis. Selon F. de Saussure, la phrase appartenait au domaine de la parole : c'était plutôt « un problème de création libre et volontaire plutôt qu'une question de règles systématiques ». La langue, en effet, n'était considérée que « comme une nomenclature de signes emmagasinés (par exemple, des mots, des syntagmes fixés [...], y compris peut-être certains types de syntagmes) ». L'aspect créateur étant ainsi éliminé de la langue, c'est de la parole que relève, pour F. de Saussure, cette créativité du langage, mais il s'agit d'une créativité libre, fantaisiste, sans règles, comme tout ce qui relève du domaine de la parole. Il ne peut donc être question, en ce qui concerne la phrase, de règles systématiquement appliquées. Pour N. Chomsky, au contraire, la phrase devient l'élément premier de la théorie : il s'agit de rendre compte de l'aptitude des sujets parlants à produire et à comprendre des phrases jamais rencontrées auparavant. Cette créativité linguistique relève essentiellement du domaine de la compétence, qui peut être définie comme « un système de règles qui relie les signaux à l'interprétation sémantique de ces signaux ». Le concept de langue défini par F. de Saussure comme un « système de signes » est reformulé par N. Chomsky, qui lui substitue le concept

de compétence, « système de règles » dont la phrase relève désormais, échappant au domaine de la fantaisie individuelle. Au niveau de la compétence, l'accent est mis par ce dernier sur la créativité, qui était exclue par F. de Saussure du système de la langue et qui relevait uniquement de la parole. N. Chomsky, en effet, distingue deux types de créativité ; en ce qui concerne la compétence, il s'agit d'une créativité gouvernée par les règles, qui tient au pouvoir récursif des règles. Quant au concept de parole, il est reformulé par le linguiste américain en celui de performance, définie par la manière dont le locuteur utilise les règles. En ce sens, certains facteurs entrent en jeu : attention, mémoire, etc. Nous remarquerons donc que la mémoire, qui était un des éléments essentiels permettant le stockage des signes de la langue chez F. de Saussure, devient un des facteurs de fonctionnement de la performance chez N. Chomsky. Enfin, pour N. Chomsky, la créativité relève également de la performance, comme chez F. de Saussure pour qui l'aspect créateur du langage était le fait de la parole ; mais il s'agit pour N. Chomsky d'un deuxième type de créativité qui consiste en ces multiples déviations individuelles, dont certaines, en s'accumulant, finissent par changer le système.

### paronomase

On appelle *paronomase* la figure de rhétorique qui consiste à rapprocher des mots qui présentent soit une similarité phonique, soit une parenté étymologique ou formelle (ex. : *qui se ressemble s'assemble*. *Traduttore, traditore*, etc.).  
Syn. : ANNONIMATION.

### paronyme

On appelle *paronymes* des mots ou des suites de mots de sens différent, mais de forme relativement voisine. Ainsi, *collusion* et *collision*, *allocation* et *allocation* sont paronymes. Les paronymes sont souvent soumis à des phénomènes d'attraction\* paronymique ou d'étymologie\* populaire.

### paroxyton

Un *paroxyton* est un mot accentué sur l'avant-dernière syllabe, ou pénultième : la majorité des mots italiens (*pàne* « pain », *càsa* « maison », etc.) sont des paroxytons.

### paroxytonique

Une *langue paroxytonique* est une langue où les paroxytons sont les mots les plus nombreux et tendent à le devenir encore davantage. L'italien est une langue paroxytonique.

### participiant

On appelle *participants* à la communication le sujet parlant et son ou ses interlocuteurs.  
(V. PERSONNE.)

### participe

1. On appelle *participes* des formes dérivées des racines verbales et classées parmi les modes impersonnels. Ainsi les formes *ému*, *agacé*, *vu*,

*omis*, *fini*, etc., sont des dérivés des radicaux verbaux, *émouvoir*, *agacer*, *voir*, *omettre*, *finir*, qui ont subi des modifications consécutives à l'adjonction d'un affixe dit de participe passé *-u*, *-é*, *-u*, *-is*, *-i*. De même les formes *émouvant*, *agaçant*, *voyant*, *omettant*, *finissant* sont dérivées de radicaux verbaux avec l'adjonction d'un affixe en *-ant*. Les adjectifs verbaux en *-ant* qui fonctionnent comme des adjectifs sont distincts des formes en *-ant* de participe présent, non précédées de la préposition *en*, qui fonctionnent comme des verbes. (V. GÉRONDIF.) Ces participes en *-ant* sont susceptibles d'être complétés par des adverbes postposés, d'admettre des compléments d'objet.

2. En grammaire générative, la *transformation participe*, ou *participiale*, que subit une relative enchâssée efface le pronom relatif et substitue l'affixe *-ant* à l'affixe temporel du verbe. Soit la phrase *Pierre qui était dans l'embarras fit appel à ses amis*, qui est issue de :

Pierre qui +  $T_{pp}$  + être + dans l'embarras.

On remplace  $T_{pp}$  par l'affixe *-ant* et on efface *qui*, ce qui donne après la transformation affixale : *Pierre étant dans l'embarras fit appel à ses amis*.

L'affixe de *participe passé* appartient à la classe des affixes verbaux (avec l'infinitif) qui entraînent la transformation affixale. Si l'on a la structure profonde

Pierre + Prés + être + PP + venir,

où PP est l'abréviation pour « participe passé », on insère à la place de PP l'affixe *-u*. La transformation affixale entraîne le déplacement de l'affixe de participe passé derrière la racine

verbale, ici « venir », et on obtient alors la forme de surface : *venu* (*Pierre est venu*).

3. La grammaire normative édicte les règles de variabilité des participes passés en langue écrite.

Les participes passés s'accordent :

a) avec le sujet lorsqu'ils sont conjugués avec l'auxiliaire *être* : *Elles sont venues* ; règle à laquelle se rattachent les participes passés des verbes dits essentiellement pronominaux et les pronominaux à sens passif : *Elle s'est plainte. Les fruits se sont bien vendus* ;

b) avec le complément d'objet direct antéposé lorsqu'ils sont conjugués avec l'auxiliaire *avoir* : *Les fleurs qu'elle a achevées* ; règle qui s'applique aussi lorsque le pronom complément d'objet direct antéposé est sujet de l'action marquée par l'infinitif qui suit : *C'est la fille que j'ai vue pleurer* ; et à laquelle se rattachent les participes passés des verbes pronominaux réfléchis et réciproques dont le pronom fonctionne comme objet direct : *Elle s'est regardée* (= elle a regardé elle-même) ; *Ils se sont tués* (= ils ont tué eux-mêmes).

Les participes passés restent invariables :

a) lorsqu'ils sont conjugués avec l'auxiliaire *avoir* : *Ils ont vu Jeanne* ;

b) lorsqu'ils appartiennent à la flexion des verbes intransitifs et transitifs indirects : *Ils nous ont parlé* ; règle à laquelle se rattachent les participes passés des pronominaux dont le pronom fonctionne comme objet indirect : *Ils se sont nuï* (= ils ont nuï à eux-mêmes) ;

c) lorsque, transitifs avec *avoir*, ils sont suivis d'un infinitif ou d'une proposition complément d'objet direct : *Les fruits que j'ai vu cueillir. Les joies que j'avais pensé que vous auriez* (règle absolue pour le participe passé de *faire*) ;

d) lorsqu'ils entrent dans un ensemble auxiliaire-participe précédé de *en* ou du pronom *le* (ou *l'*) anaphorique d'une proposition : *Des filles, j'en ai connu. La situation est plus grave que nous ne l'avons imaginé* ;

e) lorsque ce sont des verbes impersonnels : *Quelle pluie il est tombé, cette nuit !*

### particule

Une *particule* est un morphème grammatical non autonome, qui forme avec un morphème lexical une unité accentuelle ou mot. Sous le nom de *particules*, on regroupe souvent les affixes (suffixes, préfixes), les conjonctions de coordination (comme le latin *-que*), les adverbes négatifs (comme le français *ne*, le grec *mè*), les prépositions (comme le français *de*).

### partiel

1. Un *partiel*, ou *harmonique\**, est, dans une vibration composée, l'onde sonore produite par l'une des parties du corps vibrant. Dans la phonation, les ondes sonores produites par la vibration des cordes vocales sont composées d'un certain nombre de partiels de fréquences variées. Chaque partiel est renforcé par la cavité supraglottique dont la fréquence est équivalente à la sienne. Le pharynx, par exemple, renforce les partiels de basse fréquence.

2. Une interrogation est dite *partielle* quand, au lieu de porter sur toute la phrase (interrogation totale), elle ne porte que sur certains éléments de la phrase : ainsi quand on demande *Qui est venu ? Quand est-il venu ?* on interroge sur l'auteur ou sur le temps de l'action, non sur l'action de « venir » elle-même. (V. PORTÉE.)

### parties du discours

1. À la suite de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, les grammairiens français appellent *parties du discours*, ou *espèces de mots*, les classes de mots (ou catégories lexicales) définies sur la base de critères syntaxiques (définition formelle) et sur celle de critères sémantiques (définition notionnelle). Syntactiquement, les classes sont définies :

a) par le rôle réciproque des mots dans la constitution de la phrase ; le *nom*, tête du syntagme nominal, s'associe au *verbe*, tête du syntagme verbal, pour former la phrase ;

b) par la spécificité des flexions (modifications du mot selon sa fonction syntaxique, son mode spécifique de référence). Le nom et le verbe se distinguent parce que la flexion nominale du premier supporte les catégories grammaticales du genre et du nombre, tandis que la flexion verbale du second supporte les catégories grammaticales de la personne et du temps, du moins dans les langues indo-européennes.

C'est le rôle syntaxique qui détermine les neuf classes des *noms*, des *pronoms*, des *verbes*, des *adjectifs*, des *déterminants* (ou *articles*), des *adverbes*, des *prépositions*, des

conjonctions et des interjections. C'est la présence ou l'absence de flexion qui distingue les espèces de mots *variables* (noms, pronoms, adjectifs, verbes, déterminants) et les espèces de mots *invariables* (prépositions, conjonctions, interjections).

Sémantiquement, à chaque partie du discours est associée une signification particulière ou une référence au monde extérieur, même lorsque la définition formelle et la définition notionnelle ne sont que partiellement coextensives. Ainsi, les *noms* désignent des personnes, des objets, des créations de la pensée ou des lieux : ce sont des *substantifs*. Les *verbes* et les *adjectifs*, groupés sous le nom de *verbaux*, désignent des procès et des états ; ils se distinguent secondairement par le fait que les premiers indiquent surtout un procès et les seconds une qualité. Les *adverbes* représentent une propriété de même nature que l'adjectif, mais concernant le procès, donc le verbe (d'où sa dénomination), ou concernant une qualité, donc l'adjectif. *Prépositions* et *conjonctions* indiquent une relation logique entre les parties du discours ou les phrases. Les *articles* déterminent les substantifs, les *pronoms* se substituent aux noms ou se réfèrent aux actants de la communication. Les *interjections*, isolées dans le système, sont des intrusions directes du sujet parlant dans le discours, et elles se définissent par l'absence de rôle syntaxique. On oppose ainsi les parties de discours *majeures* (noms, verbes, adjectifs et adverbes), qui ont un sens, et les parties de discours *mineures* (prépositions, conjonctions), qui ne signifient rien elles-mêmes. On a aussi hiérarchisé ces catégories en trois degrés. Le nom forme la catégorie primaire ; associé au verbe ou à l'adjectif (avec copule), qui forment les catégories secondaires, il constitue la phrase. L'adverbe est une catégorie de troisième degré, car il se combine avec le verbe ou avec l'adjectif.

2. En rhétorique, les *parties du discours* en sont les divisions : exorde, narration, confirmation, péroraison.

### partitif

1. On appelle *partitif* un cas exprimant la partie d'un tout (ex. : *Il mange de la confiture*). Il existe en finnois un cas partitif, en latin un génitif partitif (*parum frumenti* = trop peu de blé).

2. On appelle *partitifs* certaines formes de l'article ou certains articles qui indiquent que le contenu désigné par le nom qu'ils accompagnent n'est pas concerné en totalité par le procès, mais seulement en partie. En français, historiquement, l'article *partitif* est né de la préposition de suivie de *le, la, les*. En français moderne, on est en droit de considérer cette série de formes du (*de l', de la, des* comme entièrement autonome. Certains grammairiens considèrent toutefois que le pluriel *des* est toujours le pluriel de l'indéfini *un, une*. Comme l'ancien français, qui disait *manger pain* pour *manger du pain*, beaucoup de langues, comme l'italien, expriment le partitif en supprimant simplement tout article. En français, il ne reste dans les formes négatives que la préposition : *ne pas manger de pain*.

### passé

1. Le *passé* est un temps situant l'énoncé dans un moment avant l'instant présent, avant le « maintenant » ; le passé s'exprime par des affixes

verbaux (imparfait et passé historique : *il écoutait, il écouta*) ou par des adverbes (*il est venu hier*).

2. On donne le nom de *passé simple, passé défini, passé historique* (*Le combat fut acharné*) à un ensemble de formes verbales constituées d'une racine verbale et d'affixes exprimant le passé dans un discours narratif, un récit, un énoncé historique ; le passé historique situe le récit dans un moment révolu.

3. On donne le nom de *passé composé, passé indéfini* à un ensemble de formes verbales constituées de l'auxiliaire *avoir* (ou *être*) et d'un participe passé et traduisant l'aspect accompli. Le passé composé situe l'énoncé par rapport au sujet parlant ; le procès est achevé au moment de l'énonciation (*Pierre a bien mangé* = il se trouve dans l'état de celui qui a mangé).

4. On donne le nom de *passé antérieur* à un ensemble de formes verbales constituées de l'auxiliaire *avoir* (ou *être*) et du participe passé d'une racine verbale, l'auxiliaire étant lui-même affecté des affixes verbaux du passé historique. Le passé antérieur traduit la catégorie de l'aspect (procès accompli) et celle du temps (procès révolu par rapport à un passé historique) : *Dès qu'il eut fini de boire, il tomba mort*.

**passif**

1. On appelle *phrase passive* une phrase correspondant à une phrase active transitive dans laquelle le sujet de la phrase active est devenu l'agent (introduit par la préposition *de* ou *par* en français) et où l'objet de la phrase active est devenu le sujet d'un verbe constitué de l'auxiliaire *être* et du participe passé du verbe transitif. Soit la phrase active transitive directe : (1) *Le vent a cassé la branche*, la phrase passive correspondante est : (2) *La branche a été cassée par le vent*. On considère qu'il y a quasi-synonymie entre la phrase active (1) et la phrase passive (2).

Dans la mesure où la grammaire traditionnelle range le passif (*être lu*) et l'actif (*lire*) dans un répertoire commun appelé *voix*, elle en fait deux catégories verbales de même niveau ; ce qui suppose, comme c'est le cas en grec et en latin, l'existence d'affixe de conjugaison spécifiques du passif. Or, en français, le mode et le temps des formes passives, réduites à ceux de l'auxiliaire *être* (*Je suis aimé ; ils seront aimés*), ne légitiment pas l'unité morphologique de la voix passive, qui se confond aussi parfois avec la voix moyenne du grec ou du latin. En outre, l'identité structurale des formes verbales associant un participe passé à l'auxiliaire *être* (*Je suis venu / Je suis aimé*) et la difficulté à distinguer les traits inhérents de *être* copule (*Il est désabusé*) de ceux de *être* auxiliaire (*Il est trompé*) ont conduit à évaluer les critères du passif à partir des relations logiques et syntactico-sémantiques de réciprocité qui le lient à l'actif.

La phrase passive est garantie par la condition nécessaire que le verbe soit transitif direct. *Comporter, valoir, pouvoir* et les verbes transitifs indirects (*obéir, nuire*) échappent à cette relation. On retrouve parfois ce type de relation entre intransitif et le transitif direct (*le papier jaunit au soleil* ou *le soleil jaunit le papier*).

2. En grammaire générative, on appelle *transformation passive* les opérations de transformation que subit la phrase active transitive de structure profonde pour devenir la structure de surface passive. Dans une première étape de la théorie, on a formalisé la correspondance actif-passif à partir de la grammaire traditionnelle sous la forme suivante :

$$SN_1 + Aux + V + SN_2 \rightarrow SN_2 + Aux + être + PP + V + par + SN_1$$

( $SN_1$  et  $SN_2$  : syntagmes nominaux ; Aux : auxiliaire ; V : radical verbal ; PP : affixe de participe passé). La transformation était facultative et ne modifiait pas le sens de la phrase active sous-jacente. Dans une deuxième étape de la théorie, on a considéré que la transformation passive était déclenchée par la présence en structure profonde d'un complément de manière (abréviation Man) formé de *par* et d'une proforme à la place de laquelle venait le syntagme nominal sujet de la phrase active :

$$SN_1 + Aux + V + SN_2 + Man \rightarrow SN_2 + Aux + être + PP + V + par SN_1$$

On appelle *ellipse*, ou *effacement de l'agent du passif*, la transformation qui efface le complément d'agent du verbe passif :

$$La\ vitre\ a\ été\ cassée\ par\ quelqu'un\ (ou\ quelque\ chose). \rightarrow La\ vitre\ a\ été\ cassée.$$

3. Le passage de l'actif au passif, s'il n'altère pas le contenu sémantique du message, modifie toutefois les fonctions syntaxiques et les thèmes d'énonciation. Les syntagmes qui fonctionnent comme sujet et complément d'objet direct dans la phrase active *Paul a vu l'assassin* deviennent respectivement complément prépositionnel (complément d'agent) et sujet dans la phrase passive *L'assassin a été vu par Paul*, l'action étant envisagée du point de vue du patient et non plus du point de vue de l'agent. La passivation permet aussi d'éviter la spécification du sujet : *Le président m'a raconté que... Il m'a été raconté que...* et dispense d'un sujet indéfini : *On/Quelqu'un a dit que... Il a été dit que...*

4. Le *vocabulaire passif* est l'ensemble des mots que le sujet parlant est capable de reconnaître et de comprendre sans forcément les utiliser spontanément dans le discours.

**passivation**

On donne le nom de *passivation* à la transformation passive.

**Passy** (Paul-Édouard), phonéticien français (Versailles 1859-Bourg-la-Reine 1940). Professeur à l'École pratique des hautes études, il fut l'un des fondateurs de l'Association phonétique internationale (1886) et de la revue *le Maître phonétique*, qu'il dirigea ; il fut un des initiateurs de l'alphabet phonétique international. Il se montra partisan d'une orthographe phonétique.

**pathos**

En rhétorique, le *pathos* traite de l'emploi des figures propres à éveiller les passions, les émotions chez les auditeurs.

**patient**

Par opposition à l'actant\*, le *patient* est l'être ou la chose qui subit l'action (le procès) ; le sujet animé des phrases passives et l'objet animé des phrases actives à verbe transitif sont en général des « patients ».

**patois**

On appelle *patois*, ou *parler patois*, un dialecte social réduit à certains signes (faits phonétiques ou règles de combinaison), utilisé seulement sur une aire réduite et dans une communauté déterminée, rurale généralement. Les patois dérivent d'un dialecte régional ou de changements subis par la langue officielle ; ils sont contaminés par cette dernière au point de ne conserver que des systèmes partiels qu'on emploie dans un contexte socioculturel déterminé (paysans parlant à des paysans de la vie rurale, par exemple).

**patoisant**

Un *patoisant* est celui qui utilise effectivement ou connaît passivement un patois.

**patronyme**

Le *patronyme* est le nom de famille formé d'après le nom du père, soit directement (en France, *Dupont*, *Durand*, etc.), soit sous la forme de dérivé (*fil de Jean*, etc.).

**pattern**

On appelle *pattern* un modèle spécifique représentant d'une façon schématique une structure de la langue ou du comportement verbal des locuteurs. (Syn. : SCHEMA.)

**pause**

Une *pause* est un silence ou un arrêt dans la chaîne parlée coïncidant le plus souvent avec une articulation plus ou moins importante du

raisonnement. Dans l'intonation, la pause est annoncée par une inflexion descendante plus ou moins prononcée. L'opposition pause vs non-pause a une fonction distinctive dans certaines langues, par exemple en russe, où la séquence énumérative *ljudi, zveri* « les hommes, les bêtes » s'oppose à la phrase assertive *ljudi zveri* « les hommes sont des bêtes ». Dans la transcription, la pause est marquée, suivant son importance, par une, deux ou trois barres verticales ou obliques ou par les signes ↓, ↑, accompagnés ou non des exposants 1 à 4, comme chez Ch. F. Hockett.

La pause exerce sur les phonèmes contigus des effets phonologiques comparables à ceux d'une consonne et mérite, d'après certains linguistes, le statut consonantique. Ainsi, les consonnes geminées de l'italien ne peuvent pas apparaître après une consonne ni après une pause. Le linguiste allemand H. Weinrich formule la règle irréversible : si un phonème manque après une consonne, il manque aussi après une pause.

**Peirce** (Charles Sanders), logicien américain (Cambridge, Massachusetts, 1839-Milford, Pennsylvanie, 1914). Contribuant au développement du calcul des relations, il est le fondateur du pragmatisme logique et à l'origine de la sémiotique. (V. Bibliographie.)

**péjoratif**

Un affixe ou un morphème lexical sont *péjoratifs* quand ils impliquent un jugement de mépris, une nuance dépréciative. Le *trait péjoratif* fait partie de la définition d'un terme, par opposition aux *connotations\* péjoratives*, qui peuvent toujours être associées à n'importe quel terme. Ainsi, en français, les suffixes *-ard*, *-asse* sont péjoratifs dans *fuyard*, *chauffard*, *bagnard*, *fadasse*, *lavasse*, etc., qui sont des mots péjoratifs. (V. MÉLIORATIF.)

**pénultième**

On appelle *pénultième* l'avant-dernière syllabe d'un mot : dans *prévoir*, la syllabe *pré* est la pénultième.

**périgrinisme**

On a appelé parfois *périgrinisme* les emprunts aux langues étrangères (V. XÉNISME).

**perfectif**

Syn. d'ACCOMPLI.

**perfectum**

On appelle *perfectum*, en grammaire latine, le système des formes verbales groupant le parfait,

le plus-que-parfait et le futur antérieur, et exprimant l'accompli.

### performance

En grammaire générative, la *performance* est la manifestation de la compétence des sujets parlants dans leurs multiples actes de parole. (V. PAROLE.)

Les performances linguistiques des sujets parlants sont les phrases réalisées dans les situations diverses de communication ; elles forment les données observables qui constituent le corpus de l'analyse linguistique. La performance, concept de la grammaire générative, correspond partiellement au concept de "parole" de la linguistique structurale.

La performance dépend de la compétence\* (le système de règles), du sujet psychologique, de la situation de communication ; elle dépend, en effet, de facteurs très divers, comme la mémoire, l'attention, le contexte social, les relations psychosociales entre le locuteur et l'interlocuteur, l'affectivité des participants à la communication, etc. Les deux modèles de performance, celui de l'émetteur et du récepteur, sont du domaine d'analyse de la psycholinguistique et de la sociolinguistique, autant que de la linguistique proprement dite.

### performatif

1. J. L. Austin appelle *verbes performatifs* les verbes dont l'énonciation revient à réaliser l'action qu'ils expriment et qui décrivent une certaine action du sujet parlant. *Je dis, je promets, je jure* sont des verbes performatifs parce que, en prononçant cette phrase, on fait l'action de dire, de promettre, de jurer. À l'intérieur des énoncés performatifs, on a distingué entre les énoncés qui sont des actes d'une autorité (*Le poste est vacant*) et les énoncés qui n'engagent que le sujet de l'énonciation.

2. On a qualifié de performatifs ceux des énoncés illocutionnaires\* qui signifient qu'on essaie d'imposer par la parole un certain comportement (ordre).

### I. période

En acoustique, on appelle *période* d'une vibration le temps mis par le corps qui vibre pour effectuer un cycle, c'est-à-dire pour aller et venir de l'une à l'autre des positions extrêmes du mouvement en repassant chaque fois par le point de départ. La fréquence est l'inverse de la période, puisque c'est le nombre de cycles accomplis en une seconde.

### II. période

La rhétorique donne le nom de *période* à une phrase de prose assez longue et de structure complexe dont les constituants sont organisés de manière à donner une impression d'équilibre et d'unité. La période se termine généralement par un trait brillant ou une suite qui, par ses caractères prosodiques, constitue une *clausule*\*. Selon le contenu de la phrase, on oppose les périodes narratives (ou historiques), qui regroupent tous les éléments d'un récit, et les périodes oratoires, qui rassemblent des suites d'arguments. Selon la forme de la phrase, on distingue la période carrée de quatre membres, la période croisée qui est antithétique, la période ronde dont les membres sont étroitement joints.

En poésie, c'était un système de plus de deux éléments, plus grand que le vers, plus petit que la strophe et constituant une sorte d'unité intermédiaire.

### périodique

Une *onde périodique* est une onde dont le profil reproduit constamment le même type de variation. Les voyelles sont des sons produits par des ondes à peu près périodiques : les consonnes sont produites par des ondes aperiodiques ou bruits\*.

### périphrase

1. La *périphrase* est une figure de rhétorique qui substitue au terme propre et unique une suite de mots, une locution, qui le définit ou le paraphrase (ex. : *la Ville Lumière* pour *Paris*), on peut remplacer la désignation simple d'une notion par une suite de mots exprimant les principaux caractères de cette notion (ex. : *la grande bleue* pour *la mer*).

2. La notion de *périphrase* a permis de rendre compte des correspondances entre le latin, langue flexionnelle et synthétique, qui tend plusieurs notions par la même forme, et le français, langue analytique, qui tend à exprimer chacune d'elles par des mots graphiquement différents, relativement autonomes les uns des autres, et parfois séparables. Ainsi, *feci* se traduit par *j'ai fait* : *feci* regroupe dans la même forme le radical de *faire*, l'aspect (parfait), le mode indicatif et le temps (référence au présent), ainsi que le rapport locuteur / actant (première personne du singulier) ; *j'ai fait* les distribue sur trois formes (personne sur *je* et *ai*, temps sur *ai*, aspect sur la combinaison *ai* + *fait*, radical verbal sur *fait*).

En principe, la périphrase relève de la syntaxe, alors que la locution (verbale, adjective, nominale) relève du lexique.

### périspomène

En grec, on appelle *périspomène* tout mot qui porte l'accent circonflexe sur la dernière syllabe.

### périsologie

En rhétorique, la *périsologie* consiste à renforcer une assertion en répétant la même idée dans la même phrase (ex. : *Je l'ai vu de mes yeux vu*). Elle peut être apparemment sans nécessité aucune, comme dans *panacée universelle*, *panacée* signifiant étymologiquement « remède universel ».

### perlocutoire

On donne le nom de *perlocutoires* ou *perlocutions* aux fonctions du langage qui ne sont pas inscrites directement dans l'énoncé, mais qui ont un effet indirect sur l'interlocuteur (« flatter, faire plaisir, faire peur, etc. »). Par exemple, une interrogation peut avoir pour objet non pas d'obtenir une information, mais de faire croire à son interlocuteur qu'on le fait participer à la décision (fausse interrogation).

### permissif

On appelle *permissive* une classe de verbes comprenant en français *autoriser*, *permettre* (« donner la permission de ») et *pouvoir* (« avoir la permission de »), qui ont le sens de « X fait en sorte que Y ait la possibilité de faire quelque chose » : *Pierre autorise Paul à partir* ; *Georges permet à Henri de sortir* ; *Paul peut partir, nous le lui permettons*.

### permutable

Deux sons *permutables* sont deux sons qui peuvent se trouver dans le même entourage phonologique, que leur différence ait une valeur phonologique comme celle de [r] et de [l] en allemand, ou qu'elle n'en ait pas, comme celle de [r] et de [l] en japonais.

## personne

1. La *personne* est une catégorie grammaticale reposant sur la référence aux participants à la communication et à l'énoncé produit. La situation de communication est définie par une relation entre un sujet parlant qui énonce et un autre sujet parlant à qui cet énoncé est adressé pour qu'à son tour il donne une réponse : « je te dis que » (communication intersubjective). La phrase implicite, sous-jacente à tout énoncé. « je te dis que » représente l'énonciation\* et les phrases effectivement produites l'énoncé\*. La communication, ou échange verbal, implique donc un locuteur (première personne), le « je » ou « ego » qui est le centre de la communication (celle-ci est égocentrique) ; un interlocuteur ou allocutaire (deuxième personne), le « tu », et un objet énoncé (ce

### permutatif

On qualifie de *permutatives* les relations qui sont fondées sur la réciprocité\* ou qui présupposent, ou laissent prévoir, ou préparent, une autre action. Ainsi : [A + répondre + à B] présuppose [B + demander + à A].

### permutation

La *permutation* est une opération consistant à modifier l'ordre d'éléments adjacents dans une structure linguistique (permutation de lettres, de mots, etc.). En phonologie, plus précisément, la permutation consiste à intervertir deux phonèmes de la chaîne parlée sur l'axe syntagmatique, par opposition à la commutation qui consiste à les substituer l'un à l'autre sur l'axe paradigmatique.

On appelle *transformation de permutation* l'opération consistant à faire permuter, sans modification de sens et dans certaines conditions, les constituants d'une phrase. Ainsi, il y a permutation de l'attribut dans la phrase *Telle était sa réponse*, pour *Sa réponse était telle*. La permutation dépend souvent de transformations antérieures. Ainsi, la permutation du sujet-verbe dans *Pierre arrive* dépend de l'insertion d'une relative : *Arrive Pierre qui nous annonce la bonne nouvelle*.

### péroraison

En rhétorique, la *péroraison* est la conclusion du discours, rassemblant les preuves et faisant appel aux sentiments de l'auditoire, à sa pitié ou à sa colère.

### persévération

Chez les aphasiques, la *persévération* est la répétition ou la continuation anormale d'une activité verbale. Ainsi, dans une épreuve consistant à dénommer des objets, il y a persévération quand le malade répète pour tous les objets la première dénomination qu'il a donnée. (On dit aussi *intoxication*.)

dont on parle), le « il » (troisième personne). La distinction est d'abord entre « ego » et ce qui n'est pas « ego », puis, dans ce qui n'est pas « ego », entre l'interlocuteur qui, dans l'échange verbal, peut à son tour devenir un locuteur, et ce qui est l'objet de la communication (personnes ou choses).

La situation de communication peut impliquer d'autres relations entre les trois termes ou personnes : le locuteur « je » peut associer l'interlocuteur (moi et toi nous disons que) ou d'autres personnes que « tu » (moi et lui, moi et elle, moi et eux, nous disons que) ; dans le premier cas, la première personne est *inclusive* (incluant « tu »), dans le second elle est *exclusive* (excluant « tu ») ; ce sont des pluriels, car il y a « plus d'un » interlocuteur. De même, l'interlocuteur peut être associé à d'autres interlocuteurs présents, à qui s'adresse l'énoncé (toi et toi, vous dites que), ou à d'autres personnes que l'interlocuteur présent (toi et lui, toi et eux, vous dites que). Dans le premier cas, la deuxième personne est *inclusive* (incluant un autre interlocuteur) ou *exclusive* (excluant un deuxième « tu », mais incluant d'autres personnes) : ce sont des pluriels, car ces « personnes » impliquent plus d'un interlocuteur.

Les première et deuxième personnes renvoient à des êtres humains et s'expriment par des *noms personnels* dont les propriétés sémantiques et syntaxiques sont proches de celles des noms propres : ils sont indéterminés (se référant aux participants à la communication, ils peuvent désigner n'importe quelle personne), définis (impliquant un locuteur défini, ils supposent la présence d'un article défini, sous-jacent, exprimé dans certains cas : *Le pauvre Jean, Les Dupont que tu connais*). La troisième personne, qui renvoie à des êtres ou des objets du monde, s'exprime par des *pronoms personnels* dont les propriétés sémantiques et syntaxiques sont proches de celles du syntagme nominal, constituant de la phrase qui est toujours lui-même une troisième personne. Les noms personnels et les pronoms personnels peuvent être réunis dans une même catégorie par les grammaires sous le nom de *pronoms personnels*.

La personne (exprimée par les noms personnels, les pronoms personnels ou implicite aux syntagmes nominaux) se manifeste dans la catégorie verbale par des marques en accord avec la « personne » du sujet : *nous disons (que)*. Des phénomènes de syntaxe propres à certaines langues font que ces marques verbales de la personne sont les seules à apparaître dans les phrases comme en général en latin ou, en français, à l'impératif.

La communication implique aussi un jugement porté par le sujet parlant sur la relation sociale qu'il institue entre lui et son interlocuteur ; la communication a un statut : le locuteur définissant une distance sociale entre lui et l'allocutaire (en français, différence entre *tu* et *vous*, singulier) et entre lui et son énoncé (valeurs péjorative, méliorative, neutre, etc., au regard des êtres et des choses dont il parle : en latin, différence entre *iste* et *ille*) ; dans certaines communautés socioculturelles fortement différenciées, les systèmes de personnes peuvent être relativement complexes.

2. J. Damourette et E. Pichon distinguent le *locutif*, personne se référant à celui qui parle (première personne), l'*allocutif*, personne se référant à celui à qui on parle (deuxième personne), le *délocutif*, personne se référant à celui et à ce dont on parle (troisième personne).

3. L. Tesnière oppose parmi les *personnes* du verbe l'*anontif*, qui se réfère aux êtres ou aux choses absents de l'acte de communication, et l'*ontif*, qui se réfère aux personnes ou aux êtres présents. L'*ontif* se divise lui-même en *auto-ontif*, se référant à la personne qui parle (première personne), et en *antiontif*, se référant à la personne à qui on parle (deuxième personne).

## personnel

1. On appelle *modes personnels* les modes du verbe qui comportent des flexions indiquant le temps et la personne : l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel, l'optatif, l'impératif sont des modes personnels. Au contraire, on appelle *modes impersonnels* les modes du verbe qui ne comportent pas une flexion indiquant la personne : l'infinitif, le participe et le gérondif sont des modes impersonnels.

2. En français, la classe grammaticale des *pronoms personnels* regroupe l'ensemble des mots dont la spécificité est de référer aux participants impliqués dans la communication. Selon qu'ils se rapportent à un ou plusieurs locuteurs (*je, nous*), à un ou plusieurs interlocuteurs (*tu, vous*), à un ou plusieurs référents externes (*il[s], elle[s], le, la, les*), ces pronoms sont dits de première, de deuxième, de troisième personne du singulier ou du pluriel. On rattache à cet ensemble les *réfléchis* (*se, soi*), les *adverbiaux* (*en, y*) et l'*indéfini* (*on*). Il est possible d'établir, sur des bases distributionnelles, un autre type de classement qui ne tienne pas compte du contexte extralinguistique. Aux *formes conjointes* qui ne peuvent être séparées du verbe (*je, tu, il, etc.*) que par l'adverbe de négation *ne* et par certains pronoms sont opposées les *formes disjointes* qui manifestent une certaine autonomie (*eux, moi, toi, etc.*). À l'intérieur de ce cadre, les pronoms personnels sont répartis, selon leur fonction grammaticale, d'une part en pronoms sujets (*je, tu, nous, vous, il[s], elle[s]*), en pronoms compléments d'objet indirect (*me, te, nous, vous, lui, leur*), d'autre part en pronoms appositions, compléments circonstanciels, etc. (*moi, toi, nous, vous, lui, eux, elle[s]*). Quoi qu'il en soit, c'est l'étiquette même de pronom attachée à l'ensemble des personnels qui est contestée aujourd'hui. Elle semble ne devoir correspondre, en effet, qu'aux personnels de troisième personne qui jouent dans l'énoncé un rôle de représentant (rôle anaphorique) : *Nos filles sont étudiantes ; elles sont à Paris*. Les personnels de première et de deuxième personne ont un comportement syntaxique analogue à celui des noms propres : ce sont des *noms personnels*.

## personnification

La *personnification* est une figure de rhétorique qui consiste à faire d'un être inanimé ou d'un être abstrait, purement idéal, une personne réelle, douée de sentiment et de vie. Ex. : *Argos vous tend les bras, et Sparte vous appelle* (Racine, *l'Œdipe*) est une personnification par métonymie ; *Les vainqueurs ont parlé. L'esclavage en silence/Obéit à leur voix, dans cette ville immense* (Voltaire, *l'Orphelin de la Chine*) est une personnification par synecdoque ; *Sur les ailes du Temps, la Tristesse s'envole* est une personnification par métaphore.

## pertinence

La *pertinence* est la propriété qui permet à un phonème, à un trait phonologique, etc., d'assurer une fonction distinctive dans une langue donnée, en s'opposant aux autres unités de même niveau. Il n'y a plus pertinence quand l'unité considérée perd cette fonction distinctive.

Les *positions de pertinence* d'une opposition phonologique sont les positions dans le mot où cette opposition ne peut être neutralisée. Ainsi, en français, l'opposition entre les phonèmes /e/ et /ɛ:/ ne connaît comme position de pertinence que la finale tonique ouverte /e/les vs /ɛ:/lait. Dans toutes les autres positions, l'opposition est neutralisée soit au profit du terme le plus ouvert (en syllabe fermée /e/ : *vert, perdant*), soit par une liberté de réalisation entre les deux termes /e/ ou /ɛ:/, ou un terme intermédiaire. Les traits de semi-ouverture et de semi-fermeture ne sont donc pas pertinents dans ces positions.

## pertinent

Le terme *pertinent* est souvent employé comme synonyme de *distinctif*\* pour désigner un trait phonique dont la présence ou l'absence dans la réalisation d'un phonème entraîne un changement de sens de l'unité significative. Ainsi, le trait qui oppose les latérales aux vibrantes (simultanéité ou successivité de l'occlusion et de l'écoulement de l'air dans la bouche) est pertinent en espagnol, où il permet, par exemple, d'opposer *pero* et *pelo*, ainsi que dans de nombreuses langues romanes, mais non en japonais, où dans n'importe quel mot /l/ peut être substitué à /r/ et vice versa sans que cela entraîne aucun changement de signification.

Certains linguistes, avec R. Jakobson, donnent au terme *pertinent* une acception plus large. Dans ce sens, un trait pertinent est un trait phonique qui joue un rôle dans la communication, même s'il n'a pas de fonction distinctive. Les traits qui accompagnent la réalisation habituelle d'un phonème dans une langue donnée et facilitent son identification sont des traits pertinents : par exemple, en anglais, l'aspiration qui accompagne la réalisation des occlusives non-voisées ; en français,

le trait de laxité qui accompagne la réalisation des consonnes voisées ; dans de nombreuses langues, le trait de labialisation qui accompagne la réalisation des voyelles postérieures.

### **pétition de principe**

En rhétorique, la *pétition de principe* est un sophisme qui suppose vrai ce qui justement est en question.

### **pharyngal, pharyngalisé**

Une *consonne pharyngalisée* est une consonne dont l'articulation implique un rapprochement de la racine de la langue et de la paroi arrière du pharynx, ce qui produit un effet de bémolisation. Les langues sémitiques présentent ce type de phonèmes. L'arabe, en particulier, oppose des aspirées pharyngalisées et des aspirées non-pharyngalisées (*hadam* « il faisait chaud » vs *hadam* « il démollissait », *jahdim* « il fait chaud » vs *jahdim* « il démolit »), des fricatives pharyngalisées et des fricatives non-pharyngalisées (*šin* « Chine » vs *šin* « nom de la lettre s »).

Du point de vue acoustique, les consonnes pharyngalisées présentent une concentration de l'énergie dans les plus basses régions du spectre et dirigent vers le bas le second formant de la voyelle suivante.

### **pharyngalisation**

La *pharyngalisation* est une variation de l'orifice buccal postérieur due à une contraction du pharynx qui a pour effet, comme la labialisation, de bémoliser les sons qu'elle affecte. L'acuité des sons aigus est atténuée, la gravité des sons graves est renforcée.

### **pharynx**

Le *pharynx* est la partie du conduit vocal qui relie le larynx à la bouche et aux fosses nasales. Il est limité vers le bas par le larynx, vers le haut par la racine de la langue. On a remarqué relativement récemment que le pharynx, par les mouvements de la langue et du larynx, change de forme au cours de la phonation ; on connaît encore mal la façon dont il affecte la prononciation. En tant que résonateur supraglottique (le plus long), il favorise les basses fréquences de la vibration laryngée : les harmoniques qu'il renforce constituent le premier formant  $F^1$ .

### **phatique**

La *fonction phatique* est la fonction du langage par laquelle l'acte de communication a pour fin d'assurer ou de maintenir le contact entre

le locuteur et le destinataire. Des mots comme *allô* ou *vous m'entendez* utilisés au téléphone relèvent essentiellement de la *fonction phatique* (v. aussi COMMUNION PHATIQUE).

### **phème**

On a donné parfois le nom de *phème* au trait phonique pertinent.

### **phénotexte**

En sémiologie, on appelle *phénotexte* le texte réalisé, forme extérieure de la pensée de l'auteur.

### **phénotype**

Dans la terminologie du linguiste russe Chaoumian, le *phénotype* est la forme extérieure que revêt un *génotype* ou objet syntaxique abstrait. L'opposition entre *phénotype* et *génotype* recoupe l'opposition entre *performance* et *compétence*.

### **philologie**

Linguistique et philologie ne sont pas synonymes, et les sciences avec lesquelles elles sont en contact sont très différentes ; cette distinction est récente dans la mesure où la linguistique ne s'est développée qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s.

La *philologie* est une science historique qui a pour objet la connaissance des civilisations passées par les documents écrits qu'elles nous ont laissés : ceux-ci nous permettent de comprendre et d'expliquer ces sociétés anciennes. Si l'archéologie cherche à connaître les civilisations de l'Antiquité à travers les vestiges matériels, la philologie, dans le sens que le mot a pris en France, étudie surtout les témoignages écrits littéraires ; elle est donc d'abord une science auxiliaire de l'histoire, au même titre que l'épigraphie, la numismatique ou la papyrologie.

Toute science historique cherche à fonder la validité des documents sur lesquelles elle travaille, à vérifier ainsi l'authenticité et la véricité du texte par une critique interne et externe. La philologie est critique des textes ; elle cherche à « établir le texte » au moyen de critères internes et externes qui lui sont fournis à la fois par ses techniques propres (comparaison des textes, des variantes, histoire des manuscrits) et par les données externes qui lui fournissent d'autres techniques : la statistique linguistique pour la datation des documents ou l'histoire littéraire, économique, sociale, etc. C'est dans la mesure où l'établissement du texte réclame une masse de données fragmentaires que l'on parle d'érudition.

L'œuvre principale des philologues est donc l'édition des textes. Le texte à éditer a été longtemps l'écrit originel, considéré comme l'unique source des copies ultérieures, d'où l'idée qu'il faudrait corriger les écarts, les fautes dues aux scribes successifs. L'original hypothétique est reconstitué en comparant les diverses leçons des manuscrits : ce domaine philologique est celui des textes religieux et celui des textes grecs et latins, même affinée et modifiée par la substitution de l'idée de « variante » à celle de « faute » et par celle de « familles » à celle d'« original unique ». Pour les textes littéraires, le changement théorique a été plus profond : une réévaluation des diverses copies, considérées comme des états différents d'un même récit, a pris pour base le mode de réception des textes au Moyen Âge. Les copistes devenaient des auteurs, et non plus des transcripteurs. On a édité séparément chacun des manuscrits, considéré comme un texte original. Le développement d'une sorte de génétique textuelle a conduit à éditer l'ensemble des manuscrits se rapportant à un même récit, comme une sorte d'écriture au travail. Enfin la philologie a largement bénéficié des techniques modernes (radiographie, analyse chimique des supports), des apports statistiques, de l'informatique qui a permis, en particulier, la constitution de bases de données.

### phonation

La *phonation* est l'émission des sons du langage par un ensemble de mécanismes physiologiques et neurophysiologiques dont les étapes principales sont la production du souffle par un mouvement respiratoire spécifiquement adapté à l'acte de parole, la production de la voix par la mise en vibration des cordes vocales, la modulation de la voix en fonction des unités phoniques à réaliser par l'excitation des différents résonateurs.

### phone

On appelle parfois *phones* les sons du langage, c'est-à-dire chacune des réalisations concrètes

d'un phonème, variables suivant le contexte phonique, le locuteur, les conditions générales d'émission.

### phonématique

1. Suivant la terminologie la plus courante en Europe, la *phonématique* est la partie de la phonologie\* qui étudie plus particulièrement les phonèmes, c'est-à-dire les unités distinctives minimales. Le but de la phonématique est de dégager l'inventaire des phonèmes de la langue ou des langues étudiées, de les classer, d'étudier leurs combinaisons, etc.

Différentes méthodes s'offrent à la phonématique. La première, la plus traditionnelle, s'appuie sur les différences de sens entre les quasi-homonymes : deux unités s'opposent en tant que phonèmes si, en les faisant commuter dans un même contexte, on obtient des mots de sens différents ; cette méthode, dite des « paires minimales », a l'inconvénient d'impliquer, de la part de celui qui étudie le système phonématique d'une langue donnée, une connaissance préalable assez approfondie de cette langue. Les autres méthodes s'efforcent plus ou moins imparfaitement d'éviter le recours au sens, comme par exemple celle qui consiste à faire entendre aux locuteurs de la langue étudiée la paire de mots obtenue par commutation pour voir s'ils les différencient linguistiquement. Enfin, la troisième méthode a été utilisée pour l'étude des langues amérindiennes, totalement inconnues des linguistes qui s'y intéressaient : cette méthode consiste à rassembler un corpus très large et à étudier les rapports syntagmatiques entre les unités qui y apparaissent ; seules peuvent être considérées comme en opposition les unités apparaissant dans le même contexte. Cette méthode est l'application de la technique cryptanalytique\* aux recherches phonologiques.

2. Le terme de *phonématique* est parfois employé, comme traduction de l'anglais *phonemics*, pour désigner l'ensemble de la phonologie, ou comme adjectif, pour désigner ce qui relève de la phonologie.

### phonème

Le *phonème* est l'élément minimal, non segmentable, de la représentation phonologique d'un énoncé, dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. Chaque langue présente, dans son code, un nombre limité et restreint de phonèmes (une vingtaine à une cinquantaine selon les langues) qui se combinent successivement, le long de la chaîne parlée, pour constituer les signifiants des messages et s'opposent ponctuellement, en différents points de la chaîne parlée, pour distinguer

les messages les uns des autres. Cette fonction étant sa fonction essentielle, le phonème est souvent défini comme l'unité distinctive minimale. Le caractère phonique du phonème est accidentel (L. Hjelmslev propose le terme de *cénème*, « unité vide, dépourvue de sens ») ; il est néanmoins important puisque toutes les langues connues sont vocales. Le phonème est donc défini, en référence à sa substance sonore, par certaines caractéristiques qui se retrouvent aux différents niveaux de la transmission du message (niveau moteur ou génétique, niveau acoustique, niveau perceptif, etc.).

Ces caractéristiques phoniques, dites « traits distinctifs » ou « pertinents », ne se présentent jamais isolées en un point de la chaîne parlée : elles se combinent à d'autres traits phoniques qui peuvent varier en fonction du contexte, des conditions d'émission, de la personnalité du locuteur, etc., et que l'on appelle *traits non-distinctifs*. Le locuteur d'une langue donnée a appris à produire certains mouvements des organes phonatoires de façon à placer dans les ondes sonores un certain nombre de traits que l'auditeur de la même langue a appris à reconnaître. Un même phonème est donc réalisé concrètement par des sons différents, formant une classe ouverte mais possédant tous en commun les traits qui opposent ce phonème à tous les autres phonèmes de la même langue. Ces sons différents, qui réalisent un même phonème, sont appelés *variantes* ou *allophones*. Dans le mot français *rare*, le phonème /r/ peut être prononcé comme une vibrante dentale [r] dite « r bourguignon », comme une vibrante uvulaire [R] dite « r grasseyé », comme une fricative uvulaire [ʁ] dite « r parisien » : il s'agit de trois sons différents, ou de trois variantes différentes (ici, des variantes régionales et sociales) réalisant un même phonème.

Le phonème français /a/ s'oppose à /i/, /e/, /ɛ/, /y/, /u/, /o/, /ɔ/, etc., comme le montre la série minimale *la, lis, les, lait, lu, loup, lot, las*, etc., et à tous les autres phonèmes du français parce qu'il est le seul à posséder ensemble les traits vocalique, non-consonantique, palatal (aigu), ouvert (compact). Ce sont ces traits que l'on retrouve dans la voyelle des mots suivants, *chat, lac, cale, patte*, mêlés à d'autres traits articulatoires (acoustiques) qui dépendent du contexte et n'ont pas de fonction linguistique.

Certains traits constants dans la réalisation concrète d'un phonème donné peuvent ne pas avoir de fonction distinctive et être cependant importants pour l'identification du phonème : ainsi, en français, le /l/ est suffisamment défini phonologiquement comme une latérale (vocalique, consonantique, continue) puisqu'il n'y a pas d'autre latérale dans le système phonologique : mais si on ne tient pas compte de l'articulation dentale, habituelle en français, et si on prononce une latérale palatale [λ], on risque de confondre des mots comme *fil* /fil/ prononcé /fiλ/ et *filles* /fiʝ/. De même, en anglais, l'aspiration n'a pas de valeur phonologique, mais elle facilite l'identification des occlusives initiales, dans des mots comme *pin, in, kick*, etc.

Deux phonèmes appartenant à deux langues différentes ne peuvent jamais être semblables puisque chacun se définit par rapport aux autres phonèmes de la langue à laquelle il appartient. Ainsi, le /s/ français est défini comme consonantique, non-vocalique, dental (diffus et aigu), fricatif (continu), non-voisé ; en espagnol, le phonème /s/ est défini par les mêmes caractéristiques sauf la dernière, puisqu'il n'y a pas dans cette langue de sifflante voisée comme en français ; le phonème /s/ est réalisé en espagnol tantôt comme non-voisé [s], tantôt comme voisé [z], en fonction du contexte. Moins les phonèmes sont nombreux dans une langue et plus ils présentent de variantes.

**phonématique**

Le terme de *phonématique* est employé comme synonyme de l'adjectif *phonématique* pour désigner tout ce qui a trait au phonème. Ce terme est employé aussi, toujours comme synonyme du nom *phonématique*, pour désigner

la partie de la phonologie qui se consacre exclusivement à l'étude des phonèmes et des traits distinctifs (unités segmentales et infra-segmentales), et se distingue de la prosodie, consacrée plus particulièrement à l'étude de traits supra-segmentaux.

**phonétique**

1. Traditionnellement, le terme de *phonétique* désigne la branche de la linguistique qui étudie la composante phonique du langage, par opposition aux autres domaines : morphologie, syntaxe, lexique et sémantique.

2. Dans la terminologie qui s'est développée à travers la linguistique contemporaine à partir des années 20, le terme *phonétique* désigne, en opposition à la phonologie, l'étude de la substance physique et physiologique de l'expression linguistique : « ce qui caractérise particulièrement la phonétique, c'est qu'en est tout à fait exclu tout rapport entre le complexe phonique étudié et sa signification linguistique... La phonétique peut donc être définie : la science de la face matérielle des sons du langage humain » (N. Troubetskoï).

3. Mais la phonétique ne peut faire abstraction du caractère social du langage, de même que la phonologie ne peut faire abstraction de la connaissance des sons concrets de la parole aux différents niveaux de la chaîne parlée. La multiplicité des variantes contextuelles ou facultatives d'un seul et même phonème dans la prononciation réelle est due à la combinaison de ce phonème avec différentes sortes de traits expressifs et redondants. Cette diversité ne gêne pas l'extraction du phonème invariable. « Le code inclut non seulement les traits distinctifs mais aussi les variantes contextuelles, tout autant que les traits expressifs qui gouvernent les variantes facultatives ; les usagers d'une langue ont appris à les produire et à les appréhender dans le message » (R. Jakobson). L'étude du chevauchement des unités phoniques dans la chaîne parlée, avec les phénomènes de coarticulation, montre l'importance des règles relationnelles au moyen desquelles le locuteur, guidé par le code linguistique, appréhende le message.

La *phonétique générale* étudie l'ensemble des possibilités phoniques de l'homme à travers toutes les langues naturelles. La *phonétique comparée* étudie les sons qui apparaissent dans deux ou plusieurs langues. La *phonétique appliquée* se limite aux particularités phoniques d'un système vocal déterminé, langue ou dialecte (phonétique française, anglaise, etc.). La *phonétique historique* peut suivre l'évolution des sons au cours de l'histoire de la langue tandis que la *phonétique descriptive* les étudie à un moment donné de cette évolution.

Mais les principales distinctions entre les différentes branches de la phonétique sont déterminées par la nature complexe du message vocal, la spécificité des différentes étapes de sa transmission et la diversité des méthodes grâce auxquelles il peut être appréhendé et décrit. Les domaines de la phonétique qui sont le plus explorés sont la *phonétique articulatoire\** ou *physiologique*, qui étudie les mouvements des organes phonateurs lors de l'émission du message, la *phonétique acoustique\** ou *physique* qui étudie la transmission du message par l'onde sonore et la façon dont il vient frapper l'oreille de l'auditeur, la *phonétique auditive\**, enfin, qui touche à la psychologie et qui étudie les modalités de la perception du message linguistique. La *phonétique neurophysiologique*, moins étudiée, cherche à décrire les mécanismes cérébraux et neurologiques de l'encodage et du décodage du message chez le sujet parlant en tant qu'émetteur et en tant que récepteur.

### phonétographe

Le *phonétographe* est un appareil permettant de transformer le langage parlé en texte écrit, à partir des spectres acoustiques caractéristiques de chaque son.

**phonie** Syn. de PHONATION.

### phonique

Le terme de *phonique* s'applique à tout aspect relatif aux sons du langage, qu'il ait ou non une importance linguistique.

### phonochronologie

La *phonochronologie* est une science encore à l'état embryonnaire qui se donne pour objet l'étude du rythme des changements phonologiques, supposé régulier (V. GLOTTOCHRONOLOGIE).

### phonogramme

Dans les écritures idéogrammatiques, on

appelle *phonogramme* un signe qui, capable de fonctionner par ailleurs avec sa pleine valeur d'idéogramme, est utilisé pour la transcription du consonantisme d'un mot homonyme de celui que désigne l'idéogramme. Ainsi, en égyptien, le mot [mçDr] « entendre » était représenté par les symboles de [mç] « poussière » et [Dr] « panier ». Dans l'écriture aztèque, le nom de lieu *Teocaltitlan*, littéralement « dieu-maison-gens », était représenté par les symboles de *tenli* « lèvres », *otli* « chemin », *colli* « maison » et *ilanli* (tli étant un suffixe inflexionnel). À un stade plus développé, les phonogrammes représentent des sons syllabiques, comme dans l'écriture des anciens Mésopotamiens qui disposaient de caractères pour noter des syllabes comme *ma, mi, mu, am, im, um, muk, mut, nam, tim*.

### phonologie

La *phonologie* est la science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique. Elle se fonde sur l'analyse des unités discrètes (phonèmes\* et prosodèmes\*) opposées à la nature continue des sons. Elle se distingue donc de la phonétique bien qu'il soit difficile de séparer ces deux domaines de recherche. La phonologie s'organise elle-même en deux champs d'investigation :

a) la *phonématique\** étudie les unités distinctives minimales ou phonèmes en nombre limité dans chaque langue, les traits distinctifs ou traits pertinents qui opposent entre eux les phonèmes d'une même langue, les règles qui président à l'agencement des phonèmes dans la chaîne parlée ; les deux opérations fondamentales de la linguistique sont la segmentation et la commutation qui permettent de dresser l'inventaire des phonèmes d'une langue donnée, d'en déterminer les variantes contextuelles ou allophones, et d'étudier ces phonèmes selon leurs propriétés au niveau articulatoire\*, acoustique\*, auditif\*, et dans le cadre de la perception ;

b) la *prosodie\** étudie les traits suprasegmentaux, c'est-à-dire les éléments phoniques qui accompagnent la transmission du message et qui ont aussi une fonction distinctive : l'accent\*, le ton\*, l'intonation\*. À côté des études phonologiques appliquées à une langue donnée, la *phonologie générale* étudie les principaux systèmes phonologiques du monde et les lois générales de leur fonctionnement, la *phonologie contrastive* étudie les différences des systèmes phonologiques de deux ou plusieurs langues, la *phonologie synchronique* envisage le système dans un état donné de fonctionnement de la langue, tandis que la *phonologie diachronique* vise à décrire et à expliquer les changements du système dans le passage d'un état de langue à un autre (déphonologisation, rephonologisation, etc.).

Pendant longtemps, la phonologie a été confondue avec la phonétique. Quand le terme *phonologie* a commencé à être employé, vers 1850, il l'a été concurremment avec celui de *phonétique*, chaque école, parfois chaque linguiste donnant une acception différente aux deux termes qui ont par ailleurs le même sens étymologique : « étude des sons ».

En fait, la nécessité de distinguer deux types d'éléments phoniques dans la langue, ceux qui jouent un rôle dans la communication et constituent les constantes à travers les différentes réalisations d'un message, et ceux qui correspondent à des variantes, avait été entrevue très anciennement, comme en témoigne chez les grammairiens hindous comme Patañjali, environ 150 ans avant J.-C., la théorie du *sphota*, ou « son signifiant », opposé au *dhvani*, « réalisation concrète et variable de cette entité ». Le même concept est implicite dans l'utilisation de l'écriture à partir du moment où on a commencé à employer des symboles non plus comme idéogrammes, mais comme phonogrammes.

Les exigences normatives, l'importance donnée à la langue écrite au détriment de la langue orale, ont contribué au cours des siècles à l'occultation de cette distinction. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'intérêt prédominant pour l'étude des sons et la régularité des changements phonétiques, le développement même des méthodes expérimentales en phonétique font passer au second plan l'étude fonctionnelle des unités phoniques. Le terme phonème est adopté en 1873 par la Société de Linguistique de Paris. La recherche des symboles pour le développement d'un système de transcription universel et l'établissement d'un alphabet phonétique international sous l'impulsion de H. Sweet et P. Passy constituent un prélude à la recherche des invariants. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'apparition chez Baudouin de Courtenay d'une distinction entre une *physiophonétique* et une *psychophonétique* préfigure la distinction entre phonétique et phonologie.

Le véritable départ de la phonologie en Europe n'a été possible que par l'application systématique à l'étude des sons du langage des notions linguistiques élaborées par F. de Saussure, la théorie du signe, les notions de système et de valeur, la distinction entre synchronie et diachronie, etc. Les travaux du Cercle linguistique de Prague, en particulier les contributions de N. Troubetskoï et de R. Jakobson, le retentissement qu'ils ont eu au I<sup>er</sup> Congrès international de linguistique de La Haye en 1928 ont conféré à la phonologie son statut définitif de science linguistique. Des recherches menées à peu près à la même époque en France et aux États-Unis aboutissent à des résultats semblables, malgré un certain nombre de divergences de principe et de méthode. Le Cercle de Copenhague avec L. Hjelmslev développe à l'extrême la distinction entre phonétique et phonologie au point de faire abstraction de la substance phonique du langage, considérée comme accidentelle : les unités distinctives minimales sont appelées *cénèmes*, c'est-à-dire « unités vides de sens », par opposition aux *plérèmes* (unités significatives lexicales) et aux *morphèmes* (unités significatives grammaticales) et la phonologie devient la *cénématique*. Mais les linguistes américains refusent le « mentalisme » européen et dans un souci d'objectivité, sous l'influence du « behaviorisme », ils privilégient la segmentation aux dépens de la commutation, d'autant que les recherches se fondent souvent sur les langues amérindiennes qu'ils découvrent et enseignent au fur et à mesure qu'ils les décrivent. Certaines théories accordent aussi plus de place à la prosodie, aux tons, à l'accentuation, à l'intonation, à l'harmonie vocalique (théorie prosodique de Firth, théorie tagmémique de Pike, analyse componentielle de Harris). Les recherches de Bloomfield sur les propriétés distinctives des phonèmes ont abouti à la notion de « traits distinctifs » qui conduit Jakobson à développer un ensemble théorique autour de la constatation que ce sont les traits eux-mêmes et non les phonèmes qui constituent les véritables éléments minimaux d'une représentation phonologique ; il élabore l'hypothèse d'un inventaire universel des traits distinctifs correspondant à des universaux du langage dans lequel chaque langue puise les constituants de son système phonologique.

La théorie des traits distinctifs a été incorporée dans la théorie de la grammaire générative. L'aspect universel de la théorie des traits distinctifs s'accorde avec la démarche de Chomsky qui cherche à caractériser le langage comme une faculté cognitive universelle, spécifique de l'espèce humaine, qui permet à l'enfant d'apprendre à parler par la maturation d'un système inné. La phonologie générative développée pendant les années 60 essentiellement par Noam Chomsky et Morris Halle, distingue deux niveaux de représentation phonologique : le niveau des phonèmes des structuralistes et le niveau de la phonétique systématique correspondant à une transcription phonétique étroite ou transcription allophonique. Certaines variantes contextuelles constituent des allophones alors que d'autres correspondent à des phonèmes : il faudra donc deux règles d'assimilation différente, l'une phonémique et l'autre allophonique, ou bien il faut reconnaître que le niveau des phonèmes ne constitue pas un véritable niveau systématique de représentation. La représentation que donnent Chomsky et Halle du système phonologique dans *The Sounds pattern of English* (1969) est strictement linéaire, constituée par une matrice à deux dimensions où les lignes représentent les traits distinctifs et les colonnes représentent les segments successifs. Les développements actuels de la phonologie générative se caractérisent par le rejet de la contrainte de linéarité sur les représentations phonologiques et par la recherche de modèles non linéaires (phonologie autosegmentale de Goldsmith, phonologie métrique de Liberman, travaux de Elizabeth Selkirk sur les catégories phonologiques, etc.).

### phonologique

On qualifie de *phonologique* ce qui appartient à la phonologie, ce qui a fonction en phonologie.

Les *règles phonologiques*, en grammaire générative, donnent à chaque structure de surface une représentation phonétique dans un alphabet phonétique universel.

### phonologisation

On appelle *phonologisation* l'apparition d'une nouvelle opposition distinctive dans une langue donnée. Des variations combinatoires peuvent aboutir à une paire de phonèmes corrélatifs ou à une corrélation : ainsi, lors du passage du latin en français, la variation phonétique pour certaines voyelles entre une réalisation orale et une réalisation nasalisée par assimilation de la consonne nasale suivante (entravée ou finale) s'est transformée, lorsque la nasalisation a été totale, en une corrélation phonologique. La corrélation de gémination résulte de la phonologisation des variantes stylistiques à renforcement affectif qu'étaient les géménées en indo-européen. Une phonologisation peut résulter de l'appropriation par une langue donnée d'un phonème étranger, comme celle du phonème /t/ en russe.

### phonostylistique

La *phonostylistique* est une partie de la phonologie qui étudie les éléments phoniques ayant

dans le langage humain une fonction expressive (émotive) ou appellative (conative), mais non représentative (référentielle). Ainsi, tous les aspects qui caractérisent le sujet parlant dans son origine sociale, son appartenance à un groupe d'âge déterminé, son sexe, son degré de culture, sa provenance géographique. Dans certaines sociétés, ce sont surtout les différences d'âge et de sexe qui se manifestent dans la prononciation ou la réalisation de certains sons du langage : dans certains parlers siciliens de la région de Messine, le même phonème est réalisé par la consonne cacuminale [d] chez les hommes (*jadu* « coq ») et par la séquence [tʃ] chez les femmes (*jatru*), selon une discrimination qui se manifeste dès l'enfance ; chez les Tchouktes du Kamtchatka, un même phonème de la langue est prononcé [tʃ] par les hommes et [ts] par les femmes (ce qui correspond à une accentuation de la féminité par une plus grande acuité du son). Dans d'autres sociétés, les différences dans la prononciation sont symptomatiques d'une origine régionale, comme la prononciation du « r apical roulé » qui, en France, traduit une origine provinciale, ou bien en Italie l'absence de gémées caractéristique d'une origine septentrionale. Il est des sociétés très hiérarchisées où certaines prononciations sont interdites à certaines catégories

ches, comme dans les langues de l'Inde : en tamoul, un seul et même phonème doit être prononcé [ts] ou [s] suivant la caste du sujet parlant. Dans presque toutes les sociétés, il existe une prononciation « mondaine » affectée, caractérisée le plus souvent par un certain relâchement : ainsi, le [ʁ] fricatif, moins énergique que la vibrante qu'il a remplacée ou qu'il tend à remplacer dans de nombreux pays, est

d'abord apparu dans les capitales et dans la haute société, par exemple en France celle de la cour de Versailles. Il caractérise en Italie un milieu intellectuel mondain. La prononciation de l'américain de New York présente deux variantes pour le phonème /r/ et trois variantes pour le phonème /θ/ correspondant à des stratifications sociales.

## phrase

Selon la grammaire traditionnelle, la phrase est une unité de sens accompagnée, à l'oral, par une ligne prosodique entre deux pauses et limitée, à l'écrit, par les signes typographiques que sont, en français, la majuscule et le point. La phrase peut contenir plusieurs propositions (phrase composée et complexe). Cette définition s'est heurtée à de grandes difficultés. Pour définir la phrase, on ne peut avancer l'unité de sens, puisque le même contenu pourra s'exprimer en une phrase (*Pendant que je lis, maman coud*) ou en deux (*Je lis. Maman coud*). Si on peut parler de « sens complet », c'est justement parce que la phrase est complète. En outre, on a posé à juste titre le problème de telle phrase poétique, par exemple, dont l'interprétation sera fondée uniquement sur notre culture et notre subjectivité, et de tel « tas de mots » ayant un sens clair et ne formant pas une « phrase », comme dans *Moi y en a pas d'argent*. La phrase a pu être aussi définie comme un énoncé dont les constituants doivent assumer une fonction\* et qui, dans la parole, doit être accompagné d'une intonation. La phrase dans les théories hypothético-déductives est définie comme une concaténation de deux constituants, un *syntagme nominal* et un *syntagme verbal*, chaque constituant étant ensuite analysé selon ses propriétés distributionnelles et/ou transformationnelles et répondant sur le plan sémantique et/ou logique à la distinction entre *thème* (ce dont on parle) et *prédicat* (ce qu'on dit du thème).

Dans les phrases sans verbe, l'intonation permet de reconnaître si on a affaire à un mot ou à un groupe de mots isolé, sans fonction, ou bien à une phrase, même constituée par un seul mot (mot-phrase). Une phrase a également une fin déterminée : elle énonce quelque chose (prédicat) à propos de quelqu'un ou de quelque chose (thème). La phrase peut ne comporter qu'un élément qui est le *thème* (la phrase est alors incomplète), ou le *prédicat*, comme dans *Formidable !* où le thème n'est pas évoqué ; ou bien deux éléments sans verbe comme dans *Bon, ce gâteau*. Les phrases ayant un verbe se divisent en phrases simples et phrases complexes. Les *phrases simples* ne comportent qu'un membre organisé autour d'un verbe (à un mode personnel ou à l'infinitif). Les *phrases complexes* comportent plusieurs membres dits « propositions », celles-ci étant soit juxtaposées, soit coordonnées, soit subordonnées. Dans les phrases complexes, les propositions juxtaposées ou coordonnées ont une autonomie grammaticale complète permettant à chacune de fonctionner le cas échéant comme une phrase simple. La proposition subordonnée, au contraire, ne peut pas fonctionner telle quelle, comme une phrase simple ; elle a besoin du support de la proposition principale, qui contient un terme dont elle est dépendante ; ainsi, dans : *Chaque matin, il constatait qu'on lui avait volé des poires, qu'on lui avait volé des poires* est la subordonnée et dépend de *constatait* ; *Chaque matin, il constatait* est la principale, support de cette subordonnée. La phrase simple ou complexe peut être énonciative, ou exclamative, ou interrogative, ou impérative ; en ce cas on parle de *type de phrase*, on définit le statut de la phrase.

Dans les théories déductives, on a défini la phrase comme un axiome de base, représentée par une suite de symboles générés à partir du symbole initial P par les règles syntagmatiques de la base\*. En ce cas la phrase abstraite initiale est la source des structures profondes qui se réaliseront dans les structures de surface, seules envisagées dans les grammaires traditionnelle et structurale.

### phrase-noyau

1. En grammaire structurale. la *phrase-noyau* est la phrase déclarative active transitive réduite à ses constituants fondamentaux. *L'enfant lit un livre* est une phrase-noyau.

2. En grammaire générative. syn. de PHRASE NUCLEAIRE\*.

### phraséologie

On appelle généralement *phraséologie* une construction propre à un individu, à un groupe ou à une langue. Toutefois, le terme d'idiolecte servant souvent à désigner le phénomène linguistique propre à un individu, on réserve parfois le terme de phraséologie à l'évocation d'une construction propre à une langue.

Un *dictionnaire phraséologique* s'assigne pour objet le recensement et la présentation des expressions figées spécifiques à une langue. En principe, il n'enregistre pas les proverbes, pour autant que ceux-ci représentent des unités phrastiques complètes. Il devra également exclure le cliché de son champ d'étude : à la différence du cliché, écart stylistique banalisé par la répétition (*l'astre des nuits, des doigts de fée*), la phraséologie se définit non par l'écart qu'elle représente par rapport à la langue, mais par le caractère stabilisé de la combinaison qu'elle constitue. Un dictionnaire phraséologique n'est qu'un sous-ensemble particulier d'un dictionnaire syntagmatique, qui envisagerait les types de combinaisons les plus courants d'une langue dans une synchronie donnée.

### phrasillon

Le terme *phrasillon* est synonyme de *mot-phrase*\*, mais s'applique à des suites de plusieurs unités.

### phrastique

On qualifie de *phrastique* ce qui est relatif à la phrase.

On appelle *rang* ou *niveau phrastique* le rang ou niveau de la phrase. (V. RANG.)

### phylum

Le *phylum* (terme emprunté à la biologie) est un ensemble regroupant plusieurs familles de langues qui ont entre elles certaines parentés supposées, mais qu'on ne peut définir avec

précision, comme pour les langues amérindiennes de l'Amérique du Nord.

### physiophonétique

Le terme de *physiophonétique* est le terme proposé par le linguiste Baudouin de Courtenay pour désigner la partie de la linguistique qui correspond approximativement à ce que nous appelons aujourd'hui la *phonétique*. Le terme est aujourd'hui rejeté par les linguistes, car il fait abstraction des mécanismes psychologiques et neurologiques aussi importants pour la phonétique que les mécanismes physiologiques auxquels ils sont d'ailleurs étroitement liés.

### pictogramme

On appelle *pictogrammes* des dessins de divers types en une ou plusieurs couleurs qui, en dehors de leur intérêt ornemental et esthétique, reproduisent le contenu d'un message sans se référer à sa forme linguistique. Ces dessins racontent une histoire, mais sans relation visible avec un énoncé parlé unique, l'histoire se reconstituant un peu comme le sujet d'un tableau. Cette forme de préécriture s'est rencontrée chez des populations de pêcheurs et de chasseurs, à relations régulières, comme les Indiens d'Amérique, les Esquimaux, les Sibériens et les Bochimans d'Afrique. On distingue des pictogrammes-sinaux qui peuvent être employés comme aide-mémoire servant à déclencher une récitation (sur les robes de peau des sorciers-prêtres en Sibérie, ils correspondent à des strophes de chant) — et des pictogrammes-signes qui portent en eux-mêmes leur signification, qui parlent à la vue. D'une certaine manière, un dessin humoristique sans paroles est aussi un pictogramme-signe.

### pictographie

On appelle *pictographie* l'utilisation de dessins figuratifs ou pictogrammes en vue de la communication écrite (ex. : chez les Esquimaux). (V. PICTOGRAMME.)

### pidgin

On appelle *pidgin* une langue seconde née du contact de langues européennes avec diverses langues d'Asie ou d'Afrique afin de permettre l'intercompréhension de communautés de

langues différentes. Le système du pidgin est beaucoup plus complet que celui du sabir\*, son vocabulaire couvrant de nombreuses activités. Plus particulièrement, le *pidgin-english*, ou *pidgin*, est une langue composite à base grammaticale chinoise et à vocabulaire anglais (par opposition au *pidgin mélanésien* ou *bichlamar\**).

### pidginisation

La *pidginisation* est le processus par lequel, dans une situation de contact de langues, tend à apparaître un pidgin.

### pinyin

Le *pinyin* est un système de transcription de l'écriture chinoise en alphabet latin, fondé sur la prononciation des caractères idéographiques dans le dialecte de Pékin (mandarin du Nord) et utilisé surtout sur le plan international.

### pitch

Le terme de *pitch* est un terme emprunté à la linguistique anglaise et américaine pour désigner l'accent de hauteur, ou ton\* par opposition au stress\* ou accent de force.

### place

Dans une terminologie dérivée de la logique, on appelle *structure* (de phrase) à une *place* ou un *argument* une phrase intransitive simple, comme *Pierre meurt*, où *Pierre* occupe l'unique place associée à *mourir*. La *structure à deux places* ou *deux arguments* est celle des phrases transitives avec un seul complément, comme *Pierre aime Marie*, où *Pierre* et *Marie* occupent les deux places de sujet et d'objet. La *structure à trois places* ou *trois arguments* est celle des phrases transitives à double complément, comme dans *Pierre montre un livre à Georges*, où *Pierre*, *Georges* et *livre* occupent les trois places de sujet, d'objet, et de complément prépositionnel attributif. De même, les intransitifs sont dits *verbes à une place* (ou *argument*).

### plan

Le concept de *plan*, distinct de celui de niveau\* ou de rang\*, a été introduit en linguistique structurale pour définir la relation entre le signifiant, ou *plan de l'expression*, et le signifié, ou *plan du contenu*.

### planification linguistique

l'ensemble de mesures ordonnées prises par un État pour la normalisation d'une langue ou de son emploi. La *planification linguistique* peut être à elle toute seule la politique linguistique ou en former seulement une des parties.

### plein

1. On appelle *forme pleine* la forme d'un mot existant à côté d'une forme réduite (par apocope, élision, etc.) ; ainsi le latin *nihil* existe à côté de la forme réduite *nil*.

2. On appelle *mots pleins*, par opposition aux *mots vides\**, les morphèmes lexicaux opposés aux termes grammaticaux. Les *prépositions pleines* sont celles qui ont un signifié propre (*malgré*, *sans*) qui les oppose à d'autres, *vides*, qui expriment les seuls rapports syntaxiques (*de*).

### pléonasmе

1. Le *pléonasmе* est la répétition dans un même énoncé de mots ayant le même sens. Une suite de mots est *pléonastique* dès que les éléments d'expression sont plus nombreux que ne l'exige l'expression d'un contenu déterminé : *suffisamment assez*, *descendre en bas*, sont des pléonasmes. (V. REDONDANCE.)

2. On appelle *pléonasmе*, ou *transformation pléonastique*, une transformation d'addition qui, ne modifiant pas le sens de la phrase initiale, n'ajoute rien du point de vue qualitatif. Ainsi, on dira que la phrase *J'ai mal à mon bras gauche* est la transformation pléonastique de *J'ai mal au bras gauche*.

### plérematique

L. Hjelmslev appelle *plérematique* la théorie glossématique du contenu visant à définir les pléremes.

### plérème

En glossématique, le *plérème* est l'élément de contenu dont la définition permet de ramener des variantes infiniment nombreuses à un nombre limité d'invariants et de réduire les signes infiniment nombreux à des combinaisons d'un nombre limité de pléremes. Ainsi, on minimisera certains écarts en posant un plérème du type « genre-elle » (genre naturel femelle, à ne pas confondre avec le genre grammatical féminin). Ce plérème permettra de rendre compte du contenu de *jument* en posant que c'est « cheval + genre-elle ».

### plosive

Syn. de OCCLUSIVE.

### pluralité

La *pluralité* est un trait distinctif sémantique de la catégorie du nombre\* indiquant la représentation de plus d'une seule entité isolable. La pluralité se distingue de l'opposition morphologique singulier/pluriel. La pluralité est exprimée en français par le pluriel (*les tables*) dans les noms comptables, par l'affixe des collectifs

(une hêtraie), par le générique (*l'homme est mortel*). La pluralité est notée par le trait [- singularité].

**pluriel**

Le *pluriel* est un cas grammatical de la catégorie du nombre\* caractérisé par des marques linguistiques (en français s et x) traduisant le plus souvent la pluralité dans les noms comptables : *tables* est pluriel et exprime la pluralité (« plus d'un ») ou, plus rarement, la singularité : *les ciseaux, les obsèques*. Il existe des noms singuliers exprimant la pluralité, comme les collectifs (*chênaie, hêtraie, cerisaie*, etc.). Le pluriel est noté par le trait [- sing].

**plurilingue**

On dit d'un *sujet parlant* qu'il est *plurilingue* quand il utilise à l'intérieur d'une même communauté plusieurs langues selon le type de communication (dans sa famille, dans ses relations sociales, dans ses relations avec l'administration, etc.). On dit d'une *communauté* qu'elle est *plurilingue* lorsque plusieurs langues sont utilisées dans les divers types de communication. (V. BILINGUISME.) Certains pays, comme la Suisse, où le français, l'allemand, l'italien et le romanche sont langues officielles, connaissent le *plurilinguisme* d'État.

**plurinormaliste**

Est *plurinormaliste* toute attitude qui admet dans une langue l'existence de plusieurs normes (v. ce mot) comme toutes également dignes d'attention. L'enseignement a pour but alors de faire découvrir et respecter la fonction propre de chacune de ces normes (V. NIVEAU DE LANGUE).

**plurivalence**

On appelle *plurivalence* la propriété pour une unité linguistique (mot ou phrase) de pouvoir recevoir plusieurs interprétations, d'avoir plusieurs sens ou valeurs.

**plurivoque**

Un morphème appartenant à une catégorie grammaticale ou lexicale définie est *plurivoque* ou *polysémique* quand il présente, selon les contextes, plusieurs sens : ainsi, le verbe *appréhender* (un danger, une personne, etc.) est plurivoque. (V. POLYSÉMIE.)

**plus-que-parfait**

On donne le nom de *plus-que-parfait* à un ensemble de formes verbales du français constituées de l'auxiliaire *avoir* (ou *être*) et d'un participe passé, l'auxiliaire étant lui-même affecté d'affixes d'imparfait. Le plus-que-parfait traduit l'aspect accompli relativement à un

imparfait de l'énoncé (*Quand il avait bu, il n'était plus maître de lui*). [V. PASSE.]

**poétique**

Chez R. Jakobson, la *fonction poétique* est la fonction du langage par laquelle un message peut être une œuvre d'art. La *poétique* peut être une partie de la linguistique dans la mesure où celle-ci est la science globale des structures linguistiques. Toutefois, bon nombre des procédés que la poétique étudie ne se limitent pas aux problèmes du langage, mais relèvent d'une manière plus générale de la théorie des signes.

**point**

1. Le *point* est un signe de ponctuation servant à marquer, en langue écrite, la fin d'une phrase ou d'un énoncé de sens complet. Le *point d'interrogation* marque la fin d'une phrase interrogative directe. Le *point d'exclamation* marque la fin d'une phrase exclamative ou suit une exclamation ou une locution exclamative (V. PONCTUATION).

2. Le *point* est un signe diacritique qui se place sur certaines lettres (i, j en alphabet latin, mais sans point en turc). C'est aussi un signe d'abréviation.

**point d'articulation**

On appelle *point d'articulation* l'endroit où se produit le resserrement ou la fermeture du chenal phonatoire, par le rapprochement ou le contact des deux articulateurs\*. Le point d'articulation est à distinguer du lieu d'articulation. Les différences de point d'articulation n'ont pas de fonction phonologique bien qu'elles caractérisent souvent les habitudes articulatoires de certains phonèmes et soient très importantes pour leur identification. Le lieu d'articulation correspond à une zone plus vaste, dont chacune couvre les points d'articulation dont l'écart n'entraîne pas une différence de sens. Ainsi, les consonnes dentales correspondent à un même lieu d'articulation dans différentes langues, mais elles ont souvent des points d'articulation différents : le phonème français /s/ comme à l'initiale de *sac* est une alvéolaire pré-dorsale, tandis que le phonème espagnol /s/ qu'on trouve par exemple à l'initiale de *suerte* « chance, sort » est une dentale apicale.

**point-virgule**

Le *point-virgule* est un signe de ponctuation qui sépare deux membres de phrase indépendants l'un de l'autre grammaticalement, mais entre lesquels il existe une liaison logique et nécessaire. (On dit aussi *point et virgule*.)

**point-voyelle**

Le *point-voyelle* est un signe diacritique qui, dans l'écriture de certaines langues sémitiques (arabe, hébreu) se place au-dessus ou au-dessous de certaines consonnes pour transcrire une voyelle.

**pôle**

Dans le spectre acoustique d'une consonne, on appelle *pôle* la zone de fréquence qui présente l'énergie la plus forte : une consonne est caractérisée par la distribution relative de ses pôles (maximums d'énergie) et de ses zéros acoustiques (minimums d'énergie).

**politique linguistique**

Ensemble de mesures et de projets ou de stratégies ayant pour but de régler le statut et la forme d'une ou de plusieurs langues. Il peut y avoir politique linguistique sans qu'il y ait planification. Par exemple l'exclusion des langues régionales de l'école de la III<sup>e</sup> République relève d'une politique linguistique mais non d'une planification.

**polyglossie**

1. Synonyme de **PLURILINGUISME**. V. **PLURILINGUE**.
2. Comme on oppose *diglossie* à *bilinguisme*, on peut opposer *polyglossie* à *plurilinguisme*. Il s'agit

**polysémie**

On appelle *polysémie* la propriété d'un signe linguistique qui a plusieurs sens. L'unité linguistique est alors dite *polysémique*. Le concept de polysémie s'inscrit dans un double système d'oppositions : l'opposition entre polysémie et homonymie et l'opposition entre polysémie et monosémie.

L'unité polysémique est souvent opposée à l'unité monosémique, comme le *mot* (du vocabulaire général) est opposé au *terme* (d'un vocabulaire scientifique ou technique). On remarque, en effet, que les vocabulaires spécialisés se constituent souvent par emprunt et spécialisation d'un terme du vocabulaire général. Ainsi, *fer* est un terme monosémique du vocabulaire de la chimie : son symbole Fe lui est toujours substituable, il peut se présenter sous l'un ou l'autre des états de la matière, etc. ; or, le terme *fer* de la chimie est emprunté au vocabulaire général, où l'unité est largement polysémique : sans évoquer les figures possibles (*un cœur de fer* ; *ce siècle de fer* ; *brandir le fer*), dont on peut considérer qu'elles relèvent de la rhétorique et non de la linguistique, le mot *fer* du vocabulaire général comporte divers sens possibles, souvent exprimés par des sous-adresses dans le dictionnaire : *fer*<sub>1</sub> = métal ; *fer*<sub>2</sub> = objet (indéterminé) en fer ; *fer*<sub>3</sub> = objet (déterminé) en fer...

Le caractère polysémique du vocabulaire général a souvent été senti comme une contrainte pour la pensée scientifique (par exemple par Leibniz). Les linguistes établissent parfois, en revanche, une corrélation entre le développement d'une culture et l'enrichissement polysémique des unités (M. Bréal).

La polysémie est en rapport avec la fréquence des unités : plus une unité est fréquente et plus elle a de sens différents. G. K. Zipf a tenté de formuler une loi

alors d'une situation où plusieurs langues voient leurs emplois hiérarchisés.

**polynomie**

On désigne par *polynomie* la situation dans laquelle se trouve une langue dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique. Cette langue n'existe que sur des modalités différentes, non hiérarchisées entre elles, mais senties comme des formes d'une même langue. Son existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de la considérer comme *une*, de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues.

**polyphone**

Un caractère graphique *polyphone* peut transcrire plusieurs sons différents (ex. : *c* dans *cor* [kɔr] et *cire* [sir]).

**polyptote**

En rhétorique, le *polyptote* est une figure consistant à employer dans une phrase plusieurs formes grammaticales (nombre, cas, temps, etc.) du même mot (ex. : *Et l'on sait tout chez moi, hors ce qu'il faut savoir* [Molière]).

rendant compte de ce rapport. On a essayé de chiffrer sa formule sous la forme  $M = F \cdot 1/2$ , où  $M$  indique le nombre des sens de l'unité, et  $F$  la fréquence relative de l'unité. Mais la vérification de la formule de Zipf sur des dictionnaires offrant des mots polysémiques riches en sous-sens et sur des dictionnaires préférant distinguer des unités monosémiques différentes offrirait des résultats contradictoires pour une langue donnée.

La question essentielle reste, en fait, l'opposition entre polysémie et homonymie : le traitement lexicographique des unités exige, en effet, que soient précisées les frontières entre unité susceptible d'une description par plusieurs sous-sens et unités nécessitant des descriptions différentes. En particulier, si l'on peut établir certaines corrélations entre polysémie et culture, polysémie et fréquence, sans doute n'en vaudrait-il pas de même pour l'homonymie : par exemple, une corrélation entre longueur des mots et homonymie semble beaucoup plus évidente ; il y aura d'autant plus d'homonymes qu'une langue a plus de mots d'une ou de deux voyelles (d'où une plus grande richesse en homonymes de l'anglais et du français par rapport à l'allemand ou à l'italien).

Dans le dictionnaire, la véritable opposition est entre le traitement homonymique ou polysémique de telle unité ou de tel groupe d'unités. On pourrait alors être tenté de chercher des critères de la polysémie et de l'homonymie. Si, par exemple, le critère étymologique fonctionnait, on pourrait distinguer un mot polysémique et des mots homonymes par le recours à la diachronie. Il n'en est rien en pratique : par exemple, *dessin* et *dessein*, traités comme homonymes dans les dictionnaires actuels, ont une étymologie commune ; si l'on prenait l'étymologie comme pierre de touche, ils devraient, en bonne logique, être traités comme deux sous-sens d'une unité commune.

Si le critère de désambiguïsation pouvait jouer, l'on pourrait repérer dans la langue des procédures distinctes pour lever l'ambiguïté entre deux sous-sens d'une unité polysémique et pour lever l'ambiguïté entre deux homonymes : ici encore, on s'aperçoit que les mêmes processus linguistiques fonctionnent. Par exemple, *vrai* est généralement traité comme un adjectif unique, susceptible des sous-sens : « conforme à la vérité » et « réel » ; la désambiguïsation est assurée par la différence dans l'ordre des mots : *un vrai discours* (un discours proprement dit) vs *un discours vrai* (un discours conforme à la vérité). Or, on retrouve la même exploitation dans les homonymes : *la montre* vs *montre-la*. La même remarque vaut pour le genre (*le pendule* vs *la pendule* ont une grande part de leur sémantisme en commun, au contraire de *le vase* vs *la vase*), et aussi pour les distinctions orthographiques (*pot* vs *peau*), etc.

### polysyllabe

On appelle *polysyllabe* ou *polysyllabique* tout mot constitué de plus d'une syllabe.

### polysyndète, polysyndéton

En rhétorique, la *polysyndète* est une figure qui consiste à répéter une conjonction (comme *et*) au commencement de chacun des membres d'une phrase ou des termes d'une énumération. (Ex. *On égorge à la fois les enfants, les vieillards, et la sœur et le frère, et la fille et la mère* [Racine]).

*lards, et la sœur et le frère, et la fille et la mère* [Racine]).

### polysynthétique

Les langues *polysynthétiques* ou *incorporantes* sont des langues qui présentent des formes de mots très longues et complexes, comprenant de nombreux morphèmes liés, et pouvant être l'équivalent de toute une phrase ; c'est le cas de l'esquimau et de certaines langues amérindiennes.

## ponctuation

Pour indiquer les limites entre les divers constituants de la phrase complexe ou des phrases constituant un discours, ou pour transcrire les diverses intonations, ou encore pour indiquer des coordinations ou des subordinations différentes entre les propositions, on utilise un système de signes dits de *ponctuation*. Ce système comprend en français le point (.), le point d'interrogation (?), le point d'exclamation (!), la virgule (,), le point-virgule (;), les deux-points (:), les points de suspension (...), les parenthèses (( )), les crochets ([ ]), les guillemets (« »), le tiret (-), l'astérisque (\*) et l'alinéa. On attribue l'invention de la ponctuation à Aristophane de Byzance (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; son système comportait trois degrés : une ponctuation forte notée par un point en haut de la ligne, une moyenne, et une faible notée en bas de la ligne. Cependant, pendant tout le Moyen Âge, s'il existe une ponctuation dans les manuscrits, les copistes n'en font un usage ni régulier ni systématique. Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> s., les imprimeurs, en systématisant les blancs de séparation entre les mots, codifieront le système.

Le *point* signale la fin d'une phrase, mais il est aussi utilisé pour détacher d'une proposition principale une proposition subordonnée sur laquelle on veut mettre l'accent. Par rapport à l'énoncé oral, le point correspond à un silence ou à une pause. Il est aussi utilisé après toute abréviation ou élément d'une suite d'abréviations comme dans O.N.U.

Le *point d'interrogation* correspond à l'intonation ascendante, suivie d'une pause, de l'interrogation directe et s'emploie uniquement à la fin des phrases qui en expriment une.

Le *point d'exclamation* correspond à l'intonation descendante suivie d'une pause et s'emploie soit à la fin d'une simple interjection, soit à la fin d'une locution interjective ou d'une phrase exclamative.

La *virgule* correspond à une pause de peu de durée ou distingue des groupes de mots ou des propositions qu'il est utile de séparer ou d'isoler pour la clarté du contenu. Elle s'emploie aussi pour séparer des éléments de même fonction qui, dans les asyndètes, ne sont pas reliés par une conjonction de coordination : *Il a tout vendu : voiture, chevaux, champs, maison*. Elle permet aussi d'isoler tout élément ayant une valeur purement explicative ou certains compléments circonstanciels : *Son père mort, il a dû élever ses frères et sœurs*.

Le *point-virgule* correspond à une pause de moyenne durée, intermédiaire entre celle que marque la virgule et celle que marque le point. Dans une phrase, il délimite des propositions de même nature qui ont une certaine étendue.

Les *deux-points* correspondent à une pause assez brève et ont une valeur logique : ils permettent d'annoncer une explication ou une citation plus ou moins longue.

Les *points de suspension* correspondent à une pause de la voix, sans qu'il y ait chute de la mélodie, à la fin du mot qui précède : c'est que l'expression de la pensée n'est pas complète pour une raison sentimentale ou autre (réticence, convenance, prolongement de la pensée sans expression correspondante, etc.). Elle permet ainsi, parfois, de mettre en valeur ce qui est dit à la suite.

Les *parenthèses* introduisent et délimitent une réflexion incidente, considérée comme moins importante et dite d'un ton plus bas. Quand, à l'endroit où on « ouvre » la parenthèse, la phrase demande un signe de ponctuation, celui-ci se place une fois la parenthèse fermée.

Les *crochets* sont utilisés quelquefois comme les parenthèses, ou mieux pour isoler des suites de mots contenant elles-mêmes des unités entre parenthèses.

Les *guillemets* correspondent généralement à un changement de ton qui commence avec l'ouverture des guillemets et s'achève avec leur fermeture. Ils constituent un moyen d'indiquer qu'on refuse d'assumer le mot ou la suite de mots ainsi isolés (marques de rejet). Les guillemets sont ainsi le moyen d'introduire la citation d'un discours direct ou d'une suite de mots étrangère au vocabulaire ordinaire et sur laquelle on veut attirer l'attention.

Le *tiret* indique dans le dialogue le changement d'interlocuteur et sert aussi, comme les parenthèses, à isoler une suite de mots qu'on veut distinguer du contexte à des fins diverses.

L'*astérisque* a différentes valeurs selon les discours scientifiques. En linguistique, on indique par l'astérisque que telle forme ou telle phrase n'est pas attestée ou est agrammaticale.

L'*alinéa* est constitué par un blanc qui s'étend du point de fin de phrase jusqu'au bout de la ligne, et par un blanc d'une longueur conventionnelle au début de la ligne suivante. Il marque dans le discours le passage d'un groupe d'idées à un autre groupe d'idées et délimite ainsi des paragraphes qui, par extension, prennent le nom d'*alinéa*.

### ponctuel

On appelle *ponctuel* ou *momentané* l'aspect\* verbal exprimant l'action envisagée à un moment de son développement (aoriste), à son commencement (inchoatif) ou à son achèvement (parfait).

### populaire

1. En histoire de la langue, l'adjectif *populaire* est généralement opposé à *savant* avec deux sens différents.

Qualifiant *mot* ou *forme*, *populaire* implique qu'il y a eu une évolution phonétique « normale » : le mot a été transmis d'une génération à l'autre et a subi l'effet des lois phonétiques les plus générales de la langue, alors que le mot *savant* a été emprunté sous sa forme primitive, généralement écrite, et n'a subi qu'une adaptation. Le *mot* (la *forme*) *populaire* et le *mot savant* ou la *forme savante* peuvent former des doublets\*. En français, *livrer*, qui vient du latin *liberare*, est une forme *populaire*, alors que *libérer* est une forme *savante*.

*Populaire* s'oppose aussi à *savant* ou à *vrai* dans *étymologie\** *populaire*. Il indique alors qu'on prête au mot concerné une origine qui n'est pas la sienne. *Forcené* est rattaché à *force* par un phénomène d'étymologie populaire ou d'attraction paronymique.

2. En dialectologie sociale, l'adjectif *populaire* s'oppose à *cultivé*, à *grossier*, à *trivial*, à *technique*, etc., et caractérise tout trait ou tout système linguistique exclu de l'usage des couches cultivées et qui, sans être grossier ou trivial, se réfère aux particularités du parler utilisé dans les couches modestes de la population. L'em-

ploi d'un *parler* (d'une *langue*) *populaire* révèle soit l'origine modeste du locuteur (quand il n'y a pas contrôle\*), soit la volonté de paraître franc, spontané ou sans façons.

### portée

La *portée* d'une interrogation, d'une négation, d'une emphase est définie par la portion de la phrase sur laquelle porte l'interrogation, la négation ou l'emphase. On dira ainsi que l'interrogation a une portée limitée (elle est partielle\*) lorsqu'elle porte sur un syntagme nominal (*Qui est venu ? Comment se porte-t-il ?*) et que la portée de l'interrogation est la phrase tout entière dans *Est-il venu ?* De même, la portée de la négation est la phrase dans *Il n'est pas venu* ; elle est limitée au syntagme nominal sujet dans *Personne n'est venu*.

### posé

On appelle *posé* l'assertion explicite d'un énoncé, par opposition au *présupposé*, qui implique un énoncé implicite, connu ou allant de soi. Ainsi, dans la phrase *Jacques est guéri*, le présupposé est que « Jacques a été malade » et le *posé* est que « Jacques a cessé d'être malade ».

### positif

Le *positif* est le degré de comparaison d'un adjectif ou d'un adverbe énonçant la qualité telle quelle. Dans les phrases *Pierre est heureux* et *Pierre conduit prudemment*, l'adjectif *heureux* et l'adverbe *prudemment* sont au positif. (V. COMPARAISON, COMPARATIF, SUPERLATIF.)

**position** V. DÉTACHEMENT, EMPHASE, ORDRE DES MOTS.

**positivisme**

On donne le nom de *positivisme* en linguistique à toute position théorique qui considère que relèvent seuls de la linguistique les comportements verbaux directement observables, déterminés par les seules lois qui les régissent directement (ainsi la liaison stimulus-réponse). L. Bloomfield s'inscrit directement dans ce courant positiviste puisque, pour lui, la linguistique est celle des phénomènes, et non celle de la nature des choses. En cela, il y a des problèmes qui appartiennent à la métaphysique, et non à la science ; c'est à ce titre que, pour lui, « les questions de sens n'ont pas de sens ».

**possesseur**

On appelle *possesseur* le sujet d'une phrase comportant le verbe *avoir* et un complément d'objet : *Pierre a un chapeau.* (V. ALIÉNABLE, POSSESSION.)

**possessif**

1. La grammaire française définit les *possessifs* comme des adjectifs ou des pronoms indiquant que les êtres ou les objets auxquels ils s'ajoutent (adjectifs) ou dont ils représentent le nom (pronom) appartiennent à quelqu'un ou à quelque chose. Par « appartenir », on entend des rapports de toutes sortes qui sont loin de se réduire à la seule possession, comme on le constate dans *J'ai entrepris ce voyage pour mon malheur* ou dans *Notre homme est mécontent.*

Les possessifs se présentent avec une double variation : en personne et en nombre comme les pronoms personnels, en genre et en nombre selon le nombre et le genre du nom déterminé ou représenté ; on a en français pour les adjectifs possessifs qui sont des adjectifs déterminatifs les formes suivantes :

1<sup>re</sup> personne du sing. :

atone : *mon*, fém. *ma*, plur. *mes*

tonique : *mien*, fém. *mienne*, plur. *miens*

2<sup>e</sup> personne du sing. :

atone : *ton*, fém. *ta*, plur. *tes*

tonique : *tien*, fém. *tienne*, plur. *tiens*

3<sup>e</sup> personne du sing. :

atone : *son*, fém. *sa*, plur. *ses*

tonique : *sien*, fém. *sienne*, plur. *siens*

1<sup>re</sup> personne du plur. : *notre*, plur. *nos*

2<sup>e</sup> personne du plur. : *votre*, plur. *vos*

3<sup>e</sup> personne du plur. : *leur*, plur. *leurs*.

Les pronoms possessifs sont constitués de l'article défini *le, la, les*, suivi de l'adjectif possessif *mien, tien, sien, nôtre, vôtre, leur*.

2. En linguistique, les *adjectifs possessifs* sont

issus d'un syntagme nominal constitué d'un article défini (*le*) et d'un complément du nom (*de moi, de toi, de lui*, etc.). *Mon chapeau* est issu de *le chapeau de moi*. Cette dérivation explique que la variation en genre et en nombre ait lieu, d'une part, en relation avec le nom ainsi déterminé (*chapeau*) et, d'autre part, en relation avec le pronom complément sous-jacent : *leur chapeau* est issu de *le chapeau d'eux* et *leurs chapeaux* de *les chapeaux d'eux*. Les pronoms possessifs sont simplement des syntagmes nominaux constitués d'un déterminant *le*, d'un adjectif *mien* et d'un nom effacé. En français, le genre de l'adjectif possessif est celui de l'objet possédé ; en anglais, il renvoie au possesseur.

On appelle *phrase possessive* une phrase dont le prédicat exprime avec la copule la possession : en français *être à quelqu'un*, en anglais *be + N + cas possessif*, etc. ; par exemple : *Ce livre est à Jean*, *This book is John's*.

**possession**

Un complément du nom indique la *possession* quand il peut être le sujet d'une phrase sous-jacente avec le verbe *avoir* ; celui-ci a pour objet le nom qui devient complément dans la phrase réalisée. Dans *le chapeau de Pierre*, *Pierre* indique la *possession* ; c'est le possesseur ; il peut être le sujet de la phrase sous-jacente *Pierre a un chapeau*, où le nom (*chapeau*) dont il était le complément est l'objet du verbe *avoir*. On distingue la possession aliénable et la possession inaliénable. (V. ALIÉNABLE.)

**postalvéolaire**

Une *consonne postalvéolaire* est une consonne qui est réalisée avec la pointe ou la partie antérieure du dos de la langue relevée vers la partie du palais qui se trouve en arrière des alvéoles. Ainsi, les consonnes [ʃ] et [ʒ] dans *chou* et *joue* se différencient essentiellement des consonnes [s] et [z] dans *sans* et *zan* par la labialisation et par un recul du point d'articulation, qui est postalvéolaire (ou prépalatal) pour les premiers phonèmes au lieu d'être dental ou alvéolaire comme pour les autres.

**postarticle**

On donne le nom de *postarticle* à une sous-catégorie des déterminants, placés après l'article et avant le nom, et qui se distinguent des adjectifs, car ils ne peuvent être attribués. Ainsi, *même* dans *les mêmes personnes* est un postarticle. Le déterminant est alors formé de Article + Postarticle. On dit aussi *postdéterminant* quand on fait de ces termes des cons-

tituants du syntagme nominal (le syntagme nominal est alors formé de Prédéterminant + Déterminant + Postdéterminant + Nom) et non plus des constituants du déterminant. (V. PRÉARTICLE.)

Les postarticles appartiennent, en grammaire traditionnelle, à la classe des adjectifs indéfinis.

### postcréole

On qualifie de postcréole une situation où une langue créole perdant sa spécificité tend à disparaître. Elle laisse des témoins (mots, prononciations, tours) dans la langue au profit de laquelle elle disparaît, ou se rapproche de celle-ci au point que la discrimination entre les deux langues n'est plus possible.

### postdentale

Une *consonne postdentale* est une consonne réalisée avec la pointe ou la partie antérieure du dos de la langue appuyée contre la paroi intérieure des incisives supérieures. Il s'agit en général des consonnes dites « dentales », comme le [t] français ou le [s] espagnol, qui se distinguent ainsi des interdentales comme le [θ] espagnol de l'initiale de *cinco*. Dans un même système phonologique, la différence entre l'articulation postdentale et l'articulation interdentale peut avoir une importance phonologique comme en espagnol. Elle correspond à l'opposition acoustique entre phonème mat [θ] et phonème strident [s].

### postdéterminant V. POSTARTICLE.

### postdorsale

Une *consonne postdorsale* est une consonne dont l'articulateur inférieur est la partie postérieure du dos de la langue. Du point de vue du lieu d'articulation, les postdorsales sont des vélares [k, g, x], etc.

### postérieur

Un *phonème postérieur* est un phonème dont le point d'articulation se trouve en arrière de la cavité buccale, par opposition aux phonèmes antérieurs réalisés au niveau du palais dur, des dents ou des lèvres. Il s'agit des voyelles vélares [u, o, ɔ, ɔ̃, w], des consonnes vélares [k, g, x], ainsi que des consonnes uvulaires, pharyngales et laryngales.

### postériorisation

La postériorisation est un mouvement de déplacement des phonèmes vers l'arrière de la bouche. Ce phénomène est susceptible, en phonostylistique, de certaines connotations comme un caractère populaire, voire « machiste ». CONTR. ANTERIORISATION.

### postiche

En grammaire générative, les *symboles postiches* (représentés par Δ) sont substitués dans les suites terminales générées par la base aux symboles catégoriels qui représentent des catégories lexicales ; les postiches indiquent les positions où seront insérées des unités lexicales ayant les propriétés impliquées par les symboles catégoriels qui les dominent. Chaque symbole de la base définissant une catégorie lexicale N, V, Adj, Art, etc., quand il ne peut plus être réécrit par une règle de réécriture de la base, est réécrit par un symbole postiche suivant la règle A → Δ. Les règles d'insertion lexicale vont insérer à la place de ce symbole postiche un terme du lexique qui aura dans ses traits ceux qui sont impliqués par les symboles qui le dominent. Ainsi, si N domine le postiche, le mot (ou symbole complexe) inséré dans cette position devra être un nom, animé ou non-animé, concret ou abstrait, etc. Les éléments grammaticaux, comme le Temps (Présent, Passé, etc.) ou le Nombre, ne sont pas remplacés par des symboles postiches : ce sont des formants grammaticaux.

### postnominatif

Syn. de DÉNOMINATIF.

### postpalatal

Une *consonne postpalatale* est une consonne réalisée avec le dos de la langue relevé vers la partie postérieure du palais dur, à la limite entre le palais dur et le palais mou. En français, la consonne [k] de *qui* est réalisée phonétiquement comme une consonne postpalatale (bien qu'elle se caractérise phonologiquement, dans le système français, comme une vélaire), à la différence du [k] de *cou*, réalisé comme une vélaire. La différence entre postpalatale et vélaire n'a pas ici de conséquences phonologiques, puisqu'il n'existe pas en français de phonème occlusif palatal.

### postpositif

Une préposition est dite *postpositive* quand elle se place après le mot qu'elle régit ; ainsi, en latin, les prépositions *causa* et *gratia* suivent le nom (au génitif) qu'elles régissent.

### postposition

1. On appelle *postposition* la place d'un mot à la suite d'un autre avec lequel il forme une unité accentuelle. Ainsi, la préposition latine *cum* suit le pronom dans les groupes *vobiscum*, *nobiscum*, etc.

2. Par opposition aux prépositions\*, on appelle *postpositions* des morphèmes grammaticaux

invariables (ou particules) qui se placent après les syntagmes nominaux qu'ils régissent : ainsi, les mots latins *causa* et *gratia* sont des postpositions qui suivent le nom au génitif qu'elles régissent (*mortis causa*). Dans beaucoup de langues (turc, japonais, hindī, etc.), il existe des postpositions qui remplissent les mêmes fonctions que les prépositions françaises.

### post-tonique

Un *phonème* ou une *syllabe post-tonique* sont ceux qui se trouvent après une *syllabe accentuée*. Cette position entraîne une certaine instabilité ; ainsi, les voyelles post-toniques du latin se sont souvent amuïes lors du passage aux différentes langues romanes : lat. *oculum* → \**oclum* → fr. *œil*, it. *occhio*, esp. *ojo*, etc.

### postvélaire

Une *postvélaire* est une consonne dont le point d'articulation se trouve dans le palais mou, soit au niveau de la lèvre, comme la consonne uvulaire du français standard de l'initiale de *rat* (réalisée comme une vibrante [R]) ou comme une fricative [ʁ]), soit dans le pharynx ou dans le larynx. Les postvélares sont à classer parmi les vélaïres.

### potentiel

1. Le *potentiel* exprime, dans les phrases hypothétiques, l'action qui se réaliserait dans l'avenir si la condition était réalisée. Le potentiel s'oppose à l'irréel\*. Dans la phrase *Si je gagnais au tiercé dimanche prochain, je vous paierais un bon repas*, on a un potentiel. Toutefois, le français n'a pas de moyen grammatical pour exprimer l'opposition entre potentiel et « irréel du présent ». La phrase donnée en exemple est ambiguë sous cet angle : en effet, l'hypothèse\* formulée peut être non fondée, si je n'ai pas joué au tiercé ; dans ce cas, l'apodose\* est irréalisable ; on est alors dans « l'irréel du présent ». Nombre de langues notent grammaticalement cette opposition entre potentiel et irréel du présent ; latin et italien la notent par le choix de temps différents du subjonctif.

2. On appelle *énoncé potentiel*, *phrase potentielle* tout énoncé, toute phrase qui peut être formé à partir des règles de grammaire d'une langue et qui peut être interprété au moyen des règles sémantiques de cette langue, mais qui n'a pu être relevé dans un corpus.

### pragmatique

Sous le nom de *pragmatique*, on regroupe des orientations très diverses. À l'origine, elle a concerné les caractéristiques de l'utilisation du

langage (motivations psychologiques des locuteurs, réactions des interlocuteurs, types socialisés de discours, objet du discours, etc.) par opposition à l'aspect syntaxique et sémantique (v. *PSYCHOLINGUISTIQUE*, *SOCIOLINGUISTIQUE*). Ensuite avec l'étude des actes\* de langage et des performatifs\* par J. L. Austin, la pragmatique s'est étendue aux modalités d'assertion, à l'énonciation\* et au discours\* pour englober les conditions de vérité et l'analyse conversationnelle\*.

### Prague (école de)

On associe souvent au nom de F. de Saussure celui de l'école de Prague. Le lien s'explique plus par des traits communs décelés *a posteriori* que par une parenté génétique. L'activité de l'école de Prague s'étend d'octobre 1926 à la Seconde Guerre mondiale. Les théories (dites « thèses ») de l'école de Prague présentées en 1929 se trouvent notamment illustrées dans les huit volumes des *Travaux du Cercle de linguistique de Prague*, publiés de 1929 à 1938. Si les participants aux *Travaux* furent nombreux (on compte parmi eux les Français L. Brun, L. Tesnière, J. Vendryès, É. Benveniste, G. Gougenheim, A. Martinet), les protagonistes furent incontestablement S. Karčevskij, R. Jakobson et N. S. Troubetskoi.

La méthodologie du Cercle de linguistique de Prague est fondée sur une conception de la langue analysée comme un système qui a une fonction, une finalité (celle d'exprimer et de communiquer) et, en conséquence, qui a des moyens appropriés à ce but. Sans considérer comme insurmontable la distinction entre la méthode synchronique et la méthode diachronique, les linguistes du Cercle de Prague se sont plutôt préoccupés de faits de langue contemporains, parce que seuls ces derniers forment un matériau complet et dont on peut avoir un « sentiment direct ». La comparaison des langues ne doit pas avoir pour seule fin des considérations généalogiques ; elle peut, en effet, permettre d'établir des typologies de systèmes linguistiques sans parenté aucune. On établit ainsi des lois tenant compte de l'enchaînement des faits, alors que, dans le domaine de la langue, on avait tendance jusque-là à expliquer des changements isolés et produits accidentellement.

### préarticle

On donne le nom de *préarticle* à une sous-catégorie des déterminants, placés avant l'article et non précédés d'un article. Ainsi, *tout*

est un préarticle dans les syntagmes *toute une ville, toute la classe, tous les gens*.

On donne parfois aux préarticles le nom de *prédéterminants* ; on en fait en ce cas non des constituants du déterminant, mais directement des constituants du syntagme nominal. Les déterminants sont alors les articles et les démonstratifs.

En français, les préarticles appartiennent en grammaire traditionnelle à la classe des adjectifs indéfinis.

### préaspiré

Une *consonne préaspirée* est une consonne dont l'articulation est précédée d'une aspiration, comme il en existe dans certaines langues amérindiennes (fox, hopi).

### précation

En rhétorique, la *précation* est une figure consistant à adresser une prière à la divinité.

### prédéterminant V. PRÉARTICLE.

### prédicat

Dans une phrase de base constituée d'un syntagme nominal suivi d'un syntagme verbal, on dit que la fonction du syntagme verbal est celle de *prédicat*. Ainsi, dans *Pierre écrit une lettre à sa mère*, le syntagme nominal est le sujet (c'est-à-dire le thème de la phrase) et le syntagme verbal *écrit une lettre à sa mère* est le prédicat (c'est-à-dire le commentaire du thème).

Dans une phrase de base dont le syntagme verbal est constitué d'une copule (*être*) ou d'un verbe assimilé à la copule (*ressembler, paraître*, etc.), on appelle *prédicat* l'adjectif, le syntagme nominal ou le syntagme prépositionnel constituant du syntagme verbal. Ainsi, dans les phrases *Pierre reste à la maison, Pierre est heureux, Pierre est devenu un ingénieur*, les syntagmes *à la maison, heureux* et *un ingénieur* sont appelés des *prédicats*.

En grammaire traditionnelle, on appelle parfois *prédicat* le seul adjectif attribut constituant d'une phrase avec la copule *être*. Ainsi, dans *Pierre est intelligent*, *intelligent* est le prédicat de la phrase. Dans cette dernière conception, la prédication consiste à conférer une propriété au sujet (*être* ou objet) par la copule *est*.

L'essor récent des théories qui font appel à un niveau de représentation logico-sémantique a entraîné un recours fréquent à la notion de *prédicat logique* : il s'agit, alors, d'un opérateur, mis en relation avec divers arguments. Ainsi, la proposition *Paul donne le journal à Sophie*

aurait une représentation logique du genre : *donner (Paul, le journal, Sophie)*, où le verbe est une constante prédicative, et les arguments des constantes individuelles.

### prédicatif

On appelle *phrase prédicative* une phrase réduite au seul prédicat ; celui-ci est soit un adjectif ou un syntagme nominal attribut, soit un verbe à l'infinitif, le thème n'étant pas exprimé ni rappelé par un pronom personnel : *Très beau ! Comment faire ?*

On donne le nom de *syntagme prédicatif* au syntagme verbal dans la phrase composée d'un sujet et d'un prédicat. Dans la phrase *L'homme est heureux*, *est heureux* est le syntagme prédicatif. Dans la phrase *La voiture a renversé le passant*, *a renversé le passant* est le syntagme prédicatif.

On appelle *emploi prédicatif* du verbe *être* son utilisation dans une phrase avec un attribut du sujet. (V. APPARTENANCE, IDENTITÉ, INCLUSION.)

### prédication

On appelle *prédication* l'attribution de propriétés à des êtres ou à des objets au moyen de la phrase prédicative\*. Les différents modes de prédication représentent les différents modes d'être des objets et des êtres animés (prédication de lieu, de qualité, d'action, etc.).

### prédicatif

Une grammaire est dite *prédicative* quand, ayant établi un système de règles à partir d'un échantillon de la langue, on peut, grâce à ce système, non seulement décrire toutes les phrases réalisées de la langue, mais aussi toutes les phrases qui peuvent être produites dans cette langue (les phrases potentielles).

### prédiquer

*Prédiquer*, c'est donner un prédicat à un syntagme nominal, c'est-à-dire fournir un commentaire\* à un sujet topique\*.

### prédorsal

Une *consonne prédorsale* est une consonne réalisée avec la partie antérieure du dos de la langue. En français, les phonèmes [s], [t], [d] sont réalisés phonétiquement comme des prédorsales, alors que le [ʒ] et le [t] de l'italien et de l'espagnol sont des apicales. Cette particularité phonique peut constituer une habitude articulatoire dans une langue donnée, mais elle n'entraîne pas de différence acoustique audible, et n'est jamais un trait phonologique à valeur distinctive. Les consonnes réalisées comme prédorsales font partie de la classe des dentales.

**préfixe**

On appelle *préfixe* un morphème de la classe des affixes figurant à l'initiale d'une unité lexicale, position dans laquelle il précède immédiatement soit l'élément radical ou lexème (*re-* dans *refaire*), soit un second préfixe (*in-* dans *indéracinable*). On remarque qu'une séquence de trois préfixes est parfois possible, par exemple *in-dé-com-* dans *indécomposable*.

À la différence du suffixe, le préfixe ne permet pas à l'unité lexicale nouvelle le changement de catégorie grammaticale : *défaire* est verbe comme *faire*, *déraison* est substantif comme *raison*, etc., alors que la suffixation de *malheur* aboutit à l'adjectif *malheureux* et à l'adverbe *malheureusement*. En outre, si le suffixe est incapable d'autonomie, il n'en va pas de même de tous les préfixes ; *contre* est préfixe dans *contredire*, *contradiction*, mais forme libre dans *parler contre* (adverbe) ou *contre le mur* (préposition) ; de plus, la troncation (abréviation syntagmatique) peut amener le préfixe à assumer la charge sémantique de l'unité entière (*une auto*, *une mini*, pour *automobile*, *minijupe*, etc.) ; le phénomène est beaucoup plus rare pour les suffixes : on peut citer *ase*, par troncation de *diastase*, etc. ; mais le mot simple obtenu fonctionne comme archiléxème d'un groupe et non comme abréviation.

**préformant**

Les *consonnes préformantes* sont, en hébreu, des consonnes qui s'ajoutent au début des racines pour former des dérivés.

**prégnant**

On donne le nom de *valeur prégnante* au sens de l'attribut proleptique\*.

**premier**

1. On appelle *sens premier* d'un mot le sens originel, celui qui, apparu d'abord, est le plus proche du sens de l'étymon et qui, dans l'analyse traditionnelle, définit les traits pertinents sémiques fondamentaux. Les sens dits *par extension*, *figuré*, *par analogie*, etc., utilisés en lexicographie, dérivent du sens premier.

2. La *langue première* est la langue maternelle, acquise dès l'enfance dans le milieu familial. La *première langue* est la langue étrangère apprise en premier lieu à l'école.

**prépalatal**

Une *consonne prépalatale* est une consonne articulée au niveau de la partie antérieure du palais dur avec la pointe ou le dos de la langue. Les consonnes [ʃ], [ʒ] sont des prépalatales. Les

prépalatales sont classées phonologiquement parmi les palatales, dont elles partagent les caractéristiques acoustiques : aigu et compact.

**prépositif**

On appelle *locution prépositive* un groupe figé de mots (préposition composée) qui équivaut, par son sens et sa fonction dans la phrase, à une préposition, comme *à cause de*, *le long de*.

**préposition**

La *préposition* est un mot invariable qui a pour rôle de relier un constituant de la phrase à un autre constituant ou à la phrase tout entière, en indiquant éventuellement un rapport spatio-temporel, un rapport de possession, de dépendance, etc. Le mot ou le groupe de mots ainsi reliés sont appelés « régime » ; les prépositions traduisent donc des relations grammaticales.

On a distingué des prépositions vides, qui sont de simples outils syntaxiques, et des prépositions pleines, qui, outre l'indication du rapport syntaxique, ont un sens propre. Ainsi, *de* dans *Il est temps de partir* est une préposition vide, ainsi que *à* dans *Il aime à plaisanter*. Au contraire, *avant*, par exemple, introduit un « complément circonstanciel de temps », comme *après*, mais exprime l'antériorité alors qu'*après* exprime la postériorité.

Les prépositions comprennent les prépositions proprement dites et les locutions prépositives comme *à côté de*, *autour de*, *à l'exception de*, *en deçà de*, formées de prépositions vides et d'adverbes ou de noms et dont la liste n'est pas close.

Il n'existe pas de distinction nette entre l'adverbe et la préposition ; c'est ainsi que des prépositions comme *après*, *avant*, *avec*, *contre*, *depuis*, *derrière*, *devant*, *entre*, *hors*, *outre*, etc., s'emploient souvent comme adverbes avec ellipse du régime : *Il marche devant*. *Depuis, il n'a cessé d'être malade*, etc. D'une manière générale, le régime suit immédiatement la préposition, la suite « préposition + régime » formant une unité dont les éléments entretiennent entre eux des rapports plus étroits qu'avec le reste de la phrase. Cependant, il existe des langues dans lesquelles les prépositions se placent immédiatement après leur régime : ce sont alors des *postpositions*.

**prépositionnel**

1. On appelle *locution prépositionnelle*, ou *locution prépositive*, un groupe de mots (adverbe ou locution nominale suivie d'une préposition) jouant le rôle d'une préposition : *à côté de*, *le long de*, *dans l'intention de*, *proche de*, etc.

2. On appelle *syntagme prépositionnel* (abréviation SP) un syntagme constitué d'une préposition suivie d'un syntagme nominal (SN). Ainsi, dans les phrases *Pierre est allé à Paris*, *Pierre a été blessé par une voiture*, *Pierre est fier de son fils*, les syntagmes prépositionnels sont, respectivement, *à Paris*, *par une voiture*, *de son fils*. Le syntagme prépositionnel peut être un constituant du syntagme verbal, comme *à Paul* dans *Pierre parle à Paul*, ou un constituant de phrase comme *depuis trois heures* dans *Pierre parle depuis trois heures*.

### présent

On appelle *présent* un temps\* situant l'énoncé dans l'instant de la production du discours, dans le « maintenant », le point zéro à partir duquel se définit la durée. Le présent s'exprime par des affixes verbaux (*Ils viennent*) ou par des adverbes (*Il vient aujourd'hui*).

Le nom de *présent* est donné aux formes verbales du français, constituées de racines verbales suivies d'affixes verbaux de présent, qui sont utilisées aussi comme « non-passé » et « non-futur », c'est-à-dire comme le cas non-marqué du système verbal : le présent atemporel traduit les propositions considérées comme toujours vraies (*Le soleil se couche à l'ouest*) et le présent historique est utilisé dans les récits pour le passé historique pour conférer au procès la matérialité de l'instantané.

### présentatif

On appelle *présentatifs* les mots ou les expressions qui servent à désigner quelqu'un ou quelque chose pour le mettre en rapport avec la situation. La locution *c'est* est un présentatif dans *c'est Henri*, *c'est ici*, *c'est maintenant*, etc. Les mots *voici*, *voilà* sont des présentatifs dans *voici*, *voilà Pierre*.

### pression

On donne parfois le nom de *pression* à l'intensité (ou énergie) de l'air expiré utilisé pendant la phonation. La différence de pression ou d'intensité correspond approximativement à la différence de tension\*, car plus la tension musculaire est forte et plus la pression de l'air pour surmonter l'obstacle est intense.

### prestige

En linguistique, qualité des langues ou des mots considérés comme supérieurs, dignes d'imitation ou d'adoption. Certains emprunts sont souvent dus à leur prestige.

### présupposé

Le *présupposé* est ce qui, dans un énoncé, est

une supposition préalable nécessaire à la validité logique d'une assertion. Ainsi l'énoncé *le roi de France est chauve* a pour présupposé « Il existe un roi de France » et pour posé « Il est chauve ». Les *présupposés* d'un énoncé sont donc une sorte de contexte immanent ; ce sont les informations qu'il contient en dehors du message proprement dit et que le locuteur présente comme indiscutables, comme allant de soi. Ainsi, l'énoncé *C'est Pierre qui viendra* présuppose l'énoncé *quelqu'un viendra* que ne présuppose pas l'énoncé *Pierre viendra*. Plus généralement, on dira qu'un énoncé A présuppose un énoncé B si A contient toutes les informations véhiculées par B et si la question « Est-ce que A ? » comporte encore les mêmes informations. On constate ainsi que la question *Est-ce que Pierre viendra ?* contient les informations de *Pierre viendra*, mais non celles de *C'est Pierre qui viendra*. La distinction entre ce qui est posé (dit) et ce qui est présupposé implique l'opposition entre la *présupposition* et la *position* (dictum).

### présupposition

1. On appelle *relation de présupposition* la relation entre deux grandeurs (deux unités linguistiques) telle que la présence dans la chaîne de l'une d'entre elles est la condition nécessaire de la présence de l'autre ; ainsi, la présence du déterminant entraîne nécessairement celle d'un nom. Cette relation est dite « unilatérale » et l'une des deux grandeurs est la condition de l'autre, mais non pas *vice versa* ; ainsi, le déterminant entraîne la présence du nom, mais inversement la présence d'un nom (nom propre, par ex.) n'est pas la condition nécessaire de la présence du déterminant. La relation de présupposition est dite « réciproque » si une grandeur est la condition de l'autre et *vice versa*.

2. La *présupposition* est la proposition implicite (ou les propositions) qui, précédant logiquement une autre proposition explicite, suppose vrais tous les éléments contenus dans la deuxième proposition. Une proposition P a pour présupposition P' si P et sa négation impliquent également P'. Dire *Le roi de France est chauve*, c'est présupposer l'existence du roi de France. La négation de P (*Pierre n'est pas chauve*) [ou l'interrogation sur P] maintient en présupposé. La vérité de la présupposition s'établit par rapport à un univers de discours qui est sa référence. Si la présupposition est fautive, on conclura que la proposition est fautive elle aussi ou qu'il s'agit d'un abus de

langage. La présupposition est un élément de contenu qui conditionne l'emploi de la phrase. Comme notion pragmatique, la présupposition implique la conformité entre l'énoncé et son contexte d'énonciation. Une phrase comme *Fermez la porte* ne présuppose pas seulement qu'il y a une porte et que cette porte est ouverte ; elle spécifie également les conditions permettant à un tel ordre d'être donné. L'analyse linguistique étudie les structures syntaxiques et lexicales qui sont associées à cette valeur de présupposition. Les présupposés d'existence intéressent le groupe nominal et les déterminations du nom (nom propre, article défini, relative déterminative, etc.). D'autres prédicats sous-jacents sont liés à des mots spécifiques (*seul, autre, même, déjà*, etc.) ou à des configurations syntaxiques (relative non déterminative, causale avec *puisque*, phrase du type *C'est Pierre qui est venu*). La présupposition assure la cohérence du discours en évitant les redites inutiles ; elle impose aux participants à la communication un cadre de discours implicite.

### prétérit

On donne le nom de *prétérit* à la forme verbale qui exprime le passé dans les langues qui ne distinguent pas entre imparfait, parfait ou aoriste. On parle ainsi du prétérit en anglais.

### prétérition

La *prétérition* est une figure de rhétorique qui consiste à feindre de ne pas vouloir dire ce que néanmoins on dit clairement et même avec force ; c'est une évocation par absence (ex. Bossuet dans l'*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans* : *Je pourrais vous faire remarquer qu'elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit... , mais pourquoi m'étendre... ?*).

### préterminale

En grammaire générative, la suite générée par la composante catégorielle de la base est une *suite préterminale* ; elle est constituée de *symboles préterminaux*, ces symboles étant soit des formants grammaticaux, comme Prés [Présent], n<sub>0</sub> [nombre], etc., soit des symboles postiches dominés par les symboles des catégories lexicales, comme N [Nom], qui domine un symbole postiche. Une fois les items lexicaux et les formants grammaticaux insérés à la place des symboles de la suite préterminale, cette dernière devient la suite terminale de la base.

### prétermission

En rhétorique, syn. de PRÉTÉRICTION.

### prétonique

Une *syllabe prétonique* est une syllabe qui se trouve avant la syllabe accentuée, comme la syllabe [la] dans le mot italien *lagiuna*.

### preuve

En rhétorique, les *preuves* sont les raisons alléguées pour convaincre les auditeurs et constituent la confirmation\* ; elles peuvent être intrinsèques\* ou naturelles, tirées du fond même du sujet, ou extrinsèques\* ou artificielles, prises hors du sujet (ce sont alors des répertoires de lieux communs\*).

### prévélair

Une *consonne prévélair* est une consonne réalisée contre la partie antérieure du palais mou, qui se confond parfois avec une articulation post-palatale, comme le [k] dans *qui*. Les prévélaires se confondent phonologiquement avec les vélaires.

### préverbe

On donne le nom de *préverbe* au préfixe lorsque ce dernier est antéposé à une racine verbale. Ainsi, *re-* ou *pré-* sont des préverbes dans les formations comme *refaire, reprendre, remettre*, etc. ; ou *préexister, préposer*, etc.

### prévisibilité

La notion de *prévisibilité*, empruntée à la théorie de la communication, indique que tout énoncé, tout élément linguistique, étant déterminé plus ou moins par le contexte, est plus ou moins probable ; et cette probabilité de l'occurrence d'un énoncé, d'un élément permet de quantifier son « sens ». Moins un énoncé ou un élément est probable (*prévisible*) et plus il porte de sens dans un contexte défini.

### primaire

En grammaire traditionnelle, toute forme linguistique est dite *primaire* quand elle ne peut être réduite à des formes plus simples, par opposition aux formations secondaires que sont les dérivés et les composés. Ainsi, les morphèmes ou les racines sont des formations primaires.

### primitif

1. On a qualifié parfois de *primitives* des langues parlées par des populations de civilisation dite « primitive ». Cet emploi, qui pose l'homologie du développement de la civilisation et de la langue, est linguistiquement inadéquat.

2. La grammaire comparée qualifie de *primitifs* les états de langue de relative unité qui ont précédé historiquement (ou dont on pense qu'ils ont précédé) des périodes de dialectisa-

tion, de diversification linguistique. *Primitif* est ainsi synonyme de *commun* dans certains de ses emplois. On parlera ainsi de germanique primitif pour l'ensemble des formes linguistiques antérieures au détachement, de la famille germanique, du germanique westique (anglo-frison). On parlera d'anglo-frison primitif pour la période antérieure à la diversification en vieil anglais et en frison, etc.

3. En grammaire, une *forme primitive* est une forme qui ne peut être réduite à une forme plus simple (radical, racine), par opposition aux formes secondaires que sont les dérivés et les composés. Le *temps primitif* est le temps qui sert de base à la formation des autres temps.

### principal

1. On appelle *constituant principal d'un syntagme* la tête\* de ce constituant, le constituant qui est le centre de ce syntagme (le nom, par exemple, dans le syntagme nominal).

2. En grammaire, on appelle *proposition principale* la phrase à laquelle sont subordonnées des complétives, des relatives, des circonstancielles et qui n'est elle-même subordonnée à aucune autre phrase. La proposition principale est appelée en linguistique générative *phrase matrice\**, avec la restriction que cette dernière, qui sert de base à des enchâssements, peut elle-même être enchâssée. Ainsi, en grammaire traditionnelle, dans la phrase *Je dis que Pierre est venu au rendez-vous que je lui avais fixé*, la proposition *je dis* est la principale ; en grammaire générative, *Pierre est venu au rendez-vous* est la matrice de *que je lui avais fixé* et *je dis* est la matrice de *que Pierre est venu au rendez-vous que je lui avais fixé*.

### prise de parole

Quand, après un silence ou l'arrêt du discours d'un autre locuteur, un locuteur commence à parler, son acte constitue la *prise de parole*.

### privatif

1. Une *opposition privative* est une opposition entre deux termes dont l'un est caractérisé par l'existence d'un trait distinctif appelé *marque* et l'autre par l'absence de ce trait : ainsi, l'opposition voisé vs non-voisé, l'opposition nasal (nasalisé) vs oral (non-nasalisé), l'opposition labial vs non-labial. Les oppositions entre les séries /p, t, k, f, s, ʃ/ et /b, d, g, v, z, ʒ/, entre les séries /i, e, ε/ et /y, ø, α/ sont des oppositions privatives.

Dans le classement et la terminologie de l'école de Prague, les oppositions privatives se différencient donc des oppositions graduelles,

dont les termes sont caractérisés par différents degrés de la même particularité (/i/ et /e/ par exemple), et des oppositions équipollentes, dont les termes sont logiquement équivalents (k /g et b /m par exemple).

2. On appelle *alpha privatif* le préfixe grec *a-* indiquant dans les composés l'absence ou la négation du signifié exprimé par le radical : ainsi *akephalos* « privé de tête », *akératos*, « non mêlé ». On donne le nom de *a-privatif* au préfixe français qui a la même fonction.

### probabilité

Principe fondamental de la théorie de la communication\*, la *probabilité* définit la quantité d'information que porte une unité linguistique dans un contexte donné. La quantité d'information d'une unité est définie en fonction de sa probabilité dans un énoncé : elle est inversement proportionnelle à la probabilité d'apparition de cette unité. (V. PREVISIBILITE.)

### procédure

Une théorie linguistique doit être capable de fournir une *procédure de découverte*, c'est-à-dire une méthode d'analyse permettant, à partir d'un corpus d'énoncés, de dégager la grammaire d'une langue ; elle doit être capable de fournir une *procédure d'évaluation*, c'est-à-dire une méthode qui permette, deux grammaires d'une langue étant construites, de décider laquelle est la meilleure (la plus simple).

### procès

1. On dit d'un verbe qu'il indique un *procès* quand il exprime une « action » réalisée par le sujet de la phrase (*Pierre court*, *Pierre lit un livre*, *Pierre mange*, etc.), que le verbe soit transitif ou intransitif, par opposition aux verbes qui indiquent un « état », comme les intransitifs *être*, *ressembler*, *paraître*, etc., ou les transitifs qui indiquent le résultat d'un procès comme *savoir*. On dit aussi que les verbes statifs\* (verbes d'état) s'opposent aux verbes non-statifs (verbes indiquant un procès ou une action). Certains englobent sous le nom de *procès* toutes les notions (action et état) que le verbe peut affirmer du sujet.

2. *Orienté vers le procès*. V. AGENT (ORIENTÉ VERS LE)

### processus

1. *Processus* est un synonyme fréquent de *mécanisme* (grammatical, linguistique) impliquant un ensemble d'opérations successives.

2. En glossématique, la notion de *processus* est liée à celle de système. Le processus est réalisé par l'application de la fonction *et* (conjonction

logique) à des unités déterminées. Ainsi, dans un texte\* donné, le processus est le résultat de la juxtaposition les unes après les autres des lettres de l'alphabet. Dans « Stop », le processus sera réalisé par s + t + o + p. Le processus de la glossématique doit être rapproché des termes couramment employés de combinaison\* et d'axe\* syntagmatique.

3. En sociolinguistique, suite d'événements liés les uns aux autres modifiant progressivement une situation initiale.

### proche

Dans la catégorie de la personne, une distinction est faite entre la personne *proche* et la personne *éloignée\** ; cette opposition, traduite dans certaines langues par la flexion verbale et nominale, apparaît en français dans certains emplois de *celui-ci / celui-là*.

### proclise

On appelle *proclise* le phénomène qui consiste à traiter un mot comme s'il faisait partie du mot suivant. Les prépositions (tout au moins certaines), les articles, les conjonctions de coordination subissent souvent un phénomène de proclise, de sorte qu'ils finissent parfois par se confondre avec le mot suivant, formant avec lui une unité accentuelle. Dans la forme populaire *un levier*, la consonne initiale vient de ce que dans *l'évier* l'article *l'* a été senti comme étant l'initiale du mot suivant. C'est par le phénomène de proclise que s'est formé, par exemple, le mot *lierre* (*l'yerre* en ancien français, *edera* en italien, du lat. *hēdera*, etc.). [V. PROCLITIQUE.]

### proclitique

On appelle *proclitique* un mot privé d'accent propre qui s'appuie sur le mot qui suit et forme avec lui une unité accentuelle. Ainsi, les articles et les pronoms conjoints (*le, la, les, me, te, se, lui, leur*) jouent en français le rôle de proclitiques. (V. PROCLISE.)

### production

1. On appelle *production* l'action de produire, de créer un énoncé au moyen des règles de grammaire d'une langue. (Contr. : COMPRÉHENSION, RÉCEPTION.)

2. *Grammaire de production de phrases*. Syn. de GRAMMAIRE DE L'ÉMETTEUR\*.

### productivité

On dit d'un processus lexical qu'il est *productif* lorsqu'il peut produire de nouvelles expressions nominales, adjectivales, etc., c'est-à-dire des expressions qui ne se sont pas encore rencon-

trées dans les phrases réalisées. Ainsi, le processus lexical consistant à former des verbes préfixés par *a / en* (comme *atterrir, embarquer, encaserner*, etc.) est productif, comme l'indique, par exemple, le néologisme *alunir*.

### profonde (structure)

En grammaire générative, toute phrase réalisée comporte au moins deux structures : l'une, dite *structure de surface*, est l'organisation syntaxique de la phrase telle qu'elle se présente ; l'autre, dite *structure profonde*, est l'organisation de cette phrase à un niveau plus abstrait, avant que ne s'effectuent certaines opérations, dites transformations\*, qui réalisent le passage des structures profondes aux structures de surface. La structure profonde est une phrase abstraite générée par les seules règles de la base\* (composante catégorielle et lexicale). Par exemple, les règles de la composante catégorielle\* définissent une structure de phrase comme : Nég + D + N + Pas + V + D + N, où Nég est négation, D déterminant, N nom, Pas passé, V verbe. Si l'on substitue des mots de la langue aux symboles catégoriels, on obtient la structure profonde : Ne pas + le + père + ait + lire + le + journal, qui, après une série de transformations, donnera la structure de surface de la phrase ainsi transformée : Le + père + ne + lire + ait + pas + le + journal.

Les règles de la composante phonétique et phonologique donneront la phrase effective : *Le père ne lisait pas le journal*.

Toutefois, dans l'évolution de la grammaire générative, la structure profonde devient un objet de plus en plus abstrait, éloigné des structures de surface. Par exemple, la phrase transitive *Pierre construit une maison* a pu se voir attribuer une structure profonde comportant un causatif, du type « Pierre fait cela qu'une maison est construite ». (V. ABSTRAIT, SOUS-JACENT.)

### proforme

En grammaire générative, la *proforme* est le représentant d'une catégorie (N, par exemple), c'est-à-dire que la proforme représente l'ensemble des propriétés qui sont communes à tous les membres de la catégorie, abstraction faite des traits sémantiques qui distinguent chaque membre de la catégorie en question. Ainsi, *chose* peut être considéré comme une proforme qui représente l'ensemble de la catégorie des noms (*chose* nom commun et *Chose* nom propre), c'est-à-dire des items affectés du trait [+ N] ; mais, en combinaison avec *qui(e)*